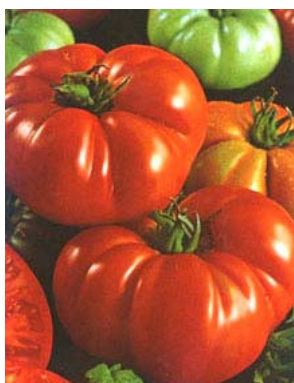


# Agrosynergie

Groupement Européen d'Intérêt Economique

Contrat cadre n° 30-CE-0035027/00-37  
Evaluation OCM fruits et légumes



## Évaluation des mesures concernant les tomates transformées

---

---

**Rapport Final**

Octobre 2006

LE GEIE AGROSYNERGIE EST CONSTITUE PAR LES SOCIETES



*Consulenti per la Gestione Aziendale*

**COGEA S.p.A**

Via Po 9 - 00198 Roma ITALIE  
Tél. : + 39 6 853 73 51 Fax : + 39 6 855 78 65  
Mail : [fantilici@cogea.it](mailto:fantilici@cogea.it)  
Représentée par Massimo Ciarrocca



**OREADE-BRECHE Sarl**

64 chemin del prat - 31320 Auzeville FRANCE  
Tél. : + 33 5 61 73 62 62 Fax : + 33 5 61 73 62 90  
Mail : [t.clement@oreade-breche.fr](mailto:t.clement@oreade-breche.fr)  
Représentée par Thierry Clément

Octobre 2006

Cette étude, financée par la Commission Européenne, a été réalisée par le GEIE AGROSYNERGIE. Les points de vue qui y sont présentés n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de la Commission.

---

**GEIE AGROSYNERGIE**  
tél. +39/06.85.37.35.21  
email: [escotti@cogea.it](mailto:escotti@cogea.it)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie évaluative et limites de l'analyse.....</b>	<b>2</b>
2.1. Outils d'évaluation et techniques de collecte d'information.....	2
2.2. Limites de l'analyse évaluative.....	4
<b>3. Le cadre réglementaire de l'Organisation Commune du Marché dans le secteur des fruits et légumes transformés - mesures tomates.....</b>	<b>6</b>
3.1. La naissance de l'OCM dans le secteur des produits à base de fruits et légumes transformés et la réforme de 1996: Le règlement (CE) n° 2201/96 du Conseil du 28.10.1996.....	6
3.1.1. <i>Le régime des aides à la production de tomates destinées à la transformation.....</i>	<i>6</i>
3.1.2. <i>Le rôle des Organisations de Producteurs.....</i>	<i>8</i>
3.1.3. <i>Les modalités d'application du Règlement (CE) 2201/96.....</i>	<i>9</i>
3.2. La réforme de 2000: le règlement (CE) 2699/00 du Conseil du 4 décembre 2000.....	10
3.2.1. <i>Les modalités d'application du règlement 2201/96 à la suite de la réforme de 2000: le règlement (CE) 449/01 de la Commission du 2 mars 2001 et le règlement (CE) 1535/03 de la Commission du 29 août 2003.....</i>	<i>12</i>
3.3. La qualité dans le cadre du régime d'aides.....	13
3.3.1. <i>Contrôles sur la qualité des tomates destinées à la transformation.....</i>	<i>13</i>
3.3.2. <i>Exigences minimales de qualité des produits à base de tomate.....</i>	<i>13</i>
3.4. Le régime d'échange avec les pays tiers.....	14
3.5. Les objectifs de l'OCM par rapport aux instruments (DLI).....	15
<b>4. Le secteur de la tomate pour la transformation.....</b>	<b>16</b>
4.1. L'organisation de la filière agro-industrielle.....	16
4.2. La production mondiale et communautaire de tomates pour l'industrie.....	19
4.2.1. <i>La production mondiale.....</i>	<i>19</i>
4.2.2. <i>La production communautaire.....</i>	<i>20</i>
4.3. Le commerce mondial.....	26
4.3.1. <i>Les principaux flux commerciaux.....</i>	<i>26</i>
4.3.2. <i>Le commerce extérieur de l'UE de produits transformés à base de tomate.....</i>	<i>26</i>
4.4. La consommation communautaire.....	29
4.5. La dépense communautaire pour le soutien du secteur.....	31
<b>5. Thème 1: l'approvisionnement du marché communautaire.....</b>	<b>32</b>
5.1. Dans quelle mesure l'aide à la production a permis à l'industrie de transformation d'être approvisionnée en la matière première requise – en terme de volume, qualité, variété et prix ? – Q.E. 1.....	32
5.1.1. <i>Critères de jugement et indicateurs.....</i>	<i>32</i>
5.1.2. <i>Sources d'information et limites.....</i>	<i>33</i>
5.1.3. <i>Les effets de l'aide à la production sur la disponibilité interne des produits dérivés de la tomate sur le marché communautaire.....</i>	<i>34</i>
5.1.4. <i>Les effets de l'aide à la production sur le choix des variétés cultivées de tomate pour la transformation et sur la qualité technique de la matière première.....</i>	<i>42</i>
5.1.5. <i>La transmission des prix de la phase agricole à la phase industrielle.....</i>	<i>47</i>
5.1.6. <i>Jugement évaluatif.....</i>	<i>54</i>
5.2. Dans quelle mesure l'aide à la production a permis de satisfaire les attentes du consommateur, en terme de prix et de qualité? – Q.E. 2.....	56
5.2.1. <i>Critères de jugement et indicateurs.....</i>	<i>56</i>
5.2.2. <i>Sources d'information et limites.....</i>	<i>56</i>
5.2.3. <i>La dynamique entre les prix à la production, les prix de gros et les prix à la consommation.....</i>	<i>57</i>
5.2.4. <i>L'évolution des prix des produits à base de tomates par rapport aux prix des conserves de fruits et légumes et des autres produits alimentaires.....</i>	<i>60</i>
5.2.5. <i>La qualité des produits finis pour la consommation finale.....</i>	<i>61</i>
5.2.6. <i>L'innovation de produit dans le secteur de la tomate transformée.....</i>	<i>63</i>
5.2.7. <i>Jugement évaluatif.....</i>	<i>64</i>

5.3. Quel a été l'impact de la réforme de 2000 en ce qui concerne l'approvisionnement du marché? – Q. E. 3.....	65
5.3.1. Critères de jugement et indicateurs .....	65
5.3.2. Sources d'information et limites.....	65
5.3.3. L'impact de la réforme de 2000 sur les prix de la matière première payés aux producteurs des diverses régions.....	67
5.3.4. Les effets de la réforme de 2000 sur les volumes de matière première transformée dans les régions.....	68
5.3.5. Les effets de la réforme de 2000 sur la structure et sur le comportement stratégique des industries de transformation .....	69
5.3.6. Jugement évaluatif.....	72
<b>6. Thème 2: la position compétitive de la filière économique du marché communautaire.....</b>	<b>74</b>
6.1. Quel a été l'impact de l'aide à la production sur la position compétitive des tomates transformées communautaires vis-à-vis deS produits transformés importés, incluant les produits en trafic de perfectionnement actif? Quelle est la position compétitive des tomates transformées communautaires dans le marché à l'exportation? – Q. E. 6/7 .....	74
6.1.1. Critères de jugement et indicateurs .....	74
6.1.2. Sources d'information et limites.....	75
6.1.3. La position compétitive de la filière communautaire de la tomate transformée dans le marché mondial et interne.....	76
6.1.4. Les politiques de protection à la frontière et de soutien aux exportations.....	78
6.1.5. Les effets du régime de protection à la frontière et de soutien aux exportations.....	79
6.1.6. Le commerce de tomates transformées en régime de trafic de perfectionnement actif.....	81
6.1.7. Les exportations communautaires par type d'emballage .....	82
6.1.8. L'évolution des prix des tomates transformées.....	83
6.1.9. La qualité des produits communautaires par rapport aux produits d'importation.....	86
6.1.10. Jugement évaluatif.....	87
6.2. Quel a été l'impact de la réforme de 2000 en ce qui concerne la situation économique de la filrière de transformation ? – Q. E. 8 .....	88
6.2.1. Critères de jugement et indicateurs .....	88
6.2.2. Sources d'information et limites.....	89
6.2.3. Les changements dans les relations de coordination verticale dans la filière .....	90
6.2.4. La captation de l'aide à la production par l'industrie de transformation.....	93
6.2.5. La rentabilité des entreprises de transformation.....	96
6.2.6. Les effets de la réforme de l'OCM sur la situation compétitive de la filière de la tomate transformée.....	98
6.2.7. Jugement évaluatif.....	102
6.3. Quel a été l'impact de l'aide à la production sur le revenu des producteurs de tomates? A ce sujet, quel a été l'impact de la réforme de 2000? – Q.E. 4.....	103
6.3.1. Critères de jugements et indicateurs.....	103
6.3.2. Approche méthodologique.....	103
6.3.3. Sources d'information et limites .....	104
6.3.4. La rentabilité des exploitations de tomate pour l'industrie au niveau communautaire et dans les pays de production .....	106
6.3.5. L'analyse de la marge brute du processus de production de la tomate pour la transformation.....	111
6.3.6. Jugement évaluatif.....	114
6.4. Quel a été l'impact de l'aide à la production en ce qui concerne le maintien de la culture de la tomate pour la transformation vis-à-vis des cultures alternatives dans les régions concernées? A ce sujet, quel a été l'impact de la réforme de 2000? – Q.E. 5.....	115
6.4.1. Critères de jugement et indicateurs .....	115
6.4.2. Sources d'information et limites .....	116
6.4.3. Approche méthodologique.....	117
6.4.4. La profitabilité des tomates pour la transformation vis-à-vis de la profitabilité des cultures alternatives .....	118
6.4.5. Les effets de la réforme de 2000 sur l'organisation productive du secteur: analyse au niveau communautaire, national et régional.....	123
6.4.6. Analyse des cultures alternatives à la tomate pour la transformation.....	128
6.4.7. Jugement évaluatif.....	132

<b>7.</b>	<b>Thème 3: l'impact régional et environnemental.....</b>	<b>134</b>
7.1.	Quel a été l'impact de l'aide à la production sur le maintien de la production de tomates pour l'industrie et sur l'emploi correspondant dans les zones concernées? Quel a été l'impact de l'aide sur le maintien de l'activité de transformation et sur l'emploi correspondant? Quel a été l'impact relatif de l'aide à la production des tomates sur l'activité agricole et non agricole dans les zones rurales concernées en comparaison avec d'autres facteurs de contexte? – Q. E. 9/10.....	134
7.1.1.	<i>Critères de jugements et indicateurs.....</i>	134
7.1.2.	<i>Sources d'informations.....</i>	135
7.1.3.	<i>Les économies des régions productrices.....</i>	136
7.1.4.	<i>Le rôle joué par l'aide à la production dans la configuration du secteur agricole des régions étudiées.....</i>	143
7.1.5.	<i>L'influence des autres facteurs du contexte.....</i>	145
7.1.6.	<i>Le rôle de l'aide à la production dans le maintien voire le développement de l'activité de transformation dans les bassins productifs.....</i>	146
7.1.7.	<i>Jugement évaluatif.....</i>	159
7.2.	L'aide à la production de tomates a-t-elle influencé les pratiques culturelles et permis des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement dans les principales régions de production? A ce sujet, quel a été l'impact de la réforme de 2000? – Q.E.11.....	161
7.2.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs.....</i>	161
7.2.2.	<i>Sources d'information et limites.....</i>	161
7.2.3.	<i>L'analyse qualitative de l'influence de l'aide à la production sur les méthodes de production de la tomate pour la transformation.....</i>	162
7.2.4.	<i>Les innovations techniques dans la culture de la tomate pour l'industrie.....</i>	164
7.2.5.	<i>Jugement évaluatif.....</i>	169
<b>8.</b>	<b>Thème 4 : mode de gestion et efficience .....</b>	<b>170</b>
8.1.	L'aide à la production est-elle un outil efficace pour maintenir la production de tomates et la filière transformation? Cet outil est-il économiquement durable, d'un point de vue financier, réglementaire et international? – Q. E. 12.....	170
8.1.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs.....</i>	170
8.1.2.	<i>Sources d'information et limites.....</i>	171
8.1.3.	<i>L'efficience et la durabilité du point de vue financier du régime de soutien à la tomate pour la transformation.....</i>	172
8.1.4.	<i>La durabilité du régime de soutien du point de vue international.....</i>	177
8.1.5.	<i>La durabilité du régime de soutien du point de vue réglementaire.....</i>	181
8.1.6.	<i>Jugement évaluatif.....</i>	182
8.2.	En se basant sur les analyses précédentes effectuées dans cette évaluation par le contractant, quelles seraient les conséquences possibles du découplage ? – Q. E. 13.....	183
8.2.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs.....</i>	184
8.2.2.	<i>Approche méthodologique, sources d'information et limites.....</i>	184
8.2.3.	<i>Cadre d'analyse du découplage : théorie et principes de base du découplage.....</i>	185
8.2.4.	<i>Analyse des distorsions liées au maintien d'un régime d'aide couplée à la tomate pour l'industrie dans le contexte de la nouvelle PAC.....</i>	186
8.2.5.	<i>Objectifs de l'OCM suite à l'introduction du découplage : un changement profond de la logique d'intervention.....</i>	188
8.2.6.	<i>Rentabilité et perspectives de maintien de la culture de la tomate pour la transformation avec l'aide découplée.....</i>	194
8.2.7.	<i>Les possibles effets du découplage sur l'industrie de transformation.....</i>	196
8.2.8.	<i>Avis des opérateurs sur les résultats de l'introduction du découplage dans l'OCM.....</i>	197
8.2.9.	<i>Effet du découplage sur les coûts de gestion du dispositif.....</i>	198
8.2.10.	<i>Jugement évaluatif.....</i>	199
8.3.	Dans quelle mesure les outils existants ont permis la gestion efficace du secteur? – Q. E. 14.....	201
8.3.1.	<i>Critères de jugement et indicateurs.....</i>	201
8.3.2.	<i>Sources d'information et limites.....</i>	201
8.3.3.	<i>Le système de gestion et de contrôle du régime d'aide.....</i>	202
8.3.4.	<i>Jugement évaluatif.....</i>	207
<b>9.</b>	<b>Conclusions et recommandations .....</b>	<b>208</b>

## Table des figures

Fig. 1 - Répartition quantité tomates pour les campagnes de 1997 à 2000 (tonnes).....	8
Fig. 2 - Seuil communautaire et seuils nationaux (tonnes).....	11
Fig. 3 - Diagramme logique des impacts de l'OCM fruits et légumes mesures tomates transformées .....	15
Fig. 4 - Synthèse de l'organisation de la filière de la tomate-transformation.....	18
Fig. 5 - Production mondiale de tomates pour la transformation depuis 1989 .....	19
Fig. 6 - Tomates pour la transformation: production mondiale par pays producteur en 2004.....	19
Fig. 7 - UE: évolution des volumes de la matière première transformée en total et par type de produit (tonnes) .....	20
Fig. 8 - UE: % de la matière première transformée par type de produit en 1996-97 et 2003-04.....	20
Fig. 9 - UE: évolution de la production par type de produit transformé.....	21
Fig. 10 - UE: pourcentage du tonnage de produits transformés par type en 1996-97 et 2003-04.....	21
Fig. 11 - UE: volumes de la matière première transformée par EM (tonnes).....	21
Fig. 12 - UE: pourcentage de la matière première transformée par EM.....	22
Fig. 13 - UE: évolution de la production de produits transformés par type et par EM (tonnes).....	22
Fig. 14 - UE: évolution de la matière première utilisée pour la production de concentré par EM (tonnes).....	23
Fig. 15 - UE: évolution de la matière première utilisée pour la production de tomates pelées par EM (tonnes).....	23
Fig. 16 - UE: évolution de la matière première utilisée pour la production d'autres produits par EM (tonnes).....	23
Fig. 17 - UE: superficies en tomate-transformation (ha).....	24
Fig. 18 - UE: production de MP livrée aux industries (tonnes).....	24
Fig. 19 - Superficies en tomate pour l'industrie dans les EM (Ha).....	24
Fig. 20 - Superficies en tomate l'industrie dans les EM (N.I.).....	24
Fig. 21 - Répartition % de la superficie en tomate pour la transformation par région dans chaque EM (2005).....	25
Fig. 22 - Répartition % de la production de tomates pour la transformation par région dans chaque EM (2004).....	25
Fig. 23 - Superficie en tomate pour l'industrie dans les régions objet d'analyse (Ha).....	25
Fig. 24 - Chiffre d'affaires du concentré de tomate.....	26
Fig. 25 - Import-Export de/vers l'Ue de tomates transformées (tonnes).....	26
Fig. 26 - Importations communautaires de sauces à base de tomates (tonnes).....	27
Fig. 27 - Exportations communautaires de sauces à base de tomates (tonnes).....	27
Fig. 28 - Importations communautaires de concentré de tomates (tous produits confondus)- tonnes .....	28
Fig. 29 - Exportations communautaires de concentré de tomates (tous produits confondus)- tonnes .....	28
Fig. 30 - Importations communautaires de tomates pelées, entières ou en morceaux (tonnes).....	28
Fig. 31 - Exportations communautaires de tomates pelées, entières ou en morceaux (tonnes).....	28
Fig. 32 - Consommation apparente totale de la tomate transformée dans l'Ue (1.000 tonnes).....	29
Fig. 33 - Consommation apparente de la tomate transformée dans l'Ue par types de produits (1.000 tonnes).....	30
Fig. 34 - Consommation apparente de la tomate transformée par EM (tonnes) .....	30
Fig. 35 - Consommation apparente par tête de la tomate transformée par EM (Kg).....	30
Fig. 36 - Evolution de la dépense FEOGA pour la tomate-transformation (UE 15).....	31
Fig. 37 - Evolution le la production totale de tomate-transformation et de la production éligible à l'aide (1.000 tonnes).....	31
Fig. 38 - Évolution de la dépense FEOGA en pourcentage par an dans les EM.....	31
Fig. 39 - Matière première transformée: taux de remplissage du quota.....	35
Fig. 40 - Evolution du taux de remplissage du quota et des seuils .....	36
Fig. 41 - Disponibilité interne de tomates pelées et non pelées entières ou en morceaux, en équivalent MP .....	39
Fig. 42 - Disponibilité interne de concentrés, en équivalent MP.....	39
Fig. 43 - Disponibilité interne de jus de tomates et passata, en équivalent MP.....	39
Fig. 44 - Disponibilité interne totale en équivalent MP.....	39
Fig. 45 - Importations et exportations en TPA en équivalent MP .....	40
Fig. 46 - Différence Import-Export en équivalent MP (moyenne mobile 2) .....	41
Fig. 47 - Caractéristiques des variétés de tomate pour la transformation .....	43
Fig. 48 - Concentré de tomates: relation entre rendements par Ha et rendements de la MP à la transformation (Moyenne Ue 15).....	46
Fig. 49 - Degré de satisfaction de la qualité de la MP par rapport aux exigences des industries.....	46
Fig. 50 - Contribution des instruments de l'OCM à satisfaire les exigences de l'industrie en termes de qualité de la MP .....	46
Fig. 51 - Evolution des prix d'achat de la matière première, variétés rondes et variétés allongées (Italie).....	47
Fig. 52 - Evolution du prix minimal (jusqu'à 2000) et des prix + aide (de 2001), variétés rondes et variétés allongées (Italie).....	48
Fig. 53 - Variabilité des prix aux OP de la matière première (Euros/Kg, %).....	48
Fig. 54 - Prix de vente des produits transformés de quelques industrie de transformation.....	49

Fig. 55 - Ecart-type des prix de vente des industries de l'échantillon (Ecu-Euro/tonne) .....	50
Fig. 56 - Incidence des coûts de la matière première sur les prix de vente des produits transformés (%) .....	50
Fig. 57 - Transmission des prix: moyenne 1998-2000 et moyenne 2001-2003 (Italie) .....	58
Fig. 58 - Écarts % des prix dans les différents lieux de vente par rapport aux prix moyens (Italie).....	59
Fig. 59 - Écarts % des prix des différentes marques dans la grande distribution par rapport au prix moyen des dérivés de tomates (Italie).....	60
Fig. 60 - Evolution des nombres indices à la consommation des dérivés de la tomate, des légumes en conserve et des produits alimentaires (Italie).....	61
Fig. 61 - Diagramme cause/effet dans le secteur de la tomate transformée après la réforme de 2000 .....	73
Fig. 62 - Part de marché de l'Ue sur production mondiale de tomate pour l'industrie et de ses dérivés (1997-2005).....	77
Fig. 63 - Importations Ue par pays de provenance (2004) avec indication des concessions tarifaires .....	79
Fig. 64 - Rapport entre les prix à l'importation et à l'exportation des tomates pelées et non pelées (1992 – 2005).....	83
Fig. 65 - Rapport entre les prix à l'importation et à l'exportation des concentrés (1992-2005) .....	83
Fig. 66 - Prix à la production de la tomate pour l'industrie dans les pays Ue et dans les principaux pays concurrents (\$/tonnes).....	84
Fig. 67 - Rapport entre les prix du concentré en Italie et en Californie (US\$) .....	84
Fig. 68 - Rapport % entre l'aide à la production et la valeur unitaire de la matière première .....	85
Fig. 69 - Espagne: MP livrée à la transformation par les OP et par les producteurs indépendants (% du total livré).....	90
Fig. 70 - Incidence du prix sur l'aide .....	94
Fig. 71 - Prix à l'importation du transformé et de la tomate d'industrie dans l'Ue .....	95
Fig. 72 - Indices de performance économique-financière d'un échantillon de conserveries italiennes.....	96
Fig. 73 - Indices économiques dans le secteur des préparations et conservation de fruits et légumes en Italie (2002) .....	97
Fig. 74 - Indices économiques dans le secteur des préparations et conservation de fruits et légumes en Espagne .....	98
Fig. 75 - Vane/Sau, Uta/Sau et Capital d'exercice/Sau des exploitations spécialisées en tomate pour la transformation (moyenne Ue) .....	106
Fig. 76 - Evolution du rapport Vane/Sau , Uta/Sau et Capital d'exercice/Sau des exploitations agricoles spécialisées et totales en tomate (moyenne Ue) .....	106
Fig. 77 - Prix implicites de la tomate pour la transformation, aide à la production comprise - moyenne Ue .....	107
Fig. 78 - Evolution par pays producteur du rapport Vane/Sau dans les exploitations agricoles spécialisées .....	109
Fig. 79 - Evolution par pays producteur des prix implicites de la tomate, aide à la production comprise.....	109
Fig. 80 - Evolution par pays producteur du rapport Uta/Sau exploitations agricoles spécialisées.....	109
Fig. 81 - Evolution par pays producteur du rapport Capital d'exercice/Sau exploitations agricoles spécialisées .....	109
Fig. 82 - Rapport Vane/Sau - exploitations spécialisées et totales .....	109
Fig. 83 - Rapport Uta/Sau - exploitations spécialisées et totales.....	109
Fig. 84 - Rapport Capital d'exercice/Sau - exploitations spécialisées et totales .....	109
Fig. 85 - Marge brute unitaire de la tomate dans la Ue, .....	111
Fig. 86 - Marge brute unitaire de la tomate par pays producteur.....	111
Fig. 87 - Profitabilité de la tomate dans les régions italiennes .....	112
Fig. 88 - Capital d'exercice/Sau en tomate (000€/ha) .....	112
Fig. 89 - Unités de Travail/Sau en tomate (Uta/ha).....	112
Fig. 87 - Rendements tomate (t/ha) .....	113
Fig. 88 - Prix implicites de la tomate pour la transformation, aide comprise (€/100Kg).....	113
Fig. 89 - Espagne: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/2002) .....	119
Fig. 90 - Portugal: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/2003) .....	119
Fig. 91 - Emilie Romagne: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/'03).....	120
Fig. 92 - Lombardie: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1994/2002) .....	120
Fig. 93 - Pouilles: profitabilité de la tomate pour la transformation et des autres cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/2003).....	120
Fig. 94 - Prix, aide et coûts de production de la tomate pour la transformation (€/100 Kg).....	122
Fig. 95 - Evolution des rendements dans les EM producteurs (tonnes/ha).....	124
Fig. 96 - Italie: N.I. superficies en tomate pour la transformation.....	124
Fig. 97 - Espagne: N.I. superficies en tomate pour la transformation .....	125
Fig. 98 - Portugal: N.I. superficies en tomate pour la transformation .....	126
Fig. 99 - Evolution de ICA au Piémont.....	128
Fig. 100 - Evolution de ICA en Lombardie.....	128
Fig. 101 - Campanie et Pouilles: évolution de ICA.....	128

Fig. 102 - Italie: évolution des cultures potentielles alternatives de la tomate .....	129
Fig. 103 - Espagne: évolution des potentielles cultures alternatives à la tomate pour la transformation.....	129
Fig. 104 - Evolution de ICA en Andalousie .....	130
Fig. 105 - Evolution de ICA en Estrémadure .....	130
Fig. 106 – Alentejo: évolution des potentielles cultures alternatives à la tomate pour la transformation.....	130
Fig. 107 - Alentejo: évolution des superficies en blé tendre, le blé dur et le tournesol .....	131
Fig. 108 - Alentejo: évolution de ICA pour le blé dur.....	131
Fig. 109 - Grèce: évolution des potentielles cultures alternatives à la tomate pour la transformation.....	131
Fig. 110 - Grèce: évolution de ICA pour les potentielles cultures alternatives .....	131
Fig. 111 - Taux de croissance totale et sectorielle (1997-2002).....	137
Fig. 112 - Evolution des quantités produites et de la valeur de la production agricole des tomates-transformation par bassin d'approvisionnement de l'industrie de transformation (tonnes).....	138
Fig. 113 - Valeur de la production de la tomate d'industrie vis-à-vis de la valeur des productions horticoles et végétales (2002) .....	138
Fig. 114 - UTA/ha selon le niveau de mécanisation.....	139
Fig. 115 - Variations 2000/2004 par classes de surface du nombre d'exploitations produisant tomate-transformation .....	140
Fig. 116 - Emploi dans l'industrie de transformation de la tomate .....	140
Fig. 117 - Incidence de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels.....	141
Fig. 118 - Existence dans les zones de production d'autres filières agro-industrielles que celle de la tomate pour l'industrie .....	142
Fig. 119 - Activités économiques (1997/2002) en termes de valeur ajoutée et relative occupation .....	143
Fig. 120 - Variation SAU par rapport à la variation moyenne nationale dans les régions objet d'analyse (1993 – 2003).....	143
Fig. 121 - Evolution du rapport superficie à tomate pour l'industrie/SAU totale.....	144
Fig. 122 - Activités liées à la phase de production de la tomate pour l'industrie dans les régions objet d'analyse .....	145
Fig. 123 - La filière tomates transformées CIO – Consorzio Interregionale Ortofrutticoli (2005).....	150
Fig. 124 - La filière tomates transformées en Extremadura – Espagne (Coûts moyens annuels – 2005).....	151
Fig. 125 - La filière de la tomate transformée au Ribatejo – Portugal (valeurs 2005).....	152
Fig. 126 - La filière de tomates transformées en Beotie – Grèce (Coûts moyens annuels 2005) .....	153
Fig. 127 - Volume d'eau, de pesticides et d'engrais utilisés dans la culture de la tomate par rapport à d'autres cultures .....	162
Fig. 128 - Les tendances observées dans les exploitations en tomate et le rôle joué par l'aide à la production .....	163
Fig. 129 - Innovations techniques dans la culture de la tomate pendant les dernières années .....	164
Fig. 130 - Mise en oeuvre d'actions visant au respect de l'environnement dans la culture de la tomate.....	165
Fig. 131 - Éléments de plus grande importance dans le contexte des pratiques imposées et des BPA.....	165
Fig. 132 - Activités mises en œuvre par les OP concernant la tomate pour la transformation.....	167
Fig. 133 - Éléments plus importants en matière agro-environnementale prévus dans les contrats.....	167
Fig. 134 - Contrôles sur les résidus de pesticides, effectués en Émilie Romagne, 2003 .....	168
Fig. 135 - Résultats de l'analyse des résidus des principaux pesticides dans les tomates-transformation en Émilie Romagne (N°) .....	168
Fig. 136 - Ue-15: évolution de la dépense Feoga-garantie pour la tomate pour la transformation (millions de €).....	172
Fig. 137 - Distribution % de la dépense Feoga-garantie pour la tomate-transformation dans les États Membres (post-réforme de 2000) .....	173
Fig. 138 - États Membres: évolution des dépenses Feoga-garantie pour la pour la tomate-transformation (N.I 1997=100) .....	173
Fig. 139 - Budget de l'aide/surface cultivée .....	173
Fig. 140 - Budget de l'aide/surface cultivée (N.I. 1997=100) .....	174
Fig. 141 - Ue-15: Soutien unitaire à la tomate pour la transformation et aux cultures alternatives en 2004 (€/ha).....	175
Fig. 142 - Ue-15: Soutien par hectare à la tomate pour la transformation et aux cultures alternatives en 1997-2005 (€/ha) .....	175
Fig. 143 - Ue-15: Indice de comparaison du soutien par hectare (ICS) en 1997-2005.....	176
Fig. 144 - Diagramme logique des impacts de l'OCM – F& L mesures tomates transformées avec découplage .....	193
Fig. 145 - Avis des opérateurs de la filière tomate sur les effets du découplage de l'aide .....	198
Fig. 146 - Avis des opérateurs sur la complexité de la gestion du système d'aide communautaire.....	203
Fig. 147 - Avis des organismes administratifs et de contrôle sur la complexité de la gestion du système d'aide communautaire .....	204
Fig. 148 - Nombre d'Équivalents Temps Pleins (ETP) et coûts de gestion de la tomate pour la transformation dans la région de Extremadura (Espagne) et de Imathia (Grèce).....	205
Fig. 149 - Coût de gestion par tonne en Extremadura (Espagne) et Imathia (Grèce) (Euros/tonne).....	205
Fig. 150 - N° de personnes impliquées dans la gestion de l'aide dans les OP (en ETP) .....	205
Fig. 151 - % des personnes impliquées dans la gestion de l'aide sur le total du personnel de l'OP (en ETP).....	205



Fig. 152 - Rapport % entre les coûts supportés par l'OP pour la gestion de l'aide et le montant de l'aide versé aux producteurs.....	206
Fig. 153 - Coût de gestion de l'aide par producteur et par tonne dans les OP (Euros) .....	206

## Liste des abréviations

---

AOP :	Association d'OP	OCM :	Organisation Commune de Marché
BPA :	Bonnes Pratiques Agricoles	OGM :	Organisme Génétiquement Modifié
CA :	Chiffre d'Affaires	OLAF :	Office Européen de Lutte Anti-Fraude
CE :	Commission Européenne	OP :	Organisation de Producteurs
CI :	Capital investi	OTE :	Orientation Technique Économique
CIF :	Cost, Insurance and Freight	PAC :	Politique Agricole Commune
DLI :	Diagramme Logique des Impacts	PB :	Production Brute
DPU :	Droits à Paiement Unique	PDR :	Plan Développement Rural
EM :	État Membre	PIB :	Produit Intérieur Brut
ET :	Écart Type	RCAI :	Résultat Courant Avant Impôts
ETP :	Équivalent Temps Plein	RICA :	Réseau d'information comptable agricole
F&L :	Fruits et Légumes	R.M.A. :	Résidu Maximal Admis
GATT :	General Agreement on Tariffs and Trade	ROE :	Return on equity - Indice de rentabilité du capital propre
GD :	Grande Distribution	ROI :	Return on investment - Indice de rentabilité du capital investi
ICA :	Indicateur Cultures Alternatives	ROS :	Return of sales – Indice de rentabilité des ventes
IQER :	Indice Attractivité Environnements Régionaux	RPU :	Régime Paiement Unique
KEX :	Capital d'exercice	SAU :	Surface Agricole Utile
LMR :	Limites Maximales de Résidus	SPG :	Système de Préférences Généralisées
LR :	Limites de relevabilité	TdV :	Taux de Variation
MAE :	Mesures Agro-Environnementales	TPA :	Trafic Perfectionnement Actif
MB :	Marge Brute	Ue :	Union Européenne
MFN :	Most Favoured Nation	UTA :	Unité Travail Annuel
MGS :	Mesure Globale du Soutien	VA :	Valeur Ajoutée
MP :	Matière Première	VANE :	Valeur Ajoutée Nette d'Exploitation
MS :	Matière Sèche	WTO :	Organisation Mondiale du Commerce
NC :	Nomenclature Combinée		
NEM :	Nouveaux États Membres		
N.I. :	Nombre Indice		

---

## 1. INTRODUCTION

---

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre de l'article 21 du règlement (CE, Euratom) n°2342/2002 de la Commission établissant les modalités d'exécution du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

L'étude vise à mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché dans le secteur des Fruits et Légumes (OCM F&L) et notamment doit permettre de faire un bilan des effets de la réglementation communautaire dans le secteur de la tomate transformée.

Le rapport d'évaluation apporte une réponse synthétique à chacune des quatorze questions posées par la Commission qui s'inscrivent dans quatre thèmes évaluatifs :

- Thème 1: Approvisionnement du marché communautaire
- Thème 2: Position compétitive de la filière économique dans le marché communautaire
- Thème 3: Impact environnemental
- Thème 4: Mode de gestion et efficience

Les produits concernés sont définis à l'article 1 paragraphe 2 du règlement 2001/96. Toutefois, l'analyse différencie les produits concentrés, les tomates pelées entières et les autres produits.

L'évaluation couvre l'ensemble de la période à partir de l'entrée en vigueur du règlement 2201/96, mais l'analyse différencie la période avant la réforme de 2000 (1996-2000) de la période après la réforme (2001-2005).

Pour ce qui concerne le champ géographique, l'évaluation considère les quinze États membres (EM) auxquels les mesures tomates transformés de l'OCM F&L étaient applicables depuis 1996. Le scénario a néanmoins couvert les vingt-cinq États membres de l'Union européenne. Lorsqu'il a été possible, et notamment pour les thèmes 1, 2 et 3, l'évaluation a spécifié la situation dans les EM producteurs et dans les régions productrices de l'Ue.

Comme demandé par la Commission, les régions concernées par l'analyse ont été:

- Italie: Campanie, Emilie Romagne, Lombardie, Piémont, Pouilles
- Espagne: Andalousie, Extremadura, Ebro
- Portugal: Alentejo
- Grèce: Thessalie et Béotie

Toutefois, l'évaluateur a jugé opportun, dans certains cas, d'analyser aussi la région du Ribatejo (Portugal), zone de production traditionnelle qui assure aujourd'hui le 86% de la production portugaise de tomate pour l'industrie.

---

## 2. METHODOLOGIE EVALUATIVE ET LIMITES DE L'ANALYSE

---

Le parcours évaluatif se base sur les résultats de la phase de structuration de la méthode, pendant laquelle nous avons analysé les relations de causalité entre les instruments de l'OCM F&L mesures tomates transformées, les effets et les objectifs, ainsi que les procédés qui ont permis d'atteindre les objectifs de la réglementation communautaire.

La phase d'observation a consisté en l'acquisition des données et la construction des outils et méthodes nécessaire à l'analyse. Cette phase a été sensiblement influencée par la disponibilité limitée de données statistiques officielles. Il a donc été nécessaire de compléter ces données par d'autres sources d'informations statistiques, par la récolte de données primaires et le recours à des enquêtes spécifiques. Ceci a nécessité ensuite un travail important de vérification de la cohérence des données entre elles et par rapport aux phénomènes observés. Le recours aux enquêtes spécifiques a parfois permis l'estimation de données quantitatives. Dans les autres cas, le jugement évaluatif a dû se baser aussi sur les résultats des interviews effectuées à des témoins privilégiés.

Lorsqu'il n'a pas été possible d'associer les informations quantitatives aux résultats des interviews, les limites ont été mises en évidence et l'évaluation a été partiellement nourrie par l'analyse des opinions et la lecture des données correspondantes par rapport au contexte de référence.

### 2.1. OUTILS D'EVALUATION ET TECHNIQUES DE COLLECTE D'INFORMATION

Au cours de l'exercice d'évaluation, nous avons utilisés les informations préexistantes ainsi que des données primaires recueillies directement sur le terrain. Les principales sources statistiques et d'information des données secondaires utilisées ont été les suivantes:

- Communications des États membres à la Commission en ce qui concerne les données sur la production des produits transformés, la matière première transformée, les stocks, le calcul des rendements à la transformation, le calcul des prix de la matière première, les établissements de transformation dans les régions et la composition du mix productif dans les pays producteurs.
- Eurostat en ce qui concerne les données macro-économiques, structurelles et de tendance désagrégées au niveau NUTS 2 et NUTS 3 et l'évolution des structures agricoles et des superficies en tomate pour l'industrie.
- Données du Groupe de travail prévision tomates de la Commission Ue en ce qui concerne l'évolution de la consommation par tête (en équivalent de matière première).
- Les données financières concernant la dépense Feoga- Garantie ont été fournies par la DG AGRI et par les Agences nationales responsables du payement des aides.
- Comext et Comtrade en ce qui concerne le commerce extérieur de produits à base de tomates.
- Banque de données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) pour l'extraction des informations sur les résultats économiques des exploitations agricoles productrices de tomate pour l'industrie et pour les données relatives à l'emploi dans les exploitations.
- Tomato News pour l'évolution des structures agricoles et des superficies en tomate en ce qui concerne l'industrie, l'évolution de la consommation par tête (en équivalent de matière première), les prix portes usine, les coûts de transports et les prix départ exploitation et les parts de marché de l'Ue sur production mondiale de tomate pour l'industrie et de ses dérivés.
- Autres sources statistiques nationales et régionales en ce qui concerne l'évolution des structures agricoles et des superficies en tomate pour l'industrie.
- Bulletins de la Chambre de Commerce de Parme (prix de gros) en ce qui concerne les prix des produits transformés. Il s'agit de l'unique source statistique officielle d'information des prix du transformé et elle a été utilisée pour effectuer une étude de cas concernant l'Italie.

- IRI-Information Ressources (Italie 1998-2001), Ismea-Ac Nielsen (Italie 2002-2003) et Tesco (Angleterre) en ce qui concerne les prix au détail des produits dérivés de la tomate dans les marchés de l'Ue.
- Anicav et Inca en Italie en ce qui concerne les industries de transformation dans les régions.

### L'enquête sur le terrain: OP et industries de transformation

Sur la base des guides approuvés par le Comité de Pilotage, nous avons élaboré trois questionnaires semi-structurés : un questionnaire adressé aux Organisations de Producteurs (OP), un questionnaire adressé aux transformateurs et un questionnaire adressé aux coopératives qui auto-transforment leur production. Les questionnaires ont été rédigés dans les langues des sujets à interviewer (italien, français, espagnol, grec et portugais) et ont été testés auprès d'un nombre limité d'unités afin de permettre des éventuels ajustements avant l'envoi définitif. Les questionnaires ont été envoyés après la constitution d'une liste d'envoi complète et des délais de réponse ont été fixés. L'envoi des questionnaires a été accompagné d'une lettre de l'évaluateur et de la lettre de présentation rédigée par les bureaux de la Commission dans la langue nationale.

Compte tenu du très faible retour spontané à l'enquête, l'envoi de celle-ci a été suivi par une vaste opération de relance téléphonique. Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus.

	Nombre total OP et industries reconues	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires reçus
<b>ITALIE</b>	<b>241</b>	<b>241</b>	<b>50</b>
OP + COOP	70	70	36
IND + COOP	171	171	14
<b>FRANCE</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>5</b>
OP + COOP	4	4	3
IND	8	8	2
<b>ESPAGNE</b>	<b>132</b>	<b>99</b>	<b>10</b>
OP	69	36	5
IND + COOP	63	63	5
<b>GRECE</b>	<b>50</b>	<b>44</b>	<b>9</b>
OP + 1 COOP	26	23	6
IND + 2 COOP	24	21	3
<b>PORTUGAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>12</b>
OP	31	31	8
IND	11	11	4
<b>TOTAL</b>	<b>477</b>	<b>438</b>	<b>86</b>
OP	200	164	58
IND	277	274	28

En termes de représentativité, les réponses obtenues couvrent environ 76% de la production de tomate pour l'industrie en Italie, 57% de la production en France, 35% en Grèce, 30% au Portugal et 37 % en Espagne. Les questionnaires ont été soumis à une analyse de cohérence et les données y contenues ont été introduites dans une base de données, ce qui a permis leur élaboration statistique et leur interprétation.

### L'enquête sur le terrain: les organismes de gestion et de contrôle

Dans le cadre de la question évaluative 14 concernant l'efficacité du système de gestion et de contrôle des mesures relatives à la tomate transformée, un questionnaire a été envoyé à toutes les organisations publiques impliquées. Les questionnaires ont été rédigés dans les langues des sujets à interviewer (italien, français, espagnol, grec et portugais) et ont été envoyés par courrier électronique. L'envoi a été suivi par une relance téléphonique.

En fonction de l'organisation du système dans les différents pays, ont été contacté tous les organismes payeurs, les organismes de coordination et de raccordement avec la Commission Européenne et les organismes responsables des contrôles prévues par la réglementation. Le tableau ci-après illustre le nombre de questionnaires envoyés et les réponses obtenues.

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires reçus
ITALIE	19	4
FRANCE	1	1
ESPAGNE	11	8
GRECE	20	2
PORTUGAL	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>18</b>

### Deep interviews

Dans le cadre des activités d'observation, des entretiens approfondis auprès de sujets privilégiés ont été réalisées dans le but de compléter les informations et d'identifier des aspects de caractère cognitif, utiles à définir la formulation du contexte et du jugement évaluatif. Les principales catégories interviewées ont été les administrations publiques (au niveau national et régional), les organismes professionnels agricoles, les unions et organisations de producteurs, les transformateurs et leur représentants et les représentants de la distribution. La liste exhaustive des entretiens réalisés est présentée dans l'annexe à ce rapport..

### Études de cas sur l'impact de la filière de la tomate-transformation dans certains bassins de production

Les réponses aux questions évaluatives 9 et 10, visant l'impact de l'aide à la production sur l'économie et l'emploi à niveau régional, s'appuient aussi sur les résultats d'une série d'études de cas effectuée en parallèle dans cinq filières de production. Cet outil, qui se base sur l'étude approfondie des données rassemblées à propos de cas spécifiques, est indiqué pour les situations qui requièrent une étude de terrain en raison du manque d'information disponibles et nous a permis d'étudier les impacts de la filière tomate à un niveau territorial assez localisé<sup>1</sup>. Les techniques de collecte des données quantitatives et qualitatives ici utilisées ont été l'enquête par questionnaire et les entretiens individuels.

## 2.2. LIMITES DE L'ANALYSE EVALUATIVE

Une des principales difficultés rencontrées par l'évaluateur a concerné la disponibilité et la fiabilité des données. Selon les règlements les opérateurs et les EM doivent communiquer des données de base à la Commission concernant l'OCM F&L. Ces données auraient dû constituer une base solide pour l'évaluation. Cependant, d'une part un grand nombre d'informations ne sont pas saisies au niveau des EM (c'est que le cas des prix contractuels contenu dans les contrats entre les OP et les industriels), d'autre part une partie des données n'est pas régulièrement transmise à la Commission. Afin de compléter les données de base, il a été nécessaire de solliciter les EM et nous remercions les services nationaux pour un éventuel double rapportage.

Malgré ce travail, des incohérences et des limites fortes se sont vérifiées:

- en ce qui concerne les prix : les EM reçoivent une copie des contrats passés entre industriels et OP concernant les livraisons objet du versement de l'aide. Toutefois, nonobstant nos requêtes réitérées aux divers organismes des EM (Ministères, organismes payeurs, administrations

<sup>1</sup> Cf. Means Collection, Vol. III: Principal evaluation techniques and tools, p. 77 et ss.

régionales), les informations concernant les prix payés aux OP ne nous ont pas été fournies ; ce qui nous a obligé à utiliser les seules données rendues disponibles de la part des opérateurs à travers l'enquête sur le terrain. Le déficit de données nous a amené à entreprendre des investigations plus importantes que ce qu'on avait prévu initialement, ce qui a requis un engagement ultérieur en termes de travail et de coûts.

- dans certains cas les administrations publiques et/ou les organismes payeurs n'ont pas été à même de fournir les données relatives à l'évolution des surfaces en tomate pour la transformation dans les différentes régions
- les bilans quantitatifs de transformation de la Commission étaient incomplets et dans quelques cas les données des États membres n'étaient pas cohérentes
- à l'exception du Portugal, de la France et, de façon limitée, de l'Italie, nous n'avons pas pu rassembler les données relatives à l'évolution du nombre de producteurs de tomate pour la transformation, ni au niveau national ni au niveau régional.

La limite des données statistiques a concerné notamment leur composition : en effet, les statistiques nationales et/ou régionales souvent ne distinguent pas la tomate pour la transformation de la tomate en générale : ceci est valable aussi bien en ce qui concerne soit les surfaces que les quantités produites dans les différentes régions. En outre, dans certains cas, les données de sources différentes (et parfois aussi dans le cas de la même source mais fondées) sur des documents différents, se sont avérées contradictoires.

La banque de données RICA a présenté des limites très importantes dans le cadre d'une analyse correcte des revenus des producteurs et dans le calcul des marges brutes de la culture, notamment au niveau régional. En particulier:

- à travers l'échantillonnage RICA il n'est pas possible d'effectuer la distinction entre tomate en plein champ et tomate d'industrie, ni de déterminer les exploitations spécialisées en tomate d'industrie. Ceci a comporté la nécessité d'insérer des filtres (sur la surface minimale cultivée en tomate et sur le pourcentage de la production brute en tomate par rapport à la production brute totale) ce qui a radicalement réduit la dimension de l'échantillon.
- à cause de la dimension insuffisante de l'échantillon, il n'a pas été possible d'obtenir les données au niveau régional, mais seulement au niveau national (sauf que pour les régions italiennes). En outre, les séries historiques au niveau national sont incomplètes pour certaines années et certains pays (Espagne et Italie).

La nécessité de faire face au manque de données secondaires a obligé l'évaluateur à utiliser des questionnaires semi-structurés assez lourds, qui ont demandé un remarquable effort (en termes de temps nécessaires pour y répondre et de recherche des informations y requises) de la part des opérateurs. L'effort demandé a probablement conditionné le résultat de l'enquête, car seulement une partie limitée d'opérateurs contactés a répondu, malgré les sollicitations effectuées par l'évaluateur. Les temps de réponse se sont vivement dilatés par rapport aux temps prévus, ce qui a obligé l'évaluateur à un processus de mise à jour permanent des résultats (et de l'analyse) en fonction des arrivées. En outre, la plupart des opérateurs industriels n'a pas jugé opportun de répondre à certaines questions de l'enquête relatives à des aspects économiques (notamment les prix de vente des produits réalisés) malgré l'assurance de la confidentialité.

Nous soulignons enfin que les sources utilisées ainsi que les limites respectives sont illustrées de façon détaillée dans la réponse à chaque question évaluative.

---

### **3. LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ DANS LE SECTEUR DES FRUITS ET LEGUMES TRANSFORMES - MESURES TOMATES**

---

#### **3.1. LA NAISSANCE DE L'OCM DANS LE SECTEUR DES PRODUITS A BASE DE FRUITS ET LEGUMES TRANSFORMES ET LA REFORME DE 1996: LE REGLEMENT (CE) N° 2201/96 DU CONSEIL DU 28.10.1996**

Les premières dispositions d'organisation commune des marchés (OCM) pour les fruits et légumes concernant les tomates transformés remontent à 1977. Le règlement (CEE) 516/77 du Conseil du 14.03.1977, portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes, définit un prix minimal à l'importation (pour le concentré de tomate) et un système de soutien aux exportations, pour assurer la stabilisation du marché intérieur par rapport aux oscillations possibles du marché international. Ensuite, le règlement (CEE) 1152/78 du Conseil du 30.05.1978 instituait un régime d'aide aux transformateurs et le règlement (CEE) 1320/85 du Conseil du 23.05.1985 instaurait un régime de quotas relatifs aux pays producteurs et aux entreprises. Enfin, le règlement 426/86 (CEE) du Conseil du 24.02.1986 réorganisait ce cadre normatif qui jusqu'à 1996 n'a plus subi de modifications substantielles.

Ces instruments ont caractérisé le secteur de la tomate transformée pendant longtemps, jusqu'à ce que le législateur a introduit la première grande réforme de l'OCM. En 1996, le règlement 426/86 est remplacé par le règlement (CE) 2200/96 du Conseil du 28.10.1996, qui confie aux Organisations de Producteurs (dorénavant OP) un rôle clef dans le secteur des produits frais et dans le secteur des produits destinés à la transformation, et par le règlement (CE) 2201/96 du Conseil du 28.10.1996, qui réexamine les instruments d'intervention dans le marché des produits transformés et discipline le régime d'aides et les échanges avec les pays tiers.

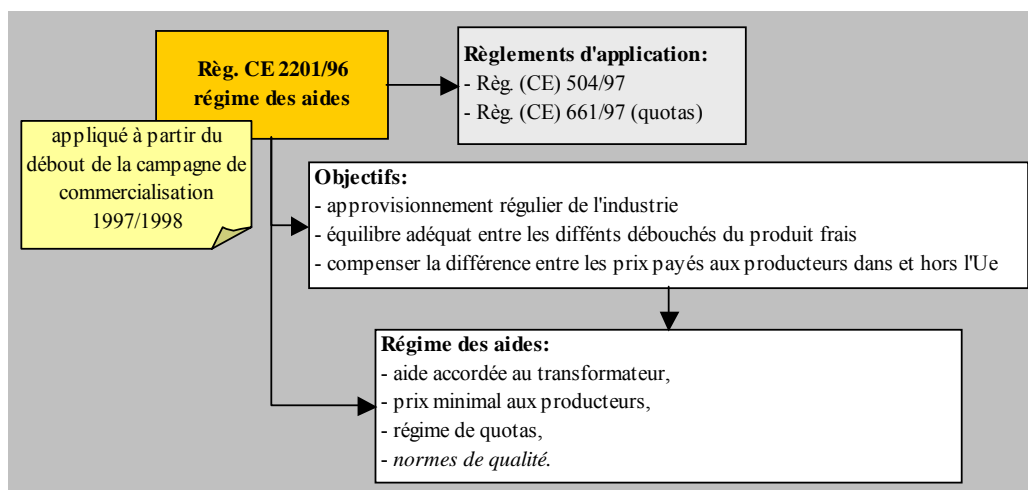
Actuellement, le régime repose donc sur les dispositions du règlement (CE) 2201/96, à son tour profondément modifié par le règlement (CE) 2699/00 du Conseil du 4.12.2000 (deuxième réforme). Nous traçons ci de suite l'évolution du cadre réglementaire à partir de 1996. Parmi les principes inspirateurs de la réforme de 1996, des nécessités revêtent une importance particulière:

- renforcer le rôle des OP pour favoriser une plus grande concentration et une gestion plus rationnelle de l'offre et faciliter le contrôle du respect du prix minimal payé aux producteurs
- identifier le prix minimal en fonction du cours des prix de marché dans le secteur des fruits et légumes frais, afin de garder un équilibre entre les différents débouchés
- compenser la différence entre les prix payés au producteur dans la Communauté et les prix payés dans les pays tiers et calculer le montant de l'aide en tenant compte de cette différence et de l'incidence de l'évolution du prix minimal
- soumettre l'octroi de l'aide à des limitations afin d'éviter, compte tenu de l'importante disponibilité de la matière première, une production excessive et des difficultés d'écoulement
- adopter un système moins rigide qui puisse stimuler le dynamisme des entreprises et la compétitivité de l'industrie communautaire
- introduire des mesures spécifiques susceptibles de stimuler la compétitivité et de promouvoir la demande des produits exposés à la concurrence et dont la production revêt une grande importance au niveau régional ou local.

#### **3.1.1. Le régime des aides à la production de tomates destinées à la transformation**

Le règlement 2201/96 institue au titre I un régime communautaire d'aide à la production de tomates destinées à la transformation. Le système se fonde sur quatre éléments: la définition d'un prix minimal payé au producteur pour la matière première, l'octroi d'une aide à la production destinée aux entreprises de transformation, la définition de contrats liant les OP et les transformateurs et la réglementation du système par un mécanisme de quotas. Le schéma suivant montre les principaux points du règlement, qui d'autre part seront l'objet de la deuxième réforme.





**Le prix minimal.** Le règlement 2201/96 garanti au producteur communautaire, pour la production de matière première destinée aux industries de transformation, un prix au moins égal à un prix minimal. Le prix minimal à payer au producteur est déterminé sur la base:

- du prix minimal applicable pendant la campagne de commercialisation précédente
- de l'évolution des prix de marché dans le secteur des fruits et légumes
- de la nécessité d'assurer l'écoulement normal du produit frais de base vers les différentes destinations, y compris l'approvisionnement de l'industrie de transformation.

**L'aide à la production.** L'aide à la production est versée aux entreprises de transformation exclusivement pour les produits transformés obtenus à partir d'une matière première récoltée dans l'Ue, conformes aux exigences de qualité minimale et pour laquelle l'intéressé a payé au moins le prix minimal.

L'aide ne peut être supérieure à la différence existant entre le prix minimal payé au producteur dans l'Ue et le prix de la matière première des principaux pays tiers producteurs et exportateurs. Le montant de l'aide est calculé en fonction:

- de la différence entre le coût de la matière première retenu dans l'Ue et celui des principaux pays tiers concurrents
- du montant de l'aide fixé ou calculé avant la réduction prévue pour la campagne de commercialisation précédente
- de l'évolution du volume des échanges extérieurs et de leur prix, lorsque ce dernier critère conduit à une diminution du montant de l'aide pour les produits pour lesquels la production communautaire représente une partie substantielle du marché

L'aide à la production est calculée pour les produits suivants: les concentrés de tomates relevant du code NC 2002 90, les tomates pelées entières obtenues à partir de la variété San Marzano ou des variétés similaires relevant du code NC 2002 10, les tomates pelées entières obtenues à partir de la variété Roma ou des variétés similaires relevant du code NC 2002 10, les jus de tomates relevant du code NC 2009 50. Pour tous les autres produits transformés, le montant des aides est calculé à partir des montants qui ont été fixés pour les concentrés de tomates ou pour les tomates pelées entières (variété Roma ou variétés similaires) selon les caractéristiques commerciales des produits.

**La définition de contrats liant les OP et les transformateurs.** Le règlement (CE) 2201/96 précise que les aides sont élargies exclusivement à travers la stipulation de contrats entre les OP (pre)reconnues au sens du règlement 2200/96 et les entreprises de transformation reconnues par les autorités compétentes des États Membres (dorénavant EM). Le montant de l'aide est établi avant le début de chaque campagne et les contrats doivent être stipulés avant le début de la campagne de commercialisation.

**Le régime de quotas.** Le règlement (CE) 2201/96 introduit un régime de quotas pour l'octroi de l'aide à la production de produits transformés à base de tomate. Cette aide est limitée à une quantité de produits transformés correspondant à un volume de tomates fraîches de 6.836.262 tonnes ; cette quantité est répartie tous les cinq ans, en trois groupes de produits (concentrés de tomates, tomates pelées entières en conserve et autres produits), en fonction de la moyenne des quantités produites pour lesquelles le prix minimal a été respecté au cours des cinq campagnes de commercialisation précédant celle pour laquelle la répartition est effectuée.

La quantité de tomates fraîches, fixée pour chaque groupe de produits, est répartie tous les ans entre les États Membres en fonction de la moyenne des quantités produites, pour lesquelles le prix minimal a été respecté, au cours des trois campagnes de commercialisation précédant celle pour laquelle la répartition est effectuée.

**Fig. 1 - Répartition quantité tomates pour les campagnes de 1997 à 2000 (tonnes)**

	Campagnes 1997/1998 et 1998/1999					Campagne 1999/2000		var. quota %
	Concentré	Entières	Autres	Total	% total	Total	% total	
France	278.691	36.113	54.804	369.608	5,4	332.648	4,9	-10,0
Grèce	999.415	17.355	32.161	1.048.931	15,3	1.110.954	16,3	5,9
Italie	1.758.499	1.090.462	622.824	3.471.785	50,0	3.537.312	51,7	1,9
Espagne	664.056	166.609	175.799	1.006.464	14,7	1.004.830	14,7	-0,2
Portugal	884.592	10.580	44.302	939.474	13,7	850.518	12,7	-0,9
Total	4.585.253	1.321.119	929.890	6.836.262	100,0	6.836.262	100,0	0,0

Source: élaboration INEA a partir de données de la Commission Européenne

Les EM répartissent les quantités qui leur sont attribuées entre les entreprises de transformation en fonction de la moyenne des quantités produites, dans le respect du prix minimal, au cours des trois campagnes de commercialisation précédant celle pour laquelle la répartition est effectuée, à l'exception de la campagne 1996/1997, qui n'est pas prise en considération. Toutefois, pour les trois premières répartitions, au titre des campagnes 1997/1998, 1998/1999 et 1999/2000, il est tenu compte des quantités qui ont été effectivement produites dans les campagnes 1993/1994, 1994/1995 et 1995/1996.

Le dépassement du quota de production ne comporte pas de sanctions de nature administrative à charge de l'entreprise ou de l'EM, mais détermine simplement le non versement de la prime pour les quantités qui sont travaillées en excès (hors quota). Il faut cependant relever que les effets du dépassement du quota se répercutent sur l'entité du prix portant à redistribuer le quota par entreprise de transformation prise singulièrement sur la base des quantités retirées et transformées dans les campagnes précédentes.

### 3.1.2. Le rôle des Organisations de Producteurs

Le règlement (CE) 2201/96 confie aux OP (en association avec des organisations représentant des opérateurs exerçant des activités de transformation et/ou de commercialisation) la mise en œuvre de mesures spécifiques qui portent sur l'amélioration de la compétitivité et sur la promotion des produits objet du règlement, qui revêtent une grande importance au niveau des économies locales et qui sont soumis à une forte concurrence internationale.

Les aides pour l'application de ces mesures sont versées aux OP reconnues aux sens du règlement 2200/96 pour la réalisation d'un Programme Opérationnel approuvé par l'EM. Dans ce but, les OP constituent un fond opérationnel, financé par les producteurs et par le FEOGA Garantie, qui ne peut pas dépasser (actuellement) le 4,1,% du valeur de la production commercialisée par l'OP même.

Le programme opérationnel doit comprendre des mesures qui visent l'amélioration de la qualité des produits, le développement de leur mise en valeur commerciale; la réduction des coûts de production et la régularisation des prix à la production ainsi que la promotion des produits auprès des consommateurs, la création de lignes de produits biologiques, la promotion de la production intégrée ou autres méthodes de production respectant l'environnement, la réduction des retraits.

Le programme opérationnel doit comprendre aussi des mesures destinées à développer l'utilisation de techniques respectueuses de l'environnement par les producteurs associés tant au niveau des pratiques culturales qu'à celui de la gestion des matériels usagés.

### **3.1.3. Les modalités d'application du Règlement (CE) 2201/96**

Jusqu'à la réforme de 2000, les mesures d'application du règlement (CE) 2201/96 pour la tomate destinée à la transformation étaient partie du règlement (CE) 504/97 de la Commission du 19.03.1997 pour le régime d'aide à la production et par le règlement (CE) 661/97 de la Commission du 16.04.1997 pour le régime de quotas, comme modifiés au fil du temps.

Le règlement 504/97 définit les produits à base de tomate qui peuvent bénéficier de l'aide: tomates pelées surgelées, tomates pelées conservées, tomates non pelées conservées, concentré de tomate, flocons de tomates, jus de tomate. Le dispositif règle aussi les contrats (préliminaires et de transformation) entre les industries de transformation et les OP. Les contrats préliminaires ont le but d'orienter la production vers des quantités susceptibles d'être écoulées aux fins de la transformation, et ils mentionnent un numéro d'identification et l'indication de la surface plantée et de la quantité de tomates qui devrait, selon les estimations, y être récoltée.

Aux fins du régime d'aide à la production, les contrats de transformation ne sont valables pour les tomates que s'ils couvrent la quantité totale de tomates récoltées sur la superficie spécifiée dans le contrat préliminaire ou la quantité estimée qui y est indiquée. Le contrat de transformation mentionne le numéro du contrat préliminaire. Les contrats de transformation (définis "engagements d'apports" quand l'OP ou l'Association d'OP agissent comme transformateurs) mentionnent les éléments suivants:

- les quantités de matières premières. Ces quantités sont ventilées selon les produits finis à obtenir. Le contrat indique également, selon la même ventilation, les quantités hors quota pour lesquelles le prix minimal est respecté. Il est possible d'augmenter, par la voie d'un avenant écrit, les quantités spécifiées initialement dans le contrat de transformation
- le calendrier des livraisons au transformateur
- le prix à payer au contractant pour la matière première.

Les matières premières livrées au transformateur dans le cadre des contrats de transformation, doivent être d'une qualité saine, loyale et marchande et être propres à la transformation.

Les transformateurs communiquent chaque année à l'organisme désigné par l'EM:

- la quantité de matière première utilisée ou destinée à être utilisée pour la transformation en produits finis
- la quantité de produits finis obtenue ou susceptible d'être obtenue à partir des quantités de produits frais visées au point précédent
- les quantités exprimées en poids net, de produits finis en stock à la fin de la campagne précédente, ventilées en produits vendus et en produits non vendus et, dans le cas des produits à base de tomates, ventilées conformément au point 2.
- les produits finis en stock à la fin de la campagne précédente et ventilés en produits vendus et en produits non vendus

Les demandes d'aide doivent contenir tous les éléments nécessaires pour les calculs du montant de l'aide à payer aux transformateurs, en particulier:

- le poids net des produits finis pour lesquels un niveau d'aide distinct est fixé, ventilé en quantités avec et sans aide
- le poids net des matières premières utilisées pour l'obtention de chacune des catégories de produits
- pour les produits hors quota, pour lesquels le prix minimal a été respecté:
  - le poids net des produits finis, ventilés de la même manière que les produits objet d'aide
  - le poids net de matière première utilisée pour la transformation pour chaque produit fini
  - une déclaration du transformateur précisant que les produits finis respectent les normes communautaires de qualité
- pour les produits hors quota, pour lesquels le prix minimal n'a pas été respecté:
  - le poids net des produits finis, ventilés de la même manière que les produits objet d'aide
  - le poids net de la matière première utilisée pour la transformation pour chacun des produits finis visés au premier tiret.

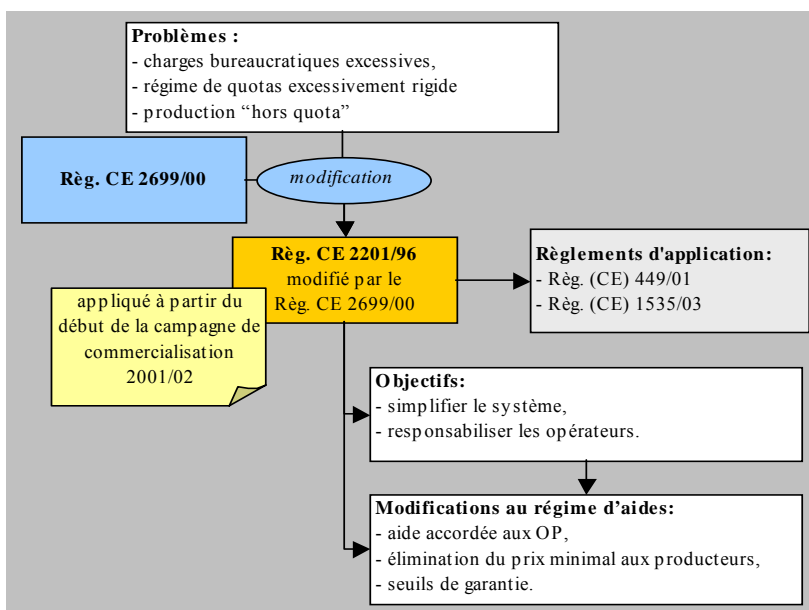
Pour chaque campagne de commercialisation, les autorités compétentes vérifient les registres des transformateurs et procèdent par sondage à des contrôles sur place sur un nombre de demandes d'aide représentant au moins 25% des quantités des produits finis, pour vérifier notamment:

- si les produits finis respectent les normes de qualité applicables
- si les quantités de matières premières utilisées pendant la transformation correspondent à celles indiquées dans la demande d'aide
- si le prix payé pour les matières premières est au moins égal au prix minimal fixé
- si les matières premières respectent les exigences établies en matière de qualité.

Les contrôles sont également effectués pour les quantités hors quota pour lesquelles le prix minimal a été respecté.

### 3.2. LA REFORME DE 2000: LE REGLEMENT (CE) 2699/00 DU CONSEIL DU 4 DECEMBRE 2000

En 2000, le Conseil européen adopte le règlement (CE) 2699/00, qui modifie le titre 1 du règlement 2201/96, en remplaçant les articles de 2 à 6. Le règlement 2699/00 modifie aussi le règl. 2200/96 relatif à l'OCM dans le secteur des fruits et légumes frais et le règl. 2202/96 qui institue un régime d'aides aux producteurs de certains agrumes. Le schéma suivant montre les modifications qui ont été apportées au règlement 2201/96 mesures tomates.



**L'aide à la production.** Les objectifs poursuivis par le Conseil avec l'introduction de la nouvelle réglementation sont la simplification de la gestion du régime d'aides, l'introduction d'une majeure flexibilité dans les relations commerciales entre les OP et les transformateurs et l'adaptation de l'offre à la demande des consommateurs à des prix raisonnables.

Pour cela, il convient d'octroyer l'aide aux OP qui livrent des produits frais aux transformateurs, de fixer cette aide en fonction du poids de la matière première indépendamment du produit fini à élaborer et de supprimer le prix minimal. Il reste en tout cas l'obligation de stipuler des contrats entre l'OP et l'entreprise de transformation. Il reste aussi la possibilité, pour un producteur non associé, de commercialiser ses produits par le biais de l'OP ou, pour la campagne 2000/01, de stipuler directement des contrats avec les entreprises de transformation, mais pour des quantités ne dépassant pas 25% de la quantité pour laquelle le transformateur a stipulé les contrats. Le transformateur a l'obligation de transformer ce qui est indiqué dans les contrats.

L'aide établie par le règlement s'élève à 34,50 €/tonne pour les produits frais qui sont apportés à la transformation. Les EM, après les contrôles nécessaires, versent l'aide aux OP qui se chargent ensuite de verser les parts correspondantes aux membres ou aux producteurs.

**Abolition du prix minimal.** Comme effet du fait que l'aide est versée directement aux OP, et donc aux producteurs eux-mêmes, le règlement (CE) 2699/00 abolit le prix minimal payé au producteur.

**Du système des quotas aux seuils de transformation.** Une importante nouveauté est la modification du système des quotas. Le mécanisme des quotas, jugé excessivement rigide, est remplacé par les seuils de transformation, dont le dépassement comporte une réduction de l'aide au cours de la campagne suivante. On introduit ainsi le principe d'une plus grande responsabilité de la part des opérateurs des EM car, en cas de dépassement du seuil communautaire, l'aide sera réduite exclusivement dans les EM où le dépassement s'est vérifié.

Un seuil communautaire unique a été fixé, exprimé en poids de tomates fraîches destinées à la transformation, réparti entre les différents États Membres. Le seuil national peut être subdivisé en deux sous-groupes: tomates destinées à la transformation en tomates pelées entières et tomates destinées à la transformation en autres produits.

Fig. 2 - Seuil communautaire et seuils nationaux (tonnes)

Seuil communautaire	8.251.455
Seuils nationaux:	
- Grèce	1.211.241
- Espagne	1.238.606
- France	401.608
- Italie	4.350.000
- Portugal	1.050.000

Le dépassement d'un seuil est calculé en comparant ce seuil à la moyenne des quantités qui ont été transformées avec le bénéfice de l'aide prévue au cours des trois campagnes précédentes. Toutefois, pour le calcul du dépassement des seuils fixés pour chaque EM, les quantités attribuées à un EM et qui n'ont pas été transformées s'ajoutent aux seuils fixés pour les autres EM, proportionnellement à leur importance. La réduction de l'aide est proportionnelle au dépassement constaté pour un seuil déterminé. En particulier, pour les trois premières campagnes d'application du règlement (CE) 2699/00, on applique les modalités de calcul suivantes:

- pour la première campagne, le dépassement du seuil de transformation est calculé par rapport à la quantité qui a été apportée à l'industrie de transformation, avec le bénéfice de l'aide, au cours de la même campagne et l'aide fixée est élevée à 31,36 EUR/t. Toutefois, dans les EM où le seuil n'a pas été dépassé ou a été dépassé dans une mesure inférieure à 10 %, ou dans tous les EM où le seuil communautaire n'aurait pas été dépassé, un montant supplémentaire est versé à l'issue de la campagne. Ce montant supplémentaire est fixé en fonction du dépassement effectif du seuil respectif
- pour la deuxième campagne, le dépassement du seuil de transformation est calculé par rapport à la quantité qui a été apportée à l'industrie de transformation, avec le bénéfice de l'aide, au cours de la première campagne

- pour la troisième campagne, le dépassement du seuil de transformation est calculé par rapport à la moyenne des quantités qui ont été apportées à l'industrie de transformation, avec le bénéfice de l'aide, au cours des deux premières campagnes

**Nouveau États Membres.** Le règlement (CE) 416/04 du 5 mars 2004 introduit les mesures transitoires d'application du règl. (CE) 2201/96 et du Règl. (CE) 1535/03 (relatif à l'application du règlement CE 2201/96) à la suite de l'adhésion des NEM à l'Union européenne (République Tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovénie et Slovaquie).

L'acte relatif aux conditions d'adhésion des NEM (Acte n° 236 publié au JOCE du 23 septembre 2003) introduit les seuils de production de la tomate destinée à l'industrie de transformation dans les NEM producteurs<sup>2</sup>. L'aide à la production pour la campagne 2004/05 est fixée à 25,88 €/tonne (75% de l'aide), tandis que l'ultérieur 25% est octroyé après le contrôle du dépassement des seuils des NEM dans la campagne 2004/05.

### **3.2.1. Les modalités d'application du règlement 2201/96 à la suite de la réforme de 2000: le règlement (CE) 449/01 de la Commission du 2 mars 2001 et le règlement (CE) 1535/03 de la Commission du 29 août 2003**

Le règlement (CE) 449/01 dicte les modalités d'application du règlement 2201/96 à la suite des modifications qui ont été introduites par le règlement 2699/00:

- Contrats. Le règlement 449/01 précise que les contrats doivent indiquer les quantités de matières premières à livrer en vue de leur transformation et l'obligation, pour les transformateurs, de transformer les quantités livrées en un des produits visés à l'annexe I du règl. 2201/96 en respectant les normes fixées conformément à l'article 8 dudit règlement. Le contrats doivent également indiquer le prix à payer pour la matière première, éventuellement différencié par variété et/ou par qualité et/ou par période de livraison, et le stade de livraison auquel ce prix s'applique ainsi que les conditions de paiement. Il est toujours possible d'augmenter, par le biais d'un avenant écrit, les quantités spécifiées initialement dans le contrat.
- Certificat de livraison. Le règlement 449/01 exige qu'il soit établi un certificat de livraison lors de la réception à l'usine de transformation de chaque lot livré au titre des contrats et admis à la transformation. Le certificat est signé par le transformateur, ou par son représentant, et par l'OP, ou par son représentant.
- Demandes d'aide. Les OP présentent leur demande d'aide à l'organisme désigné par l'État membre dans lequel se trouve leur siège social. L'aide est versée par l'organisme compétent de l'État membre dans lequel l'OP signataire du contrat a son siège social dès que cet organisme a vérifié la demande et constaté que les produits qui font l'objet de la demande d'aide ont été livrés et admis à la transformation sur la base, notamment, des contrôles prévus.

Lorsque la transformation a lieu dans un autre EM, ledit État fournit à l'Etat dans lequel l'OP signataire du contrat a son siège social la preuve que le produit a été effectivement livré et admis à la transformation. Aucune aide n'est octroyée pour les quantités pour lesquelles les contrôles nécessaires des conditions d'octroi de l'aide n'ont pu être effectués.

Le règlement 1535/03 de la Commission du 29 août 2003 est au fils du temps le dernier document d'application du règlement 2201/96, substituant le règlement 449/01. Il introduit les contrôles nécessaires pour la vérification, sur la base des factures émises et reçues et des données de la comptabilité, de la cohérence entre la quantité de produits finis à partir de matières premières reçues, les quantités de produits finis achetés et, d'autre part, les quantités de produits finis vendus. En outre, il réduit à une fois par an les contrôles physiques et comptables sur les stocks, sauf que pour les entreprises de transformation récemment reconnues.

---

<sup>2</sup> Seuil communautaire: 8.653.328. Seuils nationaux: République Tchèque: 12.000; Grèce: 1.211.241; Espagne: 1.238.606; France: 401.608; Italie: 4.350.000; Chypre: 7.944; Hongrie: 130.790; Malte: 27.000; Pologne: 194.639; Portugal: 1.050.000; Slovaquie: 29.500

Le règlement définit clairement les données sur lesquelles porte le calcul du dépassement du seuil communautaire, établi sur la base des quantités aidées au cours des trois dernières campagnes pour lesquelles des données définitives sont disponibles pour tous les États Membres en cause.

### **3.3. LA QUALITE DANS LE CADRE DU REGIME D'AIDES**

L'octroi des aides est lié à la production de produits transformés conformes aux exigences de qualité minimale. Le règlement 426/86 avait établi que l'aide ne pouvait être versée que pour les produits qui offraient des conditions de qualité minimale. Cet aspect est repris par le règlement 2201/96 et maintenu dans le règlement 2699/00, où l'accent est mis en outre sur les caractéristiques minimales de la matière première au moment de l'apport.

Les règlements qui définissent les critères de qualité pour l'éligibilité à l'aide sont:

- le règlement (CE) 217/2002 de la Commission du 5.02.2002 fixant des critères d'éligibilité de la matière première dans le cadre du régime d'aide à la production du règlement (CE) 2201/96
- le règlement (CEE) 1764/86 de la Commission du 27.05.1986 fixant des exigences minimales de qualité pour les produits à base de tomate pouvant bénéficier d'une aide à la production

#### **3.3.1. Contrôles sur la qualité des tomates destinées à la transformation**

Dans le cadre du régime d'aides à la production prévu par le règlement 2201/96, le règlement 217/02 définit les conditions d'acceptation de la matière première livrée à la transformation. Le dispositif vise à ce que le régime d'aides soit appliqué sans distorsions compétitives et sans porter atteinte aux normes que les parties signataires peuvent établir concernant la modulation du prix de la matière première en fonction des critères de qualité établis par le même règlement.

Lors de la réception de chaque lot, le transformateur procède au contrôle qualitatif de la matière première sur base d'échantillons. Les autorités compétentes des EM prennent les dispositions nécessaires pour que la procédure suivie dans la prise et l'examen des échantillons donne toute garantie d'objectivité et de représentativité de chaque lot. L'OP ou son représentant peut assister à la procédure qui peut également être assurée par un tiers désigné par les deux parties. L'examen visé établit le pourcentage en poids de la matière première défectueuse pour chacun des défauts définis à l'article 3 du règlement et la somme de ces pourcentages, arrondie à l'unité par excès ou par défaut. Si cette somme dépasse la limite de 10 %, le lot n'est pas éligible à l'aide.

Le taux de réduction de l'aide selon le règlement (CE) n. 449/2001 est constitué, pour chaque lot éligible, par la somme des pourcentages obtenus à la suite de l'analyse. Le prix à payer de la part du transformateur et le montant unitaire de l'aide à la production s'appliquent sur le poids net livré, après application du taux de réduction obtenu.

#### **3.3.2. Exigences minimales de qualité des produits à base de tomate**

Le règlement 1764/86 établit les conditions minimales que les produits à base de tomate doivent remplir pour bénéficier de l'aide, et spécifie notamment l'obligation d'utiliser pour la production de ces produits des tomates fraîches, rouges, saines, mures et propres, aptes à la transformation. D'autres règlements communautaires ont ensuite mieux spécifié les caractéristiques de la matière première<sup>3</sup>. Le règlement 1764/86 établit les exigences pour les tomates pelées, le jus de tomate, le concentré, et les flocons de tomate. Il spécifie pour chaque typologie de produits: les ingrédients utilisables dans la préparation des transformés, la quantité de sel utilisable, les caractéristiques physiques, chimiques et organoleptiques, les tolérances admises pour déclarer le produit conforme.

---

<sup>3</sup> Le règlement (CE) 1593/98, en considération du fait que les quantités produites hors quota, mais dans le respect du prix minimal, participent à la définition de la répartition des quotas pour la campagne introduit la nécessité de soumettre les produits transformés de ces quantités aux mêmes exigences minimales que les produits qui rentrent dans le quota. En outre, il adapte le règl. (CEE) 1764/86 à l'application du règl. (CE) 504/97. Le règlement (CE) 996/01 adapte les dispositions du règl. (CEE) 1764/86 en fonction des modifications apportées au régime d'aide par le règl. (CE) 2699/00 et des dispositions d'application introduites avec le Règl. (CE) 449/01.

### 3.4. LE REGIME D'ÉCHANGE AVEC LES PAYS TIERS

Le titre 2 du Règl. (CE) 2201/96 discipline les échanges des produits avec les pays tiers. Toutes les importations et les exportations peuvent être subordonnées à la présentation d'un titre délivré par les EM à chaque sujet qui en fasse la demande, valable dans toute la Communauté et délivré contre le versement d'une caution en couverture de l'exécution de l'importation ou de l'exportation.

On applique aux produits les taux des droits du tarif douanier commun. En outre, afin d'éviter ou de réprimer les effets sur le marché communautaire pouvant résulter de l'importation de certains produits, on prévoit le paiement d'un **droit additionnel** (à condition que soient remplies les conditions découlant de l'article 5 de l'accord sur l'agriculture, conclu dans le cadre des négociations multilatérales de l'Uruguay Round). Le droit additionnel est appliqué pour des volumes déterminés de produit, calculés sur la base des importations dans la Communauté dans les trois années précédentes, et pour des prix à l'importation calculés en fonction des prix CIF.

Le règlement communautaire discipline la gestion des **contingents tarifaires** des produits qui font l'objet de l'Organisation Commune du Marché, en évitant toute discrimination entre les opérateurs, et tenant compte des besoins et de l'équilibre du marché communautaire.

Le régime de protection à la frontière prévu par le règlement 2201/96 est fortement modifié par les conditions préférentielles qui sont accordées par l'Ue aux importations provenant de nombreux pays. Des meilleures conditions d'accès que celles qui ont été établies à l'OMC sont garanties aux pays tiers de la Méditerranée, aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui adhèrent aux conventions Cotonou, et à d'autres pays en voie de développement dans le cadre du système de préférences généralisées, outre qu'à d'autres pays dans le cadre d'accords bilatéraux et de l'initiative EBA (Everything But Arms) concernant les LDC (Least Developed Countries).

Pour faciliter l'exportation de certains fruits et légumes transformés en quantités économiquement importantes, le règlement 2201/96 prévoit la possibilité d'une restitution à l'exportation, accordée dans les limites des accords commerciaux multilatéraux.

Les modalités d'application des restitutions à l'exportation dans le secteur de la tomate transformée sont définies par le règlement 1429/95 de la Commission. Il établit que les taux de restitution sont fixés en même temps que les quantités pour lesquelles des certificats comportant fixation à l'avance de la restitution peuvent être délivrés. La demande de certificat est accompagnée de la constitution d'une garantie. Les tomates transformées qui peuvent accéder à l'assignation des titres sont celles de la classe NC 2002 10 (tomates entières ou en morceau).

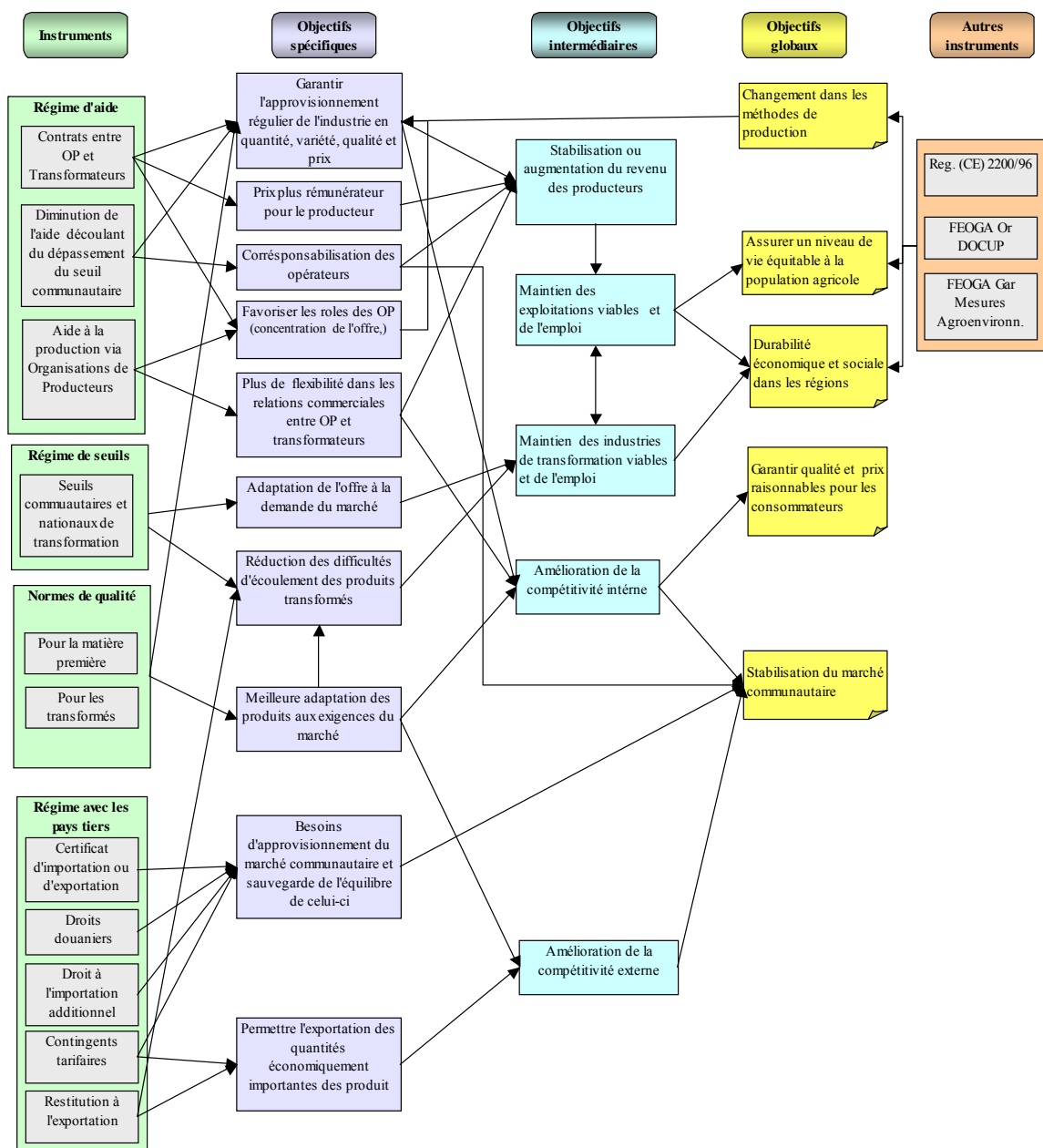
Depuis 2000, délai de la période d'implémentation des accords commerciaux multilatéraux, il est établi une restitution de 45 Euros par tonne nette de produits du code 2002.10.10 (tomates pelées entières ou en morceaux), pour toutes les destinations sauf les États Unis et la Bulgarie, dans une limite de 42.477 tonnes.



### 3.5. LES OBJECTIF DE L'OCM PAR RAPPORT AUX INSTRUMENTS (DLI)

Le diagramme suivant schématise les relations qui existent entre les régimes et les instruments qui sont prévus par l'OCM Fruits et Légumes mesures tomates pour la transformation et les objectifs spécifiques, ainsi que les relations entre les objectifs spécifiques et les objectifs intermédiaires et globaux. Les relations de synergie et de complémentarité entre les objectifs de l'OCM et d'autres instruments sont mis en évidence.

Fig. 3 - Diagramme logique des impacts de l'OCM fruits et légumes mesures tomates transformées



---

## 4. LE SECTEUR DE LA TOMATE POUR LA TRANSFORMATION

---

### 4.1. L'ORGANISATION DE LA FILIERE AGRO-INDUSTRIELLE

L'organisation de la filière agro-industrielle de la tomate transformée est très articulée en raison des complexes relations fonctionnelles, technologiques et d'organisation existantes entre et à l'intérieur des différentes phases.

Au niveau agricole, la production de tomate pour la transformation est une activité spécialisée, spécifique à l'utilisation industrielle (au contraire de ce qui se passe pour les autres fruits et légumes) en raison des typologies du produit transformé. Ceci a un impact direct sur le choix des variétés et de la qualité technique (aptitude à la transformation) de la tomate cultivée. Le choix des variétés à cultiver est un aspect qui lie la phase de production agricole à la phase immédiatement successive (industrie de transformation et ses exigences technologique-productives) et à la phase en amont (industrie des semences).

La vaste offre de semences pour la production de tomate différenciée par variété et qualité technique trouve sa base dans la recherche génétique et dans la commercialisation de variétés hybrides, ce qui a progressivement induit un processus de substitution des variétés autochtones dans tous les pays producteurs. En général, les producteurs agricoles préfèrent acheter de mini-mottes de tomate chez des pépiniéristes locaux, plutôt que acheter directement des semences de hybrides. Même si cette procédure est plus chère, elle minimise les risques et les engagements de la première phase de la culture. Donc, à la base de la filière, outre que les entreprises de semences, nous trouvons aussi des pépiniéristes qui fournissent plantes pour la transplantation.

Un facteur technologique et fonctionnel de la phase agricole est représenté par la diffusion de la mécanisation des opérations de culture et de récolte du produit qui a des impacts particulièrement significatifs sur la structure, sur l'organisation intérieure et sur l'équilibre économique des exploitations

Une phase importante à l'intérieur de la filière est le transport du produit frais à l'industrie. Souvent, le transport est géré directement par les industries les plus importantes à travers des transporteurs qui travaillent en exclusivité. Dans quelques cas, les transporteurs qui travaillent en autonomie développent un rôle d'intermédiation.

A l'état actuel, toute la production livrée aux industries est commercialisée à travers les OP, soit directement (producteurs associés), soit de manière indirecte (commercialisation par l'intermédiaire) Dans tous les EM coexistent différentes origines et formes de constitution d'OP:

- OP qui sont constituées par des producteurs individuels
- coopératives de producteurs existantes précédemment, et successivement constituées en OP (c'est le cas le plus fréquent en Espagne)
- OP qui associent des coopératives déjà existantes et des producteurs individuels.

Au niveau de la transformation, les industries sont groupées selon une combinaison complexe technologie/typologie de produit et fonctions servies (activités). Le croisement de telles combinaisons engendre des systèmes compétitifs différents, caractérisés par des facteurs-clé spécifiques de compétitivité, et des facteurs spécifiques de vulnérabilité. En général, quatre groupes plus ou moins homogènes d'entreprises de transformation décrivent le système compétitif:

- activité de production de produits semi-finis et de sub-fourniture aux industries de deuxième transformation. Cette activité concerne la tomate concentrée et en poudre et, en mesure plus limitée, les pulpes, cubes, etc. Il s'agit de produits intermédiaires utilisés pour la fabrication d'une vaste gamme de produits dérivés et de produits alimentaires où la tomate est la base fondamentale ou un des nombreux ingrédients du produit fini. Les politiques de différenciation du produit sont limitées (notamment dans le concentré) et la concurrence est globale

(commodities). La compétitivité des entreprises se joue fondamentalement sur le prix, et donc sur l'efficacité productive. Les entreprises développent donc des stratégies où les facteurs-clés sont représentés par les technologies, l'innovation des processus et les économies de coût.

- activité de production de produits finis et de sub-fourniture aux grandes entreprises multibusiness de production / commercialisation de marque propre e/o de sub-fourniture aux marques privées des chaînes de la grande distribution (activité de co-packaging). L'activité concerne tous les produits de première transformation (pelés, passata, cubes, etc.) mais dans certains cas aussi de deuxième transformation (ketchup, sauces, etc.) réalisés soit à partir de la matière première, soit à partir de produits semi-finis achetés aux industries spécialisées. Les politiques de différenciation du produit sont plus amples. La compétitivité des entreprises se joue sur le prix, mais aussi sur les performances du produit et ensuite sur la capacité de satisfaire les demandes spécifiques des clients. Ces entreprises développent des stratégies de réalisation et de service, où les facteurs-clés sont représentés par les technologies d'application fonctionnelles à la différenciation du produit (innovation et flexibilité des lignes de production), les capacités techniques de réalisation de produits innovateurs et les économies de coût (efficacité des usines et économies d'échelle).
- activité de production et/ou de commercialisation de produits finis livrés sur le marché de la consommation intermédiaire (débouché Ho.Re.Ca) ou final (débouché Retail) avec marque propre. L'activité concerne tous les produits de première (pelés, passate, cubes, etc.) et de deuxième transformation (ketchup, sauces, etc.), réalisés soit à partir de la matière première, soit à partir de produits semi-finis achetés aux industries spécialisées, soit à partir de produits finis achetés aux copackers en fonction de la propre stratégie de make or buy. Cette activité engendre un système compétitif très complexe, où à côté des grandes marques des industries multibusiness de conserves opèrent des entreprises de plus petite dimension (spécialisées ou diversifiées dans des business autres que la tomate) avec des stratégies de service au marché local.
- activité de re-transformation et exportation de produits semi-finis (concentrés) importés. Il s'agit d'une activité qui s'est développée récemment, qui se base sur l'importation, en particulier de la Chine, de concentré (triple et double) en régime TPA, sur son traitement successif (avec du produit d'origine communautaire) et conditionnement en boîtes, et sur la re-exportation, comme double concentré, vers des pays tiers (en majorité pays africains).

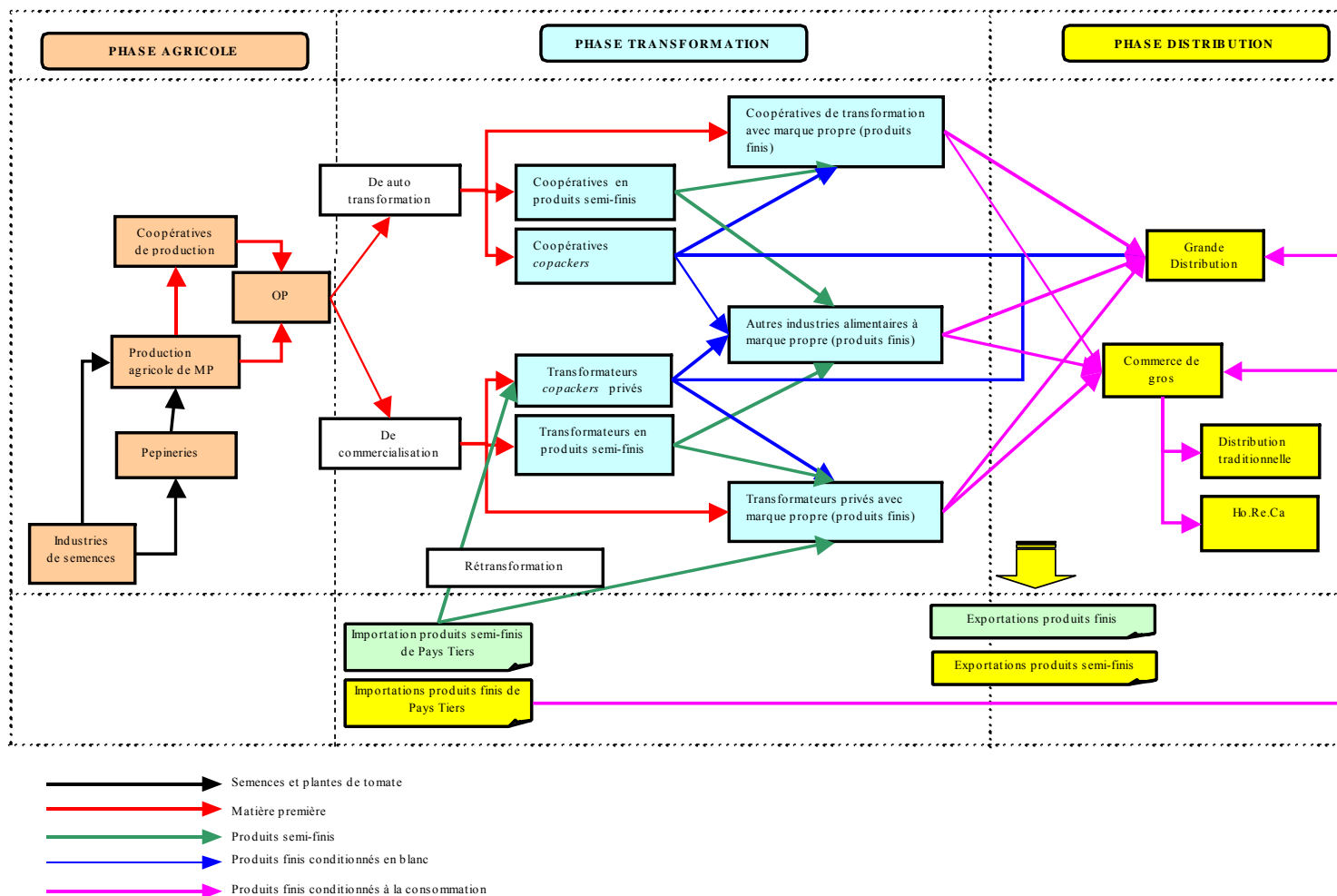
Au niveau de la distribution, le marché des produits finis est composé par deux débouchés distincts: le débouché Retail (Grande distribution, discount, détail traditionnel) adressé à la consommation finale et le débouché Ho.Re.Ca. adressé aux opérateurs du catering et de la restauration. Dans le Retail, le poids de la grande distribution vis-à-vis de la distribution traditionnelle est désormais dominant dans tous les pays de l'UE à 15, et en forte croissance dans les NEM.

Dans la grande distribution, il y a une forte compétitivité d'une part entre les grandes chaînes et d'autre part entre ces grandes chaînes et les chaînes d'hard discount et soft discount pour les parts de marché à la consommation et la fidélisation des clients, ce qui porte à exercer des pressions sur les industries en termes de prix, d'avantages contractuels (réductions, délais de paiement) et de garanties (certifications ISO 9002, Eurepgap).

L'accentuation de telles pressions représente, pour les industries, une condition d'accès aux espaces de vente dans les supermarchés, ce qui se traduit dans une accentuation de la concurrence entre les opérateurs du système compétitif des produits finis. En outre, la concurrence entre les industries est accentuée par la politique des marques commerciales des chaînes de la distribution.

En général, compte tenu des différences existantes dans les différents pays producteurs et des exigences inévitables de simplification, l'organisation de la filière peut être synthétisée comme le montre le schéma suivant, dans lequel les différents acteurs présents dans la phase agricole, de transformation et de distribution sont mis en relation fonctionnelle

Fig. 4 - Synthèse de l'organisation de la filière de la tomate-transformation



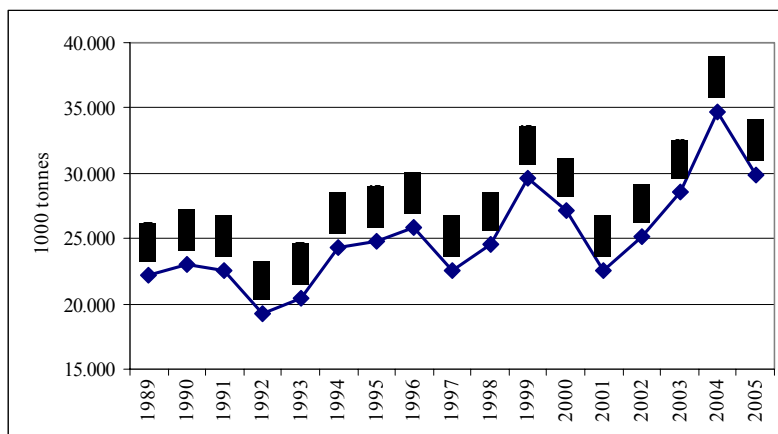
Source : Agrosynergie, sur la base des informations fournies par les opérateurs de la filière

## 4.2. LA PRODUCTION MONDIALE ET COMMUNAUTAIRE DE TOMATES POUR L'INDUSTRIE

### 4.2.1. La production mondiale

Pendant les années '90, la production mondiale de tomate pour l'industrie s'est maintenue, en moyenne, en dessous de 25 millions de tonnes. Seulement en 1999 elle a atteint presque 30 millions de tonnes; le dernier lustre, par contre, a été caractérisé par une première phase (2000-2001) de baisse de la production et une deuxième de croissance constante et rapide

Fig. 5 - Production mondiale de tomates pour la transformation depuis 1989

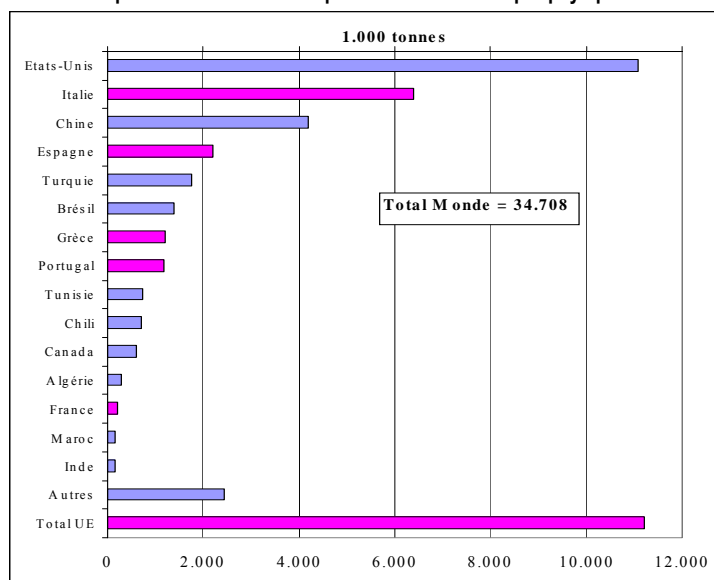


Source: Tomato News

Parmi les pays producteurs, les Etats-Unis (Californie en particulier) occupent traditionnellement la première place. Cependant, selon les estimations de Tomato News, l'Ue a dépassé les Etats-Unis en 2004, et est devenue le producteur le plus important dans le monde.

En 2004 la troisième place a été prise par la Chine qui, en peu d'années, a atteint des objectifs remarquables: avec ses 4,2 millions de tonnes (de 2001 à 2004 ce pays a augmenté la production de quatre fois) et elle est devenue un concurrent important en ce qui concerne la tomate transformée.

Fig. 6 - Tomates pour la transformation: production mondiale par pays producteur en 2004



Source: à partir des estimations Tomato News

#### 4.2.2. La production communautaire

Dans l'Ue (15) en 2004, le volume total de tomate pour la transformation (matière première) était de 11,11 millions de tonnes, contre les 7,83 millions de tonnes en 1996. Cependant, les données relatives aux volumes de la matière première transformée montrent une évolution discontinue autour d'un trend en augmentation.

Fig. 7 - UE: évolution des volumes de la matière première transformée en total et par type de produit (tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Concentrés	5.261.399	4.661.169	5.349.854	5.911.194	5.255.165	5.265.141	4.663.650	5.297.957	6.257.471
Pelées Entières	1.320.034	1.163.439	1.393.463	1.504.432	1.410.792	1.106.262	1.213.272	1.415.263	1.602.644
Autres produits	1.245.135	1.071.880	1.324.763	1.707.339	1.744.291	2.077.976	1.949.539	2.433.628	3255135
<b>Total</b>	<b>7.826.568</b>	<b>6.896.488</b>	<b>8.068.080</b>	<b>9.122.965</b>	<b>8.410.248</b>	<b>8.449.379</b>	<b>7.826.461</b>	<b>9.146.848</b>	<b>11.115.250</b>

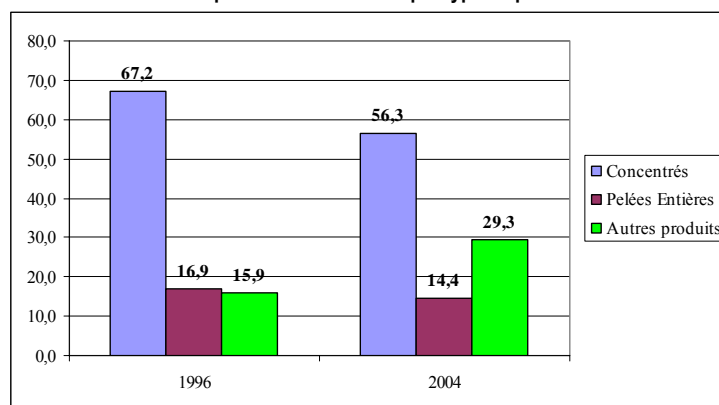
Source: Commission européenne.

En outre, les données montrent que l'utilisation de la matière première a changé au fil du temps: en particulier, une évolution positive très forte concerne les tomates transformées en autres produits ; c'est-à-dire tomates pelées en morceaux, jus de tomates, sauces de tomates, tomates surgelées, tomates non pelées en boîte, flocons de tomates, etc.

En analysant la distribution des volumes transformés de 1996 à 2004 pour les cinq pays producteurs européens (Italie, Espagne, Grèce, Portugal et France), on remarque que la catégorie "concentré de tomate" est passée de 67,2 à 56,3%, et la catégorie "tomates pelées entières" de 16,9 à 14,4%, face à un accroissement en pourcentage de l'13,4% pour la catégorie "autres produits" (de 15,9 à 29,3%).

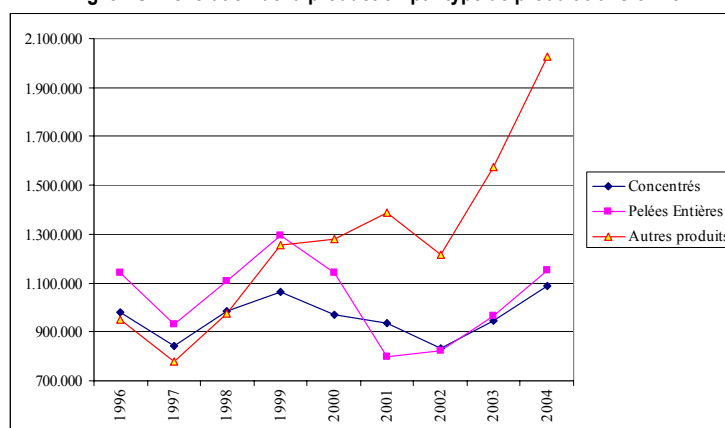
Compte tenu des évolutions de l'utilisation de la matière première, et des différents coefficients de transformation, en termes absolus, une légère augmentation de la production de concentré de tomates (11%) et une stabilisation des tomates pelées (0,9%) s'est vérifiée entre 1996 et 2004, face à une forte expansion de la production des autres produits transformés (+112%).

Fig. 8 - UE: % de la matière première transformée par type de produit en 1996-97 et 2003-04



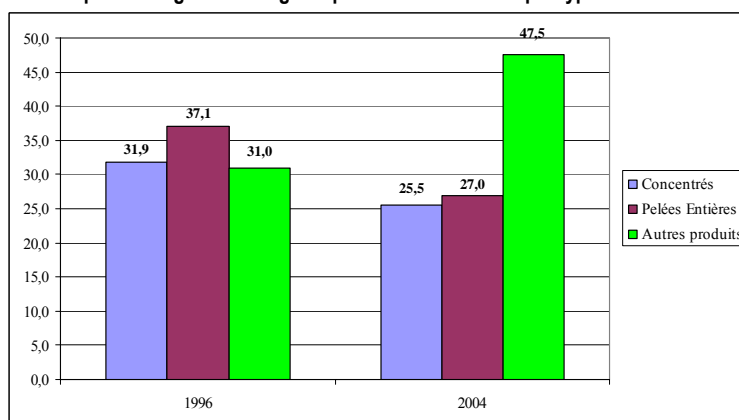
Source: à partir de données de la Commission européenne

Fig. 9 - UE: évolution de la production par type de produit transformé



Source: Commission européenne.

Fig. 10 - UE: pourcentage du tonnage de produits transformés par type en 1996-97 et 2003-04



Source: A partir de données de la Commission européenne

Les données de l'utilisation de la matière première par EM montrent le rôle de leader de l'Italie pendant toutes les années de 1996 à 2004. Ce pays utilise plus de la moitié de la matière première (57,4% en 2004). Dans les autres pays, il faut signaler l'augmentation de l'Espagne (20,9% en 2004), et la diminution de la Grèce (10,7% en 2004). Le Portugal maintient environ 10% pendant toute la période, tandis que la France joue un rôle marginal dans le cadre productif communautaire avec environ 3% du total.

Fig. 11 - UE: volumes de la matière première transformée par EM (tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
UE	7.826.568	6.896.488	8.068.080	9.122.965	8.410.248	8.449.379	7.826.461	9.146.848	11.115.250
Grèce	1.316.675	1.182.869	1.247.536	1.245.622	1.063.292	935.006	861.246	984.360	1.187.609
Espagne	1.183.919	990.392	1.182.341	1.504.353	1.318.350	1.472.224	1.587.676	1.745.639	2.320.242
France	283.139	286.180	328.022	362.214	298.538	274.843	240.824	242.736	215.668
Italie	4.179.584	3.665.342	4.322.298	5.014.250	4.875.386	4.850.069	4.325.270	5.316.439	6.380.400
Portugal	863.251	771.705	987.883	996.526	854.682	917.237	811.445	857.674	1.011.331

Source: Commission européenne

Fig. 12 - UE: pourcentage de la matière première transformée par EM

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>UE</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Grèce	16,8	17,2	15,5	13,7	12,6	11,1	11,0	10,8	10,7
Espagne	15,1	14,4	14,7	16,5	15,7	17,4	20,3	19,1	20,9
France	3,6	4,1	4,1	4,0	3,5	3,3	3,1	2,7	1,9
Italie	53,4	53,1	53,6	55,0	58,0	57,4	55,3	58,1	57,4
Portugal	11,0	11,2	12,2	10,9	10,2	10,9	10,4	9,4	9,1

Source: à partir de données de la Commission européenne

Les données de l'évolution des volumes par produits réalisés montrent encore une fois que l'Italie est le leader dans tous les types de produits, et notamment dans le secteur des tomates pelées et des autres produits.

Fig. 13 - UE: évolution de la production de produits transformés par type et par EM (tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Concentré</b>									
UE	978.755	840.803	986.766	1.065.696	969.814	935.040	830.315	945.591	1.086.277
Grèce	233.777	199.452	211.797	198.335	178.148	141.607	115.140	136.306	164.031
Espagne	154.168	130.640	159.781	207.280	186.116	200.081	226.800	255.398	326.995
France	37.289	38.542	44.417	47.766	40.187	38.476	28.863	28.095	26.816
Italie	390.686	336.819	401.429	441.844	409.408	396.489	322.264	380.525	402.800
Portugal	155.572	135.311	169.342	170.471	155.955	158.387	137.249	145.267	165.635
<b>Pelées</b>									
UE	1.140.858	933.149	1.107.695	1.295.522	1.143.522	797.457	824.764	966.202	1.151.113
Grèce	10.325	11.010	11.898	10.521	9.182	3.549	2.638	4.178	4.187
Espagne	143.000	99.162	125.047	134.709	98.993	65.265	48.238	48.534	62.467
France	19.085	21.412	20.875	21.561	15.434	6.575	7.596	7.864	259
Italie	968.281	801.412	948.974	1.125.395	1.017.924	721.313	766.293	901.183	1.084.200
Portugal	174	153	901	3.336	1.989	754	0	0	0
<b>Autres produits</b>									
UE	952.811	780.513	976.645	1.254.113	1.278.664	1.388.725	1.216.014	1.572.351	2.025.932
Grèce	33.099	24.019	35.773	32.775	35.809	41.848	45.240	57.256	68.701
Espagne	154.720	126.180	160.811	194.922	185.108	235.665	217.179	226.644	361.275
France	32.867	29.817	37.761	36.345	30.778	31.895	29.729	24.453	20.938
Italie	720.349	595.184	726.494	973.252	1.011.558	1.069.708	907.659	1.249.797	1.563.400
Portugal	11.776	5.313	15.806	16.819	15.411	9.610	16.208	14.200	11.618

Source: Commission européenne

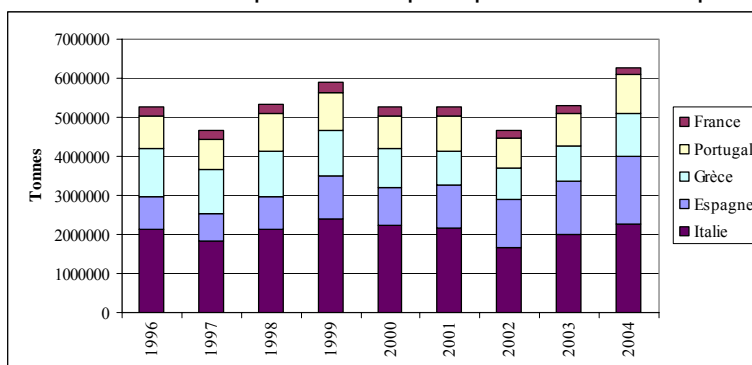
En Espagne on a enregistré un accroissement en ce qui concerne la catégorie "autres produits", bien que l'industrie espagnole se distingue surtout pour son augmentation dans la production de concentré. On remarque, par contre, l'importante réduction de la production de tomates pelées entières.

En Grèce, la catégorie "autres produits" montre un accroissement régulier, alors que le volume de la production de concentré est globalement en baisse. Enfin, au Portugal toutes les catégories montrent une certaine stabilité dans la période.

Le bas volume de tomate transformée en France a eu un effet marginal sur le trend général européen. Alors que le concentré et les pelées montrent une tendance décroissante, les "autres produits" restent stables.

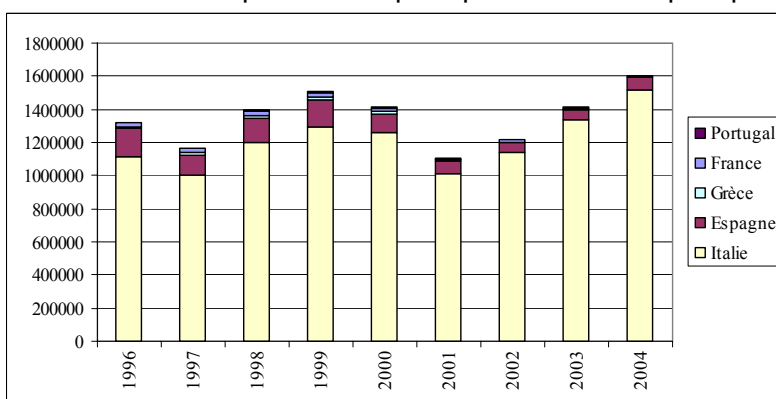


Fig. 14 - UE: évolution de la matière première utilisée pour la production de concentré par EM (tonnes)



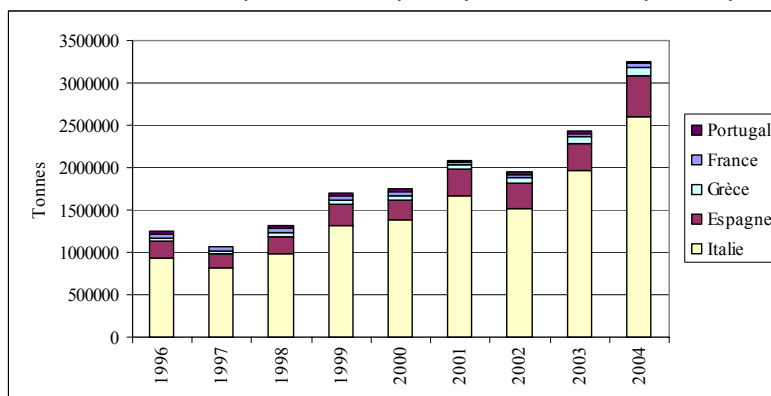
Source: à partir de données de la Commission européenne

Fig. 15 - UE: évolution de la matière première utilisée pour la production de tomates pelées par EM (tonnes)



Source: à partir de données de la Commission européenne

Fig. 16 - UE: évolution de la matière première utilisée pour la production d'autres produits par EM (tonnes)



Source: à partir de données de la Commission européenne

#### 4.2.2.1 L'évolution des surfaces des tomates pour la transformation dans les régions

En ce qui concerne l'Ue (à 25 à partir de 2004) en général, on observe une évolution des surfaces qui a atteint le point maximum en 2004, avec un peu plus de 170.000 hectares (161.000 pour l'Ue à 15). D'une manière analogue, la production de matière première livrée aux industries a atteint le point le plus élevé en 2004, avec 11,4 Mln tonnes (11,1 Mln de tonnes Ue à 15).

Fig. 17 - UE: superficies en tomate-transformation (ha)

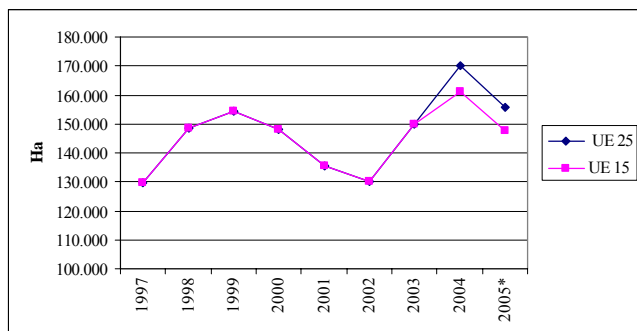
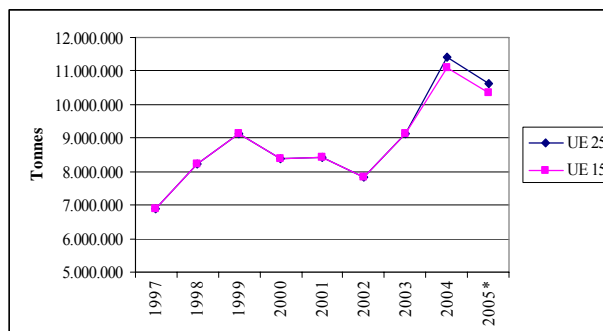


Fig. 18 - UE: production de MP livrée aux industries (tonnes)



Sources: EM, Tomato news

Les résultats agrégés sont l'effet de dynamiques différenciées, soit au niveau des surfaces que de la production. En ce qui concerne la dynamique des surfaces, au-delà de variations annuelles au cours de la période considérée, on observe une stabilité au Portugal et en Italie, une diminution en Grèce et, surtout, en France, et une croissance extrêmement vigoureuse en Espagne où, par rapport à la première année de la période, les surfaces ont presque doublé (+90%).

Fig. 19 - Superficies en tomate pour l'industrie dans les EM (Ha)

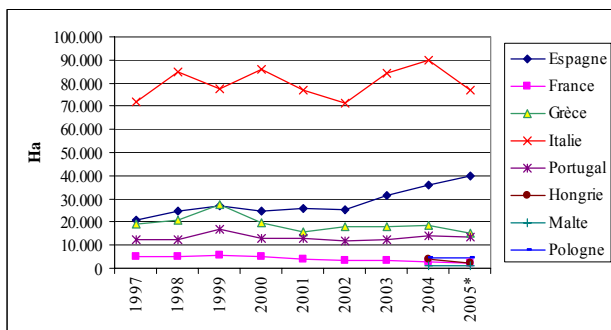
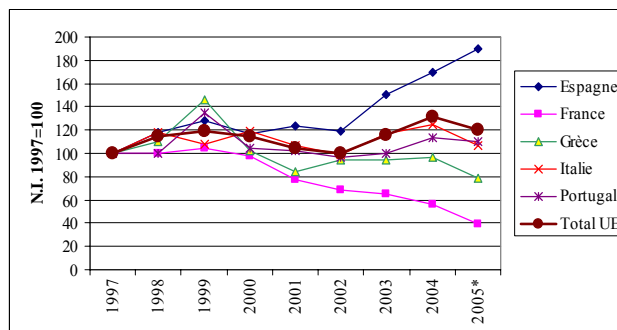


Fig. 20 - Superficies en tomate l'industrie dans les EM (N.I.)



Sources: EM, Tomato news

Au niveau des pays communautaires, la superficie et la production des tomates pour la transformation sont plus ou moins concentrées dans quelques régions. Les tableaux suivants montrent la répartition en pourcentage de la superficie et de la production dans les régions et dans quelques zones spécialisées de chaque État membre.

Fig. 21 - Répartition % de la superficie en tomate pour la transformation par région dans chaque EM (2005)

EM	Région-zone	% superficie dans l' EM
<b>Italie</b>	<b>Nord</b>	<b>44,5%</b>
	-Emilia-Romagna	32,6%
	-Lombardia	9,2%
	-Piemonte	1,5%
	-Autres Nord	1,3%
	<b>Centre</b>	<b>8,1%</b>
	-Lazio	2,7%
	-Autres Centre	5,3%
	<b>Sud</b>	<b>47,5%</b>
	-Puglie	35,7%
	-Campania	2,6%
	-Autres Sud	9,1%
<b>Total Italie</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Espagne</b>	<b>Nord et Centre-Est</b>	<b>11,1%</b>
	-Navarra	5,6%
	-Autres N et CE	5,5%
	<b>Sud Ouest</b>	<b>88,9%</b>
	-Extremadura	75,1%
	-Andalucia	13,8%
<b>Total Espagne</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Portugal</b>	-Alentejo	19,6%
	-Ribatejo	80,4%
	<b>Total Portugal</b>	<b>100,0%</b>
<b>Grèce</b>	-Voïotia	11,7%
	-Tessalia	40,7%
	-Autres	47,7%
	<b>Total Grèce</b>	<b>100,0%</b>

Fig. 22 - Répartition % de la production de tomates pour la transformation par région dans chaque EM (2004)

EM	Région-zone	% superficie dans l' EM
<b>Italie</b>	-Emilia-Romagna	33,3%
	-Lombardia	8,9%
	-Piemonte	1,2%
	-Puglie	35,9%
	-Campania	2,7%
	-Autres	18,0%
	<b>Total Italie</b>	<b>100,0%</b>
<b>Espagne</b>	-Aragon	9,1%
	-Navarra	3,3%
	-La Rioja	0,2%
	-Extremadura	66,2%
	-Andalucia	11,4%
	-Autres	9,9%
<b>Total Espagne</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Portugal</b>	-Alentejo	13,7%
	-Ribatejo	86,3%
	<b>Total Portugal</b>	<b>100,0%</b>
<b>Grèce</b>	-Voïotia	8,7%
	-Tessalia	37,4%
	-Autres	53,9%
	<b>Total Grèce</b>	<b>100,0%</b>

Fig. 23 - Superficie en tomate pour l'industrie dans les régions objet d'analyse (Ha)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Var annuelle
<b>Espagne</b>	21.060	24.732	28.530	24.636	27.002	26.985	34.252	36.468	38.000	6,3%
Aragon	-	-	-	-	-	2.061	1.901	-	-	-
Navarra	-	-	3.400	2.752	2.266	1.847	1.939	1.992	2.143	-7,4%
La Rioja	-	-	-	-	-	50	0	-	-	-
Extremadura	-	15.900	18.700	16.450	18.500	19.982	24.970	27.582	28.542	8,7%
Andalucia	1.167	1.320	2.000	1.545	1.655	2.050	3.764	4.613	5.230	23,9%
<b>Portugal</b>	16.792	17.634	15.127	12.935	11.726	11.937	12.466	14.006	13.692	-3,6%
Alentejo	3.712	4.614	4.093	2.882	2.570	2.311	2.603	2.711	2.678	-7,5%
Ribatejo	13.080	13.020	11.034	10.053	9.156	9.626	9.863	11.295	11.014	-2,4%
<b>Italie</b>	68.000	72.000	80.450	74.075	69.400	67.500	80.350	88.050	77.000	1,0%
Piemonte	400	550	500	450	400	550	900	1.300	1.131	10,8%
Lombardia	2.300	2.950	3.400	3.400	3.600	4.200	6.250	8.100	7.047	13,2%
Emilia Romagna	18.900	21.150	24.050	24.450	25.650	25.900	27.700	29.100	25.608	2,8%
Campania	2.350	2.450	3.500	3.400	3.350	3.450	3.800	2.450	2.009	-2,8%
Puglia	34.000	34.000	37.200	31.200	25.050	21.000	26.750	30.900	27.501	-3,0%
<b>Grèce</b>	19.005	21.000	27.680	19.500	14.828	16.921	17.843	18.316	15.000	-4,7%
Thessalia	-	-	-	-	-	-	5.979	6.039	6.100	-
Voïotia	-	-	-	-	-	-	1.715	1.733	1.750	-

Source: Fega, Ine, Junta de Extremadura, Junta de Navarra, Junta de Andalucia pour l'Espagne; Anicav pour l'Italie, Inga et Ine pour le Portugal, Ministre du développement agricole et des aliments pour la Grèce

### 4.3. LE COMMERCE MONDIAL

#### 4.3.1. Les principaux flux commerciaux

En 2004 (source FAO<sup>4</sup>), le commerce mondial de concentré de tomate a concerné un mouvement total (import + export) de 4,3 millions de tonnes environ, et a enregistré un accroissement de 13,2% par rapport à l'année précédente. Ce phénomène semble consolider la tendance à une croissance continue, qui a caractérisé le secteur à partir de 1993. En termes de valeur, le chiffre d'affaires a été de 3.367 millions de US\$, supérieur à l'année précédente de 23,8%.

Fig. 24 - Chiffre d'affaires du concentré de tomate

Vol (1000t)	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Concentré Imports	856.605	988.023	1.148.414	1.087.485	1.025.180	1.086.353	1.159.629	988.268	902.852	1.049.942	1.246.095	1.630.171
Concentré Export	951.663	1.008.793	1.199.734	1.205.286	1.224.355	1.288.483	1.267.183	1.060.671	1.071.847	1.281.686	1.472.442	1.735.238
Import+Export	1.810.261	1.998.810	2.350.143	2.294.767	2.251.532	2.376.834	2.428.811	2.020.999	1.976.700	2.333.630	2.720.540	3.367.413

Source: à partir de données Fao.

En termes quantitatifs, les importations de concentré de tomate sont augmentées de 19,4%, alors qu'en ce qui concerne les exportations, on a enregistré un accroissement de 7,8%. En termes monétaires (US\$), on a enregistré une augmentation de 30,8% et de 17,8% respectivement.

Au niveau mondial en 2004, l'Europe se configure comme la principale zone importatrice, avec une demande provenant surtout de l'Allemagne, de l'Italie et de la Grande Bretagne. En ce qui concerne les exportations de concentré de tomate, la Chine de 2001 à 2004 a vu augmenter la valeur de ses exportations de 89,6%.

#### 4.3.2. Le commerce extérieur de l'Ue de produits transformés à base de tomate

En ce qui concerne les échanges internationales de produits transformés à base de tomate, l'Ue confirme sa position d'exportatrice nette dans tous les sous-secteurs. Si l'on effectue une analyse plus détaillée, on observe, toutefois, des situations différentes selon les sous-secteurs.

Fig. 25 - Import-Export de/vers l'Ue de tomates transformées (tonnes)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Sauces (NC 2103 20)</b>												
Importations	17.816	16.408	17.019	14.159	10.497	11.843	13.194	12.832	11.347	15.457	18.855	20.333
Exportations	30.091	38.466	40.380	55.839	52.184	35.240	30.730	36.114	39.405	43.760	48.424	48.317
Différences	12.275	22.058	23.361	41.680	41.687	23.396	17.536	23.282	28.058	28.303	29.568	27.984
<b>Concentrés (NC 2002 90)</b>												
Importations totales	38.263	44.091	92.657	128.720	100.269	96.436	74.980	75.726	115.081	155.766	178.460	243.408
<i>dont en régime normal</i>	26.857	26.677	41.496	75.492	51.161	20.236	27.139	25.926	34.567	32.021	48.661	86.177
<i>dont en TPA</i>	11.407	17.414	51.161	53.229	49.108	76.200	47.841	49.801	80.514	123.745	129.799	157.231
Exportations totales	247.669	219.268	237.347	227.570	256.553	279.896	264.093	256.977	322.583	408.207	325.256	298.915
<i>dont en régime normal</i>	242.306	213.296	225.722	177.466	204.971	195.741	200.730	202.810	224.908	266.525	145.387	131.261
<i>dont en TPA</i>	5.363	5.972	11.625	50.104	51.582	84.155	63.363	54.167	97.673	141.682	179.869	167.654
Différences totales	209.406	175.177	144.690	98.849	156.284	183.460	189.114	181.251	207.502	252.441	146.796	55.507
<i>dont en régime normal</i>	215.450	186.620	184.226	101.974	153.810	175.505	173.591	176.885	190.341	234.504	96.726	45.084
<i>dont en TPA</i>	-6.044	-11.442	-39.536	-3.125	2.474	7.955	15.522	4.366	17.159	17.937	50.071	10.423
<b>Pelées entières et en morceaux (NC 2002 10 10)</b>												
Importations	10.355	9.018	7.748	9.909	8.950	10.706	10.766	10.143	8.128	9.207	43.821	30.095
Exportations	204.022	188.378	179.848	192.008	225.903	212.356	259.268	252.976	280.728	295.694	253.474	265.665
Différences	193.667	179.360	172.100	182.099	216.953	201.650	248.502	242.833	272.600	286.487	209.653	235.570

Source: à partir de données Comext

<sup>4</sup> Les données FAO sont exprimées en équivalent de tomate fraîche.

#### 4.3.2.1 Sauces à base de tomate (NC 2103 20)

Relativement aux sauces à base de tomate (NC 2103 20), en 2004, face à une importation de 20.033 tonnes, l'export a dépassé 48.300 tonnes. Les exportations et les importations confirment une augmentation tendancielle des volumes commercialisés à partir de 1999 (de 1999 à 2004, +54% pour l'export et +57% pour l'import).

La Ue confirme, donc, sa position d'exportateur net. En ce qui concerne les marchés de référence, la Turquie (10.642 t en 2004) détient le leadership comme source d'approvisionnement du marché communautaire avec une part de 52,3%. Dans la dernière année de la période sous observation, ce pays a beaucoup augmenté sa position: en 2003 il avait une part de 22,6% du total de l'importation communautaire. Par contre, à partir de 1999, la position des Etats-Unis sur le marché communautaire a commencé une tendance à la baisse (de 40% du total de l'import Ue à 8%).

Relativement aux exportations, 41,7% des envois approvisionne la Suisse et la Norvège (20.140 t). Une situation particulière concerne la Russie, qui absorbe actuellement une quantité résiduelle du total des envois et qui avait permis, dans les années de 1995 à 1997, une augmentation de l'export communautaire.

Fig. 26 - Importations communautaires de sauces à base de tomates (tonnes)

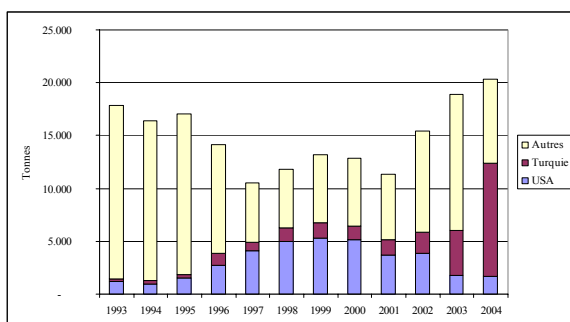
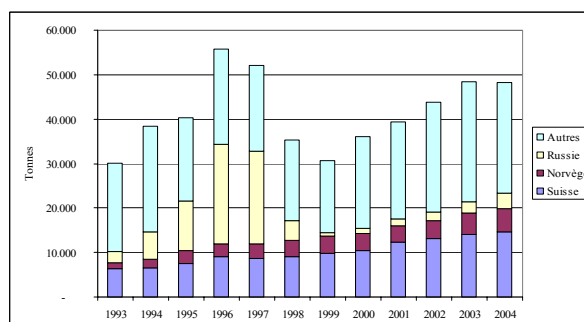


Fig. 27 - Exportations communautaires de sauces à base de tomates (tonnes)



Source: à partir de données Comext

#### 4.3.2.2 Concentré de tomates (NC 2002 90)

Aussi en ce qui concerne les concentrés (NC 2002 90), les flux d'exportation sont supérieurs aux flux d'importation. Il faut observer, en tout cas, que la plupart des importations et des exportations de concentré sont en régime de Trafic de Perfectionnement Actif (TPA), au moins dans les dernières années. Relativement à 2004, en effet, les importations de tomate concentrée (tous confondus) ont été égales à 243.448 t, dont 157.231 en TPA, alors que les exportations frôlent 299.000 t, dont 167.654 en TPA. Les importations ont augmenté de 36,4% par rapport à 2003, et de 536,2% par rapport à 1993, lorsque les importations européennes étaient 38.263 t.

Par contre, les exportations ont marqué une baisse de 8% entre 2003 et 2004, et de 26,8% depuis 2002 (qui représente l'année de plus fort export). Les différentes dynamiques portent à une réduction du solde actif du commerce extérieur de l'Ue dans ce secteur (de 209.406 t en 1993 à 55.507 t. en 2004). En ce qui concerne les partenaires commerciaux, 87% de l'import communautaire provient de la Chine (212.434 t, dont la plupart en régime de TPA), et 7,4% de la Turquie. Il faut observer que ce dernier pays était le partenaire plus fort au cours des années '90.

Les débouchés privilégiés du marché communautaire sont les pays de l'Afrique, (196.480 t, soit environ 65,7% de l'export total).

Dans la catégorie « concentré de tomate » trois types de produit sont concernés: le concentré de tomates avec une matière sèche > 30% (NC 2002 90 91 et NC 2002 90 99), entre 12 et 30% (NC 2002 90 31 et NC 2002 90 39) et < de 12% (NC 2002 90 11 et NC 2002 90 19).

Dans le commerce extérieur de l'Ue, les types plus importants sont le concentré >30% et le concentré entre 12 et 30%. Le concentré avec matière sèche < 12% ne représente qu'une part marginale du total des échanges. Le concentré >30% en matière sèche, avec 188.044 t en 2004, exprime 77,3% du total des importations (93,4% de ce produit provient de la Chine).

Le concentré avec une MS entre 12% et 30% représente, par contre, la partie la plus importante des exportations européennes, qui avec 245.189 t atteignent 82% de l'export total. On observe que 82% est exporté vers les pays africains.

Fig. 28 - Importations communautaires de concentré de tomates (tous produits confondus)- tonnes

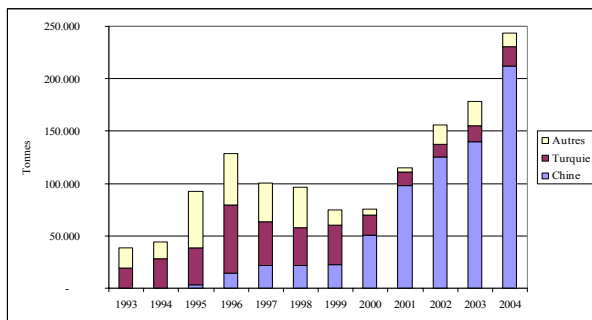
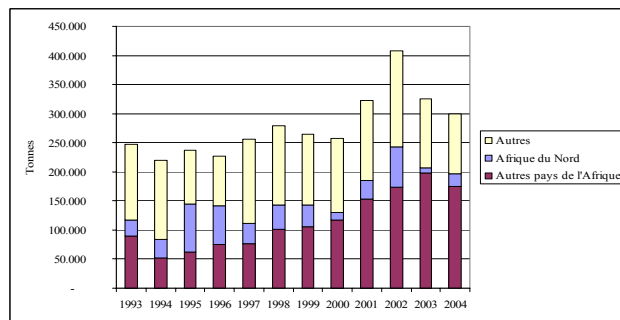


Fig. 29 - Exportations communautaires de concentré de tomates (tous produits confondus)- tonnes



Source: à partir de données Comext

#### 4.3.2.3 Tomates pelées, entières et en morceaux (NC 2002 10 10)

Dans ce secteur, bien que l'Ue se soit confirmée exportatrice nette (solde commercial actif de 235.570 t en 2004), un accroissement de 376% du volume des importations s'est vérifié en 2003. Celles-ci, en effet, sont passées de 9.207 t en 2002 à 43.821 t en 2003, après une moyenne de 9.490 tonnes par an de 1993 à 2002. En 2003 les exportations, égales à 253.467 t, ont subi une diminution de 14% par rapport à 2002, après un long trend de croissance, mais en 2004 on relève déjà un nouvel accroissement de 4,8% vis-à-vis d'une diminution de 31% des importations. L'augmentation des importations en 2003 est imputable essentiellement à l'entrée d'un nouveau partenaire commercial, l'Argentine. En ce qui concerne les marchés d'approvisionnement, en 2004, 49,6% (14.920 t) de la demande européenne a été satisfaite par l'Argentine et 39,6% par la Turquie (11.899 t). En ce qui concerne les débouchés du marché, les zones privilégiées sont l'Amérique du Nord et le Japon.

Fig. 30 - Importations communautaires de tomates pelées, entières ou en morceaux (tonnes)

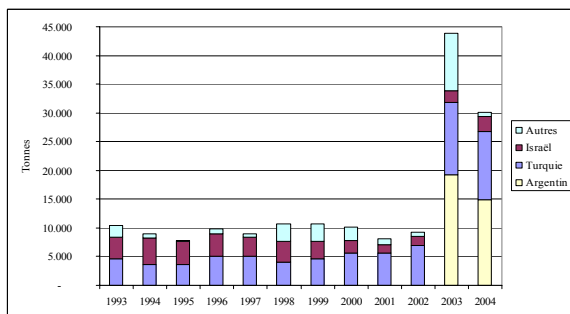
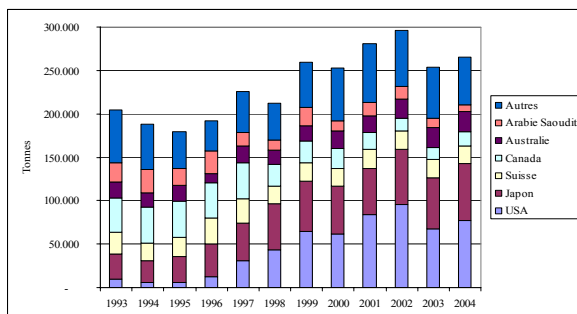


Fig. 31 - Exportations communautaires de tomates pelées, entières ou en morceaux (tonnes)



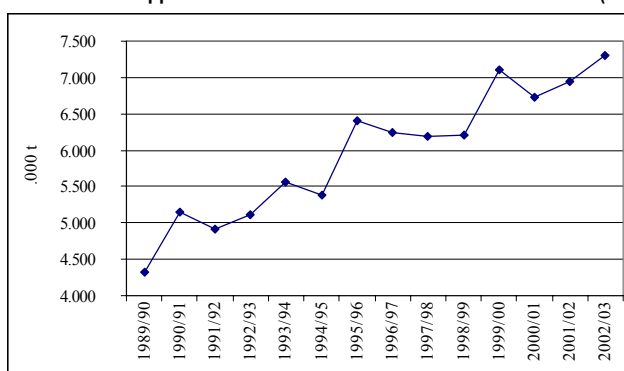
Source: à partir de données Comext

#### 4.4. LA CONSOMMATION COMMUNAUTAIRE

Pendant la période 1992-2003, la consommation apparente<sup>5</sup> de tomate transformée a augmenté de 49%, alors que la consommation annuelle par habitant est passée de 14,3 à 19,3 kg. Les données disponibles mettent en évidence que l'expansion de la consommation a commencé au cours des premières années '80, bien que cela n'ait pas eu lieu selon une progression linéaire. En 1990/91, la réunification de l'Allemagne a provoqué une augmentation de la population et de la consommation de tomate transformée (+19%).

Après un ralentissement du taux de croissance de la consommation en 1991/92, la croissance a repris force l'année successive et, en 1993/94, elle a continué, en faisant enregistrer une augmentation de 8%, égale à 5,5 millions de tonnes d'équivalent de tomate fraîche. L'évolution alterne s'est répétée dans le temps: après une récession en 1994/95, la consommation au cours de l'année successive est augmentée de 9%, suite à l'élargissement de l'Union européenne de 12 à 15 Etats Membres, ce qui a porté la population totale à 371 millions d'habitants.

Fig. 32 - Consommation apparente totale de la tomate transformée dans l'Ue (1.000 tonnes)



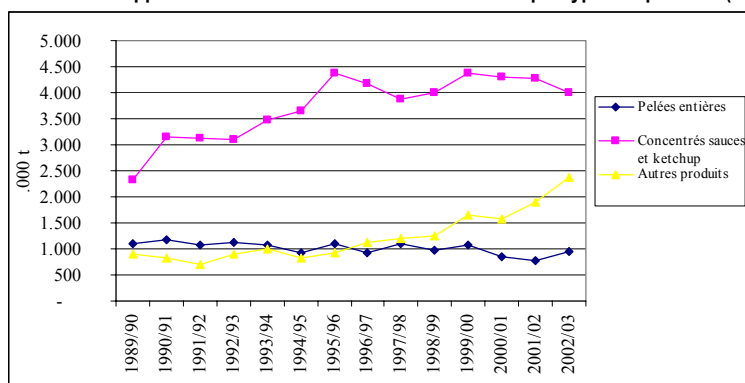
Source: à partir de données Tomato News

Cette année là, la consommation apparente de tomate transformée a augmenté d'environ 250 mille tonnes, en atteignant la consommation de 6,5 millions de tonnes d'équivalent de tomate fraîche. De 1996 à 1998, les consommations dans l'Ue-15 se sont stabilisées autour de 6,2 millions de tonnes alors qu'une nouvelle hausse de 15% s'est vérifiée en 1999. A un léger ralentissement de la croissance en 2000/01, a suivi une reprise l'année suivante avec une consommation apparente de 6,9 millions de tonnes d'équivalent de tomate fraîche et de 7,3 millions en 2002/03. Il est important de souligner que les stocks de produit, détenus par l'industrie et par les chaînes de distribution, sont inclus dans les données de la consommation apparente; c'est pourquoi, certaines variations de la consommation apparente d'une année à l'autre peuvent être dues à la variation des niveaux des stocks. L'évolution du taux de la consommation apparente varie significativement selon la catégorie de produit considérée.

Pendant la période 1990-1995, la consommation globale de tomates pelées et "autres produits" est restée constante, autour de 2 millions de tonnes d'équivalent de tomate fraîche. Dans ce contexte, la catégorie "autres produits" a lentement mais régulièrement gagné des parts de consommation, ce qui a correspondu à la baisse de la catégorie "tomates pelées". Ce phénomène est justifié en partie (du moins pendant la période 1989-1992) du fait que le produit "passata de tomate", qui précédemment était dans la catégorie "concentré" a été inclus dans la catégorie "autres produits". Successivement (1995-2003), cette dernière catégorie a été protagoniste d'une croissance réelle, à la suite de la création d'une série de nouveaux produits à base de pulpe de tomate et de tomates en morceaux aromatisés.

<sup>5</sup> La consommation, exprimée en équivalent de tomate fraîche, a été calculée en considérant les quantités de tomate fraîche transformées par l'industrie Ue pour chaque catégorie (concentré, tomates pelées entières et autres produits), en ajoutant les importations à partir des pays hors-Ue et en soustrayant les exportations vers les pays hors-Ue.

Fig. 33 - Consommation apparente de la tomate transformée dans l'Ue par types de produits (1.000 tonnes)



Source: à partir de données Tomato News.

Pendant la même période, la consommation annuelle de tomates pelées a baissé (de 1,1 million de tonnes en 1995 à moins de 800 mille tonnes en 2002 et 950 mille tonnes en 2003), à cause d'une réduction de la consommation par habitant. Le concentré a connu un accroissement marqué jusqu'à 1996, un déclin jusqu'à 1999 et une reprise successive qui a reporté le niveau des consommations de 2002 à celui de 1996<sup>6</sup>.

Fig. 34 - Consommation apparente de la tomate transformée par EM (tonnes)

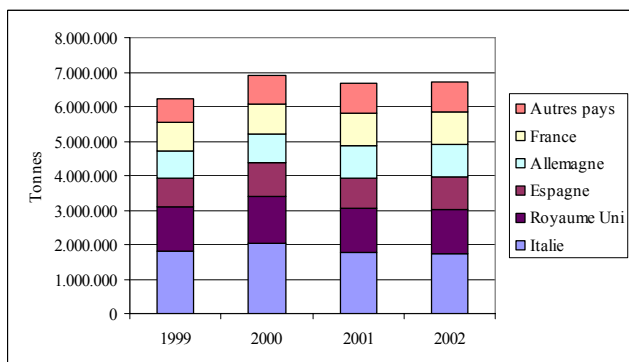
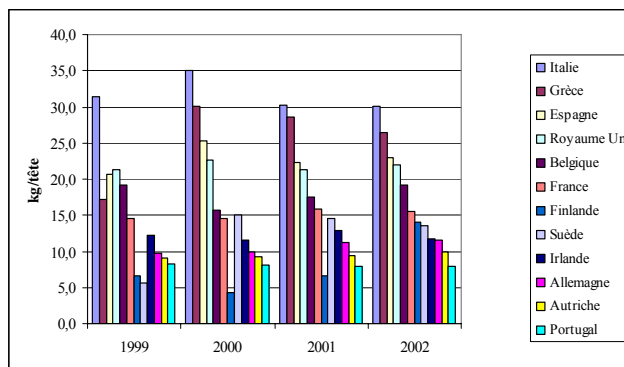


Fig. 35 - Consommation apparente par tête de la tomate transformée par EM (Kg)



Source: à partir de données de la Commission européenne

Au niveau des EM, l'Italie occupe la première place dans le niveau soit de la consommation totale, soit de la consommation par tête. Le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Allemagne et la France sont les autres EM qui détiennent des parts considérables de la consommation en volume. Cependant, en ce qui concerne la consommation par tête, après l'Italie (30 kg), on trouve la Grèce (26,5 kg), l'Espagne (23 kg) et Royaume-Uni (22 kg).

<sup>6</sup> Dans le cas du concentré, il s'agit, pour la plupart, de la consommation de industries de deuxième transformation. La consommation finale de concentré est une partie marginale de la consommation apparente totale



#### 4.5. LA DEPENSE COMMUNAUTAIRE POUR LE SOUTIEN DU SECTEUR

La dépense communautaire pour soutenir le secteur de la tomate transformée est diminuée progressivement dans les années, d'un maximum de 394,6 millions d'Euros en 1992 à un minimum de 222,7 millions d'Euros en 2001. À partir de cette date, une inversion de tendance s'est vérifiée, avec une augmentation jusqu'à 367,3 millions d'Euros en 2005. Les graphiques suivants montrent l'évolution de la dépense et l'évolution du tonnage de la matière première totale et de la matière première éligible à l'aide à partir de la campagne 1996.

Fig. 36 - Evolution de la dépense FEOGA pour la tomate-transformation (UE 15)

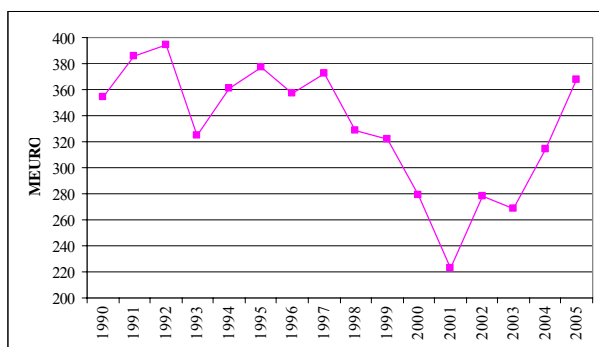
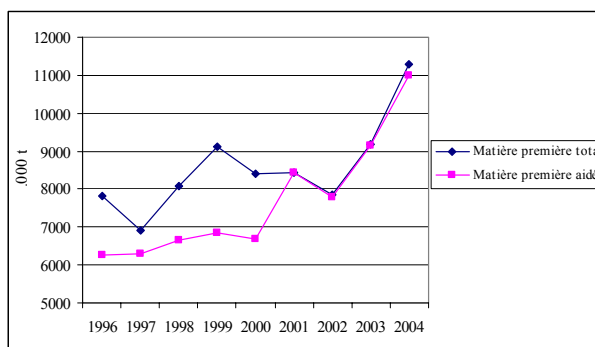


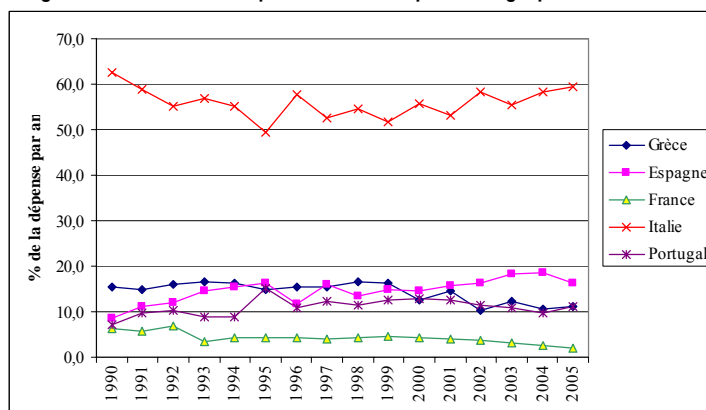
Fig. 37 - Evolution de la production totale de tomate-transformation et de la production éligible à l'aide (1.000 tonnes)



Source: à partir de données de la Commission européenne

La distribution de la dépense par EM producteur montre que l'Italie est le plus grand bénéficiaire du soutien pendant toute la période observée, suivie par l'Espagne (en augmentation), la Grèce (en baisse), le Portugal et la France. En ce qui concerne la dynamique de la distribution de la dépense en pourcentage, on observe une stabilité de l'Italie (de 62,5 en 1990 à 59) et du Portugal (de 7,3% en 1990 à 11,0% en 2005), tandis que l'Espagne augmente son poids (de 8,4% en 1990 à 16,4% en 2005) et la Grèce et la France le diminuent (respectivement de 15,5% à 11,2% et de 6,2% à 2%).

Fig. 38 - Évolution de la dépense FEOGA en pourcentage par an dans les EM



Source: à partir de données de la Commission européenne

---

## 5. THEME 1: L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ COMMUNAUTAIRE

---

### 5.1. DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRODUCTION A PERMIS A L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION D'ÊTRE APPROVISIONNÉE EN LA MATIÈRE PREMIÈRE REQUISE – EN TERME DE VOLUME, QUALITÉ, VARIÉTÉ ET PRIX ? – Q.E. 1

La question vise à vérifier si et dans quelle mesure le soutien communautaire à la production de tomate pour l'industrie a permis une meilleure adéquation entre l'offre des producteurs et la demande des transformateurs en terme de volume, de prix et de qualité, de manière à éviter le surplus structurel (accumulation de stocks dans les entreprises de transformation) et, donc, les problèmes d'écoulement.

La matière première requise s'exprime en termes de:

- volumes: les volumes demandés dépendent de l'évolution du marché des différents types de produit. Il faut également vérifier que le régime de quotas et le régime de seuils soient cohérents avec les exigences de la demande de l'industrie de transformation européenne (demande interne et exportations).
- variétés: les différentes variétés cultivées de tomate pour la transformation présentent des caractéristiques techniques plus ou moins adaptées à la typologie du produit transformé. Donc, il s'agit de vérifier si les instruments de l'OCM ont favorisé une adaptation variétale efficace en fonction des stratégies productives de l'industrie de transformation.
- qualité: on entend ici la qualité technique de la matière première. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure l'aide à la production a permis une amélioration de la qualité de la matière première négociée en fonction des exigences techniques de l'industrie de transformation.
- prix: il s'agit du prix effectivement payé par les transformateurs aux OP. Il faut vérifier dans quelle mesure l'OCM a eu une influence sur le prix payé aux OP. Il s'agit de vérifier, en outre, si et dans quelle mesure le niveau des prix de la matière première se transfère sur les prix de vente des produits transformés.

#### 5.1.1. Critères de jugement et indicateurs

La méthode d'évaluation se base sur les critères de jugement et sur les indicateurs suivants:

1. L'OCM F&L mesures tomates transformées et ses modifications a/n'a pas permis la stabilité de la disponibilité interne des produits dérivés de la tomate dans le marché communautaire
  - a. Evolution du taux de remplissage du quota (ou du seuil) défini comme le rapport % entre la matière première transformée et le quota (ou le seuil) de référence
  - b. Evolution du rapport stocks vendus/production et stocks invendus/production par catégorie de produit
  - c. Evolution de la disponibilité interne (production+ importations-exportations) en équivalent de matière première des produits à base de tomate, par type de produit transformé
2. L'OCM F&L mesures tomates transformées et ses modifications a permis aux industries de transformation de disposer de variétés et d'une qualité technique de la matière première (MP) répondant à leurs exigences et aux normes minimales de qualité prévues par la normative Ue
  - a. Analyse des paramètres des variétés des tomates fonctionnels à la production et à la transformation
  - b. Evolution des rendements à la transformation au cours de la période examinée
  - c. Existence de grilles d'évaluation de la qualité dans les contrats d'approvisionnement de la MP à l'industrie
  - d. Vérification de la mise en œuvre de systèmes d'évaluation de la qualité de la MP
  - e. Degré de satisfaction des opérateurs

3. Les prix payés aux producteurs se sont transférés sur les prix de vente des produits transformés dans la même proportion
  - a. Evolution des prix aux producteurs agricoles (1996- 2000: au net de l'aide payée)
  - b. Incidence coût de la MP sur les prix de vente des industries des produits semi-finis et finis.
  - c. Variations des prix de la MP par rapport aux variations des prix des produits transformés

### 5.1.2. Sources d'information et limites

En ce qui concerne les données sur la production des produits transformés, la matière première transformée et les stocks, les sources utilisées sont les communications des EM à la Commission. Le contrôle effectué par l'évaluateur a pourtant mis en évidence certains problèmes: omissions dans les données de base<sup>7</sup>, fiabilité des données, notamment des stocks, incohérences<sup>8</sup>.

Pour le commerce extérieur de produits à base de tomates, la source est Comext.

En ce qui concerne les variétés et leurs paramètres, l'évaluation se base sur les informations rassemblées auprès des industries de semences et leurs catalogues de variétés mises en vente. Pour les paramètres de qualité et leur rapport avec les caractéristiques de la matière première dans les contrats d'approvisionnement, ainsi que pour les systèmes mis en œuvre pour l'évaluation de la qualité de la MP, les sources sont les interviews aux OP et aux industries.

Pour le calcul des rendements à la transformation, les données de base utilisées sont les communications des EM à la Commission (production de tomates transformées et matière première employée, par type de produit).

En ce qui concerne les prix de la matière première:

- pour la période précédente à la réforme de 2000 et comme indiqué par les règlements: le prix minimal et l'aide à la transformation de la tomate fraîche des variétés rondes pour les concentrés ont été considérés sur la base d'un rendement à la transformation de 1:5,5; le prix minimal et l'aide à la transformation de la tomate fraîche des variétés longues pour la tomate pelée ont été considérés sur la base d'un rendement à la transformation de 1:1,20.
- pour la période successive à la réforme de 2000, l'évaluateur n'a pas pu disposer d'informations statistiques de la part des administrations publiques et des organismes de gestion des EM. Pour obtenir les prix de la matière première payée aux OP (au net de la TVA), l'évaluateur a dû travailler, par conséquent, sur les informations relevées directement sur place par questionnaire. Sur cette base, le prix a été calculé comme moyenne pondérée des quantités vendues par les OP à l'industrie, de la part de l'ensemble des opérateurs dans chaque pays ( $P_m = \frac{\sum (Q_i \times P_i)}{Q \text{ total}}$ ).
- en outre, on a pu effectuer une distinction entre les prix des variétés allongées et les prix des variétés rondes seulement pour l'Italie. Enfin, (limitativement à l'Italie et seulement pour les variétés rondes) l'évaluateur a pu disposer de statistiques élaborées internement à une Union de OP (Unapropa) et seulement relatives à ses membres.

En ce qui concerne la signification à donner aux prix calculés de cette manière, il faut préciser que:

- au Portugal et dans certaines cas en Grèce, le prix payé aux OP est compréhensif des coûts de transport (il est à la charge des OP), alors que pour les autres pays il est au net (le coût de transport est à la charge de l'industrie)

---

<sup>7</sup> Par exemple, le volume des stocks en France à partir de la campagne 2000/01; la production et la matière première de tomates pelées non entières en Grèce pendant la campagne 2001/02

<sup>8</sup> Par exemple, la répétition des données de la matière première et du produit transformé pour les tomates pelées entières et non entières au Portugal dans la campagne 2002-03; le volume de matière première pour les tomates surgelées pelées non entières en Italie pendant la campagne 2001/02; l'utilisation de matière première par rapport à la production d'autres produits en Italie et en France pendant la campagne 2001/02.

- le prix est celui résultant de la valeur globale des ventes dérivant de l'application des coefficients de majoration, ou de réduction, du prix contractuel en fonction des paramètres de qualité.
- le prix est celui payé aux OP et non aux producteurs. En effet, presque toutes les OP interviewées effectuent une retenue sur le prix de vente pour couvrir les coûts de fonctionnement (2,7% en moyenne, selon les résultats de l'enquête sur le terrain. A voir § 5.3.3.2).

Il est tout à fait évident que la méthode de calcul des prix moyens présente des limites objectives, puisqu'elle ne se base que sur les déclarations d'un nombre limité d'opérateurs. Les valeurs obtenues ne peuvent pas être considérées comme la moyenne effective des prix dans les pays.

Pour le prix des produits transformés, il faut préciser que le nombre d'industries et de coopératives de transformation, qui a répondu aussi bien à la demande concernant les prix payés pour l'achat de la matière première, qu'à la demande relative aux prix de vente des produits transformés, a été extrêmement bas<sup>9</sup> et, en certains cas, pour des séries historiques limitées. Les rares informations reçues peuvent représenter, par conséquent, uniquement des études de cas.

Pour les prix des produits transformés, l'unique source statistique officielle d'information est représentée par les bulletins de la Chambre de Commerce de Parme (prix de gros), qui ont été utilisés pour effectuer une étude de cas pour l'Italie.

### **5.1.3. Les effets de l'aide à la production sur la disponibilité interne des produits dérivés de la tomate sur le marché communautaire**

La description du cadre évolutif de la production de matière première transformée et des produits réalisés dans l'UE à 15 et dans les pays producteurs pendant la période précédente et successive à la réforme de 2000 est reportée dans le chapitre 2 du rapport.

#### **5.1.3.1 L'évolution de la production par rapport aux quotas globaux et spécifiques, ainsi qu'aux seuils communautaires et nationaux<sup>10</sup>**

L'analyse a été effectuée en deux étapes: la première concerne la période de 1997 à 2000 (quotas par pays et par catégorie de produit, prix minimal à la production). La deuxième concerne la période successive à la réforme de 2000, avec le régime des seuils globaux et par pays.

#### **Période précédente à la réforme de 2000**

L'analyse du taux de remplissage met en évidence que le régime de quotas avec droit à l'aide s'est montré globalement limitatif par rapport aux exigences productives de l'industrie de transformation pour toutes les catégories de produit.

Cependant, des différences significatives se révèlent au niveau de produit et de pays.

Le régime de quotas a surtout été limitatif pour la catégorie "autres produits" avec une production hors-quota, qui a rejoint le point plus élevé en 2000 (+ 88% en général et + 105% en Italie). Par contre, le quota des tomates pelées entières s'est montré excessivement élevé, par rapport aux exigences productives de l'industrie, dans tous les pays (en particulier au Portugal) avec l'exception significative de l'Italie. Dans ce pays, cependant, la production hors-quota a été limitée (moyenne de +7%).

<sup>9</sup> En particulier, 4 industries en Italie, 3 industries au Portugal, une industrie en France et une en Espagne, 0 en Grèce.

<sup>10</sup> Pour cette partie de l'analyse, on signale les avertissements suivants:

- les quotas et les productions sont rapportés à la matière première transformée
- pour la période précédente à la réforme de 2000, la matière première excédentaire par rapport au quota concerne la partie payée avec le prix minimal et la partie payée au prix libre
- pour la période successive à la réforme, la matière première relative au Portugal concerne aussi la partie livrée aux industries espagnoles par les OP portugaises.

Fig. 39 - Matière première transformée: taux de remplissage du quota

	1997	1998	1999	2000	moyenne
<b>MP transformée en concentré</b>					
France	0,79	0,89	1,11	1,02	0,95
Grèce	1,13	1,18	1,11	0,97	1,10
Italie	1,04	1,22	1,36	1,24	1,21
Espagne	1,07	1,25	1,57	1,32	1,30
Portugal	0,86	1,08	1,19	1,00	1,03
<b>UE 15</b>	<b>1,02</b>	<b>1,17</b>	<b>1,29</b>	<b>1,14</b>	<b>1,15</b>
<b>MP transformée en pelées entières</b>					
France	0,69	0,78	0,91	0,79	0,79
Grèce	0,81	0,91	0,95	0,81	0,87
Italie	0,92	1,10	1,16	1,11	1,07
Espagne	0,70	0,89	1,07	0,85	0,88
Portugal	0,02	0,09	0,47	0,31	0,22
<b>UE 15</b>	<b>0,88</b>	<b>1,05</b>	<b>1,07</b>	<b>1,07</b>	<b>1,02</b>
<b>MP transformée en autres produits</b>					
France	0,76	0,93	1,09	1,04	0,96
Grèce	1,09	1,49	1,61	1,51	1,42
Italie	1,32	1,58	2,02	2,05	1,74
Espagne	0,92	1,18	1,60	1,63	1,34
Portugal	0,24	0,77	0,89	0,84	0,69
<b>UE 15</b>	<b>1,15</b>	<b>1,42</b>	<b>1,84</b>	<b>1,88</b>	<b>1,57</b>

Source: à partir de données des Etats Membres (MP transformée) et des règlements (quotas).

Il faut considérer qu'une partie significative du hors-quota (et donc sans droit à l'aide) a été payée avec le prix minimal et que seulement une partie limitée a été payée au prix libre. Au-delà d'autres interprétations possibles, ceci témoignerait l'exigence effective de l'industrie de transformation de disposer de volumes plus élevés de matière première (sans aide) par rapport aux quotas, pour répondre de manière proportionnée à la demande de marché.

En général, donc, le régime de quotas ne semble pas avoir suffisamment tenu compte:

- des volumes réels de matière première (et donc de produits transformés) nécessaires pour répondre à la dynamique du marché.
- de l'évolution de la composition de la demande de marché, de plus en plus orientée vers de nouveaux produits à contenu plus élevé de service.
- des exigences d'adaptation des industries en réponse aux deux éléments cités.

L'insuffisance des niveaux des quotas et les rigidités du mécanisme résultent donc à la base de la réforme de 2000, comme clairement exprimé dans le 4<sup>o</sup> considerandum du règl. 2699/2000.

### Période successive à la réforme de 2000

Pour vérifier les effets immédiats induits par la réforme de 2000, on a comparé, pour chaque pays et en général pour l'Ue, les volumes de matière première transformée pour les distinctes catégories de produit en 2000 et 2001.

L'analyse effectuée met en évidence que, compte tenu des variables conjoncturelles inévitables qui peuvent avoir influencé les niveaux productifs de la matière première (événements climatiques, etc.), le passage du système de quotas par produit au système de seuils globaux a permis un processus immédiat de réorientation de la production des industries des divers pays entre les trois catégories de produit, en fonction (vraisemblablement) de l'évolution de la demande de leur marché intermédiaire et final, en particulier vers les autres produits à plus grand contenu de service (jus de tomates, passata, tomates pelées non entières).

En continuant l'examen du taux de remplissage dans la période successive à la réforme de 2000, on observe une réduction drastique pendant la première année, à la suite de l'augmentation du seuil global, par rapport au quota global de l'année précédente (de 6.865.823 tonnes à 8.251.455 tonnes), ainsi que des augmentations respectives des seuils-pays. Cependant, déjà à partir de la première

année, des différences se révèlent avec un dépassement du seuil en Espagne<sup>11</sup> et en Italie, tandis que dans les autres pays le taux de remplissage du seuil a été sensiblement inférieur à l'unité.

Fig. 40 - Evolution du taux de remplissage du quota et des seuils

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	0,77	0,89	1,09	1,00	0,68	0,60	0,60	0,54	0,38
Grèce	1,13	1,19	1,12	0,99	0,77	0,71	0,81	0,98	0,73
Italie	1,06	1,24	1,42	1,35	1,11	0,99	1,22	1,47	1,22
Espagne	0,98	1,17	1,50	1,30	1,19	1,28	1,41	1,87	2,30
Portugal	0,82	1,05	1,17	0,99	0,87	0,79	0,85	1,12	1,14
<b>UE 15</b>	<b>1,01</b>	<b>1,18</b>	<b>1,33</b>	<b>1,22</b>	<b>1,02</b>	<b>0,95</b>	<b>1,11</b>	<b>1,37</b>	<b>1,26</b>
Rép. Tchèque								0,95	1,00
Chypre								0,00	0,02
Hongrie								0,98	0,53
Malte								0,37	0,29
Pologne								0,75	1,10
Slovaquie								0,99	0,80
<b>UE 25</b>	<b>1,01</b>	<b>1,18</b>	<b>1,33</b>	<b>1,22</b>	<b>1,02</b>	<b>0,95</b>	<b>1,11</b>	<b>1,34</b>	<b>1,24</b>

Source: à partir de données des EM (MP transformée) et des règlements (quotas et seuils).

Dans ces deux pays, le dépassement du seuil est ultérieurement augmenté de mesure presque exponentielle au cours de la période<sup>12</sup>. En particulier, l'Espagne a atteint un niveau de dépassement de 130% en 2005. Par contre, les volumes de matière première transformée se sont maintenus au-dessous du seuil dans tous les autres pays (à l'exception du Portugal pendant les deux dernières années<sup>13</sup>), y compris les NEM à l'exception de la Pologne. En particulier, on observe la situation de la France, qui ne semble capable d'atteindre que 38% du seuil en 2005<sup>14</sup>.

Au-delà d'événements conjoncturels, qui peuvent avoir favorisé, en Espagne et en Italie, la production de matière première bien au-delà du seuil de référence<sup>15</sup>, d'autres éléments semblent être à la base du phénomène:

- l'abolition du système de quota par industrie, qui a rendu plus flexibles les stratégies des transformateurs dans le cadre des objectifs d'expansion de leurs propres parts de marché
- la croissance des rendements par hectare grâce à l'adoption de techniques d'irrigation plus efficaces: irrigation goutte à goutte, introduction de variétés plus performantes, etc
- l'augmentation des surfaces dans certaines zones<sup>16</sup>
- l'incitation à l'expansion de la production exercée par l'aide à la production payée via les OP. Dans ce sens, un décollement stratégique s'est vérifié entre les industries de capitaux (stratégiquement plus attentives au marché) et les OP d'autotransformation/coopératives (politiquement plus attentives aux intérêts immédiats des producteurs membres et, donc, plus orientées à la maximisation du volume d'aide<sup>17</sup>).

<sup>11</sup> Avec la réforme de 2000, seulement l'Espagne a opté pour la séparation du propre seuil-pays en deux parties: la première pour les tomates entières pelées; la deuxième pour l'ensemble des autres destinations productives. Il faut aussi observer que le taux de remplissage du seuil des tomates pelées entières est toujours inférieur à 1 pendant toute la période après la réforme, avec une moyenne de 0,62.

<sup>12</sup> En Italie, seulement en 2002 il n'y a pas eu de dépassement à cause des conditions climatiques adverses.

<sup>13</sup> Il faut observer que le dépassement du seuil au Portugal a été causé par la production des producteurs espagnols, membres des OP portugaises.

<sup>14</sup> La baisse du taux de remplissage en France semble être imputable à des événements qui ont concerné l'industrie de transformation. De 2002 à 2005, trois entreprises ont abandonné l'activité de première transformation, en particulier la ex coopérative Le Cabanon, rachetée par la société chinoise Chalkis. A la suite du change de propriété, Le Cabanon se limite à la re-transformation de produits semi-finis d'importation, et les producteurs qui étaient membres de la coopérative ont cessé la production de tomates.

<sup>15</sup> Selon les opérateurs, 2004 a été une année particulièrement favorable sous l'aspect climatique dans presque tous les pays producteurs du monde, ce qui a provoqué un accroissement exceptionnel de la production.

<sup>16</sup> Voir q.é. 5

<sup>17</sup> Ce motif a été confirmé, en Espagne, par la récente création de nouvelles capacités productives de la part de coopératives en Estrémadure et Andalousie, au-delà d'une programmation de marché raisonnable, dans le but de maximiser le volume d'aide, ce qui a porté à un excès d'offre.

- la détérioration des rendements à la transformation (voir plus en avant)
- le retard d'application du mécanisme de stabilisation concernant la réduction de l'aide à la tonne à la suite du dépassement du seuil global par rapport à la campagne au cours de laquelle le dépassement s'est avéré (deux ans: mécanisme, donc, qui résulte être peu réactif et peu décourageant dans l'immédiat).

### 5.1.3.2 L'évolution des stocks de produit fini

L'évolution des stocks de produit fini est la variable qui permet de vérifier si l'expansion productive (en particulier à la suite de la réforme de 2000) a produit des problèmes d'écoulement sur le marché intermédiaire et final.

L'analyse des données officielles a été conduite :

- au niveau de produit stocké auprès des industries, mais de fait déjà vendu. Une augmentation des stocks de produit déjà vendu peut témoigner l'existence de difficultés de vente sur le marché à la consommation de la part des clients des industries (autres industries de deuxième transformation ou distribution).
- au niveau de produit invendu, dont l'éventuelle augmentation témoigne l'existence d'un déséquilibre croissant entre la production et la demande de marché.

L'analyse des données montre clairement que, pour toutes les catégories de produit et pour presque tous les pays, les rapports stocks vendus/production et stocks invendus/production, présentent une diminution significative entre la période précédente et celle successive à la réforme de 2000. En général, donc, les données disponibles porteraient à exclure l'existence de difficultés d'écoulement, même en présence de forts taux de croissance de la production constatés dans la période successive à la réforme de 2000 pour certains produits (autres produits) et dans certains pays (notamment l'Espagne et l'Italie)<sup>18</sup>.

Toutefois, il faut préciser que, contrairement aux données officielles, la plupart des industries du secteur interviewées directement par l'évaluateur ont dénoncé une croissance de stocks, surtout au cours des deux dernières années et, donc, une difficulté croissante à écouler la production.

Étant donné que pour les entreprises il est nécessaire d'écouler le produit stocké à la fin de la campagne pour rendre disponibles les espaces des centres de stockage à la production de la campagne suivante, les principales opérations mises en œuvre sont les suivantes<sup>19</sup>:

- la réduction du prix de vente du produit et, dans le cas des produits finis, l'activation d'actions promotionnelles sur le lieu de vente;
- l'augmentation des ventes sur les marchés extra-communautaires (à des prix plus bas);
- la diminution de la production dans la campagne successive;
- le changement du mix productif dans la campagne successive;
- en outre, lorsque les stocks commencent à apparaître, la plupart des entreprises contractualisent avec les OP une réduction du prix de la matière première pour la campagne successive;

<sup>18</sup> Cependant, l'évolution des indicateurs met en évidence certains phénomènes importants. En particulier, on observe la situation au Portugal, où l'on souligne:

- la croissance des stocks vendus de tomates pelées, ce qui témoignerait la difficulté de vente sur le marché de la consommation et qui, probablement, est à la base de l'abandon de la production à partir de 2002.
- à partir de 2001, la croissance des stocks vendus et invendus de concentré et des stocks vendus d'autres produits. Cela pourrait signifier que, successivement à la réforme de 2000, la production du Portugal est en train de subir des difficultés dues probablement à la pression compétitive de l'Espagne qui, face à un fort accroissement productif, enregistre une toute aussi forte diminution du rapport stock / production.

<sup>19</sup> Réponses des transformateurs interviewés.

### 5.1.3.3 L'évolution du bilan des disponibilités de produits dérivés de la tomate sur le marché communautaire

Pour effectuer une estimation de l'évolution des disponibilités de produits transformés à base de tomate sur le marché communautaire (production + importations - exportations) on a procédé à l'établissement d'un tableau de raccord entre les catégories de produit du commerce international et les catégories relevables des statistiques de production communiquées par les États Membres. En outre, pour évaluer le bilan global des disponibilités internes, on a retenu opportun effectuer une estimation des volumes en jeu, exprimés en équivalant en matière première sur la base de la méthodologie suivante :

- en ce qui concerne la production communautaire, on a utilisé les données statistiques relatives à la matière première transformée pour chaque typologie de produit.
- en ce qui concerne les produits d'exportation et d'importation, on a dû travailler sur la base de certaines hypothèses, qui représentent nécessairement une simplification de la réalité et sont relatives à la conversion des produits transformés, exportés et importés, en matière première. En particulier:
  - pour les produits du NC 2002 10 (tomates pelées et non pelées entières et en morceaux), on a appliqué les rendements moyens pondérés des produits concernés réalisés dans la Communauté pendant les années de la période considérée.
  - pour les produits du NC 2002 90 10 (tomates avec une substance sèche inférieure à 12%) on a appliqué les rendements moyens pondérés relatifs aux passata et jus de tomates réalisés dans la Communauté pendant les années de la période considérée.
  - pour les produits du NC 2009 50 (jus de tomate) on a appliqué les rendements moyens pondérés relatifs aux passata et aux jus de tomates réalisés dans la Communauté pendant les années de la période considérée.
  - pour les produits du NC 2002 90 30 (tomates avec une substance sèche comprise entre 12% et 30%) on a appliqué un rendement égal à 31°/5° Brix pour les importations et à 29°/5° Brix pour les exportations, en supposant constants le résidu optique de la matière première (5° brix) et le résidu optique des produits importés (31° brix) et exportés (29° brix).
  - d'une manière analogue, pour les produits du NC 2002 90 90 (tomates avec une substance sèche supérieure à 30%) on a appliqué un rendement égal à 37°/5° Brix, aussi bien pour les importations, que pour les exportations.
  - pour les produits du NC 2130 20 (ketchup et sauces à base de tomates), on a appliqué un rendement égal à 6,3°/5° Brix, supposé constant pendant les années de la période considérée.
- Enfin, pour calculer les disponibilités pour le marché interne, les importations et les exportations (en régime normal) de l'année  $t$  ont été sommées algébriquement aux productions de l'année  $t-1$ , en considérant le temps existant entre le moment de la transformation et le moment de la mise effective sur le marché de la plupart du produit réalisé.

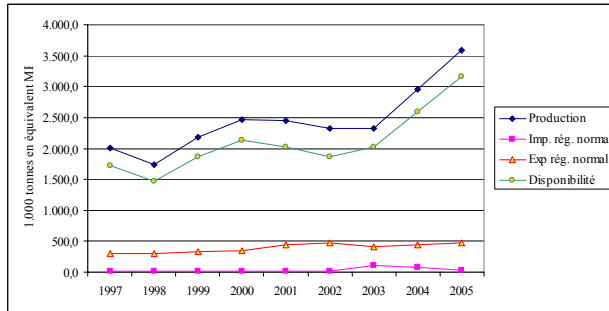
La méthodologie d'estimation utilisée présente certaines limites. Avant tout, elle se base sur des hypothèses qui sont une simplification de la réalité. Les résultats de l'analyse, en outre, sont incertains à cause des relations complexes existantes à l'intérieur de la filière, notamment les relations entre les produits semi-finis et les produits finis à différent contenu de matière première. Enfin, la méthodologie tient compte d'une manière simplifiée du facteur temps, notamment entre le moment de la production et le moment de l'utilisation effective (deuxième transformation et/ou mise sur le marché) des produits transformés, aussi bien de production communautaire que d'importation (les produits semi-finis conditionnés en aseptique ont une *shelf-life* d'un an environ, ce qui peut altérer sensiblement les résultats du bilan des disponibilités au cours des diverses années de la période).

Compte tenu des limites exposées ci-dessus, les résultats de l'analyse montrent une augmentation significative des disponibilités pour le marché interne, qui a intéressé toutes les catégories de

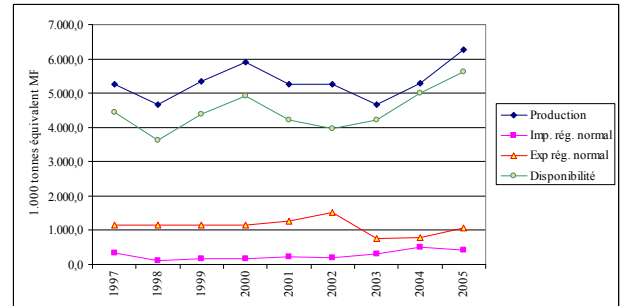


produits en examen et, par conséquent, le total général. En général, l'augmentation des disponibilités internes a commencé à partir de 2003, comme conséquence de la croissance de la production, qui a été accompagnée par une réduction sensible des exportations et une croissance (même si limitée) des importations en régime normal<sup>20</sup>.

**Fig. 41 - Disponibilité interne de tomates pelées et non pelées entières ou en morceaux, en équivalent MP**

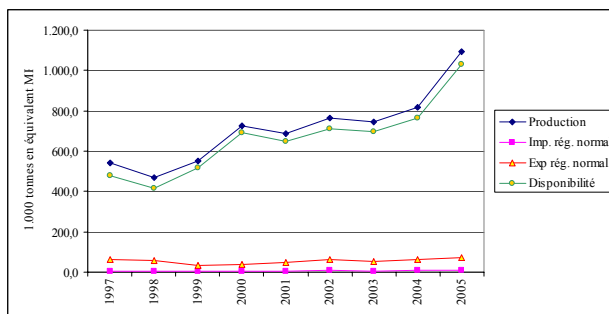


**Fig. 42 - Disponibilité interne de concentrés, en équivalent MP**

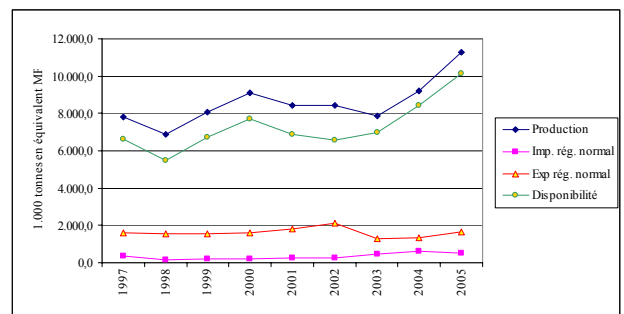


Source: estimations Agrosynergie

**Fig. 43 - Disponibilité interne de jus de tomates et passata, en équivalent MP**



**Fig. 44 - Disponibilité interne totale en équivalent MP**



Source: estimations Agrosynergie

Par conséquent, il ressort qu'à partir de 2003 les marges entre la production et la disponibilité interne se sont sensiblement réduites, ce qui a concerné toutes les catégories de produit, à l'exception du jus et de la passata de tomate. L'augmentation de la production au cours des deux dernières années a été, donc, orientée à satisfaire la demande interne, alors que des difficultés à transférer de plus grands volumes productifs sur la demande extérieure dans les mêmes proportions deviennent évidentes. On observe que, au total, la différence estimée des disponibilités internes entre 2005 et 2003 dépasse 3,1 millions de tonnes (+44%).

Le problème qui se pose est, par conséquent, d'établir si à une telle croissance des disponibilités pour le marché interne a correspondu une effective absorption de la part de la demande communautaire à la consommation, ou, au contraire, si des excédents de produit invendu se sont manifestés. L'insuffisante fiabilité des données officielles des stocks ne permet pas de vérifier l'existence ou non d'un déséquilibre entre la demande et l'offre. Par contre, la plupart des opérateurs se plaignent des difficultés croissantes d'écoulement de la production et de l'augmentation des stocks de produit invendu, qui s'est vérifiée notamment au cours des deux dernières années.

On peut, par conséquent, supposer qu'au cours des deux dernières années l'équilibre entre la demande et l'offre s'est brisé, et que des quantités de matière première non proportionnées à la réelle demande de marché ont été transformées.

<sup>20</sup> Dans ces dynamiques, un rôle important est joué par l'évolution du taux de change Euro/Dollar. Voir q.é.6/7.

### 5.1.3.4 Estimation de l'impact des importations et des exportations en régime TPA sur le bilan des disponibilités internes

Un exercice d'estimation a été effectué pour vérifier l'impact du phénomène des importations et des exportations de produits transformés en régime de trafic de perfectionnement actif (TPA) sur le bilan des disponibilités internes, exprimées en équivalent de matière première. Les classifications douanières de produits à base de tomate permettent aux opérateurs d'importer et de réexporter des produits qui, tout en rentrant dans la même catégorie, peuvent être bien différents comme degré de concentration et, par conséquent, comme contenu en équivalent de matière première utilisée<sup>21</sup>. Le différentiel peut donc être écoulé, au moins potentiellement, sur le marché communautaire.

A ce propos, deux hypothèses ont été faites, relativement aux réexportations de produits retransformés en régime TPA:

- hypothèse 1: importations et exportations du NC 2002 90 90 à 37° brix. Importations du NC 2002 90 30 à 31° Brix et exportations à 29°Brix.
- hypothèse 2: importations et exportations du NC 2002 90 90 à 37° brix. Importations du NC 2002 90 30 à 31° Brix. Exportations du NC 2002 90 30 à 29° brix pour 70% des exportations, et à 19° Brix pour 30% des exportations.

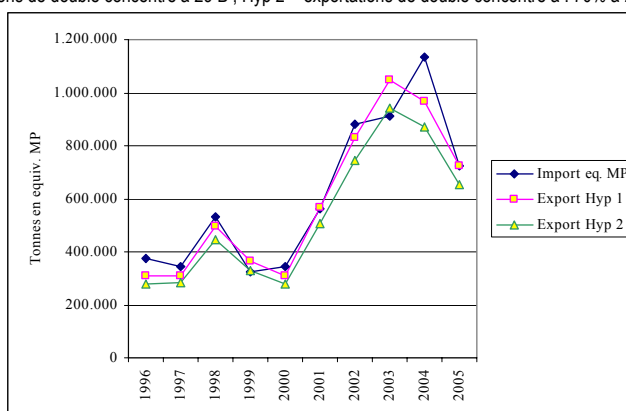
Les deux hypothèses se diversifient par le différent degré de concentration du concentré exporté au NC 2002 90 30 (matière sèche >12% et < 30%). Dans la première, plus restrictive, on suppose que tout le produit exporté sous ce code rentre dans la catégorie du double concentré (28-30° brix). Dans la deuxième, moins restrictive, on suppose qu'une partie du produit exporté (30%) a subi une plus grande dilution (à 19° brix), même dans le respect de l'appartenance au même code douanier. Les deux hypothèses visent, donc, à mettre en évidence les différents impacts potentiels du commerce extérieur en régime TPA sur le marché communautaire en fonction du différent degré de concentration du produit réexporté.

Il faut observer que la deuxième hypothèse est mieux supportée par la documentation mise à disposition de l'évaluateur, relative notamment aux importations et aux exportations de concentrés en régime TPA effectuées en Italie. Enfin, dans les deux hypothèses les importations et les exportations en TPA de jus et de ketchup ont été calculées sur la base des rendements à la transformation, déjà utilisés dans le calcul des disponibilités pour le marché interne.

Les résultats de l'analyse mettent en évidence un alignement substantiel entre les importations et les exportations en régime de TPA, et les différences semblent limitées. Pour 2003, en outre, on observe un volume d'importations (en équivalent MP) inférieur aux exportations dans les deux hypothèses formulées.

**Fig. 45 - Importations et exportations en TPA en équivalent MP**

Hyp 1 = exportations de double concentré à 29 B ; Hyp 2 = exportations de double concentré à : 70% à 29 B° et 30% à 19B°



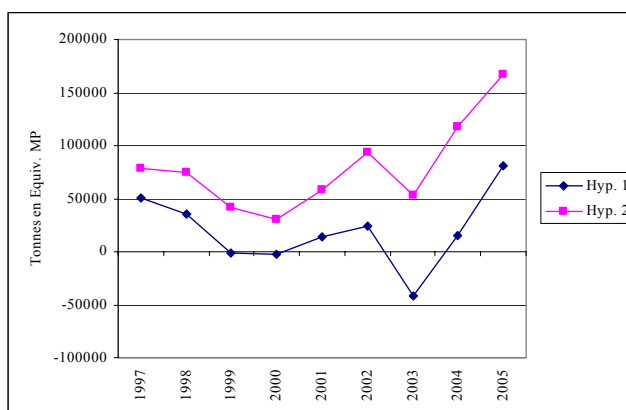
Source: estimations Agrosynergie.

<sup>21</sup> Le thème du commerce extérieur des dérivés de la tomate en régime TPA est abordé à la q.é. 6/7.

Dans le but d'atténuer les variations annuelles (imputables aussi à une non parfaite coïncidence des temps existants entre les importations et les réexportations), la série historique des différences a été reconstruite à travers une moyenne mobile arithmétique de deux périodes<sup>22</sup>.

**Fig. 46 - Différence Import-Export en équivalent MP (moyenne mobile 2)**

Hyp 1=exportations de double concentré à 29 B° ; Hyp2: exportations de double concentré à 70% 29 B° et 30% 19 B°



Source: estimations Agrosynergie.

Les résultats portent à retenir qu'effectivement une partie des importations en TPA est utilisée sur le marché communautaire et augmente les disponibilités internes. Ce phénomène n'est pas récent, mais au cours de ces dernières années, et en particulier en 2005, il semblerait en sensible croissance, contribuant, ainsi, à augmenter ultérieurement les déjà fortes disponibilités internes. En se référant à 2005, il faut de toute façon souligner que, selon les deux hypothèses formulées, les importations en TPA mises sur le marché communautaire devraient avoir augmenté les disponibilités internes dans une mesure limitée à +0,80% et + 1,66% respectivement.

Le thème du produit importé en régime TPA sera abordé à la QE 6/7. Ici il est utile d'anticiper que, en général, le produit importé de la Chine est jugé de bonne qualité.

Pour ce motif, selon certains opérateurs, une partie du concentré chinois importé en régime TPA est écoulée sur le marché communautaire, remplacée par du concentré de production communautaire de deuxième ou troisième gamme dans les exportations en TPA vers les marchés les moins exigeants, tout en respectant le critère d'équivalence.

A ce sujet, des opérateurs interviewés ont déclaré que du concentré de deuxième ou troisième gamme est acheté en Grèce par des opérateurs italiens actifs, outre que sur le marché communautaire, aussi dans l'importation et ré-exportation de concentré chinois en régime TPA. Dans ce cas le produit chinois de meilleure qualité est écoulé sur le marché communautaire à des prix plus bas par rapport aux prix du concentré communautaire de la même gamme, mais à un prix plus élevé du produit communautaire de plus basse qualité, et le produit grec est exporté en TPA.

En admettant l'existence de ce phénomène (il n'existe pas des statistiques qui confirment son existence ni sa dimension) on doit supposer que les volumes de produit chinois écoulés sur le marché communautaire sont plus élevés par rapport à ceux estimés à travers l'analyse statistique. Si ce phénomène n'a pas d'effets sur la disponibilité interne en termes de volumes, il peut contribuer à engendrer des effets dépressifs sur les prix des produits transformés communautaires, dont l'évolution est négative dans les dernières années (voir chap. 5.1.5).

<sup>22</sup> Étant donnée une série chronologique, la série des moyennes mobiles est constituée de moyennes partielles des valeurs avant et après les instants de référence

#### 5.1.4. Les effets de l'aide à la production sur le choix des variétés cultivées de tomate pour la transformation et sur la qualité technique de la matière première

L'utilisation d'hybrides dérivant de la recherche génétique effectuée par les industries de semences est une pratique désormais consolidée pour la production de tomate destinée à la transformation dans tous les pays producteurs.

L'origine de la majeure partie des hybrides dans le commerce est américaine, même si des entreprises de production de semences communautaires (en plus des divisions européennes des grandes multinationales américaines) se sont engagées depuis longtemps à développer un travail autonome pour la mise au point de variétés spécifiquement appropriées aux conditions environnementales et aux exigences de l'industrie de transformation des pays européens.

La recherche que nous avons effectuée sur les sites internet des plus importantes industries de semences a mis en évidence que la liste des hybrides actuellement disponibles sur le marché est impressionnante, ce qui, au moins potentiellement, permet aux producteurs le choix des variétés plus efficaces. Cela signifie que l'offre de marché des variétés ne représente pas un facteur limitant les choix productifs.

Il faut observer que dans tous les catalogues d'offre de l'industrie des semences les variétés sont groupées selon deux éléments de base:

- la durée du cycle productif (variétés extra précoces, précoces, moyennes et tardives)<sup>23</sup> ;
- la forme du fruit (rond, prismatique, allongé)<sup>24</sup>.

##### 5.1.4.1 Les paramètres des variétés des tomates fonctionnels à la transformation

A l'intérieur de deux catégories mentionnées, nous avons analysé la gamme des variétés offerte par certaines des plus importantes industries de semences, ainsi que les éléments d'évaluation retenus dans les activités d'expérimentation en plein champ effectuées par des consortiums. Cette analyse nous a permis de définir et de regrouper les caractéristiques fondamentales et les fonctionnalités des variétés disponibles sur le marché (cf. figure suivante).

Dans les variétés en vente, ces caractéristiques sont présentes avec des différents degrés d'intensité, ce qui permet d'effectuer les choix les plus opportuns, pour répondre aux exigences techniques et qualitatives spécifiques aussi bien de la phase agricole, que de la phase de la transformation industrielle.

En général, les choix dérivent du meilleur compromis entre trois ordres d'exigences:

- exigences de nature agricole:
  - agronomiques: adaptabilité des variétés aux conditions de la pédologie (terrains sableux, argileux, salins, etc.) et climatiques, résistance aux maladies et aux parasites, etc.
  - productives et économiques: le rendement par hectare et le degré Brix du fruit frais (ce dernier aspect est un élément-clé de l'aptitude à la transformation, notamment en concentré et coulis). Il faut observer que la diffusion des modalités de paiement de la matière première en fonction du degré Brix porte les producteurs à choisir les variétés qui permettent de maximiser les degrés Brix par hectare ;

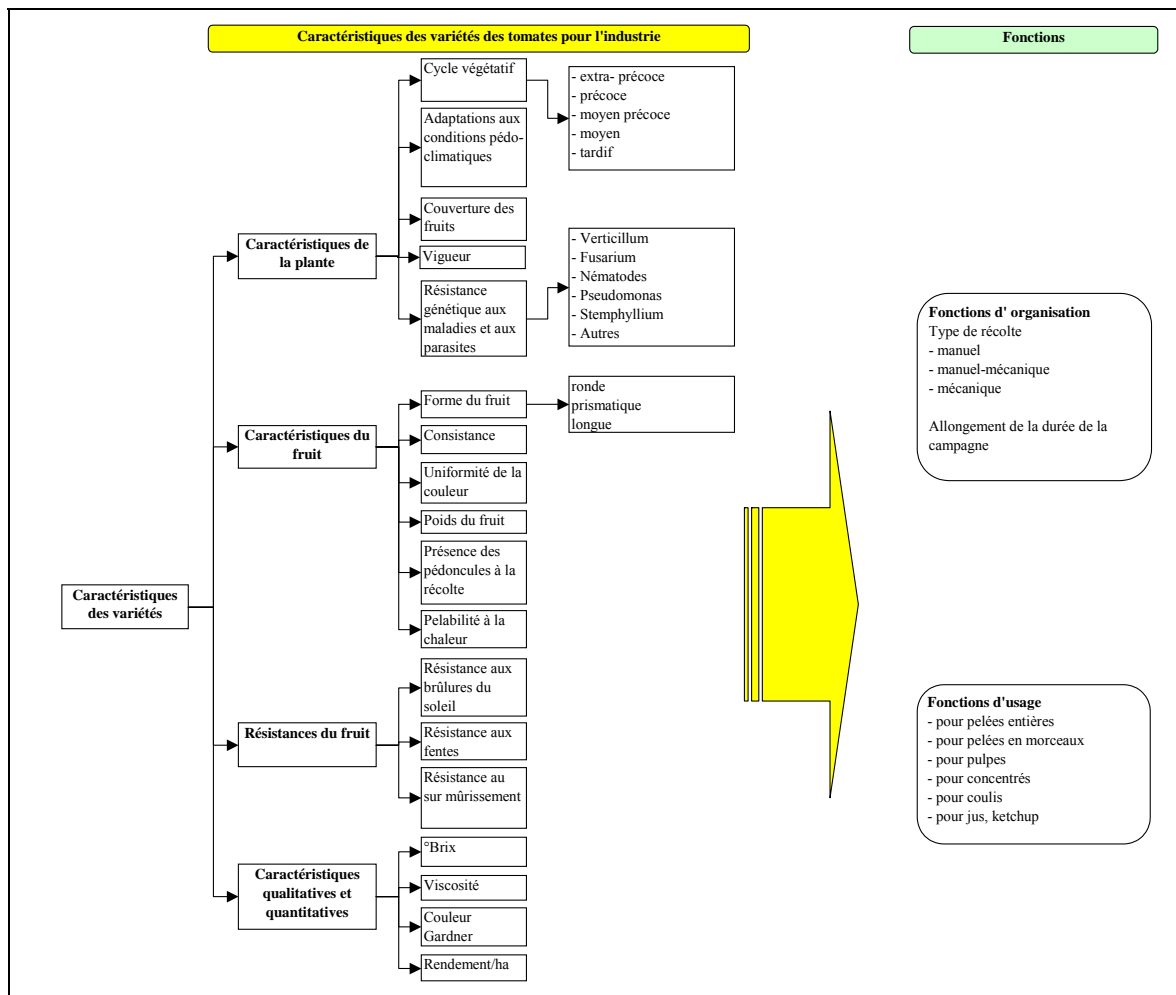
---

<sup>23</sup> La culture de variétés ayant un cycle végétatif différent permet aux industries de transformation une disponibilité de matière première à l'état optimal de maturation pendant une période plus longue à l'intérieur de la campagne. La maximisation de la longueur de la période est un facteur-clé pour l'industrie de première transformation puisque, à parité de volumes de matière première, elle permet une dimension plus réduite des installations, d'optimiser le taux d'utilisation de la capacité de production et de gérer de manière optimale la logistique en entrée. Cela se reflète sur la gestion économique et financière de l'entreprise, à travers la réduction des coûts fixes et l'augmentation de la rentabilité du capital investi.

<sup>24</sup> La variété définit à grandes lignes la destination d'usage du fruit: allongée pour les tomates pelées entières (ou leurs formes alternatives, comme les filets de tomate pelée); ronde et prismatique pour la transformation en concentrés, coulis, pulpes, etc.

- exigences de nature qualitative (caractéristiques garantissant le respect des normes de qualité communautaires et, par conséquent, le rendement par hectare de produit commercialisable)<sup>25</sup> ;
- exigences fonctionnelles, soit l'aptitude du fruit à la transformation en produits spécifiques<sup>26</sup>.

Fig. 47 - Caractéristiques des variétés de tomate pour la transformation



D'après ce que l'on a exposé, la relation étroite entre les caractéristiques et les performances des variétés et la qualité de la matière première est évidente. Cette relation est engendrée, d'une part, par la réponse à certains critères d'acceptation fixés par la réglementation communautaire pour bénéficier du régime d'aide à la production et, d'autre part, par les caractéristiques techniques fonctionnelles à la phase de transformation (et, en définitive, à la qualité des produits dérivés)<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> Parmi elles, la résistance du fruit au sur-mûrissement, aux fentes (en particulier dans l'utilisation de la récolte mécanique), aux brûlures solaires.

<sup>26</sup> Pour la tomate destinée à être pelée les caractéristiques principales sont la pelabilité élevée à la chaleur, la consistance du fruit (qui ne doit pas être vide à l'intérieur), l'uniformité de la couleur et des dimensions. Pour la tomate destinée à devenir de la pulpe et à être concassée, les caractéristiques principales sont la dimension (poids) du fruit, la densité de la pulpe (consistance), la couleur et son uniformité, l'absence de pédoncules. Pour la tomate destinée au concentré, le facteur déterminant est le degré Brix. Pour la tomate destinée aux sauces et au ketchup, la caractéristique-clef est la haute viscosité (bas contenu de liquides).

<sup>27</sup> Le lien étroit entre variété, qualité de la matière première et qualité des produits dérivés est mis en évidence par les paramètres physiques et chimiques de la qualité utilisés par une importante industrie du nord de l'Italie.

Par conséquent, l'analyse nous permet d'affirmer que le choix le plus efficace des variétés qui permettent de répondre aux exigences de la phase agricole et de la phase industrielle est le résultat d'une programmation des activités (variété et qualité de la matière première) mise au point conjointement par la partie agricole et la partie industrielle, ce qui suppose la volonté et la capacité des sujets concernés à "travailler ensemble" (*comakership*).

D'après les interviews effectuées, cette capacité n'est pas présente de la même manière dans les différentes zones de production. En Italie du nord et en Espagne (dans le cas des OP-Coopératives) les liens entre la phase agricole et la phase industrielle sont particulièrement forts, alors qu'en Italie du sud, en Espagne (dans le cas de OP-Industries de capital), en Grèce et au Portugal ces liens sont quelques fois beaucoup plus problématiques.

Tous ces éléments d'analyse nous permettent d'affirmer que l'adaptation des variétés et de la qualité technique aux diverses fonctions d'usage est un processus de long terme, reconductible aux résultats de la recherche génétique et de son ingénierie. Dans ce sens, on peut affirmer que l'aide à la production n'a eu aucun impact sur le développement de nouvelles variétés. Par contre, l'OCM et, en particulier, la réforme de 2000 semblerait avoir favorisé (et dans certaines zones dans une forte mesure) une meilleure utilisation des variétés existantes pour les aptitudes spécifiques à la transformation.

Les interviews effectuées à certaines industries de semences ont confirmé que les ventes (aussi bien en termes absolus que relatifs) de semences de variétés spécifiques à la réalisation de produits "innovateurs" ou de toute façon à valeur ajoutée plus élevée (tous rentrant dans la catégorie "autres produits") ont augmenté le long de la période successive à la réforme de 2000. Cette croissance semblerait imputable à deux facteurs:

- la substitution du système de quotas avec le système de seuils globaux introduit par la réforme de 2000, ce qui a favorisé l'adoption, ou le développement, d'une stratégie industrielle de diversification de la production;
- la nécessité croissante de l'industrie de transformation de développer une stratégie de différenciation de la production, utilisée comme clef concurrentielle pour maximiser la "customer satisfaction" et la fidélisation des diverses typologies de clients (autres industries alimentaires, catering, consommateurs finaux).

#### **5.1.4.2 L'évolution des rendements de la matière première à la transformation par produit (1997-2005)**

L'analyse développée a mis en évidence le lien entre les variétés cultivées et la qualité de la matière première, et comment cette dernière dépend en bonne partie du comportement des producteurs agricoles, en fonction de l'obtention d'un point d'optimum économique déterminé par la combinaison qualité/quantité.

A ce propos il faut signaler qu'avec la mise en oeuvre du système de la négociation, dans tous les cas analysés à travers l'enquête auprès des opérateurs, le paiement effectif de la matière première est effectué à travers l'application de coefficients de réduction ou d'augmentation (par rapport au prix central négocié) sur la base de grilles de qualité explicitées dans les contrats, y comprises les normes minimales prévues par la normative communautaire. Dans des cas extrêmes, lorsque les lots ne sont pas appropriés à la transformation car ils ne répondent pas aux normes minimales de qualité prévues par la normative communautaire (visant à l'éligibilité de l'aide) ou aux clauses prévues dans les contrats, ils sont refusés<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Le plus souvent, les situations climatiques défavorables sont à la base du non-respect des paramètres qualitatifs (pourritures, fentes sur les fruits, mûrissement non uniforme). D'autres causes sont la présence de corps étrangers dans les lots. En général, les techniques de culture ne peuvent pas intervenir pour modifier ces difformités et, en plus, le recours aux opérations mécaniques de récolte rend plus difficile le tri manuel de la production. De nombreuses OP interviewés se plaignent que souvent la qualité de la tomate se détériore à cause des longs stationnements des camions en attendant le déchargement. En outre, l'évaluation des paramètres qualitatifs, plus que

La tâche d'évaluer la qualité est souvent confiée à des organismes paritaires, où les OP et les industries de transformation sont représentés. Dans les autres cas, l'évaluation est effectuée uniquement par les industries de transformation et plus rarement par les OP. Quelques fois, la tâche est confiée à des organismes indépendants (p.ex. en Grèce et France).

Dans la plupart des cas les coefficients se réfèrent au degré Brix de la matière première, ce qui explique par conséquent la majeure partie de la valeur de la matière première. En effet, comme on l'a vu, le degré Brix est le facteur-clef de départ qui influe sur les autres paramètres de qualité pris en examen par l'industrie de transformation.

Afin de vérifier la capacité du système agricole de produire une offre de matière première apte à satisfaire les exigences qualitatives de l'industrie de transformation, une analyse a concerné l'évolution des rendements de la matière première à la transformation (Kg. de matière première pour obtenir un Kg. de produit transformé) pendant la période examinée. Les résultats de l'analyse montrent que, après la réforme de 2000, pour toutes les catégories des produits et dans beaucoup de pays, les rendements à la transformation ont augmenté instantanément et, dans quelques cas, ils ont continué à grandir les années successives.

Interrogés sur ce phénomène, les opérateurs ont donné des explications différenciées.

- Sur le plan technologique de la transformation, surtout en ce qui concerne les tomates pelées entières et en morceaux, on a constaté une plus forte tendance à ajouter du jus à plus haute concentration (et donc, une plus grande quantité de matière première), pour mieux répondre aux exigences de la consommation<sup>29</sup>.
- Sur le plan technique agricole, une tendance à la diminution du degré Brix moyen de la matière première a été constatée<sup>30</sup> en faveur de plus grands rendements par hectare. A ce propos, l'analyse de l'évolution 1997-2005 des rendements moyens par hectare montre que dans tous les pays (à l'exception de la Grèce) ils ont visiblement augmenté, avec une accélération après la mise en œuvre de la réforme de 2000 (en Espagne et au Portugal surtout). En particulier, parmi les autres causes techniques ou structurelles - qui ont déterminé la croissance tendancielle des rendements par hectare<sup>31</sup>, accompagnée par une diminution des degrés Brix de la MP-, la diffusion de l'irrigation goutte à la goutte résulte le motif le plus important, avec l'augmentation des surfaces en tomate dans de nouvelles zones irrigables.

En effet, l'analyse de la régression linéaire sur les valeurs moyennes de l'Ue des rendements de la matière première à la transformation en concentré (Kg. de MP nécessaires pour obtenir 1 Kg de concentré) et les rendements par hectare (tonnes/ha) démontre l'existence d'une corrélation positive entre les deux variables, comme le montre la Fig. 48, publiée à la page suivante.

L'analyse porte donc à conclure qu'en général la réforme de 2000 et, en particulier, le système d'aide à travers les OP a stimulé des investissements et des méthodes agricoles de production visant à un accroissement de la productivité (stratégie de maximisation de l'aide par hectare), accompagnée par une détérioration de la qualité de la matière première (plus bas °Brix et conséquente acceptation d'un prix plus bas).

---

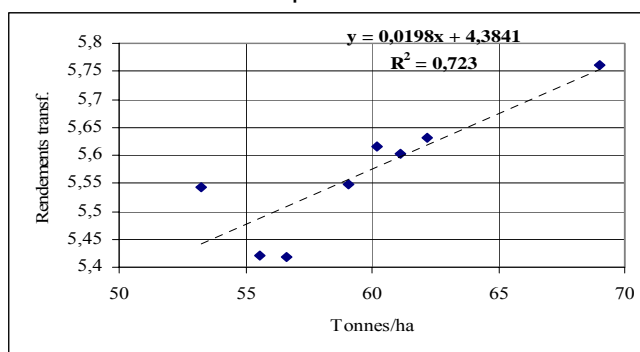
répondre à des critères objectifs, serait souvent conditionnée par l'évolution du marché, avec des contestations croissantes, lorsqu'il y a un excès de production et les industries cherchent à payer des prix plus bas. Par conséquent, dans certaines circonstances les pénalités appliquées, ainsi que les refus, seraient un outil utilisé par les industries de transformation pour moduler le prix par rapport aux conditions de marché.

<sup>29</sup> Le produit avec un jus ajouté à plus haute concentration permet de réaliser un meilleur rendement à la cuisson, (plus basse évaporation d'eau dans les préparations de cuisine).

<sup>30</sup> Une diminution même modeste du degré brix de la matière première porte à une aggravation sensible du rendement à la transformation. Par exemple, pour le concentré 28-30 avec un degré brix de 4.8 de la MP le rendement à la transformation est de 5.8, alors qu'avec un brix de la MP de 4,5 le rendement à la transformation est de 6,2.

<sup>31</sup> Parmi les causes techniques, la diffusion de variétés plus productives (hybrides), la rationalisation de l'usage des fumiers et des pesticides, la rotation des cultures dans les parcelles. Parmi les causes structurelles, la concentration progressive de la culture dans des exploitations plus performantes.

Fig. 48 - Concentré de tomates: relation entre rendements par Ha et rendements de la MP à la transformation (Moyenne Ue 15)



Source: Agrosynergie à partir de données EM, tomato news.

### 5.1.4.3 Le degré de satisfaction de la qualité de la matière première exprimé par les opérateurs

Les résultats de l'analyse statistique ne sont pas confirmés par les résultats de l'enquête effectuée auprès des opérateurs.

On a demandé aux transformateurs et aux OP d'indiquer leur degré de satisfaction de la qualité de la matière première par rapport aux exigences de l'industrie (en général, et pas seulement en ce qui concerne le °Brix) au cours de trois périodes: avant la réforme de 1996, de 1997 à 2000 (réforme de 1996) et après la réforme de 2000. De même, on a demandé leurs avis sur la contribution des instruments de l'OCM à satisfaire les exigences de qualité de la matière première<sup>32</sup>.

Fig. 49 - Degré de satisfaction de la qualité de la MP par rapport aux exigences des industries

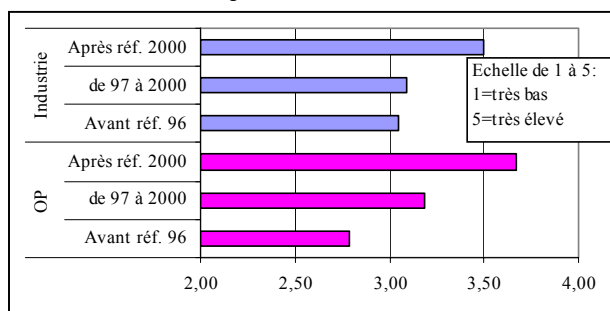
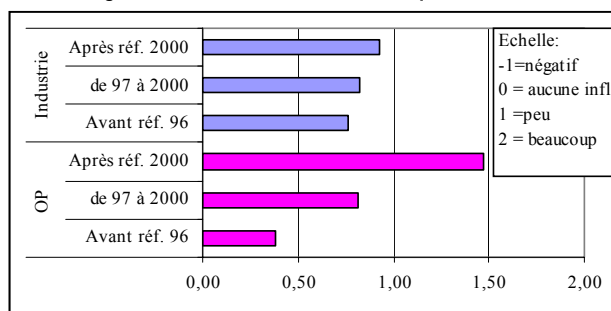


Fig. 50 - Contribution des instruments de l'OCM à satisfaire les exigences de l'industrie en termes de qualité de la MP



Source : Enquête Agrosynergie, 2006

En moyenne, le degré de satisfaction de la qualité a augmenté au long des trois périodes considérés, soit pour les OP que pour les transformateurs, en passant de moyen-bas à moyen-élevé. Pour les opérateurs, donc, la situation de la qualité de la matière première a continué à s'améliorer au fil du temps, même si elle n'a certainement pas atteint (en moyenne) des niveaux d'excellence. Toutefois, selon l'avis des opérateurs, cette amélioration ne découle que d'une façon limitée de la mise en œuvre des instruments de l'OCM. A ce sujet, il faut souligner que 11,5% des transformateurs ont exprimé un avis négatif sur le rôle des instruments de l'OCM après la réforme de 2000, contre 4,5% après la réforme de 1996.

<sup>32</sup> Le degré de satisfaction a été obtenu par la moyenne pondérée des fréquences des réponses dans une échelle de valeurs comprises entre 1= très bas et 5=très élevé. Le niveau de la contribution a été obtenu par la moyenne pondérée des fréquences des réponses dans une échelle de valeurs comprises entre -1=négatif et 2=beaucoup.



### 5.1.5. La transmission des prix de la phase agricole à la phase industrielle

Sans considérer la méthodologie pour estimer les prix de la matière première après la réforme de 2000 et les prix de vente des produits transformés (voir chapitre 5.1.2), on a dû traiter les données originales selon la méthodologie suivante:

- prix à la production de la matière première (MP). On a dû homogénéiser les données en fonction de la période précédente à la réforme de 2000 (existence du prix minimal et de l'aide à la transformation) et de celle successive (prix contractualisé dérivant de la négociation libre). Pour la période précédente à la réforme, on a calculé le coût d'achat de la MP pour l'industrie, en soustrayant l'aide à la transformation du prix minimal. Le prix obtenu de cette manière devrait aussi être une proxy du prix payé pour la MP hors-quota.
- coût de la matière première. Pour évaluer l'incidence du prix de la MP sur les prix de vente des différents types de produit transformé, nous avons calculé le coût d'achat de la MP nécessaire à la production de 1 kg de produit transformé. Dans ce but, les quantités nécessaires ont été calculées comme rapport entre le degré Brix de chaque produit transformé / le degré Brix de la matière première. Pour simplifier, le degré Brix de la MP a été considéré égal à 5. Le coût a été donc calculé en multipliant le résultat par le prix de la MP (quantité de MP x prix).

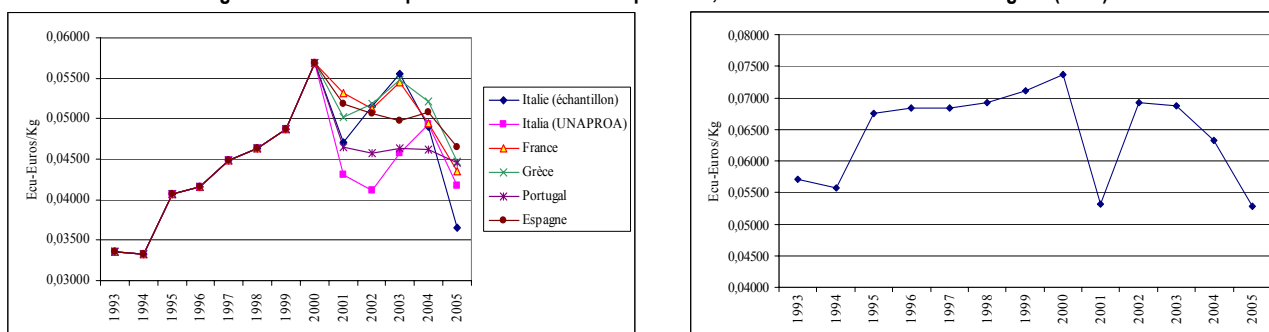
Pour vérifier la transmission du coût de la matière première sur les produits transformés, les coûts d'achat de la matière première ont été rapportés aux prix de vente des industries.

#### 5.1.5.1 L'évolution des prix d'achat de la matière première

L'évolution des coûts unitaires effectifs d'achat de matière première par l'industrie de transformation (variétés rondes) montre clairement un point de discontinuité à partir de la réforme de 2000, à la suite de l'entrée en vigueur de la négociation libre. Les coûts unitaires ont augmenté de 1993 jusqu'à 2000 (+69,3%), en particulier par effet de la diminution de l'aide à la transformation intervenue à partir de 1995. Après la réforme de 2000, les coûts unitaires présentent une forte réduction qui, avec des phases alternes, s'accroît en 2005.

On remarque plus ou moins la même évolution aussi bien pour les variétés rondes, que pour les variétés longues.

Fig. 51 - Evolution des prix d'achat de la matière première, variétés rondes et variétés allongées (Italie)



Source: Agrosynergie.

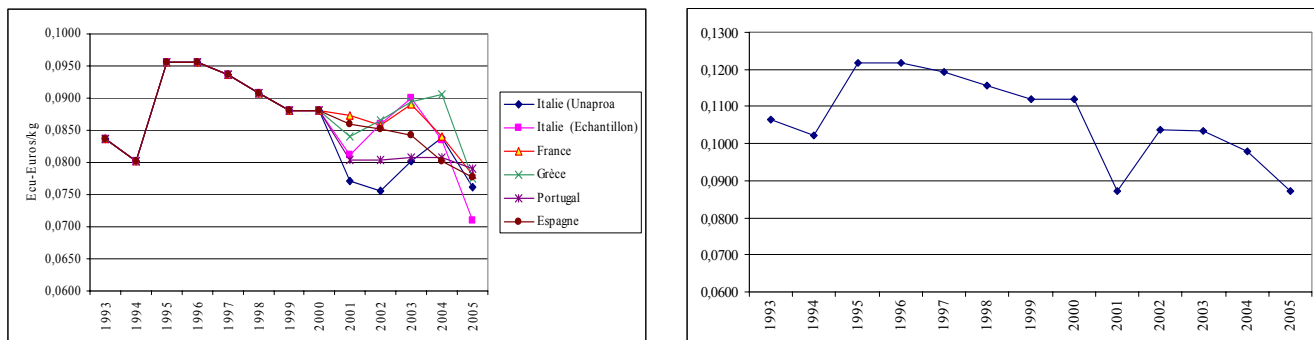
Le phénomène de la réduction de prix concerne l'ensemble des pays producteurs, même si (en moyenne) avec des accents assez différenciés. En effet, au niveau des pays producteurs, de fortes différences de prix (payés aux OP) se manifestent, même si une tendance vers une plus grande convergence se vérifie au cours de deux dernières années de la période. De 2000 à 2005, le prix moyen d'achat de la matière première présente une réduction maximale en Italie (données de l'échantillon) de -35,8%<sup>33</sup>, et une réduction minimale en Espagne de -18,3%. Dans les autres pays

<sup>33</sup> On observe que selon les données Unaproa, la réduction en Italie se limiterait à -26,6%, ce qui représente en tout cas la diminution plus soutenue parmi tous les pays producteurs.

la réduction est comprise entre -2%1 et -23% environ. D'une manière analogue, pour les variétés allongées (Italie), de 2000 à 2005, le prix d'achat moyen a une diminution de -28 % environ.

Si cela concerne le coût unitaire d'achat de la matière première par l'industrie, une évolution significativement différente se vérifie en ce qui concerne les recettes unitaires reçues par les producteurs agricoles (prix minimal jusqu'en 2000; prix + aide à partir de 2001)<sup>34</sup>, qui est en continuelle diminution à partir de 1995 (de 1995 à 2000, une diminution de 7,8%).

Fig. 52 - Evolution du prix minimal (jusqu'à 2000) et des prix + aide (de 2001), variétés rondes et variétés allongées (Italie)



Source: Agrosynergie.

Comme on l'a déjà dit, les prix d'achat reportés (cf. Fig. 51) représentent les valeurs moyennes pondérées obtenues dans les divers pays. Pour chaque pays, les informations rassemblées permettent de vérifier aussi la variabilité des prix pour chaque opérateur individuel en rapport avec le prix moyen calculé. Cette variabilité peut être considérée une mesure du résultat du différent pouvoir contractuel entre les parties (prix de base contracté), des variétés cultivées et de l'application des grilles d'évaluation économique de la qualité, présentes généralement dans les contrats (prix réel payé aux OP).

L'écart type (qui mesure de combien en moyenne les prix des opérateurs s'éloignent de la moyenne) et le taux de variation (rapport en pourcentage entre l'écart type et la moyenne) sont mis en évidence dans le tableau suivant.

Fig. 53 - Variabilité des prix aux OP de la matière première (Euros/Kg, %)

		2001	2002	2003	2004	2005
Italie variétés allongées	Moyenne	0,0531	0,0692	0,0688	0,0633	0,0528
	Ecart-type	0,0016	0,0072	0,0054	0,0026	0,0043
	TDV %	3,08	10,38	7,75	4,02	7,99
Italie variétés rondes	Moyenne	0,0471	0,0515	0,0556	0,0490	0,0365
	Ecart-type	0,0047	0,0073	0,0069	0,0074	0,0102
	TDV %	10,18	14,68	13,00	15,02	24,54
France	Moyenne	0,0532	0,0512	0,0545	0,0495	0,0435
	Ecart-type	0,0069	0,0098	0,0109	0,0103	0,0057
	TDV %	14,35	20,66	21,74	21,30	12,82
Grèce	Moyenne	0,0502	0,0518	0,0548	0,0522	0,0447
	Ecart-type	0,0036	0,0037	0,0036	0,0029	0,0035
	TDV %	7,00	7,04	6,60	5,54	7,74
Portugal	Moyenne	0,0464	0,0458	0,0463	0,0463	0,0445
	Ecart-type	0,0017	0,0015	0,0021	0,0033	0,0029
	TDV %	3,64	3,34	4,64	7,40	6,72
Espagne	Moyenne	0,0519	0,0507	0,0498	0,0508	0,0464
	Ecart-type	0,0005	0,0007	0,0012	0,0031	0,0022
	TDV %	0,92	1,44	2,36	6,37	4,77

Sources: Agrosynergie à partir de données d'un échantillon d'opérateurs.

<sup>34</sup> On observe que la valeur représentée par le prix + aide n'est pas celle effectivement perçue par les producteurs, parce qu'en moyenne un pourcentage compris entre 0% et 8% sur le prix contractuel (selon les données fournies à travers les questionnaires) est retenu par les OP pour couvrir les coûts de fonctionnement.

On observe l'existence d'une plus forte variabilité des prix en France et en Italie. Dans ce dernier pays, en outre, la variabilité des prix est tendanciellement croissante, avec une valeur maximale réalisée en 2005 de plus de 24% pour les variétés rondes<sup>35</sup>. Par contre, une variabilité plus limitée est présente dans les autres pays et, en particulier, en Espagne où la valeur maximale dépasse de peu 6%.

### 5.1.5.2 L'incidence du coût de la matière première sur les prix de vente des produits transformés: le cas de certaines industries de transformation

Les données relatives aux prix de vente des produits transformés, fournies par certaines industries de transformation, sont présentées dans le tableau suivant.

Fig. 54 - Prix de vente des produits transformés de quelques industrie de transformation

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Double concentré	Ind Italienne 1	0,512	0,550	0,688	0,598	0,563	0,568	0,646	0,616	0,504	0,500
	Ind Italienne 2						0,486	0,486	0,451	0,451	0,372
	Ind Française	1,200	1,200	1,300	1,300	1,300	0,993	0,935	1,115	1,090	1,007
	Ind Portugaise 1	0,650	0,600	0,600	0,580	0,550	0,580	0,590	0,540	0,525	0,470
	Ind Portugaise 2	0,648	0,640	0,620	0,630	0,610	0,600	0,550	0,530	0,520	0,480
	Ind Espagnole			0,627	0,633	0,565	0,553	0,551	0,562	0,540	0,487
	Ecart-type	0,079	0,045	0,038	0,026	0,026	0,043	0,059	0,060	0,034	0,052
Triple concentré	Ind Italienne 1	0,614	0,646	0,847	0,771	0,697	0,683	0,826	0,798	0,514	0,655
	Ind Italienne 2						0,618	0,611	0,820	0,556	0,486
	Ind Portugaise 1	0,750	0,750	0,690	0,670	0,650	0,750	0,750	0,720	0,650	0,580
	Ind Portugaise 2	0,800	0,780	0,770			0,700	0,700	0,700		
	Ind Espagnole			0,744	0,794	0,653	0,685	0,659	0,695	0,671	0,579
		Ecart-type	0,096	0,071	0,065	0,066	0,026	0,047	0,083	0,058	0,075
Tomates en morceaux	Ind Italienne 1	0,258	0,310	0,318	0,325	0,318	0,325	0,520	0,461	0,334	0,360
	Ind Italienne 2						0,243	0,236	0,229	0,229	0,227
	Ind française	0,550	0,550	0,550	0,550	0,550	0,627	0,657	0,677	0,674	0,705
	Ind Portugaise 1					0,859	0,868	0,866	0,848	0,891	0,855
		Ecart-type	0,206	0,170	0,164	0,159	0,272	0,287	0,264	0,268	0,306
Coulis, passata, pizza sauce	Ind Italienne 1	0,502	0,517	0,443	0,411	0,449	0,452	0,437	0,509	0,463	0,479
	Ind Italienne 2						0,212	0,212	0,208	0,208	0,208
	Ind française	0,650	0,660	0,660	0,630	0,640	0,641	0,600	0,592	0,578	0,559
	Ind Portugaise 1	0,450	0,450	0,450	0,420	0,430	0,450	0,450	0,450	0,380	0,300
	Ind Portugaise 2	0,400	0,400	0,395	0,395	0,390	0,380	0,370	0,350	0,350	0,330
	Ecart-type	0,108	0,113	0,118	0,111	0,111	0,154	0,141	0,148	0,137	0,141

Source: Agrosynergie à partir de données des opérateurs

En ce qui concerne les tendances générales:

- pour le double et le triple concentré (dans ce cas il s'agit de produits semi-finis), au-delà des oscillations conjoncturelles, une claire tendance à la diminution se manifeste et elle est commune à toutes les entreprises de l'échantillon. En général, cette tendance a une accélération au cours de ces dernières années, ce qui met en évidence la croissante difficulté du marché de la sous-fourniture aux industries de deuxième transformation, en concomitance avec l'augmentation de la production communautaire et des disponibilités internes (ce qui porte à confirmer l'existence d'un déséquilibre entre l'offre et la demande).
- pour les tomates pelées en morceaux et pour la catégorie des coulis, passata, pizza sauce, (principalement des produits finis), les prix des entreprises résultent plus stables au cours de la période, même si dans certains cas on observe une légère tendance croissante (tomates pelées en morceaux) et dans d'autres cas une tendance négative (coulis, passata, pizza sauce).

<sup>35</sup> La forte diversité de reconnaissance économique de la matière première en Italie peut être reconduite (outre qu'à la variabilité de la qualité) aussi à certains autres motifs:

- le premier est reductible au plus grand nombre de OP répondant aux questionnaires par rapport aux autres pays (il y a par conséquent un aspect de consistance de l'échantillon);
- le deuxième est la forte dichotomie entre le bassin septentrional de production et le bassin méridional, avec des conditions climatiques et productives, et de structures de transformation différentes (au Nord, une forte présence d'installations de plus grande dimension, dont des coopératives; au sud, des dimensions industrielles plus limitées et une structure industrielle plus fragmentée), ce qui porte, entre autres, à un différent pouvoir contractuel entre les parties.

En ce qui concerne la variabilité des prix réalisés par les différentes entreprises à l'intérieur des mêmes *business-area*, on observe une variabilité plus limitée dans le cas des concentrés, alors qu'une variabilité beaucoup plus forte existe pour les autres deux catégories de produits.

Fig. 55 - Ecart-type des prix de vente des industries de l'échantillon (Ecu-Euro/tonne)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Double concentré	0,079	0,045	0,038	0,026	0,026	0,043	0,059	0,060	0,034	0,052	0,046
Triple concentré	0,096	0,071	0,065	0,066	0,026	0,047	0,083	0,058	0,075	0,069	0,066
Tomates en morceaux	0,206	0,170	0,164	0,159	0,272	0,287	0,264	0,268	0,306	0,293	0,239
Coulis, passata, pizza sauce	0,108	0,113	0,118	0,111	0,111	0,154	0,141	0,148	0,137	0,141	0,128

Source: Enquête Agrosynergie, 2006

En ce qui concerne les coûts d'achat de la matière première effectivement soutenus par les entreprises de l'échantillon, ils reproduisent à grandes lignes ce que l'on a déjà examiné précédemment. La forte différenciation entre les entreprises résulte de toute façon évidente à la suite de la mise en oeuvre de la méthode de la négociation libre entre les parties, ce qui pose celles-ci dans une diverse condition (aussi conjoncturelle) en termes de compétitivité de coût.

Fig. 56 - Incidence des coûts de la matière première sur les prix de vente des produits transformés (%)

		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Double concentré	Ind italienne 1	45,6	45,7	37,8	45,7	56,6	35,7	30,4	45,9	56,1	45,9
	Ind italienne 2						51,8	57,6	62,0	62,0	61,8
	Ind française (a)	19,4	20,9	20,0	21,0	24,5	32,8	36,4	32,9	31,6	27,8
	Ind portugaise 1	35,9	41,9	43,3	47,1	57,9	45,9	42,7	49,6	50,8	53,9
	Ind portugaise 2	36,0	39,3	41,9	43,3	52,2	47,0	49,5	50,1	51,3	55,3
	Ind espagnole			41,4	43,1	56,3	52,7	50,8	47,8	51,9	54,0
	Moyenne (b)	39,1	42,3	41,1	44,8	55,7	46,6	46,2	51,1	54,4	54,2
Triple concentré	Ind italienne 1	48,9	50,1	39,4	45,5	58,7	38,1	30,5	45,6	70,8	45,1
	Ind italienne 2						52,4	58,9	43,9	64,8	60,7
	Ind portugaise 1	40,0	43,1	48,4	52,4	62,9	45,6	43,2	47,8	52,7	56,1
	Ind portugaise 2	37,5	41,4	43,4			51,8	50,0	48,8		
	Ind espagnole			44,9	44,2	62,6	54,7	54,6	49,7	53,7	58,4
	Moyenne	42,1	44,9	44,0	47,4	61,4	48,5	47,4	47,1	60,5	55,1
	Ecart-yyype	6,0	4,6	3,7	4,4	2,4	6,7	11,1	2,4	8,8	6,9
Tomates en morceaux	Ind italienne 1	22,6	20,3	20,4	21,0	25,0	15,6	9,4	15,3	21,2	15,9
	Ind italienne 2						25,9	29,6	30,5	30,5	25,3
	Ind française	10,6	11,4	11,8	12,4	14,5	13,0	13,0	13,5	12,8	9,9
	Ind portugaise 1					9,3	7,5	7,6	8,1	7,6	7,9
	Moyenne	16,6	15,9	16,1	16,7	16,3	15,5	14,9	16,9	18,0	14,8
	Ecart-yyype	8,5	6,3	6,1	6,1	8,0	7,7	10,1	9,6	10,1	7,8
	TdV %	51,0	39,5	37,9	36,4	49,5	49,9	67,7	57,0	55,9	52,8
Coulis, passata, pizza sauce	Ind italienne 1	16,6	17,4	21,0	23,7	25,3	16,0	16,0	19,8	21,8	17,1
	Ind italienne 2						42,5	47,2	48,0	48,0	39,4
	Ind française	15,4	16,3	16,9	18,6	21,3	21,8	24,3	26,5	25,5	21,5
	Ind portugaise 1	22,2	23,9	24,7	27,9	31,7	25,3	24,0	25,5	30,1	36,2
	Ind portugaise 2	25,0	26,9	28,2	29,6	35,0	31,8	31,5	32,5	32,6	34,5
	Moyenne	19,8	21,1	22,7	24,9	28,3	27,5	28,6	30,5	31,6	29,7
	Ecart-yyype	4,6	5,1	4,9	4,9	6,2	10,2	11,8	10,8	10,1	9,8
TdV %	23,1	24,2	21,5	19,7	21,7	37,0	41,1	35,4	31,8	32,9	

a) produit fini emballé en petites boîtes

b) Industrie française exclue

Source: Agrosynergie à partir de données des opérateurs.

L'analyse des données met en évidence que:

- pour chaque entreprise, l'incidence du coût de la matière première sur les prix de vente oscille sensiblement au cours des années;
- en moyenne, cette incidence tend à croître notamment au cours des dernières années de la période, surtout pour les concentrés (une explication de cette tendance est faite au paragraphe 5.1.5.3, point D);
- la variabilité de cette incidence pendant la même année, entre les entreprises de l'échantillon, est plus limitée dans le cas des concentrés et elle assume des valeurs beaucoup plus fortes dans les autres catégories de produit (à confirmation de ce que l'on a dit ci-dessus);
- la variabilité, en général, a une forte accélération pendant la période successive à la réforme de 2000 pour toutes les catégories de produit et, en particulier, pour les concentrés;

Par conséquent, tout en tenant compte des limites de la disponibilité de données, l'analyse met en évidence une différence substantielle entre l'évolution des prix des produits insérés dans un contexte compétitif de plus grande ampleur (concentrés) et où les marges de manœuvre des entreprises sur le levier du prix sont plus limitées<sup>36</sup>, par rapport à l'évolution des prix dans les secteurs où la compétition n'est pas globale (pour certains aspects limités aux entreprises actives seulement sur le marché national ou local), où les entreprises peuvent activer des stratégies de positionnement produit/marché plus ciblées aux spécificités de leur propre marché de référence, et où des marges plus amples de manœuvre du levier prix sont permises.

### **5.1.5.3 La variation des prix de la matière première par rapport à la variation des prix de gros des produits transformés : le cas de l'Italie**

Comme on l'a anticipé au paragraphe 5.5.1.2, l'existence en Italie d'un organisme de relèvement hebdomadaire des prix en gros des produits transformés semi-finis et finis (Chambre de Commerce de Parme) a permis d'effectuer pour ce pays un approfondissement de l'évolution et de la transmission des prix de la phase agricole<sup>37</sup> à la phase industrielle.

En ce qui concerne les prix et les coûts d'achat de la matière première, la méthodologie est la même utilisée auparavant (voir chapitre 5.1.5) En ce qui concerne les prix de gros des produits transformés, nous n'avons pas retenu les prix moyens annuels, puisqu'ils sont le résultat aussi bien de la production de matière première de l'année précédente, que de la production de l'année de référence. Nous avons donc calculé les prix moyens annuels des produits transformés qui se réfèrent à l'année de production de la matière première, comme la moyenne arithmétique des prix mensuels de la période septembre-décembre de l'année  $t$  et des prix mensuels de la période janvier-juin de l'année  $t+1$ . Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Euro, les prix mensuels en liras italiennes ont été convertis en Ecu, en utilisant les taux de change mensuels officiels relevés sur le site de Eurostat.

Parmi les nombreuses références reportées par ces bulletins statistiques, pour effectuer l'analyse on a examiné les produits suivants:

- Produits semi-finis (conditionnés dans de grands conteneurs aseptiques, destinés au marché industriel): triple concentré avec un RU (Résidu Optique) minimum de 36% - marché national; double concentré avec un RU minimum de 28% - marché national; simple concentré avec un RU minimum de 22% - marché de l'exportation; semi-concentré (passata) avec un RU de 10% - marché national et de l'exportation; pulpe de tomate avec un RU de 6-8% - marché national et de l'exportation
- Produits finis (conditionnés dans de petits emballages destinés au marché final): triple concentré avec un RU minimum de 36%, en boîtes de marque d'un ½ kg - marché national; double concentré avec un RU minimum de 28%, en boîtes de marque de 1 kg - marché national; semi-concentré (passata) avec un RU de 10%, en bouteilles de 0,7 kg -marché national et de l'exportation; pulpe de tomate avec un RU de 6-8%, en boîtes de marque de 1 kg - marché national et de l'exportation

Tous les prix relevés se réfèrent au Kg, ou ont été reconduits au Kg dans le cas d'emballages avec des poids différents<sup>38</sup>.

---

<sup>36</sup> En ce qui concerne le marché de la fourniture de produits semi-finis (en particulier des concentrés), il faut signaler qu'au cours de ces dernières années les multinationales, qui opèrent dans la deuxième transformation, ont commencé à utiliser l'outil de l'enchère télématique pour effectuer leurs propres achats. Sur la base d'un appel d'offres, contenant les détails techniques et qualitatifs du produit demandé, les entreprises de sous-fourniture font leur propre proposition, et le marché est gagné par celle qui pratique le prix le plus bas. Ce mécanisme contribue à produire une course au rabais généralisé des prix et à sélectionner fortement les industries en fonction de leur propre efficacité technique et économique.

<sup>37</sup> La source des prix de la matière première est Unaproa.

<sup>38</sup> De toute façon il faut tenir en compte que, selon les opérateurs, les prix de gros de la Chambre de Commerce de Parme sont, en général, plus élevés que les prix réels de marché.

Les résultats les plus significatifs de l'analyse sont les suivants :

A. Pour la période de 1993 à 2005 le taux de croissance moyen par an de la matière première est positif (+2,1%). A cette évolution correspond une évolution négative des prix des produits semi-finis de toutes les catégories de produit (ce qui confirme ce que l'on a relevé pour les concentrés). Par contre, la tendance s'inverse au niveau des prix des produits finis pour le double concentré et la pulpe de tomates, tandis que pour la passata on observe une substantielle stabilité. Toutefois, la croissance des prix des produits finis ne compense pas la croissance du coût de la matière première, c'est pourquoi le rapport entre le prix des produits transformés et le coût de la matière première tend à se réduire dans le temps<sup>39</sup>.

B. Les prix de tous les produits présentent une variabilité, qui assume les tons d'une certaine régularité au fil du temps (présence d'une cyclicité). Toutefois, cette régularité ne se présente pas pendant les dernières années de la période. En outre, cette variabilité semble différenciée selon les produits et les sous-périodes. En particulier :

- le taux de variation du coût de la matière première est tendanciellement décroissant, ce qui permettrait d'affirmer que dans le temps il y a une progressive stabilisation.
- cela ne se passe pas de la même manière pour les prix des produits semi-finis et finis, pour lesquels pendant la période 1997-2000 on vérifie le maximum de la variabilité par rapport aux deux autres périodes (de 1993 à 1996 et de 2001 à 2005), à l'exception de la pulpe de tomate, pour laquelle les prix ont un maximum de variabilité pendant la dernière sous-période.
- la variabilité des coûts de la matière première est plus grande par rapport à la variabilité des prix de tous les produits semi-finis et finis pendant la première période, alors que pendant les deux autres périodes, dans certains cas, elle est inférieure par rapport aux produits semi-finis.
- la variabilité des prix des produits finis est toujours plus basse par rapport aux produits semi-finis, à l'exception de la passata de tomate pendant la période 1993-96. On met, donc, en évidence que les prix des produits finis sont sensiblement plus stables par rapport aux produits semi-finis et par rapport à la matière première, ce qui porte à affirmer que les ultérieures phases technologiques (et les coûts de production relatifs) permettent une absorption partielle des oscillations conjoncturelles des prix des produits semi-finis.

C. En ce qui concerne l'incidence du coût de la matière première sur les prix de gros des produits semi-finis et des produits finis<sup>40</sup>, pour toutes les typologies de produit, il n'y a pas de corrélation directe entre le prix de la matière première au cours de l'année t et le prix des produits transformés de la même année. L'incidence du coût de la matière première sur le prix de gros est fortement croissante pendant les deux premières sous-périodes considérées, alors qu'une diminution se manifeste pendant la période immédiatement successive à la réforme de 2000 (jusqu'en 2002), pour remonter dans les années suivantes. L'incidence est fortement différenciée selon les catégories de produit, avec un maximum pour le triple et le double concentré et un minimum pour la pulpe de tomate. En outre, une différence significative se présente entre l'incidence du coût de la matière première sur les produits semi- finis et sur les produits finis.

Il en découle que le coût de la matière première et son évolution représentent un facteur plus ou moins important dans la profitabilité des entreprises de transformation, selon la "business-area" où elles sont présentes: il est déterminant dans le cas d'entreprises productrices de concentrés pour l'industrie, mais plus marginal dans le cas d'entreprises productrices de produits finis à majeure valeur ajoutée.

---

<sup>39</sup> Le taux de variation moyenne annuelle est représenté par la valeur (en pourcentage) assumé par l'exposant de la courbe exponentielle de régression des variables considérées.

<sup>40</sup> Il faut rappeler que le prix moyen annuel des produits transformés se réfère à l'année de production de la matière première. Par conséquent, on suppose que la production de produits transformés peut se référer (pour la plupart) à la production de matière première de la même année de référence et que le prix des produits transformés comprend les coûts de la matière première produite pendant la même année de référence.

D. En ce qui concerne la transmission des coûts de la matière première sur les prix de gros:

- les prix de gros des produits semi-finis sont plus que le double du coût de la matière première dans le cas des concentrés, presque quatre fois dans le cas de la passata et presque six fois dans le cas de la pulpe;
- par rapport aux prix de gros des produits semi-finis, les prix des produits finis présentent des augmentations plus limitées et globalement plus stables au cours du temps, avec un maximum de 1,6 fois dans le cas des concentrés et un minimum de 1,2 fois dans le cas de la pulpe;
- dans le cas de la pulpe le prix de gros du produit fini relativement au coût de la matière première rejoint le niveau de différence le plus haut (environ 8 fois). Cela confirme la valeur ajoutée plus élevée réalisée par cette catégorie de produits par rapport aux autres produits considérés.
- une cohérence substantielle existe entre les prix des produits semi-finis et les produits finis (les variations des deux prix dans le temps ont le même signe)<sup>41</sup>.
- par contre, cette cohérence n'existe pas entre l'évolution des prix des produits transformés et les coûts de la matière première (les variations dans le temps n'ont pas le même signe dans les mêmes années).
- toutefois, compte tenu des temps imputables aux procédures de formation du prix prévues par la réglementation<sup>42</sup>, les résultats de l'analyse montrent l'existence d'une relation entre les variations annuelles des prix des produits transformés de l'année t-2/t-3 et les variations des prix de la matière première de l'année t/ t-1, qui est particulièrement significative dans le cas du triple et double concentré semi-fini. On peut donc affirmer que :
  - la formation du prix contractuel de la matière première est pilotée par les variations du prix de marché des produits transformés de l'année précédente (et non vice-versa). Son entité dépend d'autres variables (quantités produites et mises sur le marché, variations de la demande industrielle communautaire et internationale, concurrence avec les produits d'importation de pays tiers, etc.)<sup>43</sup>.
  - le paiement de la matière première est effectué au cours de l'année, mais son incidence pèse sur les prix du produit transformé commercialisé en partie au cours de la même année, mais en partie pendant l'année successive.

Cela explique l'incohérence et la basse transmission entre les prix moyens du produit transformé et le coût de la matière première utilisée pour les produire, ainsi que la forte variabilité de l'incidence du coût de la matière première sur les produits transformés.

---

<sup>41</sup> Toutefois, la cohérence n'est pas suffisante pour mesurer de la transmissibilité. Pour estimer cette mesure, on a considéré qu'une transmissibilité parfaite se vérifie, lorsque le rapport entre les prix aux différents stades se maintient constant au fil du temps. Par conséquent, plus la bande d'oscillation des rapports des prix est étroite, plus la transmission des prix est haute, et vice-versa. Donc, pour chaque produit et pour chaque sous-période, on a calculé le taux de variation du rapport des prix. En général, d'après l'analyse de ces résultats on remarque que: une transmissibilité significative existe entre les prix des produits semi-finis et finis et que cette transmissibilité semble plus élevée pendant la dernière période, par rapport aux précédentes. La transmissibilité du coût de la matière première vers les prix des produits transformés pendant la même année est basse pendant les trois sous-périodes.

<sup>42</sup> Pour la définition des prix contractuels (ou du prix minimal et des aides pendant la période précédente à la réforme de 2000), la réalisation de la culture, le paiement de la matière première, la transformation industrielle de la matière première et, enfin, la campagne de commercialisation du produit transformé, sur laquelle le prix moyen a été calculé, il faut du temps. En tenant compte de ce temps (environ 16 mois), les variations annuelles des prix des produits transformés de l'année t-2/t-3 ont été mises en relation avec les variations annuelles des prix de la matière première de l'année t/ t-1.

<sup>43</sup> Ce qui est confirmé par les entretiens des opérateurs industriels, en particulier après la réforme de 2000

### 5.1.6. Jugement évaluatif

Une partie de la réponse à la question évaluative est fondée sur des informations fournies par un échantillon d'opérateurs du secteur, notamment en ce qui concerne les prix de la matière première (à partir de 2001) et des produits transformés. En outre, des estimations ont été faites par l'évaluateur sur la base de certaines hypothèses. Par conséquent, les résultats doivent être pris avec prudence.

Les résultats de l'analyse permettent de formuler les conclusions suivantes.

En ce qui concerne le rôle joué par l'OCM et ses modifications pour l'approvisionnement de l'industrie en terme de volumes, l'analyse a mis en évidence des différences significatives entre la période précédente et successive la réforme de 2000.

Dans la période qui précède la réforme, le régime de quotas avec droit à l'aide à la transformation s'est montré globalement contraignant par rapport aux exigences productives de l'industrie de transformation, pour toutes les catégories de produit. Le volume de la matière première hors-quota (et donc sans droit à l'aide), soit payée au prix minimal, soit payée au prix libre, a augmenté, ce que témoigne de l'exigence effective de l'industrie de transformation de disposer de volumes plus élevés de matière première, pour répondre à la dynamique de la demande de marché en termes de volumes et de composition (nouveaux produits à contenu plus élevé de service).

Après la réforme de 2000, des effets importants se sont avérés:

- le passage du système de quotas par produit et par établissement au système de seuils globaux et par pays a permis un processus de réorientation de la production entre les types de produit, en particulier vers les autres produits à plus grand contenu de service (jus de tomates, passata, tomates pelées non entières), en fonction (vraisemblablement) de l'évolution de la demande de marché intermédiaire et final.
- le passage du système d'aide à la transformation aux producteurs via les OP a stimulé une augmentation des surfaces et des rendements et donc une augmentation de la production de matière première bien au-delà des seuils, surtout en Espagne, en Italie, et d'une façon plus limitée, au Portugal
- le mécanisme de stabilisation mis en œuvre par la réforme (diminution de l'aide en fonction du dépassement du seuil), et le retard dans son application par rapport au moment du dépassement des seuils, s'est montré peu réactif et peu décourageant vers l'expansion de la production.
- l'augmentation de la production de la matière première s'est traduite dans une augmentation des produits transformés, qui, en absence d'une suffisante augmentation des exportations, a mené à une forte augmentation des disponibilités internes, et (selon les opérateurs) des stocks de produit invendu, avec des conséquences négatives sur les prix de vente des produits transformés.

On peut donc conclure que, après la réforme de 2000, l'aide à la production et le retard dans l'application du mécanisme de stabilisation ont poussé la production de matière première vers des volumes supérieurs au niveau nécessaire à maintenir la stabilité de l'équilibre entre l'offre et la demande. Par contre, l'analyse effectuée porte à conclure que des phénomènes étranges à l'OCM, notamment l'activité d'importation et d'exportation en régime TPA, devraient avoir contribué d'une façon marginale à la génération du déséquilibre.

En ce qui concerne l'approvisionnement de l'industrie en terme de nouvelles variétés, l'analyse a mis en évidence l'existence d'une vaste offre de variétés de la part des industries des semences, et que le processus d'innovation variétale est exogène au système de soutien. En ce qui concerne la disponibilité de nouvelles variétés, on peut donc conclure que l'aide à la production (et plus en général l'OCM) n'a eu aucun impact.



Par contre, la réforme de 2000 (notamment le passage du système de quotas par produit au système de seuils globaux et par pays, à l'exclusion du système d'aide), qui a favorisé le développement d'une stratégie industrielle de diversification et de différenciation de la production (au moins dans certaines pays et régions), a encouragé la culture de variétés spécifiques (mais déjà existantes) plus aptes à la réalisation de produits innovateurs. Dans ce sens, donc, la réforme de 2000 a favorisé l'utilisation, de la part des producteurs, des variétés requises par l'industrie. Cependant, la mise en culture des variétés les plus répondantes aux exigences de l'industrie s'est avérée surtout dans les zones où les OP et les industries ont développé une volonté et une capacité de travailler ensemble (*comakership*).

En ce qui concerne l'approvisionnement de l'industrie en terme de qualité, les résultats de l'analyse des données statistiques portent à conclure que, en général, le système d'aide aux producteurs via les OP, après la réforme de 2000, a stimulé les investissements et l'adoption de méthodes agricoles de production visant à un accroissement de la productivité dans le but d'une maximisation de l'aide par hectare, ce qui a déterminé une détérioration de la qualité de la matière première (plus bas degré Brix) et une conséquente détérioration généralisée des rendements à la transformation. Cependant, les avis des opérateurs (transformateurs et OP) mettent en évidence une amélioration de leurs degré de satisfaction en thème de qualité (dans son acception la plus ample) au fil du temps, bien que la contribution des instruments de l'OCM à cette amélioration ait été limitée.

En tout cas, avec la mise en oeuvre du système de la négociation le paiement effectif de la matière première est effectué à travers l'application de coefficients (de réduction ou d'augmentation) sur la base de grilles de qualité explicitées dans les contrats, y compris les normes minimales prévues par la normative communautaire, dont le manque de respect donne lieu à des refus des lots de la part des industries.

En ce qui concerne l'approvisionnement de l'industrie en terme de prix, les résultats de l'analyse montrent :

- un point de discontinuité des prix d'achat de la matière première à partir de la réforme de 2000, à la suite de la mise en oeuvre de la négociation libre. Par rapport à la période précédente, où le coût unitaire d'achat a suivi une tendance croissante, dans la période successive les prix d'achat ont suivi, en général, une propension à la baisse, en fonction (mais d'une façon retardée), de l'évolution des prix des produits transformés, à leur fois poussés à la diminution (en particulier dans le cas du concentré) à cause de la surproduction, de l'accumulation de stocks, de la concurrence internationale, et en fonction (probablement) de la dégradation de la qualité de la matière première (°Brix plus bas).
- de fortes différences dans les pays, avec la plus forte chute en Italie (-35,8% de 2000 à 2005) et la plus basse en Espagne (-18,3%).
- une variabilité plus (Italie) ou moins (Espagne) forte des prix de la matière première pour chaque opérateur par rapport à la moyenne nationale.

On peut donc conclure que la mise en oeuvre de la négociation libre a permis aux transformateurs de s'approvisionner en matière première à des prix d'achat plus bas, par rapport à la période précédente la réforme, et plus ajustée à la situation de marché des produits finis. Cependant, le retard de l'adaptation des prix de la matière première aux variations des prix des produits transformés, imputable aux procédures de formation du prix prévues par la réglementation, mène à une augmentation de l'incidence du coût de la matière première sur le prix des produits transformés, en chute dans les dernières années.

En outre, l'existence d'une forte variabilité des prix de la matière première porte à croire à l'existence d'un pouvoir de négociation non homogène entre les parties, à la fois plus ou moins favorable à l'industrie ou aux OP selon les différentes situations spécifiques.

## **5.2. DANS QUELLE MESURE L'AIDE A LA PRODUCTION A PERMIS DE SATISFAIRE LES ATTENTES DU CONSOMMATEUR, EN TERME DE PRIX ET DE QUALITE? – Q.E. 2**

Un des objectifs de l'OCM est de garantir au consommateur communautaire des prix raisonnables (article 33 du Traité). La question évaluative porte sur les dynamiques du marché mais vise aussi à approfondir les impacts de l'aide à la production sur la meilleure adéquation entre l'offre des transformateurs et les attentes des consommateurs en termes de prix et de qualité.

Par conséquent, il s'agit de vérifier si le système d'aide à la production a produit des prix à la consommation qui puissent être considérés raisonnables de la part du consommateur par rapport à la qualité des diverses typologies de produits. Concrètement, par «attentes du consommateur» nous entendons ici le degré de satisfaction du consommateur en termes d'un juste rapport prix/qualité.

Cependant, il faut tenir compte:

- du prix à la consommation: il dépend aussi des stratégies de positionnement du produit/marché des entreprises de transformation, et des politiques commerciales de la distribution.
- de la qualité: dans ce cas, la qualité est un concept multifactoriel, qui est loin de se limiter à la qualité technique. Les industries de transformation jouent sur les différentes composantes de la qualité pour améliorer leur compétitivité. En outre, à l'importance relative de ces composantes s'ajoutent les aspects culturels et de comportements (tradition, styles de vie, etc.) des consommateurs, qui changent d'un marché et d'une cible à l'autre.

### **5.2.1. Critères de jugement et indicateurs**

Pour la formulation du jugement évaluatif, nous nous sommes référés aux critères et aux indicateurs suivants:

1. L'OCM F&L mesures tomates transformées et ses modifications a influencé la dynamique entre les prix à la production, les prix de gros et les prix à la consommation.
  - a. Evolution de la transmission des prix et des rapports des prix aux différents stades.
  - b. Evolution de la variabilité des prix aux différents stades.
  - c. Écart en % des prix dans les différents lieux de vente et des différentes marques, par rapport au prix moyen à la consommation.
2. L'OCM F&L mesures tomates transformées et ses modifications a permis des prix à la consommation comparables à l'évolution des prix des autres produits alimentaires.
  - a. Evolution des nombres indices (N.I.) des prix à la consommation des produits transformés à base de tomates, des prix des conserves de fruits et légumes et des produits alimentaires.
3. L'OCM F&L mesures tomates transformées et ses modifications a permis une amélioration de la qualité des produits finis pour la consommation finale.
  - a. Formulation de l'importance des composantes de la qualité.
  - b. Opinion des transformateurs sur la perception de la qualité de la part des consommateurs dans les différents marchés de l'Ue.
  - c. Opinion des transformateurs sur l'impact de la réforme de 2000 sur la qualité des produits finis.
4. La gamme des produits transformés est augmentée.
  - a. Evolution de la gamme des produits transformés: l'innovation vers des produits nouveaux.
  - b. Écart des prix entre les produits innovateurs et les produits traditionnels.

### **5.2.2. Sources d'information et limites**

Dans les différents marchés de l'Ue, les prix au détail des produits dérivés de la tomate ne sont pas diffusés par une source publique. Dans la phase d'observation, l'évaluateur a trouvé des données de

source IRI-Information Ressources (Italie 1998-2001), Ismea-Ac Nielsen (Italie 2002-2003)<sup>44</sup> et Tesco (Angleterre). Malheureusement, les données Tesco ne se réfèrent qu'à une brève période 2006, ce qui empêche d'avoir une confrontation avec les prix de vente des industries. L'analyse a été réalisée, par conséquent, sur le marché italien et pour une période limitée.

Le manque de données sur les autres marchés de l'Ue représente, par conséquent, une limite à l'évaluation. Cependant, les sources utilisées ont permis de vérifier pour la même catégorie de produit les différentiels des prix à la consommation dans les différents canaux de la distribution (stratégies du distributeur) et le positionnement du prix des différentes marques (stratégies des industries).

Étant donné que les stratégies de la distribution et des industries sont analogues - avec un certain degré d'acceptabilité - dans tous les pays, les résultats obtenus pour l'Italie peuvent être utilisés comme modèle pour les autres marchés de l'Ue.

Les sources sur les prix de gros des produits finis et les coûts de la matière première sont les mêmes que pour la réponse à la q.é. 1. Pour l'évolution des indices des prix des légumes transformés et des produits alimentaires, la source utilisée a été l'Istat.

En ce qui concerne la perception de la qualité de la part des consommateurs, les sources sont l'enquête sur le terrain effectuée par l'évaluateur auprès des industries de transformation et les résultats d'une recherche Consulmarketing (2002) sur les éléments qui influent sur les achats des consommateurs.

Les limites de l'enquête sur le terrain sont de deux types:

- les résultats dépendent des opinions (et de l'expérience) des transformateurs, mais pas directement des consommateurs. Par conséquent, une distorsion systématique peut exister entre la perception réelle directe de la qualité de la part des consommateurs et la perception indirecte de la part des opérateurs.
- une partie des opérateurs est focalisée sur le business de la sous-fourniture de produits semi-finis aux autres industries. Donc, elle n'a pas de rapport direct avec le marché final et l'opinion exprimée se base sur une connaissance indirecte du marché à la consommation.

En ce qui concerne l'évolution de la gamme de produits sur le marché, les interviews aux opérateurs sont la source utilisée. En outre, sur la base des données de l'IRI, on a observé les différences de prix entre les produits normaux et les produits nouveaux mis sur le marché.

### **5.2.3. La dynamique entre les prix à la production, les prix de gros et les prix à la consommation**

En général, le niveau du prix à la consommation des produits dérivés de la tomate dépend (au net de phénomènes macroéconomiques de fond) des choix stratégiques combinés de deux facteurs: l'industrie et le distributeur. L'industrie tend à définir le prix principalement sur la base de trois éléments:

- les coûts effectifs de production, qui déterminent le prix minimal et le *benchmark* de référence pour l'évaluation de la compétitivité de coût;

---

<sup>44</sup> L'IRI est une source particulièrement riche de renseignements, car elle permet de disposer de prix au détail de nombreuses typologies de produit (concentré normal, passata de tomate normale, pulpe de tomate normale, tomates pelées normales, nouveaux produits enrichis) pour trois canaux de la distribution (hypermarchés et supermarchés de la grande distribution, discounts et lieux de vente traditionnels) et pour les différentes marques, notamment: les grandes marques multinationales ou nationales, l'ensemble des petites marques et les marques commerciales de la grande distribution (*private labels*). Les données Ismea-AC Nielsen se réfèrent simplement aux prix moyens au détail des catégories de produit suivantes: concentré, tomates pelées, passata de tomates et pulpe de tomates.

- la décision entre un choix stratégique visant à réaliser des avantages de coût et un choix stratégique visant à la différenciation du produit (caractéristiques intrinsèques), dans la recherche de son avantage compétitif;
- le choix de positionnement (politique de marque et d'image), qui concerne la force avec laquelle l'industrie cherche à obtenir et maintenir un avantage compétitif par rapport aux concurrents dans le même segment de marché.

Le distributeur tend à établir le prix sur la base de deux éléments: une marge moyenne cohérente avec ses objectifs de profit et un certain positionnement dans sa catégorie de marché, par rapport aux chaînes distributives concurrentes.

### 5.2.3.1 Evolution de la transmission des prix et des rapports de prix aux différents stades

Dans la réponse à la q.é. 1 on a abordé l'évolution et les relations existantes entre le coût d'achat de la matière première et les prix en gros des produits semi-finis et finis. Dans ce cas, il s'agit de vérifier la cohérence entre l'évolution des prix de gros et des prix moyens au détail des produits finis, pour les diverses typologies de produit. En ce qui concerne la méthodologie de calcul des coûts de la matière première et les prix de gros (source : Chambre de commerce de Parme) des produits finis, voir au chapitre 5.1.5 à la q.é.1. Les prix moyens au détail ont été calculés comme moyenne arithmétique des prix au détail dans la GD, les discounts et les lieux de vente traditionnels (source IRI et Ismea- AC Nielsen).

Les données disponibles montrent une substantielle stabilité des prix au détail pour tous les produits jusqu'en 2000, alors qu'une tendance à la croissance se manifeste à partir de 2001-2002. A cette évolution fait pendant une évolution des prix en gros sensiblement plus variée, même si une certaine cohérence des variations de signe entre les deux prix semble exister.

Par conséquent, on peut affirmer que (plus ou moins) une relation entre l'évolution des prix en gros et l'évolution des prix au détail existe, même si la réaction des prix au détail aux diminutions des prix de gros est en général très lente, alors que la réaction aux augmentations est immédiate. Il en découle que la distribution s'approprie de marges plus consistantes pendant les phases négatives du cycle des prix en gros.

En ce qui concerne la transmission des coûts de la matière première aux prix à la consommation, nous montrons, pour les périodes 1998-2000 et 2001-2003, les moyennes des prix des produits aux différents stades de la filière, ainsi que le nombre indice (en mettant égal à 100 le coût d'achat unitaire de la matière première).

Fig. 57 - Transmission des prix: moyenne 1998-2000 et moyenne 2001-2003 (Italie)

	Concentré		Passata normale		Pulpe de tomate normale		Tomates pelées	
	Moyenne 1998-2000	Moyenne 2001-2003	Moyenne 1998-2000	Moyenne 2001-2003	Moyenne 1998-2000	Moyenne 2001-2003	Moyenne 1998-2000	Moyenne 2001-2003
<b>Ecu-Euros/kg</b>								
Coût de la matière première	0,284	0,243	0,101	0,087	0,071	0,061	0,096	0,085
Prix de gros produit fini	0,997	0,994	0,542	0,536	0,470	0,509		
Prix au détail moyen	2,871	3,112	0,798	0,837	1,033	1,096	0,728	0,741
<b>N.I.</b>								
Coût de la matière première	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Prix de gros produit fini	351,7	409,7	535,2	619,2	662,2	839,3		
Prix au détail moyen	1012,2	1283,1	787,5	965,9	1457,2	1807,3	761,1	868,0

Source: à partir de données UNAPROA, échantillon des opérateurs, Chambre du Commerce de Parme, IRI et ISMEA-Nielsen.

Nous observons que:

- l'incidence des coûts unitaires de la matière première sur les prix à la consommation est fortement limitée (en moyenne autour du 10%), ce qui porte à affirmer que les variations des prix à la production n'ont que des effets marginaux sur les prix au détail;
- des différences consistantes existent au niveau des différents produits. Par rapport au coût de la matière première, les prix à la consommation sont beaucoup plus élevés dans le cas de la pulpe (16,4 fois en moyenne pour la période 1998-2003), tandis que pour les tomates pelées ils se «limitent» à 8,2 fois. Les autres produits se positionnent à des niveaux intermédiaires. En outre,

l'écart en pourcentage entre le prix à la consommation et le prix de gros<sup>45</sup> est, en moyenne, de 52% pour la passata normale, 118% pour la pulpe normale et 200% pour le concentré normal;

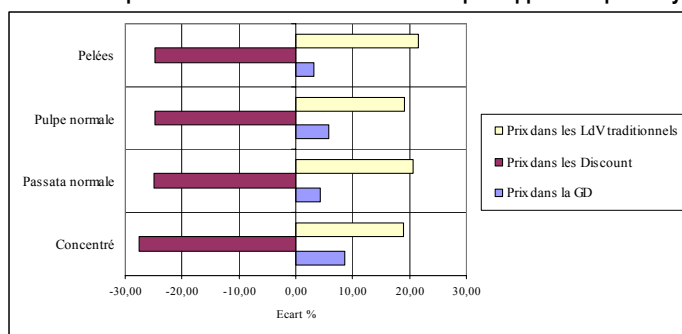
- en moyenne, une augmentation de la différence entre le prix au détail et le coût de la matière première s'avère pour tous les produits dans les deux sous-périodes;
- en moyenne, les rapports entre les prix au détail et les prix de gros se maintiennent plus ou moins stables pour la passata et la pulpe, tandis qu'il y a une augmentation pour le concentré;
- le processus d'absorption de la variabilité des prix, déjà mis en évidence dans la réponse à la q.é.1, résulte renforcé au moment du passage des prix de gros des produits finis aux prix au détail, bien que certaines différences se manifestent selon la typologie des canaux de distribution<sup>46</sup>.

### 5.2.3.2 Les écarts des prix dans les différents lieux de vente et des différentes marques

L'analyse des données montre de fortes différences de prix en fonction du type de canal distributif et de la marque des produits.

Le graphique suivant montre les écarts moyens en pourcentage de prix dans la grande distribution, les discounts et les lieux de vente traditionnels par rapport au prix moyen du marché final.

Fig. 58 - Écarts % des prix dans les différents lieux de vente par rapport aux prix moyens (Italie)



Prix moyens de la période 1998-2001= 0. Source: nos élaborations à partir de données IRI.

Globalement, les prix à la consommation se situent sur des niveaux qui présentent une différence de 43-46% entre le minimum et le maximum selon les canaux de distribution. Toutefois, il faut préciser que la composition des marques présentes dans les trois canaux considérés est en général très différente, ce qui influe d'une manière significative sur la détermination des prix moyens à la consommation<sup>47</sup>.

Le graphique suivant montre les écarts en pourcentages des différentes typologies de marque présentes dans les lieux de vente de la grande distribution par rapport au prix moyen. On observe un écart d'environ 80% entre le prix des marques leader de marché et les premiers prix des petites marques.

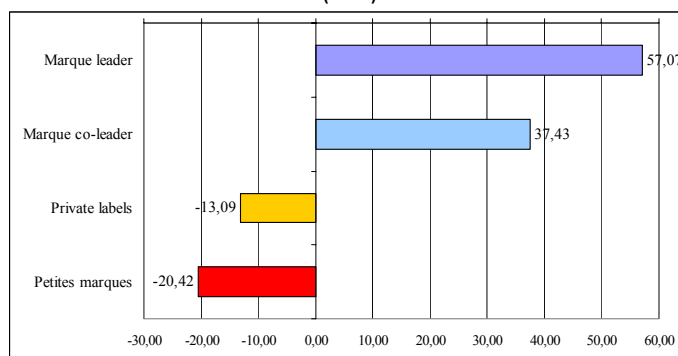
<sup>45</sup> (Prix à la consommation – prix de gros du produit fini)/prix de gros du produit fini (en pourcentage)

<sup>46</sup> Dans le cas du double concentré, le canal discount (avec les prix au détail les plus bas) se montre beaucoup plus sensible aux variations des prix de gros, par rapport aux canaux de la grande distribution et de détail traditionnel.

<sup>47</sup> En général, dans les discounts il n'y a presque pas de produits des grandes marques. Dans les lieux de vente traditionnels, le nombre de références se limite à 1-2 grandes marques et 1-2 petites marques. Les prix des points de vente traditionnels sont influencés par les coûts de gestion plus élevés et le pouvoir contractuel plus bas dans la phase d'achat. Dans la grande distribution, sont mises sur le marché:

- des grandes marques à *premium price*, dans le but d'avoir une marge élevée et de couvrir la demande des consommateurs les plus fidélisés aux marques.
- une ou deux marques commerciales (*private label*) à un prix intermédiaire.
- des références de petites marques ou de marques de fantaisie, qui constituent les premiers prix, dans le but de couvrir la cible des consommateurs, qui ont une basse prédisposition à payer et une plus basse attention vers la qualité, et de contenir la concurrence exercée par les discounts.

Fig. 59 - Écarts % des prix des différentes marques dans la grande distribution par rapport au prix moyen des dérivés de tomates (Italie)



Prix moyens de la période 1998-2001= 0. Source: nos élaborations à partir de données IRI.

Il s'ensuit, par conséquent, que les consommateurs disposent d'amples facultés de choix dans leurs propres stratégies d'achat, en fonction de la majeure ou moindre disponibilité à dépenser, et en fonction de leurs propensions à l'achat.

En ce qui concerne le rôle joué par les marques commerciales de la grande distribution sur le prix moyen de marché et sur les conséquences stratégiques dans le système compétitif industriel, il faut mettre en évidence que:

- selon les données de AC Nielsen, en 2002 la part de marché (en général) des produits de grande consommation à marque commerciale des ventes totales de la GD est de 41% au Royaume-Uni, 36% en Belgique, 31% en Allemagne, 24% en Espagne, 21% au Pays Bas, 24% en France, 13% en Italie.
- le modèle selon lequel les produits de marque commerciale étaient jugés, par le consommateur, de plus basse qualité par rapport aux produits à marque industrielle, s'est progressivement modifié: après une première phase de forte concurrence de prix au détriment de la qualité, les chaînes de la grande distribution ont adopté une stratégie d'offre de produits à marque commerciale d'une qualité comparable aux marques leaders.
- la concurrence des marques commerciales tend à augmenter les frais de publicité de la part des marques leaders (pour maintenir les parts de marché), avec une augmentation conséquente de leur prix. Le prix plus élevé des marques leaders avantage la grande distribution, qui peut augmenter à son tour le prix des marques commerciales, dont l'avantage est perçu, par le consommateur, beaucoup plus en terme de différentiel de prix qu'en terme de niveau absolu de prix.
- le plus grand pouvoir contractuel permet à la grande distribution d'augmenter la marge à travers l'imposition de prix de gros plus bas aux fournisseurs industriels.

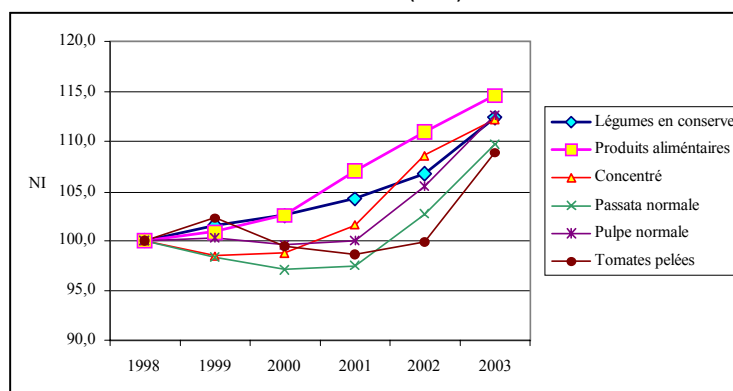
#### 5.2.4. L'évolution des prix des produits à base de tomates par rapport aux prix des conserves de fruits et légumes et des autres produits alimentaires

Pour vérifier ultérieurement si l'OCM a contribué à garantir aux consommateurs un prix moyen raisonnable, l'évolution des nombres indices des produits dérivés de la tomate a été comparés avec l'évolution des nombres indices des prix de la catégorie fruits et légumes en conserve et de l'ensemble des produits alimentaires.

Les résultats de l'analyse (figure suivante) montrent que l'indice des prix des dérivées de la tomate se situe à un niveau plus bas relativement à l'indice des prix de la catégorie fruits et légumes en conserve (à laquelle les dérivées de la tomate appartiennent) ainsi que, surtout, à l'indice général des prix des produits alimentaires. Toutefois, une tendance à la convergence se manifeste pendant

la dernière année de la période considérée, ce qui porte à retenir que d'autres variables, qui semblent indépendantes de l'évolution des prix des phases en amont<sup>48</sup>, ont influé sur ce phénomène.

**Fig. 60 - Evolution des nombres indices à la consommation des dérivés de la tomate, des légumes en conserve et des produits alimentaires (Italie)**



Source: nos élaborations à partir de données IRI, Ismea-Nielsen, Istat.

### 5.2.5. La qualité des produits finis pour la consommation finale

Le parcours de l'analyse demande de comprendre quelles sont, pour les consommateurs, les composantes qui contribuent à former l'idée de qualité des produits à base de tomate. L'analyse de ces composantes se base sur l'opinion exprimée par les industries de transformation<sup>49</sup>. Compte tenu des limites de la méthode, les résultats montrent que:

- les facteurs-cléf de la qualité communs à presque tous les produits sont les aspects visibles (couleur)<sup>50</sup> et olfactifs (odeur). L'intensité du goût représenterait un facteur-clé seulement pour le ketchup et les sauces (produits utilisés tels quels dans la plupart des cas, sans ultérieures élaborations en cuisine), et les jus;
- le degré d'acidité et l'absence de peaux et de pépins sont un facteur-cléf pour les jus (consommés tels quels), et ont une importance relativement élevée en ce qui concerne les autres produits;
- la sécurité et la traçabilité représentent des facteurs importants pour tous les produits et, notamment, pour les tomates pelées et les jus. Même dans ce cas, il faut observer que ces facteurs représentent, pour le consommateur, une évaluation avant l'achat ;
- de même, la connaissance et la fiabilité de la marque sont des facteurs qui concernent notamment les tomates pelées et les jus, ce qui porte à supposer une corrélation étroite, dans la perception des consommateurs, entre la sécurité et la confiance dans la marque;
- par contre, l'ampleur de la gamme offerte par les marques et le rendement à la cuisson semblent être les facteurs moins importants dans la formation du concept de qualité. Toutefois,

<sup>48</sup> En Italie, à la détermination du phénomène ne semble pas étranger le passage de la monnaie nationale à l'Euro, qui aurait produit des comportements peu transparents de la part de la distribution au détail et une augmentation sensible des prix. A ce propos, on souligne que selon certains instituts de recherche, l'augmentation réelle de l'indice des prix au détail (de tous les produits alimentaires) aurait été plus élevée par rapport à ceux calculés par l'Istat. Cela expliquerait la convergence entre l'indice des prix des produits à base de tomate effectivement relevés dans les lieux de vente et l'indice des prix des produits alimentaires de source statistique officielle.

<sup>49</sup> L'opinion a été donnée à travers une échelle d'évaluation de 1 (aucune importance) à 5 (très important). Sur la base des réponses, on a calculé la valeur moyenne de l'opinion.

<sup>50</sup> L'importance de ce facteur est à la base du choix d'une grande partie des industries de produits finis d'utiliser des récipients en verre pour la passata et les pulpes, ce qui permet une évaluation de la qualité du produit avant l'achat.

dans ce dernier cas les tomates pelées font l'exception, ce qui justifierait le changement technologique intervenu récemment (adjonction de jus à plus grande concentration)<sup>51</sup>.

Globalement, par conséquent, la perception et l'évaluation de la qualité de la part des consommateurs se concentreraient surtout sur des composantes, qui dérivent de l'*expérience*, alors que les composantes dérivant de la *recherche* parmi les diverses références (composantes de la qualité évaluées avant l'achat) semblent jouer un rôle moins important.

De même, les composantes de la qualité liées à la *confiance* (indépendantes de l'expérience et de la recherche), comme la marque, jouent un rôle lorsque le consommateur devient moins sûr de sa propre capacité de vérifier directement le niveau qualitatif (par exemple en matière de sécurité).

D'après les résultats d'une recherche sur les propensions à l'achat des consommateurs effectuée par Consulmarketing en 2002, d'autres éléments intéressants ressortent, notamment pour les conserves et les jus/sauces de tomate. En particulier, l'élément qui influence davantage l'acte de l'achat est le "pay of value" (c'est-à-dire l'évaluation simultanée du prix et de la qualité attendue), ce qui donne une mesure de la valeur relative du produit et de son coût-opportunité. Il s'ensuit que le prix représente un élément-pilote, qui agit en termes absolus et comme indicateur de la qualité attendue du produit, ce qui contribue à déterminer les diverses cibles de consommation<sup>52</sup>.

L'importance relative des différentes composantes de la qualité peut être influencée par des aspects culturels et de comportements (tradition, styles de vie) des consommateurs, qui changent d'un marché à l'autre. A ce propos, on a demandé aux opérateurs d'exprimer leur propre opinion<sup>53</sup> sur le degré d'attention donnée par les consommateurs des pays de l'Ue à la qualité des tomates transformées.

L'Italie, surtout à cause de l'ampleur des utilisations des dérivés de tomate dans sa cuisine traditionnelle, est jugée le pays où les consommateurs sont les plus attentifs à la qualité. De façon surprenante, les opérateurs mettent à la deuxième place le Royaume-Uni (pays non producteur) et au troisième la France (pays peu producteur). Par conséquent, il en dériverait que les consommateurs de ces pays sont disposés à payer un prix majeur à condition de jouir d'une qualité plus élevée. Les consommateurs des autres pays examinés sont considérés relativement moins attentifs à la qualité du produit: pour eux (probablement) le prix bas est le facteur le plus apprécié.

En ce qui concerne les effets de la réforme de 2000, les transformateurs (67%) soulignent qu'une amélioration la qualité du produit fini se serait vérifiée.

- Parmi les motifs de l'amélioration de la qualité après la réforme de 2000, le plus significatif est la nécessité, pour l'industrie, de conquérir et de consolider des parts de marché dans un milieu devenu plus compétitif par rapport à la situation précédente, où les parts de marché étaient plus ou moins "garanties" par les quotas par établissement<sup>54</sup> (voir aussi réponse à la q.é.3). Par conséquent, le comportement stratégique des industries aurait agi de façon cohérente, en servant un produit de meilleure qualité dans les marchés où les attentes des consommateurs sont plus élevées.

---

<sup>51</sup> On rappelle que le changement technologique serait à la base de la péjoration des coefficients de transformation des tomates pelées entières (voir q.é 1.).

<sup>52</sup> A une extrémité, une cible plus attentive à l'épargne et avec de plus basses attentes vers la qualité; à l'autre extrémité, une cible plus attentive à la qualité, pour laquelle elle est disposée à payer un prix plus élevé.

<sup>53</sup> Sur la base d'une échelle d'évaluation de 1 (très bas) à 4 (très élevé).

<sup>54</sup> Dans ce nouveau contexte compétitif, la réponse plus efficace aux attentes des consommateurs (modulée en fonction des divers cibles/marchés) en termes de qualité est utilisée en clef stratégique.



- Le deuxième motif par ordre d'importance (strictement lié au premier) est que la demande de produits de qualité plus élevée de la part des grandes chaînes distributives serait augmentée, notamment pour les produits avec la marque commerciale de la distribution<sup>55</sup>.

Par contre, l'aide communautaire aurait eu un rôle moins important sur la qualité et sur la satisfaction des consommateurs (presque la moitié de l'échantillon affirme l'absence d'effets).

### 5.2.6. L'innovation de produit dans le secteur de la tomate transformée

Comme on l'a vu (réponse à la q.é. 1 et q.é.3), la réforme a permis de moduler les quantités de l'offre des diverses catégories de produit. Toutefois, le secteur des dérivés de la tomate semble être globalement plutôt mûr et les espaces pour des innovations radicales de produit semblent limités.

En effet, l'industrie a montré des capacités limitées d'introduction de produits innovateurs: à ce jour le secteur des dérivés à bas degré de transformation se base principalement sur de typologies et des formats traditionnels, alors que un taux d'innovation plus élevé s'est vérifié seulement dans le secteur à plus haut degré de transformation, caractérisé par un service incorporé plus élevé (p.ex. les sauces). Les industries de transformation, plus que se dédier à des produits à haut contenu d'innovation, ont développé une stratégie d'affinement continu de l'offre traditionnelle, orientée à introduire de nouvelles variantes à la gamme offerte<sup>56</sup>.

Toutefois, il faut observer que le processus d'affinement de l'offre ne semble pas rapportable directement à l'OCM ni à ses réformes (au-delà, comme on l'a déjà dit, des volumes relatifs)<sup>57</sup>.

Il faut observer, en outre, que ces innovations minimales ne demandent pas de changements particuliers dans les lignes productives. La structure des coûts de production reste, par conséquent, substantiellement inchangée, alors que se développent des augmentations, quelques fois très appréciées, de la valeur d'usage des produits pour le consommateur. L'effet (mesurable seulement pour l'Italie) est un accroissement du prix au détail, qui peut atteindre des différentiels, par rapport au produit traditionnel, particulièrement élevés (jusqu'à +200% pour les filets de tomates pelées).

---

<sup>55</sup> On observe qu'une partie significative des industries répondantes opère comme *copacker* de grandes chaînes distributives.

<sup>56</sup> Les innovations ont concerné principalement:

- l'introduction de nouveaux produits: p.e. tomates-cerise, dans les variantes pelées et entières.
- la différenciation de la gamme productive: par exemple, les filets de tomate pelée, les produits enrichis avec des épices et/ou des ingrédients, qui facilitent leur utilisation en cuisine et en diversifient le goût. En outre, le degré de consistance des passate et des pulpes a été différencié pour obtenir des produits à texture plus ou moins grossière, de manière à mieux s'adapter aux divers types de préparations (par exemple, passata rustique).
- l'adaptation des paramètres technologiques des produits semi-finis aux exigences de la demande industrielle de deuxième ou de troisième transformation. Par exemple: la modulation de la concentration à divers degrés brix, des produits à majeure ou moindre viscosité, etc.
- le recours à de nouveaux matériaux d'emballage: verre, plastique, récipients qui facilitent l'ouverture et l'utilisation du produit, l'augmentation de l'utilisation de différents formats d'emballages pour faciliter les exigences des consommateurs finaux, en fonction du nombre de composants la famille, et des consommateurs intermédiaires du canal Ho.Re.Ca, ainsi que les fonctions d'utilisation du produit (emballages mono-dose).

<sup>57</sup> En effet, déjà avant la réforme des possibilités de différencier le produit existaient, notamment pour les industries de deuxième transformation de produits semi-finis (en particulier le concentré).

### 5.2.7. Jugement évaluatif

Compte tenu des limites des sources et des données, les résultats de l'analyse nous permettent de formuler les conclusions suivantes:

- un différentiel très fort existe entre le prix/coût de la matière première et le prix moyen au détail. L'incidence des coûts unitaires de la matière première sur les prix à la consommation est fortement limitée (en moyenne autour du 10%), et les variations des prix à la production n'ont que des effets marginaux sur les variations des prix au détail, malgré des différences qui existent au niveau des différents produits: par rapport au coût de la matière première, les prix à la consommation sont beaucoup plus élevés dans le cas de la pulpe et plus limités pour les tomates pelées. En outre, une augmentation de l'écart entre le prix au détail et le coût de la matière première s'avère pour tous les produits dans les deux sous-périodes (1998-2000 et 2001-2003). Tout cela porte à estimer que l'aide à la production a joué un rôle insignifiant sur le niveau et sur l'évolution des prix moyens à la consommation.
- les prix au détail semblent influencés seulement en partie par le niveau et par l'évolution des prix de gros. Leurs dynamiques résultent plus dépendantes de la combinaison des stratégies de positionnement de l'industrie (avec leur propre marque) et de la grande distribution, qui ne sont pas rapportables à l'aide à la production.
- des forts différentiels de prix existent à l'intérieur des mêmes catégories de produit, en fonction des divers canaux distributifs et au niveau des diverses typologies de marque.

Dans ce sens, on peut affirmer que le consommateur dispose d'un ample choix de prix en fonction de ses propensions à dépenser et de ses attentes. En tout cas, l'évolution de l'indice des prix au détail des produits dérivés de la tomate se place, en général, à un niveau plus bas par rapport aux indices de prix de l'ensemble des conserves végétales et des produits alimentaires. Cela porte à retenir que les prix au détail des dérivés de la tomate devraient être considérés globalement raisonnables pour le consommateur, même si ce résultat ne dépend pas de l'aide à la production.

En ce qui concerne la qualité, l'enquête auprès de l'industrie de transformation (dont les résultats doivent être examinés avec prudence) a mis en évidence les différences existantes dans les attentes des consommateurs au niveau des différents pays/marchés, avec un différentiel significatif entre les extrêmes (Italie et Royaume-Uni d'une part, Grèce d'autre part). L'enquête a permis aussi d'établir que les plus importants facteurs composant la qualité peuvent se référer à l'expérimentation directe effectuée par les consommateurs après l'achat. Toutefois, les résultats d'une enquête de Consulmarketing ont mis en évidence le lien étroit entre le niveau du prix et la qualité du produit, ce qui porte à définir des cibles en fonction de la majeure ou moindre disponibilité à dépenser.

En fonction de ces éléments, le comportement stratégique des industries aurait agité avec cohérence en servant, avec un produit de meilleure qualité, les marchés où les attentes des consommateurs sont plus élevées. A ce propos, l'analyse a mis en évidence que la réforme de 2000, à travers la suppression du système de quotas par établissement, a stimulé une compétitivité plus forte entre les entreprises, et une meilleure adaptation stratégique (modulée en fonction des différents marchés) aux exigences qualitatives du consommateur, dans le but de conquérir ou de consolider leurs parts de marché final et/ou de maintenir les rapports de fourniture à la grande distribution (aussi bien comme propre marque, que comme copacker). Par contre, l'aide communautaire aurait eu un rôle moins important sur la qualité des produits et sur la satisfaction des consommateurs.

Enfin, en ce qui concerne la disponibilité de produits innovateurs pour le consommateur, des processus d'affinement continu de l'offre traditionnelle se sont vérifiés, ce qui correspondrait à une meilleure adaptation des produits/services aux besoins et aux attentes de la demande intermédiaire (canal Ho.Re.Ca) et finale, qui se montre favorable à payer des différentiels de prix par rapport aux produits traditionnels. Toutefois, le processus d'innovation - déjà en cours depuis longtemps en fonction des stratégies de développement orientées vers la recherche d'opportunités de marché de la part des industries de première et de deuxième transformation - ne semble pas lié à l'OCM, ni à sa réforme de 2000.

### **5.3. QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000 EN CE QUI CONCERNE L'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ? – Q. E. 3**

Cette question est étroitement liée aux q.é. 1 et 2, et elle en constitue un approfondissement. En particulier, la réponse à la q.é. 1 a mis en évidence comment la réforme de 2000 a influencé les flux d'approvisionnement du marché et les disponibilités internes de produit et l'évolution des prix de la matière première payée aux OP, notamment la chute généralisée des prix en 2004-2005. Enfin, la réponse à la q.é. 2 a mis en évidence les aspects relatifs aux processus d'innovation des produit de la part des industries de transformation et les stratégies à la base.

Dans ce cas, il s'agit d'évaluer l'existence de différences significatives imputables aux passages:

- d'un régime de prix minimal aux producteurs à un système de prix contractualisés;
- d'un système d'aide aux transformateurs à un système d'aide aux producteurs à travers les OP;
- d'un système de quotas de production aux industries de transformation par catégorie de produit à un seuil productif communautaire réparti en seuils nationaux.

sur:

- les prix de la matière première payée aux producteurs dans les régions de production;
- la structure et les stratégies productives des industries dans les différents pays et dans les différentes régions, où la transformation est effectuée;

#### **5.3.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation se base sur quatre critères de jugement:

1. A la suite de la réforme de 2000, une variation des prix payés aux producteurs s'est vérifiée dans les différentes zones communautaires de production.
  - a. Evolution des prix payés aux OP après la réforme de 2000 dans les différentes zones de production.
  - b. Ecart des prix des différentes zones de production de la moyenne des prix des pays producteurs.
  - c. Déductions des OP sur les prix de vente de la matière première.
2. A la suite de la réforme de 2000, la suppression des quotas par industrie a modifié les volumes de la matière première transformée dans les différentes zones communautaires.
  - a. Variation des volumes de matière première transformée dans les différentes régions.
3. A la suite de la réforme de 2000, la suppression des quotas par entreprise et par type de produit a influencé la structure et le comportement stratégique des industries de transformation.
  - a. Evolution de la structure de transformation dans les pays et dans les régions.
  - b. Evolution des volumes de matière première par établissement dans les pays et dans les régions.
  - c. Evolution du mix productif des entreprises de transformation des pays producteurs.

#### **5.3.2. Sources d'information et limites**

En ce qui concerne les prix de la matière première payés aux OP dans la période successive à la réforme de 2000, la source et la méthode de calcul sont les mêmes qui ont été utilisées pour la réponse à la q.é. 1 (informations relevées directement sur le terrain à travers un échantillon d'opérateurs). Il faut préciser que les prix relevés par les questionnaires se réfèrent aux OP, dont les producteurs représentés sont très souvent localisés dans plusieurs régions. Dans ce but, les prix moyens dans les régions ont été calculés sur la base de la localisation prédominante des

exploitations des producteurs associés<sup>58</sup>. En outre, pour certaines régions importantes (par exemple les régions de la vallée de l'Èbre), l'évaluateur n'a pas pu disposer d'informations, ce qui a limité la possibilité d'effectuer une analyse complète pour l'Espagne.

Les données disponibles ont permis l'analyse de la variation des volumes de la matière première transformée (critère 2) seulement pour les régions de l'Italie (période 1998-2004) et de l'Espagne (de 1996 à 2003, à l'exception de 2001). Ce sont, d'ailleurs, les pays où la croissance de la production a été dans l'ensemble plus forte depuis la mise en oeuvre de la réforme de 2000 (voir q.é. 1).

En ce qui concerne les établissements de transformation dans les régions, plusieurs sources d'information ont été utilisées. Notamment: pour l'Italie, Anicav, Inca, Etat Membre; pour les autres pays, l'Etat Membre. Il faut souligner que les informations obtenues dans les différents pays et régions ne sont pas complètes et, dans certains cas, elles ont exigé un travail de reconstruction de la part de l'évaluateur. En particulier:

- les données de l'Italie et de l'Espagne concernant le nombre d'établissements dans les régions ont été disponibles pour la période 1996-2005. Toutefois, pour l'Espagne les renseignements manquent pour les années 2001-2002-2004. En outre, pour l'Espagne, les données relatives aux établissements de transformation fournies par l'Etat Membre sont réparties par catégorie de produit (tomates pelées, concentré, autres produits) et, par conséquent, les industries diversifiées sont présentes dans toutes les trois listes. Cela a obligé l'évaluateur à reconstruire la consistance réelle des établissements, en éliminant les duplications des listes;
- pour le Portugal, le nombre d'établissements a été disponible de 1996 à 2005. Cependant, la répartition par région est limitée à partir de 2002;
- pour la France, les données ont été disponibles uniquement pour la période 2002-2005;
- pour la Grèce, les données totales et par région ont été disponibles uniquement pour 2004 et 2005;

En outre, les données fournies par les différentes sources se réfèrent au nombre d'établissements effectivement actifs dans la transformation directe de la matière première au cours des différentes années considérées (établissements reconnus par les Etats Membres aux fins de l'aide communautaire). Par conséquent, les données ne tiennent pas compte des établissements qui:

- pour un motif quelconque ont été exclus de la reconnaissance par les Etats Membres;
- transforment éventuellement de la matière première en dehors du système d'aide communautaire;
- effectuent uniquement (ou ont reconverti l'activité vers) la deuxième transformation de produits semi-finis, achetés auprès des industries de première transformation communautaires ou de pays tiers.

En ce qui concerne la composition de la gamme de produits dans les pays producteurs, les sources utilisées ont été les communications des Etats Membres à la Commission.

---

<sup>58</sup> Par exemple, la grande partie des OP de la Campanie ont leurs associés dans les Pouilles. Des OP de l'Emilie ont une partie d'associés en Lombardie, Vénétie et Piémont (dans cette dernière région, bien que productrice de tomate, les OP n'existent pas).

### 5.3.3. L'impact de la réforme de 2000 sur les prix de la matière première payés aux producteurs des diverses régions

#### 5.3.3.1 Les prix de la matière première aux OP dans les différentes zones de production

Les résultats de l'analyse montrent que, grosso modo, l'évolution des prix moyens des variétés rondes réalisés par les OP dans les différentes régions est substantiellement cohérente (les variations des prix ont le même signe au fil du temps) par rapport à l'évolution des prix moyens du pays d'appartenance.

Seulement dans le cas du Portugal, une évolution relativement différente se présente entre l'Alentejo et le Ribatejo. Cette différence peut être imputable au fait que certaines OP du Ribatejo ont stipulé des contrats de fourniture avec des entreprises de transformation de l'Estrémadure, à des conditions économiques et contractuelles différentes par rapport à celles pratiquées par les industries portugaises<sup>59</sup>.

Une situation plus complexe se manifeste, par contre, en ce qui concerne le niveau des prix dans les différentes régions et, par conséquent, sur les écarts par rapport à la moyenne nationale.

Dans ce cas, on observe une différence significative entre les situations régionales en Espagne et au Portugal, où les différences en pourcentage par rapport à la moyenne (même si existantes) sont dans l'ensemble limitées, et les situations en Italie et en Grèce, où les différences régionales résultent sensiblement plus fortes. Dans les régions portugaises et espagnoles (avec un écart maximum de 6% entre les prix de l'Andalousie et de l'Estrémadure et un peu plus de 3% entre les prix de Ribatejo et de l'Alentejo), les différences environnementales et organisationnelles de la production<sup>60</sup> semblent donc avoir joué un rôle marginal dans la définition des prix.

A l'autre extrême, en Italie l'existence de deux principales filières distinctes et fortement différentes entre elles (le Nord piloté par l'Emilie et le Sud piloté par les Pouilles) se reflète sur un différentiel de prix qui atteint environ 35% à son point maximum (en 2005) et met les producteurs des deux régions dans une condition économique fortement modifiée par rapport à la situation précédente à la réforme de 2000, uniformisée par la présence du prix minimal unique.

Les facteurs qui jouent sur ces différences sont nombreux. Notamment:

- l'existence de différences environnementales (température, insolation, etc.), ce qui porte à la production, dans le Sud, d'une matière première de meilleure qualité technique (degré Brix plus élevé, en moyenne);
- l'existence de différences dans la structure agricole, avec des entreprises de plus grande dimension, plus mécanisées et capitalisées en Emilie, ce qui porte à des coûts de production par tonne plus bas et à la possibilité d'accepter des prix plus réduits, tout en maintenant la convenance à produire;
- l'existence d'une structure de l'industrie de transformation (localisée surtout en Campanie) plus fragmentée et décentralisée des zones de production au Sud, avec un pouvoir contractuel moindre par rapport au Nord;
- l'existence de stratégies productives différenciées, avec une industrie plus orientée à la production de produits finis au Sud (pulpes, cubes, passata) et plus orientée à la production de semi-finis au Nord (sous-fourniture aux industries de deuxième transformation de concentrés et

---

<sup>59</sup> On rappelle que les exportations de matière première du Ribatejo en Estrémadure sont passées de 36.400 tonnes en 2002 à 204.000 tonnes en 2005.

<sup>60</sup> Par différences environnementales on entend la collocation géographique des régions avec des caractéristiques climatiques différentes, qui peuvent peser sur la qualité du produit. En ce qui concerne l'organisation de la production, par exemple, les opérateurs du Portugal considèrent plus professionnelle la situation au Ribatejo grâce à la présence d'OP, qui ont poursuivi depuis plus longtemps des projets de traçabilité de la production, de récolte mécanique, d'irrigation goutte à goutte et ont un système de transport plus efficace dénommé "linha verde".

d'autres produits), ce qui implique un différent degré d'absorption des coûts de la matière première;

- l'existence, au Nord, de rapports de filière plus efficaces entre les OP et les industries de transformation, ce qui permet l'adoption de stratégies partagées en matière contractuelle (modulation des volumes et limitation des prix en fonction de l'évolution du marché des produits transformés);
- la plus grande présence, au Nord, d'OP d'autotransformation et de consortiums de coopératives, ce qui permet de relier d'une manière plus immédiate les prix aux producteurs associés aux résultats économiques réalisés sur le marché des produits transformés.

### **5.3.3.2 Les déductions apportées par les OP sur les prix de vente de la matière première**

Les prix aux OP ne correspondent pas aux prix effectivement reçus par les producteurs agricoles. En effet, presque toutes les OP apportent des déductions pour couvrir leurs propres coûts de fonctionnement.

L'enquête sur le terrain a permis de dessiner un cadre du phénomène, en général et dans les régions. En moyenne, le prélèvement effectué par les OP est de 2,7%, mais dans 26% des cas il dépasse 3% et dans 6,5% des cas il est de 5-8%. Des différences se manifestent aussi au niveau territorial. Pour toutes les OP répondantes de l'Espagne le prélèvement est dans les limites de 2%, en France entre 2 et 3%, alors qu'une règle précise, rapportable au territoire, ne semble pas exister dans les autres régions. Ainsi, par exemple, des OP qui pratiquent des prélèvements très différenciés coexistent dans des régions telles que Pouilles, Emilie et Ribatejo, ce qui porte les producteurs à subir des diversités de traitement économique<sup>61</sup>.

### **5.3.4. Les effets de la réforme de 2000 sur les volumes de matière première transformée dans les régions<sup>62</sup>**

Il faut souligner que les différentes dynamiques régionales sont influencées par au moins deux variables:

- la dynamique de la disponibilité de matière première dans les régions d'approvisionnement (dont les variations des superficies à culture sont un indicateur) ;
- la dynamique de la structure de transformation elle-même (nombre et dimension des établissements), qui répond aux stratégies mises en oeuvre par les industries ;

En ce qui concerne les régions italiennes, la suppression du système des quotas par établissement a induit, dans l'ensemble, une accélération très forte des dynamiques déjà en cours pendant la période précédente la réforme<sup>63</sup>.

Avec la réforme de 2000, le différentiel de croissance a ultérieurement augmenté jusqu'à presque 17 points. Pour toute la période considérée (1998-2004), le différentiel de croissance dans les régions de la filière septentrionale du pays, par rapport à la moyenne nationale, a été presque de 32 points. Dans l'ensemble, par conséquent, le "poids" des régions du Nord sur le total national a

---

<sup>61</sup> D'après certaines interviews effectuées celle-ci serait aussi une des causes à la base d'une discrète mobilité des producteurs agricoles à l'intérieur des OP.

<sup>62</sup> Il s'agit des volumes de matière première directement utilisés par les industries de transformation localisées dans les régions des pays producteurs, indépendamment de la région de production de la matière première. En effet, les pôles industriels ne coïncident pas nécessairement avec les bassins productifs et des flux de matière première se vérifient entre les régions. Le cas le plus emblématique (mais pas le seul) est représenté par la Campanie, où les établissements de transformation sont alimentés par la production des Pouilles (principalement). Un deuxième cas est l'Estrémadure où, outre à la production locale, les industries effectuent leurs approvisionnements aussi dans d'autres régions du Nord de l'Espagne et au Ribatejo (Portugal).

<sup>63</sup> De 1998 à 2000, un processus de déplacement du barycentre productif était déjà en cours - à travers la production hors quota - vers les régions du Nord du pays qui, par rapport à la moyenne nationale, avaient réalisé un différentiel de croissance de matière première transformée de plus de 8,5 points.

augmenté de 38,6% (en 2000), à 43,7% (en 2004). Parallèlement, le “poids” des régions du Sud a diminué de 57,5% à 51,2%.

Une situation analogue concerne les dynamiques dans les régions de l’Espagne. Dans ce cas aussi, la suppression du système des quotas a accéléré des phénomènes en cours (mais dans une mesure nettement plus accentuée par rapport à la situation italienne), avec un ultérieur renforcement de la filière Sud-Ouest du pays :

- dans la zone de la vallée de l’Èbre (régions du Nord) après la réforme de 2000 le volume de matière première transformée s’est écroulé de plus de 34%;
- dans la zone de la vallée de l’Èbre (régions du Centre-Est) la dynamique précédemment en cours (-31%) a continué ultérieurement pendant la période post réforme (-27,5%)<sup>64</sup> ;
- par contre, les dynamiques de croissance des régions du Sud-Ouest (+ 22,6% de 1996 à 2000, grâce à la production hors quota) se sont ultérieurement accélérées après la réforme (+ 57% au total, et + 276% en Andalousie).

Par conséquent, le “poids” des régions du Nord sur le total national a diminué de 21% (en 2000) à 10,4% (en 2003), et le “poids” de la zone du delta de l’Èbre a diminué de 6,3%, à 3,4%. Parallèlement, le “poids” des régions du Sud-Ouest a augmenté de 72,8 %, à 86,2%. En outre, il faut signaler que, bien qu’on ne dispose pas de données statistiques, le déplacement du barycentre productif vers les régions du Sud-Ouest devrait s’être accentué ultérieurement en 2004 et en 2005, à cause de la naissance de nouvelles industries de transformation (permise par l’abolition du quota par établissement) dans ces deux régions.

### **5.3.5. Les effets de la réforme de 2000 sur la structure et sur le comportement stratégique des industries de transformation**

#### **5.3.5.1 La distribution et l’évolution de la structure de transformation dans les régions**

Au niveau territorial, la distribution de la structure de transformation montre une nette absence d’homogénéité, qui est corrélée fondamentalement aux stratégies productives des entreprises.

- dans ce sens, on observe une structure de l’offre fortement fragmentée, aussi bien en Italie (Campanie) qu’en Espagne (vallée de l’Èbre), dans les zones où traditionnellement l’orientation productive des entreprises s’est focalisée sur la production de tomate pelée entière<sup>65</sup> ;
- par contre, la structure productive est beaucoup plus concentrée dans les zones (régions du nord de l’Italie, du sud-ouest de l’Espagne et au Portugal), où l’orientation productive des entreprises s’est focalisée sur les activités de production de concentré et d’autres produits dérivés de la tomate<sup>66</sup> ;

En ce qui concerne l’évolution du nombre d’établissements de transformation dans les pays et les régions, compte tenu de la signification des données<sup>67</sup>, l’analyse a mis en évidence qu’avec la suppression du système des quotas par établissement et par type de produit après la réforme de 2000, le processus de contraction de la structure industrielle s’est renforcé par rapport à la période précédente dans presque toutes les régions. Compte tenu des chiffres en jeu, le processus

---

<sup>64</sup> Il vaut la peine d’observer qu’une partie significative des causes de l’écroulement productif de ces deux zones est imputable à la chute tendancielle de la production de tomates pelées entières. Une chute que le choix du gouvernement espagnol de réserver un seuil national spécifique à cette typologie de produit n’a pas permis de ralentir.

<sup>65</sup> Cette activité, pour sa nature, ne demande pas de forts investissements en équipements et en technologie, et elle permet la naissance d’entreprises de petite dimension, qui opèrent directement sur le marché de la consommation, ou comme *copacker* d’autres entreprises alimentaires de plus grande dimension et/ou de la grande distribution.

<sup>66</sup> Ces activités, pour leurs nature, demandent des investissements technologiques plus élevés et la réalisation d’économies d’échelle, qui représentent un facteur-clef de compétitivité.

<sup>67</sup> Voir les limites énoncées au paragraphe 5.3.2.

d'expulsion du marché des industries (en général, de plus petite dimension) a concerné la Campanie (de 2000 à 2005, 31 entreprises, soit -19% du total<sup>68</sup>, ont quitté le secteur de la première transformation), la vallée de l'Èbre (16 entreprises, soit -33%) et les régions du delta de l'Èbre (7 entreprises, soit -24%).

Contrairement à la plupart des régions, en Estrémadure et en Andalousie, parallèlement à l'augmentation des superficies cultivées en tomate, la structure de transformation a vu une croissance importante de la production de matière première<sup>69</sup>. Face à cette dynamique, la suppression des quotas par établissement a permis la création, notamment par les coopératives<sup>70</sup>, de nouvelles industries de transformation dans les deux régions.

Par conséquent, en définitive, la suppression du système des quotas par établissement et par produit a favorisé une accélération des dynamiques structurelles de l'industrie (déjà en cours dans la période précédente), d'une part à travers la sortie du secteur des entreprises les moins efficaces et avec moins de possibilités de croissance (dont la permanence était précédemment facilitée par le quota), et d'autre part à travers la possibilité de créer des nouvelles entreprises dotées d'équipements technologiques plus modernes.

### 5.3.5.2 L'évolution des volumes de matière première par établissement dans les régions

De la dynamique de la matière première transformée et de la structure de transformation, l'évolution de la capacité moyenne de transformation par établissement est calculée. D'après les données, on observe une tendance généralisée à l'augmentation dans la période précédente à la réforme (à travers le recours à la transformation hors-quota), qui a reçu une accélération importante après la réforme de 2000.

L'exception à cette tendance générale est représentée par les zones espagnoles de la vallée de l'Èbre qui, après la réforme, voient globalement diminuer la dimension moyenne d'entreprise. Dans ces deux zones, par conséquent, la contraction de la structure industrielle s'est accompagnée à une diminution productive de matière première moins que proportionnelle, ce qui pose des problèmes à propos des capacités compétitives et des possibilités de survie future au moins d'une partie des industries existantes.

Il en découle que, dans les autres zones, surtout pendant la période successive à la réforme, les entreprises libérées du système des quotas ont développé une stratégie de croissance, réalisée à travers :

- l'optimisation du taux d'utilisation de la capacité des établissements,
- une politique de nouveaux investissements dans les structures déjà préexistantes (investissement d'agrandissement et de modernisation technologique),
- la constitution de nouvelles entreprises (comme dans le cas de l'Estrémadure et de l'Andalousie, mais aussi dans certaines régions de l'Italie, par exemple en Lombardie et dans les Pouilles).

---

<sup>68</sup> En Campanie, une partie des entreprises sorties de l'activité de première transformation de la matière première s'est reconvertie dans l'activité de deuxième transformation, en particulier de concentrés importés en régime TPA et réexportés dans les pays en voie de développement, en particulier africains.

<sup>69</sup> Dans ces régions, la plus grande quantité de produit disponible a rapidement saturé la capacité de transformation industrielle locale, qui ne réussissait à transformer le produit récolté.

<sup>70</sup> En effet, avec le versement des aides aux OP et la majeure autonomie à l'égard du système industriel préexistant, la réforme de 2000 a encouragé dans les deux régions la naissance d'industries de transformation coopératives, dans quelques cas comme le prolongement direct des activités de ces OP. Dans d'autres cas, des coopératives prennent la forme de sociétés anonymes, dans lesquelles il est difficile de connaître l'identité de la propriété. Selon les interviewés, la réalisation de nouvelles coopératives de transformation en Estrémadure et en Andalousie a été encouragée aussi sur le plan financier par l'initiative politique des administrations locales, sans tenir en juste compte les conséquences sur l'équilibre du marché. Selon ces mêmes interviewés, une partie très importante de produit invendu est stockée dans ces coopératives.



Cette stratégie de croissance (permise par une plus grande disponibilité de matière première) a trouvé une raison évidente dans la nécessité, de la part des entreprises, de réaliser:

- d'une part, une masse-critique de produit transformé, telle à répondre d'une manière adéquate à une demande de marché de produits semi-finis et finis toujours plus concentrée et, par conséquent, nécessitant de volumes de fourniture plus importants (entreprises multinationales, grande distribution),
- d'autre part, une plus grande efficacité économique et productive, à travers l'exploration d'économies d'échelle

Toutefois, les stratégies individuelles de croissance n'ont pas tenu suffisamment compte du contexte évolutif général du système compétitif (c'est-à-dire des stratégies analogues des concurrents), maîtrisé précédemment à travers le système des quotas<sup>71</sup>, ce qui s'est traduit par une stimulation excessive à augmenter la production d'une manière incontrôlée, avec un plus grand risque de surproduction<sup>72</sup>.

### 5.3.5.3 L'évolution et la composition du *mix* productif des entreprises de transformation dans les pays producteurs

Etant donné les dynamiques qui ont déterminé la croissance productive générale des produits transformés, on veut vérifier ici dans quelle mesure l'abolition des contraintes, créées par le système des quotas par produit, a influencé les stratégies productives des entreprises de transformation (dans leur agrégat) dans les différents pays producteurs et, par conséquent, la composition du mix productif.

L'analyse des résultats permet d'établir que, dans les différents pays, l'abolition des quotas par produit a permis aux entreprises de transformation de poursuivre, en les renforçant, leurs stratégies productives déjà définies pendant la période précédente à la réforme à travers le recours plus ou moins fort (selon les cas) à la transformation en hors quota<sup>73</sup>.

Ces choix stratégiques dépendent d'un ensemble d'éléments parmi lesquels, entre autres, le rôle des entreprises à l'intérieur de la filière (réalisation de produits semi-finis ou finis) et les caractéristiques des marchés servis (marché national, communautaire, international), etc. Les données mettent en évidence deux tendances différentes en cours:

- la première, orientée à un renforcement ou à une tendance plus marquée vers la spécialisation productive et au rôle de sub-fourniture de produits semi-finis. C'est le cas des entreprises du Portugal (vers le concentré) et plus partiellement des entreprises espagnoles (accentuation de la focalisation vers le concentré et les tomates pelées en morceau) et de la France (majeure focalisation sur concentré, jus et passata);
- la deuxième, orientée à une moindre spécialisation (c'est le cas de la Grèce, avec une réduction du poids des concentrés en faveur des tomates pelées en morceaux) ou à une accentuation de la diversification productive (c'est le cas de l'Italie, où la composition du mix productif tend à mieux se distribuer entre les différentes catégories).

---

<sup>71</sup> Les quotas limitaient les potentialités de croissance des entreprises: pour pouvoir s'agrandir, de forts engagements financiers étaient nécessaires pour rétribuer le hors quota au prix minimal.

<sup>72</sup> Encore une fois, on rappelle que, au-delà des données officielles, les interviews effectuées dénoncent la présence de stock de produit invendu, surtout à partir de 2004.

<sup>73</sup> Voir la réponse à la q.é. 1.

### 5.3.6. Jugement évaluatif

Compte tenu de la disponibilité limitée de données dans quelques régions ou dans quelques pays (notamment la Grèce), l'analyse effectuée permet de formuler les conclusions suivantes.

L'évolution des prix de la matière première payés aux OP dans les diverses régions est grosso modo cohérente avec l'évolution des prix moyens dans les pays d'appartenance (au fil du temps, les variations des prix dans les régions ont le même signe des variations du prix moyen). Cela porte à affirmer que les conditions de marché des produits finis existantes dans chaque pays se reflètent de manière fondamentalement homogène (en ce qui concerne la transmission des prix des produits finis aux prix de la matière première) dans toutes les régions d'appartenance.

Par contre, l'analyse a mis en évidence l'existence de différences du niveau des prix dans les régions, qui se révèlent d'une manière particulièrement accentuée en Italie (différence maximale de 35% entre les régions du Nord et du Sud), et moins en Grèce (différence maximale 14%). Cela porte à affirmer que, dans quelques pays, le système de négociation des prix de la matière première mis en oeuvre par la réforme de 2000 a engendré une forte différenciation territoriale (qui était antérieurement masquée par l'existence du prix minimal unique), en fonction des différentes spécificités environnementales, structurelles et d'organisation.

En ce qui concerne la transformation, l'abolition du système de quotas par produit et par établissement a engendré, et parfois accentué, un processus de rationalisation du système compétitif, ce qui a changé le système d'offre des produits finis dans le marché. Notamment :

- des entreprises non efficaces ou de dimension trop limitée pour affronter un marché devenu plus concurrentiel à la suite de la libéralisation de la production, et qu'avant la réforme étaient protégées par le système de quotas, ont adopté une stratégie de sortie du secteur, ou de reconversion vers des activités de deuxième transformation de produits semi-finis importés ;
- d'autres entreprises, antérieurement limitées par le système de quotas, ont commencé ou ultérieurement développé des stratégies de croissance et de modernisation technologique, de manière telle à répondre d'une façon plus efficace (masse critique de produit) et efficace (réduction des coûts à travers l'exploration d'économies d'échelle) au processus de concentration de la demande;
- d'autres entreprises, de plus grande dimension, sont nées *ex novo*, en fonction aussi des disponibilités de matière première, comme dans quelques régions de l'Espagne (Estremadura et Andalousie) et de l'Italie (Lombardie et Pouilles).

Le résultat final a été une croissance de la capacité productive moyenne par établissement, qui a concerné les industries de toutes les régions, avec l'exception significative des industries de la vallée de l'Èbre, touchées par la chute tendancielle de la production des tomates pelées entières, malgré le choix stratégique du gouvernement espagnol de réserver à cette catégorie de produit un seuil national spécifique.

La suppression d'un système de maîtrise de la production transformée (à travers les quotas) a mieux permis aux industries de développer leurs stratégies d'investissement et de croissance dans le but de gagner des parts de marché. Cependant, les stratégies individuelles de croissance n'ont pas tenu compte de manière suffisante des stratégies parallèles des autres entreprises concurrentes. Le processus généralisé de croissance a mené donc le système à des surproductions qui, comme observé à la q.é.1, ont contribué à engendrer des difficultés d'écoulement et une chute générale des prix des produits transformés, et par conséquent, de la matière première.

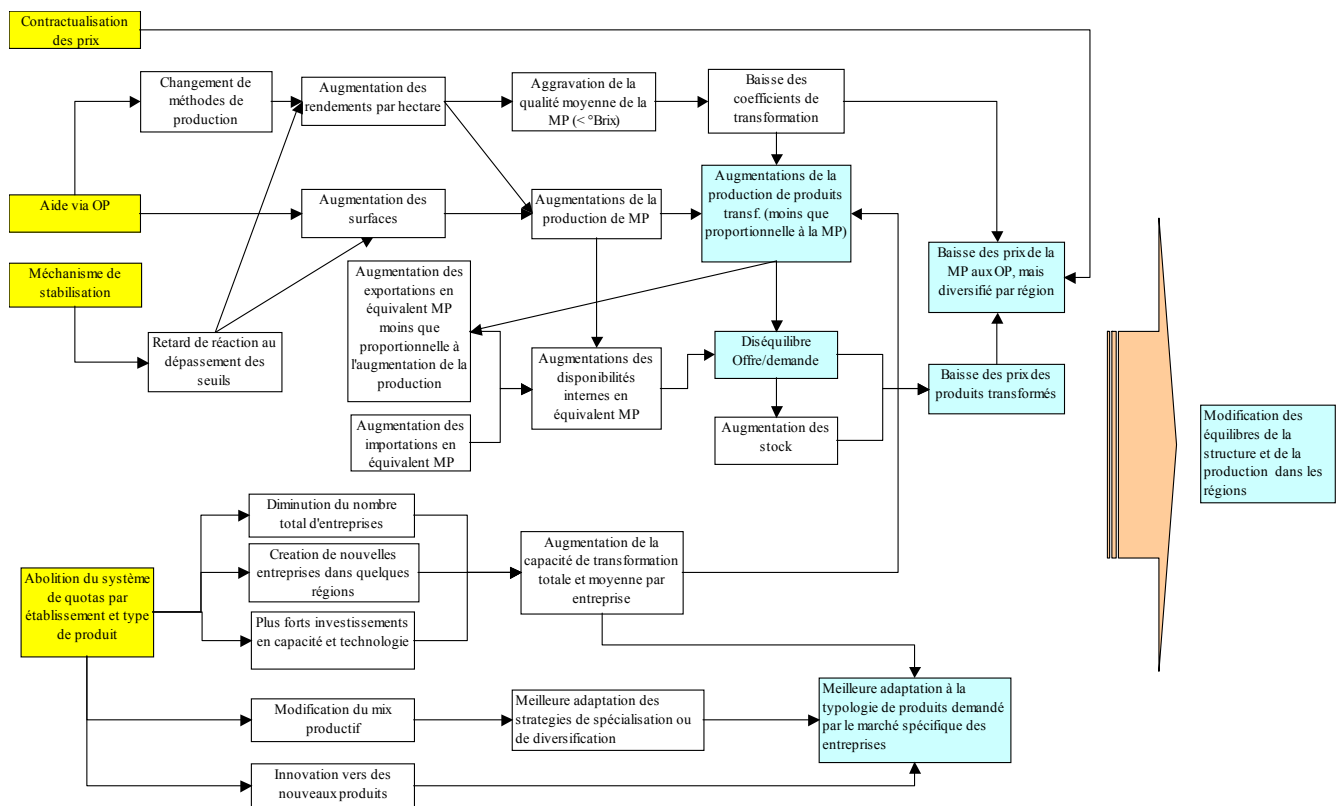
Le processus de rationalisation s'est développé de manière différenciée entre les régions: la restructuration des rangements du système compétitif permise par la suppression des quotas, a favorisé une accélération d'une polarisation territoriale de la production qui était, d'ailleurs, déjà en marche dans la période avant la réforme, en particulier en Italie (déplacement du barycentre productif vers les régions du Nord) et en Espagne (vers l'Estremadura et l'Andalousie).

La suppression du système de quotas par industrie et par type de produit a, en outre, rendu plus libres les entreprises de développer leurs propres *strategic business area* (SBA), en fonction des leurs compétences technologiques et des différentes stratégies de produit/marché.

Par rapport à la période précédente, la réforme de 2000 a donc favorisé une modification du *mix* productif, soit dans le sens d'une plus grande spécialisation vers quelques typologies de produit, (comme dans le cas du Portugal, de l'Espagne et de la France), soit dans le sens d'une plus grande diversification (comme dans le cas de la Grèce et, surtout, de l'Italie).

La lecture de ces premières trois réponses évaluatives (q.é.1, q.é.2 et q.é.3), nous permet de formuler une synthèse des effets de la réforme de 2000, qui tient compte des interrelations existantes entre les facteurs qui ont influencé le système d'approvisionnement du marché. Cette synthèse est représentée par le diagramme suivant.

Fig. 61 - Diagramme cause/effet dans le secteur de la tomate transformée après la réforme de 2000



---

## 6. THEME 2: LA POSITION COMPETITIVE DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU MARCHE COMMUNAUTAIRE

---

### 6.1. QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION SUR LA POSITION COMPETITIVE DES TOMATES TRANSFORMEES COMMUNAUTAIRES VIS-A-VIS DES PRODUITS TRANSFORMES IMPORTES, INCLUANT LES PRODUITS EN TRAFFIC DE PERFECTIONNEMENT ACTIF? QUELLE EST LA POSITION COMPETITIVE DES TOMATES TRANSFORMEES COMMUNAUTAIRES DANS LE MARCHE A L'EXPORTATION? – Q. E. 6/7

Les questions portent à s'interroger sur l'efficacité du système de soutien à la production de tomates pour l'industrie et sur la capacité de la filière communautaire de rivaliser avec la production des pays tiers.

Le concept de position compétitive se référant à un secteur productif d'un pays est généralement associé à la capacité de ce pays d'accroître/conserv sa présence sur le marché national et international. La position compétitive de la tomate transformée communautaire est sûrement influencée par les politiques de soutien au secteur, mais elle dépend aussi d'autres facteurs internes et externes au secteur, comme les variations des taux de change, les droits, les préférences commerciales et les mesures douanières en général, les processus de spécialisation internationale du travail, qui concernent la filière de la production.

Pour répondre aux questions, l'analyse de l'impact de l'aide à la production sur la compétitivité interne et externe du secteur de la tomate transformée doit considérer, par conséquent, qu'elle dépend aussi de:

- l'ensemble des mesures de protection à la frontière et de soutien aux exportations<sup>74</sup>
- l'évolution structurelle des industries qui opèrent dans les différents stades de la filière, et le rôle joué par les politiques de soutien à la production agricole (q.é. 1, 3 et 8)
- la dynamique des taux d'échange des devises des pays tiers concurrents.

Pour une correcte analyse de la compétitivité internationale de la filière, il est opportun de tenir aussi en compte que la protection à la frontière des tomates transformées est modifiée par les préférences tarifaires attribuées aux différents partenaires commerciaux de la Ue dans le cadre des accords bilatéraux. L'évaluation de l'efficacité des politiques de soutien sur la position compétitive de la filière tomate-transformée doit par conséquent considérer deux événements:

- les effets exercés par l'accord Gatt avec la modification de 1995 du système de protection à la frontière et la réduction progressive des tarifs, complétée en 2000;
- le passage, en 2001, de l'aide à la transformation à l'aide à la production

En outre, les questions évaluatives invitent à examiner le rôle du régime de trafic de perfectionnement actif (TPA).

#### 6.1.1. Critères de jugement et indicateurs

---

<sup>74</sup> Pour accroître la compétitivité intérieure et extérieure de la tomate transformée, le règlement 1152/78 introduit un système d'aides à la transformation lié au paiement d'un prix minimal à la production agricole. Les importations de tomate transformée des pays tiers étaient soumises au tarif externe commun, tandis que les exportations bénéficiaient d'une restitution limitée aux tomates pelées. Avec l'exception de l'introduction de limites de l'aide à la transformation directement assignée aux entreprises industrielles (quotas), l'OCM est restée pendant longtemps inchangée. Après l'accord Gatt sur l'agriculture de 1994, les droits ont été réduits de 20% pour la période 1995/2000. De même, les restitutions à l'exportation sont restées objet de réduction selon tout ce qu'a été prévu par l'accord. Le règlement 2201/96 consolide la situation, en renforçant le rôle des OP comme instrument pour la négociation interprofessionnelle de la filière. Ensuite, la réforme de l'OCM en 2000 élimine l'aide à la transformation et le prix minimal et introduit l'aide unique à la production payée à travers les OP. La réforme a aussi éliminé les droits individuels à l'aide, remplacés par une limite de garantie globale, répartie entre les EM avec un accroissement de la production agricole admissible au soutien.

Les critères de jugement et les indicateurs adoptés sont les suivants:

1. Les réformes de l'OCM de 1996 et de 2000 ont causé un changement dans la position compétitive de la filière communautaire des tomates transformées dans le marché mondial et interne. Ces changements sont évalués par:
  - a. Evolution des parts des exportations Ue (vers les pays tiers) dans le commerce mondial de tomates transformées au fil du temps (la situation avant la réforme de 1996, après la réforme de 1996 et jusqu'à la réforme de 2000, et à partir de la réforme de 2000), solde et solde normalisé (valeur des importations et des exportations désagrégées selon la classification du système harmonisé à six chiffres).
  - b. Evolution des importations et des exportations de l'Ue, en quantité et en valeur (avant la réforme de 1996, après la réforme de 1996 et jusqu'à la réforme de 2000, et à partir de la réforme de 2000), désagrégées selon la nomenclature combinée à huit chiffres.
  - c. Evolution du rapport production Ue/production mondiale de tomate pour l'industrie (rapport total et désagrégé par typologie de produit fini).
2. La compétitivité des productions communautaires de tomates transformées est modifiée par le niveau de la protection à la frontière et par les accords préférentiels avec les pays tiers.
  - a. Evolution des importations à partir des pays auxquels des préférences tarifaires sont accordées, en rapport avec la dynamique des importations de l'Ue à partir de pays tiers.
  - b. Degré d'utilisation des contingents tarifaires réduits.
3. Les importations en TPA ont influencé la concurrence des produits Ue dans le marché.
  - a. Evolution des importations et des exportations en trafic de perfectionnement actif (TPA) avant et après l'implémentation des engagements sur l'accès au marché, adoptés avec l'Accord GATT de 1994 par produit et type d'emballage.
  - b. Evolution des importations et des exportations en TPA, selon la provenance et la destination, de 1993 à 2004, par type d'emballage.
4. La structure des exportations par type d'emballage s'est modifiée au fil du temps.
  - a. Evolution des exportations par emballages jusqu'à 1 kg et supérieurs à 1 kg, et du rapport % des deux types.
5. L'évolution des prix dans les différents niveaux des filières de production nationales et les variations dans les taux de change déterminent des changements dans la compétitivité.
  - a. Evolution du rapport entre les prix des importations et des exportations pour les tomates transformées désagrégées selon la nomenclature combinée à huit chiffres.
  - b. Evolution des prix à la production dans les principaux pays producteurs de l'Ue et dans les pays concurrents.
  - c. Evolution des prix de gros de la tomate concentrée en Italie et aux États-Unis.
6. La qualité des produits transformés importés est différente de celle des produits transformés communautaires.
  - a. Avis des opérateurs sur l'évolution globale de la qualité des produits communautaires par rapport à la qualité des produits importés.

### **6.1.2. Sources d'information et limites**

La source de données utilisée pour l'estimation de la dimension du commerce mondial est Comtrade. Les données concernent la période 1994-2004 et ont été relevées du site web des statistiques publiées par les Nations Unies <http://unstats.un.org/unsd/comtrade/>. Leur utilisation présente certaines limites et certains problèmes, qui peuvent être résumés de la manière suivante:

- les marchandises sont classées selon le système HS et, dans le cas de la tomate transformée, le commerce est estimé seulement pour deux catégories de produits: tomates entières ou en morceaux (code HS 200210) et concentrés (HS 200290);
- on relève seulement les flux en valeur, alors que les quantités échangées manquent;

- la valeur des exportations mondiales relevée pour chaque année est sensiblement plus grande des importations, alors que c'est le contraire qui devrait avoir lieu (cela vaut aussi pour les données Comext);
- pour certaines années, les données ne sont pas complètes, car les échanges à l'origine et la destination de certains pays manquent dans la banque de données Comtrade;
- les données Comtrade ne relèvent pas les échanges de l'Ue avec les pays tiers, parce qu'elles font référence à chaque État membre. Par conséquent, afin de ne pas inclure les échanges intra-Ue dans le commerce mondial, on a dû enlever des importations/exportations mondiales les valeurs de ces flux commerciaux. Puisque pour les pays Ue les données Comtrade sont pratiquement coïncidentes avec celles de Comext, on a employé les données du commerce intra-Ue provenant de cette source.
- les données Comtrade sont exprimées en dollars, alors que les données Comext, de 2002 à 2004, sont en Euros et elles ont été relevées en dollars, en utilisant le taux de change moyen annuel fourni par Comext (0,95 pour 2002, 1,13 pour 2003 et 1,24 pour 2004);
- la série historique des données Comext concernant le commerce communautaire vers les pays tiers n'est pas complètement homogène, à cause de l'élargissement de la Ue en 1995.
- les données Comext de 2005 sont provisoires et, notamment celles qui concernent le TPA, inférieures à leur valeur effective.

### **6.1.3. La position compétitive de la filière communautaire de la tomate transformée dans le marché mondial et interne**

En 2004, le commerce mondial de tomate transformée a été de 904 millions de dollars<sup>75</sup>. Environ 3/5 du commerce concerne les échanges de concentré de tomate.

Pendant la période 1994-2004 la valeur du commerce mondial de tomate transformée a augmenté de 63,9%. Les exportations de l'Ue vers les pays tiers ont augmenté de 73,5%, avec une légère augmentation de la part de marché, (de 43,6% à 45,4%). Par contre, les importations de l'Ue de pays tiers ont augmenté de 310,4%, avec une part de marché à l'importation qui est passée de 7,3% (en 1994) à 18,4% (en 2004). Malgré la forte augmentation des importations, le solde net du commerce extérieur de l'Ue a augmenté de 295,1 à 400 Mln de Euros.

Il faut remarquer que le niveau maximum du le surplus du solde commercial a été obtenu en 2002 (+ 410 Meuros). En outre, l'évolution du solde normalisé (descendu de 0,78 à 0,55, avec une réduction accentuée au cours des deux dernières années) indique une diminution du solde, attribuable à une forte augmentation des importations, alors qu'au début de la période les flux étaient constitués essentiellement par des exportations.

Examinons les deux catégories de tomates transformées dans lesquelles le système harmonisé classifie le commerce du produit: tomates entières ou en morceaux et concentré.

- dans le cas des tomates entières ou en morceaux, on enregistre une augmentation des exportations communautaires de 91,6%, par rapport à un commerce mondial qui croît de 88,4%. La part de marché communautaire passe donc de 69,9% à 71,1%, avec un maximum de 74,5% en 2002. Les importations communautaires de tomates pelées, qui au début de la période étaient négligeables, croissent de 360,9% (surtout au cours des deux dernières années), avec une part dans le marché mondial à l'importation qui passe de 5,6% à 11,5%. Le solde commercial augmente, alors que le solde normalisé se maintient constant autour de 0,90 jusqu'à 2002, pour baisser à 0,77 au cours des deux dernières années.

---

<sup>75</sup> Cette valeur, obtenue en sommant les importations de tous les pays relevées par la banque des données Comtrade, est au net des échanges à l'intérieur de l'Ue.

- Dans le cas du concentré, les exportations communautaires augmentent en ligne avec les exportations mondiales. La part de marché à l'export augmente (de 36,4% à 37,2%, avec un maximum de 39,7% en 2002). Les importations communautaires mettent en évidence une augmentation de 301,8%, par rapport à un commerce mondial qui croît dans une mesure beaucoup plus contenue (32,2%), avec une part de marché à l'importation qui passe de 7,7% à 20,8%. Le surplus des échanges communautaires de tomate concentrée croît de 180 à 213 Meuros, mais le solde normalisé diminue de 0,72 à 0,43 (il était de 0,61 en 2002).

L'analyse des flux commerciaux de produits transformés pendant la période 2001-2004 par rapport à la période 1996-2001 met en évidence une augmentation, après la réforme, aussi bien dans les valeurs des exportations que des importations, d'autant plus évidente si l'on considère que la deuxième période est plus brève. Toutefois, pendant la période 2001-2004, aussi bien pour les tomates pelées que pour les concentrés, les importations ont eu des taux de croissance très soutenus (respectivement +309,8% et +173,6%) et toujours plus hauts, soit des taux de croissance des mêmes importations dans la période précédente, que des taux des exportations (l'analyse des facteurs qui ont joué un rôle dans l'évolution du commerce extérieur est effectuée dans les pages suivantes).

La banque des données Comtrade fournit seulement les données de commerce en valeur. Pour avoir plus d'indications sur les changements de la position de l'Ue dans le commerce international, pour les périodes 1994-2001 et 2001-2005 on a calculé les variations en pourcentage des importations et des exportations communautaires, qui se réfèrent aux codes de la Nomenclature Combinée à 8 chiffres, en quantité et valeur, de source Comext :

- Pour les tomates pelées (NC 20021010), pendant la période 2001-2005, les exportations ont diminué de 1,6% en valeur et de 3,7% en quantité. Par contre, les importations ont augmenté de 70,3% en valeur et de 92,9% en quantité. Cette tendance est tout à fait opposée à celle de la période avant la réforme, pendant laquelle les exportations augmentaient alors que les importations diminuaient. En ce qui concerne les tomates non pelées, les exportations ont augmenté (62,9% en valeur et 57,2% en quantité), mais beaucoup moins que les importations (191,5% en valeur et 137,1% en quantité).
- Pour les tomates concentrées, l'analyse met en évidence des taux de croissance des exportations toujours plus favorables par rapport aux importations, aussi bien pour le produit avec une matière sèche inférieure à 12% que pour le double concentré. Par contre, pour le triple concentré les exportations diminuent, aussi bien en valeur qu'en volumes, alors que les importations mettent en évidence des augmentations très fortes (+358,5% en valeur et +674,2% en quantités), soit avant que après la réforme.

La compétitivité de la filière communautaire de la tomate transformée peut aussi être liée à sa capacité de conserver et d'accroître la production par rapport aux concurrents. Dans ce but, on a calculé les parts de marché de l'Ue sur la production mondiale de tomate transformée et des principales typologies de tomate transformée.

**Fig. 62 - Part de marché de l'Ue sur production mondiale de tomate pour l'industrie et de ses dérivés (1997-2005)**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Part de marché Ue production mondiale de matière première	30,3	33,0	30,8	31,0	37,4	31,1	32,1	33,2	35,0
Part de marché Ue sur la production mondiale de concentré	27,9	30,6	27,9	26,1	31,3	23,8	27,5	27,0	28,2
Part de marché Ue sur la production mondiale de pelées	36,6	42,3	34,1	42,6	31,3	35,7	42,1	40,2	51,0
Part de marché Ue production mondiale des autres produits	65,5	71,9	72,3	75,0	76,0	68,7	72,0	72,9	74,5

Source: Tomato News

En excluant 2001 (qui présente une valeur anormale à cause de la forte réduction de la production qui s'est vérifiée dans les pays concurrents de l'Ue), la part communautaire sur la production mondiale tend à augmenter constamment après la réforme, en atteignant 35% en 2005. Cependant, bien que la part de marché Ue sur la production mondiale de tomate concentrée reste (en moyenne)

constante, même si avec une forte variabilité, celle sur la production mondiale de tomates pelées et d'autres produits tend à augmenter. Par conséquent, après la réforme on a assisté à une spécialisation plus nette de la filière communautaire dans les segments de marché où la concurrence des pays tiers est moins forte. Ce résultat a été possible aussi grâce à la suppression des quotas par produit et par établissement, qui étaient présentes dans le vieux régime de soutien communautaire (voir q.é.3).

#### 6.1.4. Les politiques de protection à la frontière et de soutien aux exportations

Le régime communautaire de protection à la frontière dans le secteur de la tomate transformée est rapportable à deux niveaux différents. Le premier dérive des accords commerciaux multilatéraux signés par l'Ue, alors que le deuxième concerne l'ensemble des préférences commerciales accordées par l'Ue dans le cadre de différents programmes.

Par effet de l'Accord de l'Uruguay round, la protection à la frontière est réalisée par un droit *ad valorem* qui, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000, est fixé à 14,4% pour toutes les typologies de produit appartenant au code NC 2002. Le niveau actuel du droit est le résultat de la réduction de 20% effectuée à la suite de l'Accord à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1995.

Étant donnée le rôle des marchés à l'exportation dans la croissance économique des pays en développement, l'Ue offre à ces pays des conditions d'accès plus avantageuses par rapport à celles applicables à la nation la plus favorisée<sup>76</sup>. Les préférences accordées par l'Ue peuvent être classées dans les typologies suivantes :

- le système des préférences généralisées (SPG), accordé à tous les pays en voie de développement selon des graduations différentes en raison des objectifs généraux de politique étrangère de l'Ue.
- Les accords préférentiels spécifiques, qui s'appliquent aux pays appartenant à des zones géographiques définies avec lesquelles, pour des raisons historiques et pour leur collocation géopolitique, l'Ue entend maintenir des rapports commerciaux plus étroits, dans le but d'en favoriser la croissance et l'intégration économique.
- Les accords avec les pays ACP (accords de Lomé et Cotonou)

En outre, un régime de trafic de perfectionnement actif (TPA) est prévu, ce qui permet l'exemption des droits de douane pour les marchandises à employer comme produit semi-fini, ou comme parties de produits destinés à être réexportés.

En ce qui concerne les politiques de soutien à l'exportation, la tomate transformée jouit des restitutions à l'exportation. Après l'Accord Gatt sur l'agriculture de 1994, les restitutions à l'exportation ont été l'objet de réduction<sup>77</sup>. A partir de 2000 - échéance de la période de mise en oeuvre des accords commerciaux multilatéraux concernant les exportations subventionnées - une restitution de 45 Euros est prévue pour chaque tonne nette de produits du code 2002 10 10 9100 (tomates pelées entières ou en morceaux emballées dans des conteneurs de plus de 1 Kg) et pour toutes les destinations (sauf les Etats-Unis et la Bulgarie), dans la limite de 42.477 tonnes par quadrimestre<sup>78</sup>.

---

<sup>76</sup> Dans certaines circonstances, le régime préférentiel subit des limitations, dans son applicabilité, aux importations de produits agroalimentaires.

<sup>77</sup> Les modalités d'application des restitutions à l'exportation dans le secteur des fruits et légumes transformés sont définies par le règlement de la Commission 1429/95. Il prévoit que les taux de restitution soient établis en contemporaine aux quantitatifs pour lesquels des certificats peuvent être délivrés avec la fixation anticipée de la restitution. Parmi les tomates transformées, celles appartenant à la classe NC 2002 10 peuvent accéder à l'assignation de ces titres. L'assignation a lieu, dans la limite établie, en faveur des opérateurs qui en ont fait la demande. En cas de dépassement de la limite, l'assignation est effectuée proportionnellement.

<sup>78</sup> L'article 18 du règlement (CE) n. 2201/96 établit la possibilité que les produits listés à l'article 1.2 b peuvent être admis à jouir d'une restitution à l'exportation dans le contexte de l'OCM sucre. Puisque les produits inclus dans le



### 6.1.5. Les effets du régime de protection à la frontière et de soutien aux exportations

Nous mettons en évidence ci de suite les quantités et les valeurs des exportations de tomates pelées et non, aussi bien entières qu'en morceaux, de concentrés avec une matière sèche inférieure à 12% et de concentrés avec une matière sèche supérieure à 12%, pour les principaux pays exportateurs de tomate transformée vers l'Ue. La figure met en évidence aussi l'éventuel pourcentage de réduction du droit, le quantitatif maximal de produit objet de la concession et le degré d'utilisation du contingent pendant l'année 2004 et, enfin, la réglementation Ue de référence du traitement préférentiel

Fig. 63 - Importations Ue par pays de provenance (2004) avec indication des concessions tarifaires

	Importations Ue 2004			Concessions tarifaires					Règlements	J.O.C.E.
	Valeur (1000 €)	Tonnes	Rank	% réduction tarif	% tarif MFN	Contingent				
						Tonnes	calendrier	% utilisation		
<b>2002 10 (Tomates entières ou en morceaux)</b>										
Turquie*	9316	31906	1°	100	14,4	8000	01/01-31/12	403,1	747/01	L109
Argentine	7862	17134	2°		14,4					
Israël	1281	2581	3°	100/30**	14,4	3605	01/01-31/12	71,6	384/00-747/01	L147 - L109
Tunisie	691	1452	4°	100	14,4				238/98	L97
Bulgarie ***	585	1118	5°	100	14,4	17100	01/07-30/06	6,7	286/03	L102
USA	443	522	6°		14,4				2193/03	L328
Australie	305	666	7°		14,4					
<b>2002 90 10 (Concentrés m.s. &lt;12%)</b>										
Chine	461	780	1°		14,4					
Maroc ****	232	417	2°	100	14,4	2060	01/01-31/12	21,4	37/04	L6
Turquie *	189	342	3°	100	14,4	8000	01/01-31/12	403,1	747/01	L109
<b>2002 90 30-90 (Concentrés m.s. &gt;12%)</b>										
Chine	96724	211686	1°		14,4					
Turquie	11036	17745	2°	100	14,4	30000	01/07-30/06	59,2	747/01	L109
USA	3364	5911	3°		14,4					
Iran	1320	2543	4°		14,4					
Israël	1211	2038	5°	100	14,4	700	01/01-31/12	291,1	54/04	L7
Tunisie	531	449	6°	100	14,4	3625	01/01-31/12	12,4	747/01	L109
Pérou	523	600	7°	100 (SPGE)	14,4				2501/01	L346
<p>* catégories "2002 10" e "2002 90 10" incluses; ** seul 2002 10 10 - 100% réduction pour le contingent - 30% réduction hors contingent            *** le contingent inclue la catégorie 2002 dans son entièreté; **** le contingent inclue la catégorie 2002 90 dans son entièreté            SPGE: South and Central American countries establishing programs to combat drug production</p>										

Comme on peut observer, certains pays parmi les plus grands exportateurs, comme l'Argentine pour les tomates entières et en morceaux et la Chine pour le concentré avec une matière sèche supérieure à 12%, ne jouissent pas de préférences tarifaires (le cas de la Chine sera discuté en suite, parce qu'une partie considérable de ses exportations dans l'Ue est l'objet d'exemption du droit dans le contexte du régime TPA).

Par contre, la Turquie, le pays en première place parmi les exportateurs les plus importants de tomates entières ou en morceaux, utilise les préférences tarifaires. A ce propos, il faut observer que le contingent tarifaire des tomates entières ou en morceaux et des concentrés avec une matière sèche inférieure à 12% est dépassé de 303,1%. En ce qui concerne les concentrés avec une m.s. supérieure à 12%, la Turquie et Israël (qui dispose d'un contingent limité de 700 tonnes) sont les

code NC 2002 ne contiennent pas de sucre, cette opportunité n'est pas utilisée. Par conséquent, la récente réforme de l'OCM sucre ne devrait pas avoir de conséquences dans la filière de la tomate transformée.

seuls pays qui utilisent pleinement la concession tarifaire, alors que les autres restent en dessous du quantitatif assigné.

Le contingent de tomates entières ou en morceaux à droit nul assigné à la Turquie à partir de 1998 est resté partiellement inutilisé jusqu'en 2001. Pour ce pays, l'introduction de la préférence tarifaire semble ne pas avoir modifié d'une manière significative les flux commerciaux observés jusqu'en 2001. Par contre, à partir de 2002, le contingent a été utilisé pleinement et la limite a été dépassée avec des importations auxquelles s'est appliqué le droit normal. En outre, l'augmentation des importations à partir de la Turquie, enregistrée après 2001, ressemble à celle relative à tout l'agrégat des importations de tomates entières ou en morceaux de l'Ue à partir de pays tiers, dont on a discuté auparavant.

Ceci pourrait vouloir dire que, bien que la concession tarifaire est une incitation aux importations provenant des pays qui en bénéficient, le niveau des droits appliqués aux importations de tomate au-delà du contingent assigné n'est pas assez élevé pour empêcher un niveau d'approvisionnement plus ample, lorsque les conditions conjoncturelles le justifient.

Finalement, les concessions tarifaires aux pays en voie de développement dans le cadre du SPG et de ses régimes spéciaux, et des conventions de Lomé-Cotonou, ont un impact sur les importations de tomate transformée relativement modeste. En 2004, seulement une petite quantité de tomate concentrée provenant du Pérou a bénéficié de ces concessions.

#### **6.1.5.1 Les effets du soutien aux exportations**

Les restitutions à l'exportation pour les tomates transformées sont octroyées seulement aux tomates pelées en emballage de plus de 1 kg. Depuis 2000, leur montant est égal à 45 Euros par tonne dans la limite annuelle de 127.431 tonnes. Selon les données fournies par la Commission, dans la période 1/7/2004 – 30/6/2005 les restitutions à l'exportation ont concerné 74.181 tonnes par rapport à un volume total de tomates pelées exportées vers les pays tiers de 266.979 tonnes. Le volume de pelées qui ont bénéficié des restitutions a baissé par rapport au maximum de 123.372 tonnes en 1996-97. Puisque le prix implicite de ces exportations au cours des 5 dernières années a oscillé de 490 Euros/tonne en 2001 à 580 Euros/tonne en 2003, la restitution a été toujours inférieure à 10% de ce prix.

En supposant que la restitution se transmette entièrement à la production et que l'offre de tomates pour les pelées soit rigide et séparable, il en résulte une augmentation du prix à la production calculée par le rapport entre la dépense pour les restitutions et la quantité produite de tomates pour les pelées. En considérant pour 2004 un volume de tomates pelées qui a bénéficié de restitutions égal à la moyenne de 78.708 tonnes en 2003/04 et 74.181 tonnes en 2004/05, la dépense pour les restitutions serait de 3,44 millions de Euros. Distribuée sur une production de tomates pelées de 1,695 millions de tonnes<sup>79</sup>, elle porterait à un accroissement du prix de la tomate pour les pelées de 2,03 Euros/ tonne. Étant donné le prix +aide des variétés longues en 2004 de 83,52 Euros/t (voir q.é.1) la restitution à l'exportation contribuerait de 2,4% à la formation des recettes unitaires à la production.

---

<sup>79</sup> Source Tomato news.

### 6.1.6. Le commerce de tomates transformées en régime de trafic de perfectionnement actif

Les flux de commerce en TPA de la tomate transformée ont représenté, en 2004, 54,7% de la valeur totale des importations communautaires (55,3% en quantité) et 33,1% de la valeur des exportations (27,2% en quantité). Le TPA en importation a augmenté (en moyenne) de environ 18% par an au cours de la période 1993-2005, aussi bien en valeur qu'en quantité, et il montre des taux de croissance supérieurs à ceux observés pour les flux d'importation en régime normal (+6,4% en moyenne annuelle en valeur).

Pour les exportations, la croissance a été même plus forte (+33,9% en moyenne annuelle en valeur et 32,8% en quantité), alors que les exportations en régime normal sont restées pratiquement les mêmes (0,8% et 0,4%). L'incidence du TPA sur la valeur des exportations de tomate transformée est passé de 1% en 1993 à 33,1% en 2004.

Comme on a anticipé auparavant, le TPA est presque limité à la tomate concentrée, tandis qu'il est négligeable pour les tomates entières et en morceaux. Par conséquent, l'analyse des flux commerciaux de TPA a pris en examen seulement les produits classés sous le code 200290, notamment le double et le triple concentré<sup>80</sup>.

En 2003, les importations de double concentré en régime TPA ont été égales à 19,7 Meuros et 41.014 tonnes. Elles ont augmenté continuellement de 1993 jusqu'en 2003; par contre, une diminution très forte s'est vérifiée en 2004 (8,8 Meuros et 21.897 tonnes). La croissance de ces importations a été considérablement plus élevée que celles en régime normal : de l'initial 10,5% sur le total en valeur, ces dernières années elles ont dépassé 50% (64,9% en quantité en 2001). Il faut observer que le prix implicite des importations en régime TPA est inférieur à celui des importations en régime normal. En outre, les importations concernent exclusivement le produit emballé dans des conteneurs supérieure au kg, car il s'agit de produit qui doit être ré-transformé et successivement conditionné.

Les exportations en TPA de double concentré montrent une croissance pendant la période 1994-2004, qui compense la réduction de l'export en régime normal. L'augmentation a été très forte de 1995 à 2001, pour se stabiliser successivement. Actuellement, 2/3 des exportations sont effectuées en employant du produit provenant de pays tiers et importé en TPA, alors qu'en 1993 cette part représentait seulement 2%. La part atteint 77% pour les exportations de double concentré en emballages inférieurs au kilo.

En 2004, les importations en TPA de triple concentré ont été égales à 63,1 Meuros et 134.984 tonnes, et beaucoup plus consistantes que celles de double concentré. Pendant la période 1993-2005, ces importations ont augmenté en moyenne de 19,5% par an en valeur et de 22,3% en quantité. L'augmentation a été très forte pendant la période 1993-1995 et après 2001. Les exportations en TPA de triple concentré sont négligeables, alors que celles en régime normal, pendant les onze années examinées, ont subi une réduction très forte.

La provenance de la tomate concentrée importée en régime de TPA est surtout chinoise. C'est justement la disponibilité croissante de produit chinois qui a permis l'augmentation rapide des importations sous ce régime. Cependant, la provenance de tomate importée en TPA n'est pas (et n'a pas été) exclusivement chinoise. Les États-Unis sont le deuxième pays d'importation sous ce régime. La Turquie aussi a été un fournisseur important en TPA, au moins jusqu'à la signature du protocole d'Association, qui prévoit l'exemption du payement du droit jusqu'à un contingent de 30.000 tonnes.

---

<sup>80</sup> Pour le concentré avec une matière sèche inférieure à 12% il n'y a pas d'importations sous ce régime, alors que les exportations n'ont jamais dépassé 2,7%.

En ce qui concerne la destination des exportations en TPA, on observe une augmentation continue vers des pays africains, mais aussi vers la Russie (au moins jusqu'en 2002). Donc, un segment de la filière de la tomate transformée est constitué par des entreprises (qui pourraient être définies de deuxième transformation) qui achètent de la tomate concentrée là où les conditions de marché sont plus avantageuses, pour la conditionner et la vendre sur des marchés relativement pauvres (comme les marchés africains et le Proche Orient) où elles ont désormais une présence consolidée. Le régime de TPA facilite sûrement ces opérations, d'autant plus que le critère d'équivalence des réexportations, prévu par la normative en vigueur, permet de grandes marges de flexibilité opérationnelle.

En synthèse on peut affirmer que:

- la tomate concentrée importée en TPA est constituée par des produits qui ont une valeur unitaire plus basse ;
- le flux croissant d'importations/exportations en TPA a permis aux industries de conserves communautaires, notamment italiennes, de maintenir et d'accroître leur présence dans certains marchés, en particulier l'Afrique et le Proche Orient, relativement moins exigeants sous le profil qualitatif et sanitaire, où le réseau des contrôles pourrait être moins serrés;
- en général, à cause du critère d'équivalence, il n'est pas dit que le produit importé en TPA soit le même réexporté; par conséquent, ces importations pourraient être introduites dans le circuit commercial normal, notamment communautaire, avec des effets négatifs sur les prix de marché<sup>81</sup>. Cependant, il faut souligner qu'en Italie (l'utilisateur le plus important, parmi les EM, de ce régime) le critère d'équivalence a été suspendu à partir de la fin de 2005.

#### **6.1.7. Les exportations communautaires par type d'emballage**

Les classifications douanières relatives au commerce extérieur de transformés de tomate permettent de distinguer les mouvements commerciaux, limitativement aux concentrés, par type d'emballages (jusqu'à 1 kg de poids net et supérieurs à 1 kg). Pour les premiers, il s'agit de produits finis destinés directement à la consommation finale; pour les deuxièmes, il s'agit, pour la plupart, de produits semi-finis destinés à une consommation intermédiaire, dont une partie prépondérante à d'autres industries de deuxième transformation ou de conditionnement.

Par conséquent, l'analyse des dynamiques des exportations par type d'emballage permet de vérifier, grosso modo, la position stratégique de l'industrie communautaire vers l'activité de service au marché final, plutôt que de sous-fourniture aux autres industries localisées dans les pays tiers.

L'analyse des données montre que la fonction vers le marché à la consommation finale est prépondérante dans le cas des produits avec une matière sèche inférieure à 12% (environ 80% des exportations), même si elle est tendanciellement en légère diminution.

Les exportations vers le marché final sont un peu moins importantes dans le cas des produits avec une matière sèche comprise entre 12% et 30% (60-70% du total de l'export) et, aussi dans ce cas, on assiste à une chute tendancielle du rapport. En outre, il faut observer que dans ce cas la diminution tendancielle est imputable surtout aux exportations en régime de TPA. Par conséquent, la fonction de sous-fourniture aux industries des pays tiers semble croître (même si dans une mesure limitée) pour ces deux catégories de produit.

En ce qui concerne les concentrés avec une matière sèche supérieure à 30%, l'incidence du produit conditionné dans des emballages jusqu'à 1 kg est sensiblement plus limitée et fortement décroissante jusqu'en 2003 (environ 20% du total de l'export), pour ensuite reprendre de l'importance pendant les deux années successives. L'évolution du rapport ne semble pas être

---

<sup>81</sup> Cela au-delà de la quantité de produit (pourtant limitée) écoulé dans le marché communautaire à la suite des différences en terme de degré de concentration entre le produit importé et exporté en régime TPA. Voir à ce sujet la réponse à la q.é.1.

particulièrement influencée par les exportations en TPA, qui représentent une partie marginale des exportations totales. Pour cette catégorie de produit, par conséquent, la sous-fourniture aux industries des pays tiers est la fonction la plus importante.

### 6.1.8. L'évolution des prix des tomates transformées

Les variations de la part de marché mondial de tomate transformée détenue par l'Ue sont imputables à des causes différentes. Un rôle important peut être joué par la dynamique des prix internes par rapport aux prix des marchés internationaux et donc la comparaison de l'évolution de ces prix peut fournir des indications très utiles pour l'analyse<sup>82</sup>.

Pour évaluer les causes qui ont donné lieu aux variations dans les parts de marché des tomates transformées sur les marchés internationaux, on a calculé le rapport des prix implicites des importations et des exportations pour les codes de la Nomenclature Combinée à huit chiffres.

En ce qui concerne les tomates entières et en morceaux (NC 20021010), le rapport a oscillé autour de 1 de 1992 à 2001, pour ensuite diminuer progressivement au cours des trois dernières années considérées (cf. Fig. 64). Une évolution similaire, mais avec une diminution relative des prix des importations plus marquée a concerné les tomates non pelées (NC 2002 1090). Donc, au cours des trois dernières années de la période une diminution relative des prix d'importation s'est vérifiée, ce qui expliquerait la nette augmentation des importations.

L'évolution du rapport des prix de la tomate concentrée manifeste la même tendance, avec l'exception du concentré de matière sèche inférieure à 12% (cf. Fig. 65)<sup>83</sup>

En ce qui concerne les catégories des doubles et triples concentrés, il y a une diminution assez nette du prix relatif des importations (plus accentuée pour le triple). La diminution des prix tomates concentrées d'importation semble continue pendant toute la période examinée, alors que pour les tomates entières et en morceaux la diminution concerne les trois dernières années.

Fig. 64 - Rapport entre les prix à l'importation et à l'exportation des tomates pelées et non pelées (1992 – 2005)

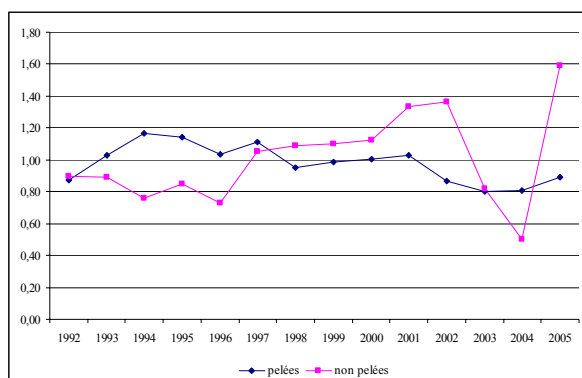
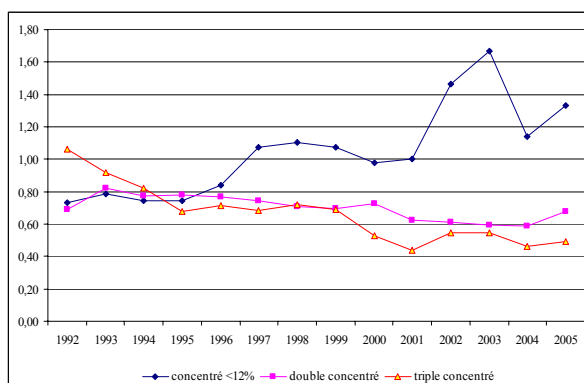


Fig. 65 - Rapport entre les prix à l'importation et à l'exportation des concentrés (1992-2005)



Source: Comext

Pour comprendre les causes qui déterminent l'évolution du rapport entre les prix à l'importation et à l'exportation, il est utile d'examiner la dynamique des prix au niveau international observable

<sup>82</sup> La détermination des prix auxquels faire référence pour effectuer cette comparaison n'est pas immédiate. Dans un marché parfaitement concurrentiel les prix de produits homogènes observés dans des lieux différents devraient différer seulement pour leurs coûts de transfert. Dans la réalité, pour les produits agroalimentaires caractérisés par un certain degré de différenciation et objet de stratégies commerciales différentes de la part des entreprises, les mouvements des prix sont beaucoup plus complexes et leur évolution est caractérisée par une certaine viscosité.

<sup>83</sup> Pour cette catégorie, il faut toutefois tenir compte que les quantités exportées sont limitées et donc les prix implicites pourraient être facilement déviés par des erreurs de relèvement des données.

dans les différents stades de la filière. Le tableau suivant indique les prix à la production (en US \$) de la tomate pour l'industrie dans les pays communautaires et dans les pays concurrents<sup>84</sup>.

Fig. 66 - Prix à la production de la tomate pour l'industrie dans les pays Ue et dans les principaux pays concurrents (\$/tonnes)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Espagne	103,2	101,7	92,0	84,0	73,8	44,3	58,8	72,1	62,3
France	103,4	102,3	92,0	84,0	80,4	47,3	57,8	66,4	53,1
Grèce	102,2	100,8	92,0	84,0	77,2	48,6	64,3	70,0	62,3
Italie	105,0	102,4	92,0	84,0	77,8	57,1	64,8	72,5	65,5
Portugal	102,7	101,6	92,0	84,0	72,4	48,7	58,4	67,0	56,3
Californie	56,1	60,2	66,0	55,9	54,5	55,5	55,3	55,3	57,9
Turquie	90,5	65,1	62,6	58,5	42,0	48,5	71,4	66,7	66,3
Chine	36,0	40,0	40,0	33,0	26,5	28,0	30,0	32,5	37,0
Argentine	80,0	80,0	77,0	68,0	64,0	30,5	73,0	47,0	53,5

Source: nos élaborations sur données Tomato News

Avec toutes les limites d'une comparaison entre des prix qui ne tiennent pas compte des différentes destinations d'usage, outre que des caractéristiques qualitatives de la matière première, on peut observer qu'en 2001 les prix à la production dans les pays Ue<sup>85</sup> étaient inférieurs à ceux de la Californie, alignés à ceux de la Turquie et supérieurs à ceux de la Chine. En 2002 et 2003, les prix payés aux producteurs européens, ont augmenté plus que dans les pays concurrents, pour diminuer, en 2004. Les prix de la tomate chinoise depuis 2000 sont en augmentation, mais ils se maintiennent largement au-dessous de ceux des pays concurrents.

Des indications ultérieures peuvent être extraites en comparant les prix du concentré en Italie (Parme) et en Californie<sup>86</sup>.

La comparaison des prix exprimés dans les devises nationales montre une stabilité substantielle (au delà de la forte augmentation des prix sur le marché américain observée pendant les deux premiers mois de 2006 à cause de la carence de produit disponible). Le résultat est toutefois différent si les prix des produits communautaires sont exprimés en dollars.

Fig. 67 - Rapport entre les prix du concentré en Italie et en Californie (US\$)



Source: Tomato News

Dans ce cas, on observe des oscillations importantes du rapport entre les prix, induites aussi par les amples variations du taux de change Euro/dollar. De fait, dans le marché de la tomate transformée,

<sup>84</sup> Il faut tenir en compte que le prix à la production dans les pays Ue n'est pas directement comparable au prix des concurrents, car le vieux régime de soutien prévoyait le paiement du prix minimal jusqu'en 2000. A partir de 2001, la comparaison entre les prix permet, par contre, d'évaluer plus correctement le coût unitaire de la matière première pour l'industrie.

<sup>85</sup> Avec l'exception de l'Italie, probablement à cause de la majeure incidence de la tomate destinée aux tomates pelées, qui a un prix généralement plus haut.

<sup>86</sup> Le prix de Parme concerne le concentré 28-30 °brix en conteneurs aseptiques, livré franco entreprise. Le prix de la Californie concerne le concentrée 31 brix, en conteneurs aseptiques de 55 gallons, livré franco entreprise.

avec un degré croissant d'ouverture du commerce international, les variations des taux de change influencent fortement la position compétitive des différents pays. En effet, dans les derniers deux années l'évolution du taux de change Euro/dollar a contribué à la perte de compétitivité de la production communautaire de tomates transformées, compromise aussi par la concurrence croissante de la production chinoise (grâce aussi au plus bas coût de la matière première et du travail) sur le marché mondial et sur le marché communautaire, notamment en ce qui concerne les concentrés.

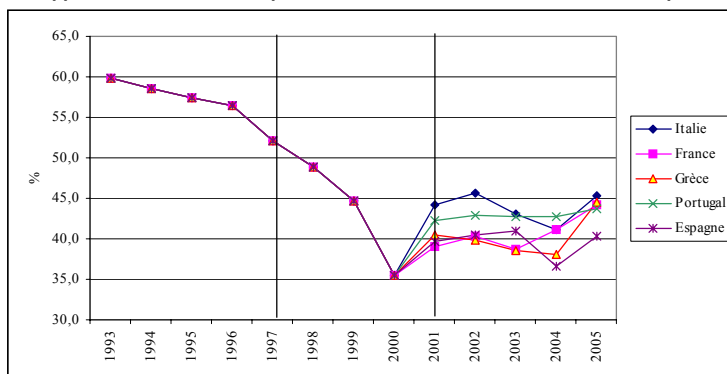
De toute façon, au-delà des effets de la variation du taux de change Euro/Dollar et de la pression compétitive de la Chine, la position compétitive de la production communautaire est liée (aussi) au coût d'achat de la matière première, qui est plus ou moins similaire (dans les dernières années) aux principaux pays concurrents (sauf la Chine). Cela porte à exprimer un jugement sur le rôle joué par l'aide à la production dans la position compétitive de la production communautaire.

Dans la réponse à la q.é.1 et à la q.é.3, on a mis en évidence (entre autre) que:

- l'aide à la production payée via les OP a stimulé une forte augmentation de la production de matière première et de produits transformés, bien au-delà de l'équilibre offre/demande, ce qui a contribué à la baisse des prix des produits transformés communautaires.
- la baisse des prix des produits transformés a mené à une baisse des prix de la matière première (grâce à la contractualisation), ce qui a permis à l'industrie de transformation de s'approvisionner en matière première à des coûts plus bas et plus ajustés à la situation de marché des produits finis. Cependant, cet ajustement est obtenu d'une façon retardée, ce qui a porté (dans les dernières années) à une augmentation de l'incidence des coûts de la MP sur les prix de vente, et donc à limiter les effets positifs sur la compétitivité.

Le tableau suivant met en évidence le rapport en pourcentage entre l'aide et la valeur unitaire de la matière première<sup>87</sup>.

Fig. 68 - Rapport % entre l'aide à la production et la valeur unitaire de la matière première



Source : Agrosynergie

Dans une hypothèse contrefactuelle d'absence d'aide à la production ou d'autres soutiens au revenu des producteurs agricoles, théoriquement les industries auraient dû payer la matière première à un coût plus élevé (autour 40%), avec des effets probables sur le prix des produits transformés communautaires.

En outre, étant données les différences de l'incidence des coûts unitaires de la matière première sur les prix des divers types de produits transformés<sup>88</sup>, on peut affirmer que le rôle de l'aide sur la position compétitive de la production communautaire est beaucoup plus fort dans le cas des tomates concentrées, qui sont aussi les plus exposées à la concurrence internationale.

<sup>87</sup> La valeur unitaire de la MP représente le prix auquel les industries devraient théoriquement payer la MP en absence de l'aide à la production.

<sup>88</sup> Voir q.é.1

### 6.1.9. La qualité des produits communautaires par rapport aux produits d'importation

Selon l'enquête sur le terrain, 93% des industriels jugent le produit transformé communautaire (semi-finis et finis) de meilleure qualité par rapport aux produits d'importation. Seulement 7% pensent que la qualité est plus ou moins égale.

En effet, selon les opérateurs (voir aussi la réponse à la q.é.2), la qualité des produits communautaires s'est améliorée dans les dernières années, surtout à cause de l'intensification de la concurrence à la suite de la suppression des quotas par établissement et par produit en 2001, et de la conséquente nécessité de mieux répondre aux exigences des clients (industries de deuxième transformation, Grande Distribution, etc.) pour gagner ou maintenir leurs parts de marché.

Il faut, en outre, observer que, dans quelques marchés à l'exportation (notamment aux Etats Unis), la qualité de certains produits communautaires (en particulier les tomates pelées) est considérée le point de référence en ce qui concerne la production locale<sup>89</sup>.

En général, le produit importé de Chine est considéré (par les opérateurs) de bonne qualité (même si inférieure par rapport à la qualité des produits communautaires) et adéquat, par rapport aux standards fixés pour la tomate concentrée. Cela ne doit pas surprendre, car les industries chinoises sont modernes et utilisent des équipements italiens ou américains avec une technologie d'avant-garde. Quelque fois la présence de moisissures peut se vérifier: elles peuvent être imputables plus à des problèmes d'organisation dans la phase de conditionnement et de stockage qu'à des carences dans le processus de transformation.

Par contre, la qualité du produit provenant de Turquie est jugée inférieure par rapport aux produits communautaires.

---

<sup>89</sup> Outre à la qualité, la typicité et la provenance originaire des pelées jouent un rôle. En effet, des industries américaines utilisent des logos qui évoquent l'origine communautaire, notamment italienne, de leurs produits.



### 6.1.10. Jugement évaluatif

L'analyse a mis en évidence que pendant la période examinée la filière Ue de la tomate transformée a réussi à maintenir ses parts de production de tomate concentrée et à augmenter celles de tomates pelées et d'autres produits transformés. Par contre, la part de marché dans le commerce international de ces produits est augmentée jusqu'à 2002, pour perdre, au cours des années plus récentes, une partie du gain acquis.

Cette évolution montre une capacité de la filière de répondre à la croissante compétition internationale due:

- à une réduction modérée de la protection à la frontière à la suite des accords commerciaux de 1994;
- aux accords préférentiels avec des différents pays, qui ont concerné aussi le commerce de la tomate transformée;
- au flux accru des importations de tomate concentrée de la Chine, en franchise de droit sous le régime du trafic de perfectionnement actif;
- à la réévaluation de l'Euro

Notamment, en ce qui concerne les accords préférentiels, l'analyse a mis en évidence que dans beaucoup de cas les contingents à droit nul sont complètement utilisés et que le niveau du droit n'est pas tel à empêcher des flux additionnels d'importations.

La situation concernant le régime de trafic de perfectionnement actif est plus articulée. Ce régime, qui a donné lieu à un flux intense d'importation:

- a permis aux industries de conserves européennes, notamment italiennes, de maintenir ou augmenter leur présence dans les marchés de l'Afrique et du Proche Orient; les réexportations en TPA sont destinées, donc, aux marchés relativement moins exigeants, où le réseau des contrôles pourrait être plus faible;
- à cause du critère de l'équivalence, il n'est pas dit que le même produit importé en TPA soit réexporté: par conséquent, une partie de ces importations pourrait être introduite dans le circuit commercial normal, notamment dans le marché communautaire, avec des probables effets dépressifs sur les prix.

La concurrence internationale croissante, la surproduction communautaire (imputable à l'aide à la production) et la réévaluation du change Euro/Dollar ont contribué à exercer une forte pression sur le système des prix de gros des produits transformés communautaires (voir q.é.1), avec une perte de compétitivité des produits communautaires dans les dernières années.

Dans ce contexte, l'aide à la production a permis à l'industrie communautaire de s'approvisionner à des coûts plus ou moins comparables aux coûts supportés par l'industrie des principaux pays tiers (sauf la Chine). Cet alignement a été permis par l'existence de l'aide à la production. Dans une hypothèse contrefactuelle d'absence d'aide à la production ou d'autres soutiens au revenu des producteurs agricoles, théoriquement les industries auraient dû payer la matière première à un coût plus élevé (autour 40%), avec des effets probables sur le prix des produits transformés communautaires. Toutefois, le rôle joué par l'aide sur la position compétitive de la production communautaire est beaucoup plus fort dans le cas des concentrés, particulièrement exposés à la pression concurrentielle internationale.

La réforme de l'OCM de 2000 a contribué à la capacité de la filière de supporter le choc exercé par les derniers facteurs rappelés ci-dessus; notamment, elle a favorisé (grâce surtout à la suppression des quotas, mais pas tellement l'aide à la production) une plus forte diversification de la production communautaire (aujourd'hui moins spécialisée dans le concentré) et une certaine amélioration (selon les opérateurs) de la qualité des produits transformés, jouées en clef compétitive soit dans le marché communautaire, que dans le marché à l'exportation.

## **6.2. QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000 EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA FILIERE DE TRANSFORMATION ? – Q. E. 8**

La q.é 8 invite à vérifier l'impact de la réforme de 2000 sur la situation économique de la filière de transformation, notamment à la suite du paiement de l'aide à la production via les OP et de la suppression du système de quotas par produit et par usine. Par conséquent, la q.é. 8 représente, en partie, une continuation et un approfondissement des q.é. précédentes, notamment des q.é. 1-2-3.

La réforme a aussi voulu simplifier la gestion du régime de soutien: d'une part, en introduisant une plus grande flexibilité dans les rapports entre les OP et l'industrie de transformation; d'autre part, en stimulant une meilleure coordination verticale, pour augmenter l'efficacité de la filière.

Dans ce sens, la q.é. 8 invite à évaluer l'impact de la réforme de 2000:

- sur les relations de coordination verticale de la filière, notamment entre les OP et les industries de transformation
- sur la rentabilité des entreprises de transformation
- sur la position compétitive des entreprises de transformation dans le marché.

En outre, la question évaluative invite à vérifier si une captation de l'aide à la production par l'industrie de transformation s'est avérée.

### **6.2.1. Critères de jugement et indicateurs**

Pour la formulation du jugement évaluatif, nous nous sommes référés aux critères de jugement et aux indicateurs suivants. En outre, des indicateurs employés pour répondre aux q.é. 1 et 3 ont été utilisés (évolution des volumes, des prix, du nombre des entreprises de transformation, de la concentration de la production par entreprise, de la gamme de produits).

1. Dans les pays de l'Ue concernés, la réforme de 2000 a favorisé une amélioration de la coordination verticale dans la filière.
  - a. Evolution de la MP livrée à la transformation par les OP et par les producteurs indépendants, en pourcentage (q.é. 1)
  - b. Indice du nombre de producteurs non adhérents aux OP représentés par les OP sur le total de producteurs représentés par les OP
  - c. Indice du volume de matière première des producteurs non adhérents aux OP /Volume de matière première totale vendue aux industries par les OP
  - d. Quantités livrées par rapport à celles négociées dans la période avant et après la réforme de 2000
2. Les relations contractuelles entre les producteurs et les transformateurs se sont modifiées, et les contrats de fourniture établissent un plus grand nombre de paramètres à considérer dans la formation du prix.
  - a. Adoption de la modulation des prix en fonction de la qualité de la matière première et de systèmes d'évaluation de la qualité.
  - b. Variabilité des prix à la production de tomates en fonction de la qualité.
3. Depuis le versement de l'aide à la production à travers les OP, l'aide à été partiellement captée par l'industrie de transformation.
  - a. Estimation des effets distributifs à travers des modèles de simulation- analyse de la bibliographie
  - b. Evolution du rapport entre la recette unitaire (somme de prix+aide) et l'aide à la production
  - c. Comparaison entre les prix de la matière première et les prix des produits d'importation
4. Après la réforme de 2000, les performances économiques et la rentabilité des industries de transformation se sont améliorées.
  - a. Evolution des indices de productivité: chiffre d'affaire par employé, valeur ajoutée par employé

- b. Evolution des indices d'efficience: valeur ajoutée/chiffre d'affaire; coût du travail/valeur ajoutée; coût des MP/valeur de la production
  - c. Evolution des indices de rentabilité des ventes (ROS), du capital investi (ROI) et du capital propre (ROE).
5. La réforme de 2000 a amélioré la situation compétitive des industries de transformation dans le marché.
- a. Evolution du nombre d'entreprise et du degré de concentration de la production de l'industrie de transformation de la tomate (q.é.3).
  - b. Evolution des indices de concentration en valeur C4 et C8 de l'industrie de produits finis (rapport, en pourcentage, des parts de marché en valeur des premières 4 et 8 entreprises leaders par rapport à la valeur totale du marché).
  - c. Evolution des parts de marché détenues par les différentes typologie de marques.

### 6.2.2. Sources d'information et limites

Les indicateurs sont nourris par des données quantitatives provenant de différentes sources et, surtout, par les informations obtenues à travers l'enquête sur le terrain, avec tous les limites relatives. Sources et limites des indicateurs 1.a et 5.a, aux chapitres correspondants.

Pour examiner le thème de la captation de l'aide, une analyse de la bibliographie existante a aussi été effectuée<sup>90</sup>.

Pour examiner la performance économique et financière des entreprises de transformation, une étude de Anicav (Anicav, 7° rapporto sull'industria italiana delle conserve di pomodoro) et les données des enquêtes sur l'industrie de manufacture en Italie (source ISTAT) et en Espagne (source INE) ont été utilisées.

Pour examiner le degré de concentration et les parts de marché des entreprises, des informations ont été tirées d'une étude de Databank (Databank Competitors : conserve di pomodoro e verdura, 2004) et d'une étude de Sodano-Vernau qui concernent uniquement le secteur et le marché italien (Il settore del pomodoro trasformato in Italia. Aracne editrice, 2005. Roma).

---

<sup>90</sup> Alston J. M. e James J. S. (2002). "The incidence of agricultural policy". Garner B. L. and Rausser G. L. (editors) *Handbook of agricultural economics-Agricultural and Food Policy*. Vol. 2B. Elsevier Science.

Gardner B. L. (1988). *The economics of agricultural policies*, MacMillan, New York.

Sumner D. A., Rickard B. J. e Hart D. S. (2001). Economic consequences of EU subsidies for processing tomatoes. University of California Agricultural Issues Center.

Rickard B.J.- Sumner D.A (2006). Domestic support and border measures for processed horticultural products: Analysis of EU tomato protection and subsidies. Draft paper, California Davis University

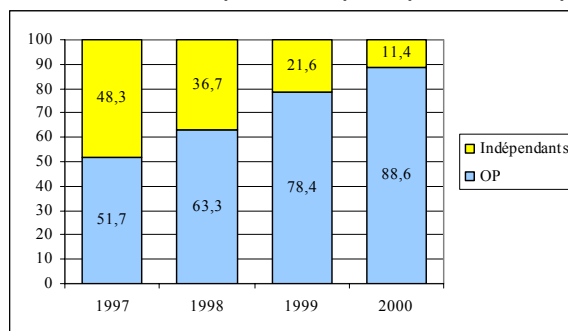
### 6.2.3. Les changements dans les relations de coordination verticale dans la filière

Le règlement 2201 de 1996, afin de garantir des flux réguliers d'approvisionnement de la matière première vers la transformation, avait reconnu dans les OP l'outil de coordination, à travers lequel développer la contractualisation entre les producteurs agricoles et les industries<sup>91</sup>.

La réforme de 2000 a renforcé ultérieurement le rôle des OP, devenues les destinataires de l'aide à la production. Le mécanisme de soutien introduit par le règlement 2699/00 prévoit que les OP négocient annuellement avec les industries de transformation reconnues par les EM les quantités de tomate à transformer, en déterminant aussi le calendrier des livraisons et le prix à payer.

Le renforcement du rôle joué par les OP se manifeste en toute évidence. Dans le cas de l'Espagne, par exemple, le pourcentage de la matière première livrée aux industries par les OP a augmenté régulièrement à partir de la mise en oeuvre du règl. 2001/96.

Fig. 69 - Espagne: MP livrée à la transformation par les OP et par les producteurs indépendants (% du total livré)



Source: EM

Les normes en vigueur prévoient que tous les producteurs de tomate sont obligés à vendre la matière première à travers des OP, qui sont les seules titulaires des contrats avec l'industrie de transformation. A ce sujet, les résultats de l'enquête<sup>92</sup> montrent que les producteurs qui commercialisent à travers les OP, et ne sont pas membres des OP, sont, actuellement, moins de 1%. Certaines dynamiques opposées ont toutefois concerné les OP de France, Espagne et Portugal. Notamment :

- au Portugal, l'incidence des producteurs non-membres, qui commercialisent leurs produits à travers les OP, a légèrement augmenté dans le temps, ce qui porte à établir que la capacité de représentation des OP vers l'industrie, dans l'ensemble, a augmenté.
- en France et surtout en Espagne, l'incidence des producteurs non-membres a diminué, ce qui porte à retenir qu'une partie des producteurs précédemment non-membres de l'OP le sont devenus successivement. Dans ce cas, par conséquent, la capacité de représentation des OP vers l'industrie devrait être restée plus ou moins la même.

On observe, en outre, la sensible présence de producteurs appartenant à des coopératives<sup>93</sup>, qui, à l'exception du Portugal, constituent la majorité (Italie, Espagne, Grèce) ou une partie importante (France) des producteurs représentés par les OP.

<sup>91</sup> Le rôle des OP devait être: programmer la production d'une manière cohérente avec les nécessités exprimées par les industries de transformation; améliorer le pouvoir contractuel des producteurs de tomate pour l'industrie; orienter la production agricole vers les exigences qualitatives exprimées par le marché. La normative en vigueur prévoit que tous les producteurs de tomate soient obligés à vendre la matière première à travers des OP, qui sont les seules titulaires des contrats avec l'industrie de transformation.

<sup>92</sup> Les questions ont été posées en tenant compte des différents cas de représentation des producteurs de la part des OP. Notamment : producteurs individuels membres des OP, producteurs individuels membres des OP représentés par des coopératives, producteurs individuels représentés par les OP, mais non-membres des OP.

<sup>93</sup> Il s'agit de coopératives opérant dans la commercialisation de fruits et légumes frais, qui se sont constituées en OP, ou qui ont adhéré à des OP déjà existantes.

La basse incidence de producteurs non-membres des OP se répercute aussi sur la basse incidence des volumes de matière première qu'ils livrent à l'industrie. Seulement au Portugal, une sensible différence se manifeste entre l'incidence des producteurs non-membres et l'incidence des leurs volumes. Par conséquent, l'obligation de commercialiser à travers les OP a impliqué les producteurs de plus grande dimension, ce qui confirme l'augmentation de la capacité de représentation des OP dans ce pays.

En ce qui concerne la représentation des OP en terme de volumes de matière première livrée aux industries, les données des interviewées montrent, en général, une augmentation significative. Avant 2000, les quantités livrées étaient supérieures à celles contractualisées, alors qu'à partir de 2000 les livraisons restent en dessous des quantités contractualisées. La différence que l'on relève entre les deux périodes est due à la logique de fonctionnement de la vieille OCM, quand la négociation était conditionnée par les droits à l'aide assignés aux industries de transformation. Avec la réforme de 2000, la négociation est devenue libre et les industries négocient le produit qu'elles retiennent pouvoir placer sur le marché aux conditions que celui-ci détermine.

En suivant le dispositif réglementaire, le modèle contractuel adopté a introduit dans les rapports agro-industrielles un plus grand degré de coordination concernant une multiplicité d'aspects. Le thème des rapports contractuels a été particulièrement approfondi à travers l'enquête sur le terrain aux OP et à l'industrie<sup>94</sup>. Les résultats de l'enquête sont mis en évidence ci de suite.

#### **6.2.3.1 Les relations de coordination verticale selon les opérateurs**

Selon la plupart des opérateurs interrogés, la réforme de 1996 et celle successive de 2000 ont contribué à mieux gérer les rapports commerciaux interprofessionnels entre les OP et les industries, ce qui a favorisé la programmation de la production par rapport à la demande industrielle.

En ce qui concerne les effets du système de négociation dans l'approvisionnement de matière première aux industries, pour 78% des OP interrogés il s'est amélioré<sup>95</sup>. Toutefois, ce jugement, globalement confortant, semble cacher des situations plus articulées dans les différentes zones, comme il ressort de certains entretiens approfondis:

- seulement dans l'Italie du nord, les opérateurs confirment les bons rapports entre les OP et l'industrie et leur capacité de travailler ensemble pour l'amélioration du système, alors qu'une situation de conflictualité, ou de manque d'efficacité, se manifeste dans des autres zones.
- dans l'Italie du sud, les opérateurs déplorent une qualité et une intensité basses des relations de coordination entre les parties, imputables aussi à la séparation spatiale entre la production (Pouilles) et la transformation (Campanie). En outre, la présence de OP constituées par des opérateurs étrangers au monde agricole pose des problèmes entre les rapports OP-transformateurs et OP-producteurs<sup>96</sup>.
- en Espagne, (en particulier en Estrémadure et en Andalousie) une forte conflictualité est présente entre les OP (et le système coopératif lié à elles) et l'industrie, surtout en ce qui concerne :
  - une asymétrie supposée du pouvoir contractuel en faveur des OP, renforcé par les forts liens politiques existants avec les gouvernements régionaux (avis de l'industrie).
  - la forte expansion de la production réalisée récemment par les coopératives, au-delà d'une raisonnable programmation de marché, dans le but de maximiser le volume d'aide, ce qui

---

<sup>94</sup> Les questionnaires ont visé à structurer les expériences directes des interviewés, pour identifier la nature des relations existantes entre les acteurs de la filière et pour comprendre de quelle manière la réforme de 2000 a contribué à modéliser ces relations.

<sup>95</sup> Cependant, 20% affirme que le système des contrats n'a produit aucune amélioration et pour 2% il l'a empiré.

<sup>96</sup> Certains opérateurs retiennent que cela a des effets aussi sur le niveau des prix de la matière première. Comme on l'a vu à la q.é.3, les prix sont sensiblement plus élevés dans la filière méridionale par rapport à la filière septentrionale.

aurait porté à un excès d'offre et une conséquente tension sur les prix des produits finis, avec une réduction des marges de profit du secteur.

- au Portugal aussi, une forte conflictualité se manifeste entre les OP et l'industrie, mais pour des motifs opposés à ceux présents en Espagne (les OP se plaignent d'une asymétrie des pouvoirs de négociation nettement en faveur de l'industrie)<sup>97</sup>
- en Grèce, les opérateurs déplorent que la majorité des OP se limitent à effectuer des fonctions administratives pour la gestion des contrats et de l'aide, sans la possibilité d'avoir une incidence sur une coordination de la filière. Cette faiblesse opérationnelle se répercute sur le plus bas pouvoir contractuel des producteurs et, pour certains, cela serait la cause de leur manque d'efficacité
- en France, les rapports entre les OP et les transformateurs s'établissent sur la base de la réglementation européenne et des accords interprofessionnels négociés au sein de SONITO. Ces accords définissent les conditions minimales de production de la matière première à travers des contrats de culture pour chaque opérateur.

En tout cas, grâce aux fonctions attribuées aux OP après les réformes de 1996 et de 2000, les quantités livrées par les associés sont devenues plus adhérentes aux exigences de commercialisation des OP elles-mêmes. Par conséquent, la réforme aurait permis à la filière d'augmenter la production d'une manière plus adaptée à l'évolution de la demande. Toutefois, plusieurs opérateurs interviewés observent que les relations contractuelles plus diffuses et plus structurées n'ont pas réussi à limiter, dans quelques cas, une production excessive par rapport à l'effective demande de marché des produits transformés<sup>98</sup>. Selon cette opinion, le modèle contractuel prévu par l'OCM n'aurait pas empêché la formation d'un excédent d'offre de tomate transformée et, par conséquent, une réduction des prix payés aux producteurs.

En ce qui concerne les autres aspects de la coordination, selon les interviewés la réforme de 1996, et encore plus celle de 2000, ont aussi favorisé la culture de variétés de tomate plus adéquates aux exigences établies par l'industrie de transformation<sup>99</sup>. Cependant, les prix payés par l'industrie dans la plupart des pays ne sont pas diversifiés sur la base des variétés de la même catégorie (ce n'est pas tellement la variété qui détermine la différenciation du prix, mais plutôt l'adaptabilité de la matière première par rapport aux exigences technologiques spécifiques de la production). Seulement en Italie on observe un certain rapport entre les prix et les variétés, ce qui reflète le plus grand degré de différenciation dans les productions de tomate transformée, qui caractérise la filière<sup>100</sup>.

---

<sup>97</sup> Selon les OP portugaises, les contrats sont signés avec retard et l'industrie indique en retard quelles variétés de tomate doivent être cultivées, souvent lorsque les semences ont déjà été achetées par les producteurs. Il s'ensuit que les producteurs ont des difficultés, surtout en termes de programmation de la production. Les OP déplorent aussi le fait que les industriels concertent entre eux (plus ou moins) le prix, qui est substantiellement imposé aux OP. En outre, une faible transparence existerait aussi à l'acte de l'évaluation qualitative de la matière première livrée (mesure du degré Brix), effectuée unilatéralement par l'industrie sans contradictoire; les producteurs subissent les résultats des analyses. Très souvent les camions attendent plusieurs heures avant le déchargement, ce qui influe sur la qualité de la matière première et, par conséquent, sur la reconnaissance du prix. Enfin le coût du transport de la matière première est à la charge des OP. Cette conflictualité est aussi à la base du choix de certaines OP de stipuler des contrats de fourniture avec des industries espagnoles de l'Estrémadure. En effet, les rapports entre les OP portugaises et l'industrie espagnole semblent être plus satisfaisants: les industriels espagnols s'assument le coût du transport et les analyses de la qualité sont effectuées par les deux contractants, ce qui porte à éviter les contestations.

<sup>98</sup> En effet, en ce qui concerne la capacité de la négociation de permettre une efficace programmation des volumes de production, les réponses des industriels ont été moins nettes par rapport aux réponses des OP. Voir aussi les résultats de l'analyse à la q.é.1.

<sup>99</sup> Voir aussi la réponse à la q.é.1.

<sup>100</sup> Pour 16 interviewés, la différenciation des prix par variétés est une pratique courante dans les rapports avec l'industrie de transformation. Elle concerne, outre à la tomate longue à peler, les produits à destiner à des préparations qui se positionnent dans des niches de marché particulières, comme les tomates-cerises ou bien la tomate San Marzano AOP.

Le plus grand degré de coordination agro-industrielle se reflète aussi sur les caractéristiques qualitatives de la matière première. L'ensemble des caractéristiques qualitative est défini par des paramètres indiqués dans les cahiers des charges acceptés par les parties dans la phase de négociation. Dans quelques zones de production, les gouvernements régionaux ont contribué à leur définition.

Dans la plupart des cas les contrats prévoient une modulation des prix selon les caractéristiques qualitatives qui doivent, en tout cas, respecter les normes minimales prévues par la normative communautaire. Les prix reconnus aux OP en fonction de la qualité varient dans une bande plutôt ample qui, en considérant les valeurs modales, est comprise entre +35% et -50%.

Au-delà des diverses interprétations, qui peuvent être données aux modalités d'application des contrats concernant les caractéristiques qualitatives de la matière première, le degré de satisfaction par rapport aux caractéristiques qualitatives de la matière première s'est amélioré au cours des périodes successives à la réforme de 1996 et de 2000, bien que les instruments de l'OCM n'aient directement contribué que d'une façon limitée<sup>101</sup>. Toutefois, la réforme de 2000 a supprimé les rigidités présentes dans le vieux système de soutien, ce qui a permis d'obtenir de la matière première d'une qualité plus adéquate aux exigences productives des industries de transformation (adaptation plus rapide de l'offre de nouvelles typologies de produit transformé aux changements de la demande des clients).

En ce qui concerne la capacité du prix de refléter d'une manière correcte la qualité de la matière première (donc le juste rapport qualité/prix), il est à observer que, selon les interviewés, la situation s'est nettement améliorée au fil du temps. Par conséquent, même si dans les limites décrites, le modèle de formation des prix en fonction de la qualité du produit semble plus approprié par rapport au passé, ce qui favorise une plus correcte orientation de la production agricole.

#### **6.2.4. La captation de l'aide à la production par l'industrie de transformation**

L'innovation introduite par la réforme de 2000 dans le système de paiement de l'aide peut avoir modifié la distribution des bénéfices, dérivant du soutien, entre les producteurs et les transformateurs<sup>102</sup>.

Si on présume que l'objectif de l'intervention soit le soutien du revenu des producteurs, il est important de connaître si, et dans quelle mesure, l'aide leur est effectivement destinée, et quelle est la part captée par l'industrie de transformation. Par conséquent, il faut évaluer si le passage au nouveau système de soutien a augmenté le rapport entre l'accroissement de revenu obtenu par les producteurs et le montant du soutien. En synthèse, on veut connaître quelle est l'efficacité redistributive de la mesure<sup>103</sup> et l'effet induit sur les différents acteurs de filière.

##### **6.2.4.1 L'estimation des effets distributifs à travers des modèles de simulation**

L'évaluation des effets distributifs de l'aide à la production et de son degré d'efficacité peut être effectuée en recourant à des modèles de simulation. Ces modèles sont basés sur un ensemble de relations, qui décrivent les choix des différents acteurs de la filière à travers les paramètres (élasticité) qui les caractérisent, dans un contexte d'équilibre partiel statique. Les effets des politiques sont simulés par la détermination des variations induites sur le bien-être des opérateurs, exprimé en termes de surplus du consommateur et des producteurs.

---

<sup>101</sup> Voir réponse à la q.é.1.

<sup>102</sup> On sait qu'une mesure de politique agricole influence les différents acteurs présents sur le marché: les producteurs agricoles, les propriétaires des ressources employées dans l'activité (terre, travail), les industries de transformation, les entreprises commerciales et les consommateurs. Les effets d'une mesure sont conditionnés par la forme de marché existant aux divers niveaux de la filière de production et de distribution, et par la structure des relations de la demande et de l'offre. Dans cette situation, les politiques de transfert du bilan public, qui ont l'objectif de garantir le revenu des producteurs, peuvent avoir des résultats différents selon le dessin adopté pour l'intervention.

<sup>103</sup> Gardner, 1988; Alston et James, 2002.

Le thème de l'évaluation des effets des politiques communautaires de soutien à la tomate pour l'industrie n'a pas reçu une attention particulière dans le monde de la recherche. Actuellement, il n'y a qu'un travail disponible (Rickard et Sumner, 2006). Ce travail a estimé les effets des politiques communautaires de soutien au secteur de la tomate transformée (protection à la frontière et aide à la production), à travers un modèle d'équilibre partiel statique concernant trois marchés : UE, Etats-Unis, Reste du monde. Les paramètres du modèle sont définis en forme d'élasticité et de coefficients technologiques, et ils sont identifiés en base aux études existantes. La simulation des effets d'une réduction de l'aide de 50% par rapport au niveau actuel de 34,50. Euros/ t aurait donné lieu en 2005 à une épargne, pour le budget communautaire (contribuables) de 136,1 millions de Euros, à une perte de bien-être de 69,4 millions de Euros pour les producteurs de tomate, de 17,9 millions de Euros pour les transformateurs et de 3,9 millions de Euros pour les consommateurs.

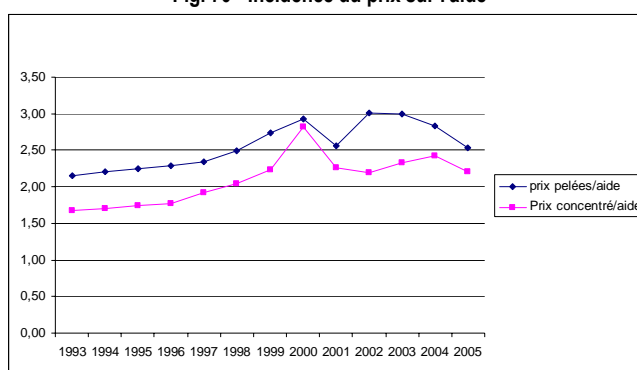
De toute façon, il faut tenir en compte que l'étude ne donne pas des indications sur la stabilité des résultats à la variations des paramètres utilisés.

#### 6.2.4.2 L'évaluation de la distribution de l'aide à la production

Avant la réforme de 2000, le volume de produit bénéficiant de l'aide était soumis à une limite par produit et par établissement (quota). Lorsque les droits à l'aide sont limités, il en résulte une rente en faveur des titulaires ; son montant est égal à la valeur unitaire de la disponibilité à payer pour acquérir d'autres droits, multipliée par la quantité de produit à laquelle les droits sont appliqués. Avant la réforme de 2000, la fixation du prix minimal – condition à satisfaire pour obtenir l'aide - avait aussi l'effet d'établir la distribution de la rente entre les transformateurs et les producteurs: plus haut était le prix minimal par rapport à l'aide reçue, plus petite résultait la part de la rente captée par les transformateurs<sup>104</sup>.

Avant la réforme de 2000, les variations de l'incidence du prix minimale sur l'aide à la transformation (exprimée en équivalents matière première) indiquaient des changements dans la distribution de l'aide entre les transformateurs et les agriculteurs. Après 2000, le rapport, entre le prix effectivement perçu par les producteurs (somme de prix reçus + aide) et l'aide, indique dans quelle mesure l'aide pèse dans la formation des recettes. On observe qu'à partir de 1993, cet indicateur a graduellement augmenté jusqu'à 2000, en déterminant une distribution des bénéfices plus favorable aux producteurs. Par contre, après la réforme de 2000, une tendance à la réduction de ce rapport (c'est-à-dire un plus grand poids de l'aide dans la formation du prix aux producteurs) s'est avérée depuis 2003 pour les tomates pelées, tandis qu'une certaine stabilisation s'est maintenue pour les autres tomates.

Fig. 70 - Incidence du prix sur l'aide



Source: Enquête Agrosynergie, 2006

<sup>104</sup> Les achats de tomate hors-quota au prix minimal montraient l'existence d'une disponibilité, de la part de l'industrie, à payer des quantités supplémentaires: cette disponibilité était déterminée aussi par l'attente de voir augmentés les droits à l'aide reconnus aux transformateurs, selon ce que prévoyait l'OCM. Voir aussi à la q.é.1.



Pour évaluer comment a changé la recette unitaire perçue par les producteurs après la réforme de 2000, on peut la comparer avec les prix minimal avant la réforme. En 2001, en Italie la recette unitaire de la tomate allongée a été inférieure au prix minimal de 2000, pour récupérer ensuite pendant les deux années successives. Après 2003, elle a est baissé. Par contre, la recette unitaire pour la tomate ronde (sur laquelle l'aide a une majeure incidence), a baissé d'une manière beaucoup plus nette dans toute la période successive à la réforme. Cette évolution semble uniforme dans tous les pays producteurs de l'Ue, mais avec une diminution plus accentuée en Italie<sup>105</sup>.

Par contre, l'évolution du coût unitaire d'achat de la matière première pour les industries de transformation<sup>106</sup> a graduellement augmenté jusqu'à 2000 (+7,8% en moyenne par an pour les variétés rondes et + 3,7% pour les allongées), pour diminuer dans la période après la réforme (d'un maximum de -8,5% en moyenne par an en Italie à un minimum de -4,0% en Espagne pour les variétés rondes ; -6,5% en moyenne par an pour les allongées).

Dans une situation de contingentement des droits à l'aide, dont le montant restait constant, l'augmentation du prix minimal payé aux producteurs érodait les marges de bénéfice en faveur des industries. Par contre, la réforme de 2000 a déterminé une distribution des bénéfices plus favorable à l'industrie de transformation<sup>107</sup>.

Les motifs de la tendance à la diminution des prix à la production ont été examinés à la q.é.1. Il faut observer que cette tendance pourrait être reliée à la concurrence croissante exercée par les importations de tomate transformée<sup>108</sup> bien que l'UE soit actuellement le plus important producteur mondial de produits transformés. Cette liaison est mise en évidence par la comparaison entre l'indice du prix des variétés rondes avec l'indice des prix implicites des concentrés importés. Les résultats montrent une diminution beaucoup plus rapide des prix de la matière première par rapport aux prix moyens des concentrés importés.

**Fig. 71 - Prix à l'importation du transformé et de la tomate d'industrie dans l'Ue**

	Indice prix import double concentré	Indice prix import triple concentré	Moyenne des prix import concentrés	Indice prix variétés rondes	Indice prix variétés rondes Unaproa
2000	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2001	86,0	83,1	84,5	82,9	75,8
2002	93,0	100,0	96,5	90,6	72,5
2003	91,2	98,3	94,8	97,9	80,5
2004	101,8	79,7	90,7	86,2	86,7
2005	84,2	76,3	80,2	64,2	73,4

Source: Enquête Agrosynergie, 2006

<sup>105</sup> Voir q.é.1

<sup>106</sup> Jusqu'à 2000, le coût unitaire correspondait au prix minimal au net de l'aide à la transformation, exprimée en équivalent matière première. A partir de 2001, le coût unitaire correspond au prix effectivement payé aux OP.

<sup>107</sup> En outre, la différence de prix entre la tomate ronde et allongée tend à disparaître, ce qui met en évidence la crise de la dernière, qui avait obtenu un traitement assez favorable avec la vieille OCM, annulé par le passage à l'aide unique.

<sup>108</sup> Voir q.é. 6/7.

### 6.2.5. La rentabilité des entreprises de transformation

Dans le but de vérifier l'impact de la réforme de 2000, une analyse des performances économiques des entreprises de transformation a été faite pour l'Italie et pour l'Espagne.

#### La rentabilité en Italie

Pour l'Italie, l'analyse a été effectuée à partir des résultats d'un rapport de Anicav, qui a examiné les bilans d'un échantillon d'entreprises italiennes de transformation de la tomate dans la période 1997 - 2003<sup>109</sup>.

Le rapport Anicav met en évidence une dégradation tendancielle de la rentabilité du capital investi (ROI)<sup>110</sup> dans la période après la réforme de 2000, avec une valeur de l'indice qui atteint le minimum dans la dernière année (0,53%). La valeur de ROI est le résultat du produit entre la valeur du ROS<sup>111</sup> et le taux de rotation du capital investi<sup>112</sup> ( $ROI = ROS * CA/CI$ ). L'analyse des deux composants du ROI souligne une significative tendance négative du ROS (de 4,57% en 1999 à 0,53% en 2003), qui témoigne de la difficulté croissante des entreprises à réaliser des marges positives sur les ventes (malgré la baisse du coût des matières premières et une diminution de l'incidence du coût du travail sur le chiffre d'affaires).

Fig. 72 - Indices de performance économique-financière d'un échantillon de conserveries italiennes

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
ROS (% RO/CA)	2,83	4,17	4,57	1,68	0,80	1,66	0,48
ROI (% RO/CI)	2,87	4,55	4,80	1,72	0,70	1,67	0,53
CA/CI	1,01	1,09	1,05	1,02	0,88	1,01	1,10
ROE (% RCAI/CP)	1,06	4,03	5,40	-1,51	1,00	2,05	4,34
% Dettes/CI	69,98	71,77	72,65	74,56	70,99	66,91	59,26
VA/CA (%)	17,1	18,4	17,7	16,2	13,4	8,3	14,8
matière première/coûts	70,0	70,9	69,6	70,1	80,3	74,2	67,7
coûts externes/coûts	83,1	84,3	81,8	84,7	82,0	75,4	68,8
coûts du travail/coûts	11,0	10,2	10,5	10,3	10,9	9,5	8,5

Source: Anicav, 2004

On observe, en outre, que la deuxième composante du ROI joue un rôle peu significatif, car le rapport CA/CI se maintient plus ou moins stable dans le temps, et il apparaît donc un paramètre distinctif du secteur sur lequel les industries semblent avoir peu de possibilités de manœuvre (seulement en 2001 le rapport descend au-dessous de l'unité, en contribuant à une aggravation du ROI, tandis que dans les autres années la valeur oscille dans des limites assez contenues).

Par contre, l'indice de rendement du capital propre (ROE)<sup>113</sup> montre un accroissement après le minimum de 2000 (an dans lequel l'indice a une valeur négative), et apparaît en contre-tendance par rapport à l'évolution du ROI<sup>114</sup>. Ce résultat montrerait, donc, que les entreprises du secteur, vivement pénalisées par le criticité de la gestion industrielle de l'activité, ont développé des

<sup>109</sup> Il s'agit d'un échantillon de entreprises de capitaux (à l'exclusion des coopératives). L'échantillon est variable dans le temps (en moyenne, environ 50 entreprises), ce qui porte à retenir avec prudence les résultats.

<sup>110</sup> Le ROI (Return On Investments) est le résultat du rapport (en pourcentage) entre le revenu opérationnel et le capital investi ( $ROI = RO/CI$ ). Tel indice représente la rentabilité de la gestion caractéristique (industrielle) de l'entreprise. Le revenu opérationnel RO est la différence entre le chiffre d'affaires et la somme de tous les coûts industriels de production, y compris le coût du travail et les amortissements, plus les éventuelles subventions à l'entreprise.

<sup>111</sup> Le ROS (Return On Sales) est le résultat du rapport (en pourcentage) entre le revenu opérationnel et le chiffre d'affaires ( $ROS = RO/CA$ ). Tel indice représente, en substance, la marge obtenue sur les ventes de l'entreprise (rentabilité des ventes).

<sup>112</sup> Le taux de rotation du capital investi est le rapport entre le chiffre d'affaires et le capital investi ( $CA/CI$ ).

<sup>113</sup> Le ROE (Return On Equity) est le rapport (en pourcentage) entre le résultat courant avant impôts et le capital propre ( $ROE = RCAI/CP$ ). Le capital propre est la somme de capital social+réserves+résultat net. Tel indice représente la rentabilité du capital propre en fonction de la gestion totale de l'entreprise (gestion caractéristique + gestion financière + gestion extraordinaire).

<sup>114</sup> Pour les motifs, voir ci de suite.

comportements stratégiques visant à une récupération de la rentabilité à travers une plus grande attention à la gestion financière, et aux résultats de la gestion extraordinaire. Ceci est aussi confirmé par l'amélioration du rapport d'endettement (dettes/CI), passé de 74,6% en 2000 à 59,3% en 2003, qui aurait mené à une diminution conséquente des charges financières et à une amélioration du *leverage* financier.

Un approfondissement des performances économiques des entreprises de transformation en Italie a été permis par l'analyse des résultats d'une enquête effectuée sur l'industrie manufacturière en 2002 (et seulement pour cette année) par ISTAT. Dans cette enquête, cependant, la meilleure désagrégation possible concerne le total de l'industrie de préparations et conservation de fruits et légumes, dont le secteur de la transformation de la tomate est un sous-ensemble. Les résultats, donc, sont utilisables seulement comme *proxy* de l'industrie de la tomate.

Cette enquête permet, en particulier, d'effectuer une comparaison entre des entreprises de différente dimension (entreprises de moins de 19 employés et entreprises de plus de 20 employés).

Fig. 73 - Indices économiques dans le secteur des préparations et conservation de fruits et légumes en Italie (2002)

	Usines de moins de 19 employés	Usines de plus de 20 employés	TOTAL
CA par employé (1000 Euros)	213,5	255,8	245,8
VA par employé (1000 Euros)	30,1	46,2	42,4
Investissements fixes par employé (1000 Euros)	8,5	11,5	10,8
Coût du travail par dépendant (1000 Euros)	20,4	29,1	27,6
VA/CA (%)	14,1	18,1	17,2
ROS (%)	7,6	6,9	7,0
Consommation MP/valeur de la production (%)	69,6	60,5	63,5
coût du travail/VA (%)	46,2	61,9	59,3

Source: à partir de données ISTAT

Les résultats mettent en évidence une plus grande capitalisation dans les entreprises de grande dimension (investissements fixes par employé), ce qui correspond à une plus forte utilisation (en termes relatifs) de la main-d'œuvre dans les entreprises de plus petites dimensions. Cette structure travail/capital porte les entreprises de plus grande dimension à réaliser des indices de productivités sensiblement plus élevées (notamment le CA/employé et la VA/employé).

En outre, les entreprises de grande dimension montrent un niveau d'efficacité plus élevé (VA/CA), réalisé surtout grâce à une plus basse incidence du coût des matières premières et auxiliaires sur la valeur de la production. Cependant, dans les entreprises de grande dimension, le 62% de la valeur ajoutée est utilisé pour la rémunération du travail, par rapport au 46% dans les entreprises les plus petites, ce qui porte à inverser les résultats en termes de marge sur les ventes (ROS) un peu plus élevée dans les entreprises de moins de 19 employés.

Il en résulte que, dans les petites entreprises, une récupération de l'inefficacité induite par la dimension limitée et par le plus petit niveau d'investissements fixes est effectuée à travers la sous-rémunération du travail, visiblement plus bas (20,4 mille Euros par employé) par rapport aux entreprises plus grandes (29,1 mille Euros par employé).

### La rentabilité en Espagne

Pour l'analyse des résultats économiques des entreprises de transformation en Espagne, on a élaboré les données résultantes des enquêtes annuelles de l'Instituto Nacional d'Estadística (INE) dans la période 1993-2004. Dans ce cas aussi, les données se réfèrent à l'industrie de la préparation et conservation de fruits et légumes, dont le secteur de la transformation de la tomate est un sous-ensemble. De même, les résultats, sont utilisable uniquement comme *proxy* de l'industrie de la tomate. Cependant, les données d'INE n'offrent pas de renseignements relatifs à l'état patrimonial des entreprises, ce qui empêche de calculer les indices de rentabilité économique-financière. Par conséquent, l'analyse se limite aux indices tirés du compte économique.

La croissance des articles principaux du compte économique (aux valeurs courantes) apparaît fondamentalement proportionnée (au moins à partir de 1995-96). En particulier, l'incidence des coûts de production sur le chiffre d'affaires des entreprises montre des oscillations limitées, comprises entre un maximum de 84,5% en 1995 et un minimum de 82,3% en 2003.

Ceci a un impact direct sur le niveau d'efficacité (VA/CA) qui, de la même façon, montre des variations également limitées. Cependant, on observe une amélioration de l'efficacité entre 1999 et 2003 (grâce à une diminution de l'incidence des coûts des matières premières sur la valeur de la production) suivie par une réduction en 2004, probablement imputable à la diminution des prix de vente des produits transformés.

**Fig. 74 - Indices économiques dans le secteur des préparations et conservation de fruits et légumes en Espagne**

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
CA par employé (1000 Euros)	89,7	105,3	110,8	121,9	126,1	133,9	142,4	143,4	156,6	166,5	177,3	181,4
VA par employé (1000 Euros)	19,4	18,4	17,2	19,0	20,9	23,0	21,5	22,9	25,0	28,8	31,3	30,1
Coût du travail par dépendant (1000 Euros)	14,1	14,5	15,0	15,4	15,8	16,5	17,2	17,9	18,3	19,6	21,1	21,4
VA/CA (%)	21,7	17,5	15,5	15,6	16,6	17,2	15,1	16,0	16,0	17,3	17,7	16,6
ROS (% RO/CA)	6,57	4,18	2,72	3,80	5,23	4,16	1,64	1,56	2,42	3,10	3,10	1,89
Consommation MP/valeur de la production (%)	49,4	52,6	55,1	55,7	55,7	52,0	55,1	53,4	53,8	52,0	51,9	52,9
coût du travail/VA (%)	72,4	78,8	87,7	80,7	75,6	71,5	80,2	78,3	73,0	68,1	67,2	71,2

Source: à partir de données de l' Instituto Nacional d'Estadística

Néanmoins, l'évolution du revenu opérationnel (RO) n'est pas en ligne avec les autres éléments du compte économique: face aux fortes oscillations conjoncturelles, cet article montre un trend en faible fléchissement dans le temps. En outre, on observe que pendant quelques années la positivité du RO est obtenue en vertu de subventions aux entreprises (en 1995 et 1999) face à un coût du travail et un coût des amortissements plus élevés (dans l'ensemble) à la valeur ajoutée.

L'existence de subventions permet, en tout cas, la réalisation d'une marge sur les ventes (ROS) positif dans toutes les années de la période, mais de manière décroissante. Donc, aussi dans le cas espagnol, la diminution tendancielle du ROS dénonce l'existence de difficultés, pour les entreprises, à maintenir leurs niveaux de rentabilité.

En ce qui concerne les indices de productivité, les données montrent une évolution croissante soit du CA/employé, que de la VA/employé. Cette évolution est corrélée à l'évolution du CA et de la VA aux valeurs courantes, tandis qu'une incidence plus limitée est attribuable à l'évolution du nombre d'employés.

Les indices permettent une comparaison entre les résultats de productivité réalisés en Espagne et en Italie. De façon limitée au 2002, on observe des valeurs assez plus basses des indices en Espagne, ce qui porte à considérer l'existence d'un plus bas niveau d'investissements fixes des entreprises et une plus grande utilisation de la main-d'œuvre. Dans ce pays, cette organisation résulterait justifiée par le plus bas coût du travail par employé, par rapport à la moyenne italienne, ce qui orienterait les entreprises à choisir des solutions technologiques plus *labour intensive*.

#### **6.2.6. Les effets de la réforme de l'OCM sur la situation compétitive de la filière de la tomate transformée**

L'évaluation des effets de la réforme de 2000 sur la situation économique de la filière doit tenir compte de l'analyse de deux aspects concernant les entreprises: les changements des formes de concurrence dans le secteur et l'évolution du niveau d'efficacité.

On a vu ci-dessus que le rôle des OP a augmenté, avec un plus haut niveau de coordination dans la filière. L'analyse des données concernant l'évolution des livraisons, des superficies et du nombre des producteurs, effectuée à la q.é.1 et 5, a mis en évidence que au cours des dernières années la taille moyenne des exploitations en tomate a fortement augmenté. Cette tendance est à mettre en relation avec la croissante pression compétitive, qui a déterminé l'exigence de réduire les coûts de production. Cela a été effectué surtout par un plus fort recours à la mécanisation de la culture, ce qui a demandé une dimension plus ample des exploitations. De cette manière les producteurs ont réussi à continuer à opérer malgré la forte réduction des prix reçus.

En ce qui concerne la dynamique industrielle, l'analyse effectuée à la q.é.3 a mis en évidence le processus de concentration de la production communautaire dans un nombre d'entreprises toujours plus réduit et de plus grande dimension moyenne. Cependant, par rapport aux autres principaux pays producteurs concurrents (Etats Unis, Chine), le nombre d'établissements est encore excessif, et la capacité productive moyenne trop basse. La tendance à la réduction, plutôt lente, ferait retentir que le parcours pour obtenir des augmentations significatives d'efficience est encore très long<sup>115</sup>.

En ce qui concerne le comportement compétitif des entreprises industrielles, les rares informations disponibles sont relatives à l'Italie et elles ne couvrent pas les années plus récentes. Selon une étude Databank<sup>116</sup> sur le secteur des conserves végétales en Italie, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises actives dans le marché des produits finis dérivés de la tomate<sup>117</sup> avait atteint 1,115 milliards de Euros en 2003, en croissance, même si limitée, par rapport aux deux années précédentes.

La valeur des indices C4 et C8 (rapport, en pourcentage, des part de marché en valeur des premières quatre et huit entreprises leaders par rapport à la valeur totale du marché) met en évidence un secteur caractérisé par un degré de concentration relativement élevé, mais en légère diminution (C4= 55,1% en 2001 et 52,1% en 2003 ; C8 = 76,1% en 2001 et 74,5% en 2003).

Cependant, cette concentration ne semble pas se refléter dans des comportements compétitifs typiques des formes de marché non concurrentiels. En considérant les frais de publicité pour soutenir les ventes comme indicateur de l'existence de comportements typiques de marchés non concurrentiels, on observe qu'en Italie ces investissements semblent en forte diminution, en passant de 31,3 millions de Euros en 1999 à 6,9 millions en 2003<sup>118</sup>.

L'étude Databank donne une indication intéressante aussi sur la structure compétitive du secteur. Les données de l'étude se réfèrent aux ventes des produits dérivés de la tomate dans les lieux de vente au détail en Italie. Les produits sont classés en quatre typologies: tomates pelées, concentrés, passata de tomate et pulpes. Les marques des produits sont groupées en trois catégories: les marques commerciales de la grande distribution, les grandes marques des entreprises leaders, les autres marques.

En général, on observe que les grandes marques se positionnent aux niveaux des prix plus élevés et que dans certains cas les prix sont le double de ceux obtenus par les autres marques. Par contre, les marques de la GD se positionnent à un niveau de prix intermédiaire<sup>119</sup>.

En ce qui concerne la distribution des volumes et des valeurs de vente, les données montrent une situation compétitive assez différenciée dans les différentes typologies de produit : une concurrence plutôt accentuée existe dans le cas de la tomate pelée et une plus forte concentration dans le cas des autres typologies de produit.

---

<sup>115</sup> A la q.é.3 on a mis en évidence que de 1996 à 2005, en Italie, au Portugal et en Espagne le nombre d'établissements a diminué de 16,7%, avec une réduction plus accentuée au Portugal et en Espagne, respectivement -42,1% et -31%, alors qu'en Italie la réduction a été de 6,3%. Toutefois, la réalisation de nouveaux établissements en Espagne et en Italie semble préfigurer une tendance vers la mise en oeuvre d'unités avec des dimensions plus amples, capables de réaliser des économies d'échelle et, donc, d'être plus compétitives.

<sup>116</sup> Databank Competitors, 2004. Databank est une société spécialisée dans la réalisation de rapports sur tous les secteurs de l'économie. Les données de ces rapports sont jugés fiables, et sont utilisées aussi par les banques pour leurs décisions de financement aux entreprises.

<sup>117</sup> Il s'agit, donc, soit d'entreprises directement actives dans la transformation, soit d'entreprises qui achètent les produits finis de copackers pour les vendre avec marque propre.

<sup>118</sup> Cette tendance peut être expliquée, au moins en partie, par les événements qui ont concerné, parmi les grandes entreprises italiennes, Cirio et Parmalat. Toutefois, même des autres groupes importants ont réduit les frais de publicité. Par contre, un article récent de Agrisole (2006) a mis en évidence que les investissements publicitaires augmentent dans le secteur des jus et sauces à base de tomate, dans lequel opèrent les principaux groupes alimentaires nationaux et internationaux.

<sup>119</sup> Cela confirme l'analyse effectuée à la q.é.2.

- a. Dans la tomate pelée, en 2003 les grandes marques contrôlent seulement 22% du marché en valeur et 14,5% en volume (en diminution par rapport à l'année précédente). Les autres marques détiennent plus de la moitié du marché en valeur et 2/3 en volume, alors que les marques commerciales se situent autour de 20%.
- b. Pour les autres typologies de produit les grandes marques contrôlent des parts de marché autour de 60% en valeur et de 50% en volume, avec une plus forte concentration des segments des pulpes et de la passata. Par contre, les marques commerciales ont des parts de marché relativement modestes (environ 15% pour la passata et les pulpes et 8% pour le concentré).

La modulation de la concurrence par typologie de produit est liée à deux facteurs: la capacité de différencier le produit par la marque, et la structure concurrentielle du marché (notamment, l'existence de barrières à l'entrée, surtout technologiques):

- En ce qui concerne le premier, la différenciation d'une marque par rapport à la concurrence dépend de la perception de la part des consommateurs, des caractéristiques qualitatives des produits<sup>120</sup>.
- En ce qui concerne le deuxième, la réponse aux q.é.2 et 3 a mis en évidence que dans le cas de la tomate pelée, où les barrières technologiques sont limitées, la structure compétitive est fortement dispersée dans un nombre élevé d'entreprises de petite dimension, là où des dimensions opérationnelles relativement plus amples sont essentiels dans les autres typologie de produit<sup>121</sup>.

Bien qu'il soit un peu hasardé établir des lignes de tendance sur des observations concernant seulement deux années, l'étude de Sodano et Vernau montre qu'en 2003 le poids des grandes marques résultait en croissance seulement dans le segment des pulpes, alors que pour tous les autres il apparaissait en diminution à l'avantage des autres marques. En 2005, la concurrence à l'intérieur du secteur résultait encore plus accentuée avec un poids ultérieurement augmenté des autres marques. En outre, alors que les volumes de vente restaient plus ou moins les mêmes, le chiffre d'affaires a baissé de 4,7%. Il faut remarquer qu'en 2005, 43% des achats des dérivés de la tomate dans la GD était représentée par des produits en promotion, contre une moyenne de 23,9% des autres marchandises de large consommation.

En effet, au moins en ce qui concerne l'Italie, parmi les leviers du marketing mix, le rôle de la publicité est en train de diminuer, alors que le prix assume un poids croissant. Toutefois, ce levier est l'apanage surtout de la GD, qui utilise les dérivés de la tomate dans ses stratégies d'acquisition et de fidélisation de la clientèle à travers une politique des rabais promotionnels. Dans cette situation le consommateur, qui effectue ses achats à des prix plus bas, réussit à en profiter.

Une recherche effectuée par l'évaluateur dans des lieux de vente de la GD en France, en Italie et au Royaume-Uni<sup>122</sup> sur les marques et sur les prix des principaux dérivés de la tomate a mis en évidence la présence de:

- marques commerciales de la GD, différenciés en popular et premium
- marques de producteurs et importateurs placés dans la gamme premium en Italie et UK

---

<sup>120</sup> La réponse à la q.é 2 a mis en évidence que lorsque les caractéristiques qualitatives des produits sont facilement déterminables grâce à un nombre limité de paramètres, le consommateur apprécie les diverses marques sur la base de ses expériences de consommation. Lorsque la complexité du produit augmente, en rendant plus difficile la perception des caractéristiques, d'autres variables entrent en jeu, telles que la confiance et, la marque assume une importance majeure dans le choix d'achat. En plus, une enquête récente effectuée par Sodano et Vernau sur un échantillon de consommateurs a mis en évidence que dans le cas de la tomate pelée – qui est le produit le plus simple à apprécier sur la base de l'expérience directe - le rôle de la marque dans les choix du consommateur est relativement modeste, alors qu'il tend à devenir plus important pour les autres dérivés de la tomate.

<sup>121</sup> Il est bon de rappeler que cette segmentation correspond aussi au modèle de spécialisation territoriale de la filière italienne et espagnole.

<sup>122</sup> La recherche a été effectuée la dernière semaine de juin 2006, et donc les données sont limitées à cette semaine.

Ces résultats sont en ligne avec ceux de l'analyse sur la transmission des prix à la q.é. 2, où on a mis en évidence des marges distributives plus élevées pour les pulpes et des niveaux plus bas pour les tomates pelées, alors que les autres produits se positionnent au milieu.

Par conséquent, la filière est en train de se caractériser par une concurrence croissante, qui est particulièrement accentuée pour les tomates pelées. Cette tendance a été rendue possible aussi par le plus grand degré de coordination verticale, qui a facilité l'effort compétitif de toute la filière.

### 6.2.7. Jugement évaluatif

A la suite des réformes de l'OCM de 1996 et de 2000, la coordination verticale dans la filière de la tomate transformée s'est améliorée sensiblement. Les relations dans la filière ont permis de:

- soutenir la croissance de la demande de tomate transformée;
- utiliser le levier de la différenciation du produit comme réponse à la croissante concurrence internationale;
- stimuler une plus forte spécialisation productive vers des produits qui se positionnent dans des segments diversifiés de marché.

En même temps, le passage à l'aide à la production via les OP, réalisé par la réforme de 2000, a déterminé:

- la tendance à la diminution du prix de la MP payé par les industries de transformation;
- une importance croissante de l'aide à la production dans la formation des recettes des producteurs agricoles.

En général, une amélioration de la coordination verticale dans la filière a été obtenue aussi par le rôle joué par les OP dans l'approvisionnement des industries de transformation dans le contexte de la contractualisation, même si les informations reçues sur le terrain (opinions des opérateurs) mettent en évidence une situation diversifiée par pays, et dans quelques zones à l'intérieur des pays, en raison des différences dans les rapports de force contractuelle entre les parties et des comportements de quelques opérateurs.

Après la réforme de 2000, dans un contexte de:

- surproduction mondiale et communautaire (cette dernière causée par l'incapacité du mécanisme de l'OCM réformée de maîtriser la production),
- pressions compétitives internes et externes (surtout de la part de la Chine)
- et, dans les dernières années, de la réévaluation de l'Euro par rapport au Dollar,

les prix internes des produits transformés ont chuté. De même, les prix de la matière première ont baissé d'une façon non proportionnée, et l'incidence des coûts de la matière première sur les prix des transformés a augmenté (voir q.é.1 et 6/7).

Tout cela a engendré des difficultés croissantes aux industries à maintenir leur rentabilité économique et financière (en particulier, la rentabilité des ventes et la rentabilité du capital investi), malgré une capture partielle (mais non quantifiable) de l'aide à la production leur ait permis d'acheter la matière première à des prix relativement plus bas.

Cependant, bien qu'en baisse, les indicateurs de rentabilité économique et financière se sont maintenus légèrement positifs, ce qui permet d'affirmer que les industries (en moyenne) restent faiblement compétitives.



### 6.3. QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION SUR LE REVENU DES PRODUCTEURS DE TOMATES? A CE SUJET, QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000? – Q.E. 4

La question vise à mesurer la dépendance du revenu des producteurs de tomate pour la transformation du régime de soutien, compte tenu des limites de la production aidée. Il s'agit de vérifier si le revenu des exploitations qui cultivent (aussi) de la tomate-transformation a atteint un niveau suffisant pour garantir leur viabilité. Par revenu des producteurs, on entend, ici, la rémunération de tous les facteurs de production (terre, main d'œuvre et capital) utilisés dans les exploitations.

La question vise aussi à mesurer les éventuelles différences de revenu suite à la réforme de 1996 et à la réforme de 2000. La question vérifie, enfin, si et dans quelle mesure des différences significatives de revenu se sont avérées entre les divers pays et les diverses zones de production.

Dans l'évaluation, il faut considérer que les articles économiques (recettes et coûts de production des exploitations) qui déterminent le niveau de revenu sont influencés par des nombreuses variables : les typologies d'exploitations et la taille; le degré de diversification de la production dans les exploitations; les méthodes de production mises en œuvre, exprimées notamment par le rapport travail/capital.

#### 6.3.1. Critères de jugements et indicateurs

Le critère de jugement et les indicateurs adoptés pour la formulation du jugement sont:

1. La rentabilité des exploitations qui cultivent la tomate pour la transformation s'est améliorée suite aux réformes de l'OCM et dans la même proportion dans les diverses zones de production
  - a. Evolution du rapport Valeur Ajoutée Nette d'Exploitation/Surface Agricole Utilisée (Vane/Sau) dans les exploitations spécialisées dans la production de tomates pour la transformation
  - b. Evolution du rapport Unité de Travail Agricole/Surface Agricole Utilisée (Uta/Sau)<sup>123</sup> dans les exploitations spécialisées dans la production de tomates pour la transformation.
  - c. Evolution du rapport Capital d'exercice/Surface Agricole Utilisée ( $K_{ex}/Sau$ ) des exploitations communautaires spécialisées dans la production de tomates pour la transformation.
  - d. Evolution du rapport  $(Vane/Sau)_{expl. \text{ spécialisées}} / (Vane/Sau)_{total \text{ exploitations en tomate}}$
  - e. Evolution du rapport  $(Uta/Sau)_{expl. \text{ spécialisées}} / (Uta/Sau)_{total \text{ exploitations en tomate}}$
  - f. Evolution du rapport  $(K_{ex} /Sau)_{expl. \text{ spécialisées}} / (K_{ex} /Sau)_{total \text{ exploitations en tomate}}$
2. La profitabilité des exploitations qui cultivent la tomate pour la transformation s'est améliorée suite aux réformes de l'OCM et dans la même proportion dans les diverses zones de production
  - a. Evolution du rapport Marge Brute du processus productif de la tomate pour la transformation/Superficie en tomate (Mb/Superficie en tomate).

Au cours de l'analyse, nous avons classé les résultats des indicateurs dans trois sous périodes: avant la réforme de 1996, après la réforme de 1996 et jusqu'à la réforme de 2000, après la réforme de 2000.

#### 6.3.2. Approche méthodologique

Vu que plusieurs cultures coexistent dans les exploitations, l'analyse a été réalisée à deux niveaux.

a- Au niveau de l'exploitation : l'analyse a concerné les résultats économiques de l'exploitation dans son ensemble (c'est à dire les résultats qui sortent des différentes cultures, y compris la tomate, réalisées par les exploitations). Dans ce cas, nous avons utilisé la notion de rentabilité du facteur terre, exprimée par l'indicateur Vane/SAU.

---

<sup>123</sup> Pour le calcul des Uta, les valeurs Rica ont été rapportées à 2.200 heures/an.

La Vane représente la rémunération globale du travail (familial et/ou salarié) et des capitaux propres ou d'emprunt. La Vane est donc la valeur de base d'où provient le revenu de tous les acteurs engagés dans l'activité de l'exploitation. La Vane est calculée par la différence entre les recettes (valeur de la production brute et les aides, au net d'impôts et de taxes) et la somme des dépenses (pour les consommations intermédiaires (coûts spécifiques de production et frais généraux) et les amortissements. La SAU est la superficie de l'exploitation utilisée pour les diverses cultures.

En outre, dans le but de confronter les résultats d'exploitations différemment dotées en termes de travail et de capital, l'intensité de main d'œuvre (UTA/Sau) et de capital d'exercice ( $K_{ex/Sau}$ ) a été examinée. Les UTA concernent le travail familial et salarié. Le capital d'exercice est constitué par les équipements et par le capital circulant. Le capital d'exercice est pris en examen car il a un rôle central dans le processus de modernisation technologique des exploitations actives dans la production de la tomate pour la transformation.

Enfin, dans le but d'effectuer la comparaison entre des exploitations qui ont un degré de spécialisation différente, la Vane/SAU des exploitations spécialisées en tomate pour la transformation a été rapporté à la Vane /SAU de toutes les exploitations qui produisent de la tomate dans la même zone. Cette comparaison permet d'évaluer implicitement la rentabilité relative du facteur terre des exploitations spécialisées en tomate.

b- Au niveau du processus productif : l'analyse a concerné seulement les résultats économiques spécifiques de l'activité de production de la tomate pour la transformation. Dans ce cas, nous avons utilisé la notion de profitabilité de la culture rapportée à l'hectare, exprimée par l'indicateur Mb/Superficie en tomate. La Mb est calculée par la différence entre les recettes spécifiques à la tomate pour la transformation (valeur de la production brute et aides à la production, au net d'impôts et de taxes) et la somme des coûts de production de la culture :  $Mb=(Pb+aide)-C$ . Dans la Mb ainsi calculée, tous les facteurs qui contribuent à la formation du revenu spécifique de la culture sont pris en considération, y compris le capital d'emprunt et le travail concernant les services exercés par des tiers. Toutefois, dans les données du Rica, les coûts de production concernent toute l'activité des exploitations. Par conséquent, les coûts spécifiques de la culture de la tomate ont été estimés dans l'hypothèse que les coûts de production se partagent de manière égale entre les différentes cultures (pour chaque échantillon concernant les divers EM et régions). Notamment : coûts spécifiques tomate = (coûts exploitations/SAU)\*Superficie spécifique tomate.

### 6.3.3. Sources d'information et limites

La source statistique utilisée est la banque de données RICA<sup>124</sup>, qui présente certaines limites :

- Une première limite est la non-représentativité de l'échantillon. La méthodologie d'échantillonnage du Rica garantit une représentativité théorique au niveau de l'Orientation Technique Economique (Ote) et de la région administrative (Nuts 2) mais pas au niveau de chaque processus productif.
- Une deuxième limite est que l'échantillon RICA varie dans le temps, en ce qui concerne son nombre et sa composition. Ceci implique que les résultats de l'analyse de l'évolution des divers articles de bilan doit être évaluée avec prudence, car, pendant les diverses années, ils peuvent être influencés par les variations de l'échantillon en ce qui concerne les éléments de structure (taille, etc.), et les systèmes de production des exploitations (variabilité des proportions des surfaces utilisées pour les diverses cultures, etc.)
- Une troisième limite est représentée par la confidentialité des données qui sont rapportables à un nombre limité d'exploitations (les données d'un nombre d'exploitations inférieur à 15 unités

---

<sup>124</sup> Institué par le Règlement n. 79/65, le RICA est finalisé au rassemblement des informations sur les revenus et sur le fonctionnement économique des exploitations de l'UE. Le rassemblement et la transmission des données à la Commission sont faits sous la responsabilité des organes de liaison des EM.

ne peuvent pas être rendues publiques, pour éviter leur identification. Dans le cas de la tomate, les données disponibles ont permis d'effectuer l'analyse au niveau d'EM. Au niveau régional, l'analyse de la marge brute a été permise uniquement relativement à certaines régions de l'Italie (Emilie Romagne, Lombardie et Pouilles) grâce aux données mises à disposition par l'Organe de liaison italien (Rica-Italie). Pour les régions des autres EM, le nombre des exploitations de l'échantillon était inférieur à 15 unités.

- Une quatrième limite, qui est spécifique dans le cas de l'échantillon d'exploitations en tomate, est représentée par la confusion entre la valeur de la production (prix du produit par les quantités) et la valeur de l'aide à la production. Une analyse qui a été effectuée sur les données a montré que la valeur de l'aide a été comptabilisée avec la valeur de la production.
- Une dernière limite est que dans l'échantillon Rica les exploitations spécialisées dans la production de tomate pour la transformation ne sont pas identifiées.

Pour cette raison, dans le cadre de l'analyse, nous avons considéré spécialisées les exploitations avec une superficie en tomate de plus de 2 ha et pour lesquelles la valeur de la production (aide comprise) dérive pour au moins le 50% de la production de la tomate.

Nous avons donc fait référence à deux ensembles d'exploitations: le premier inclut toutes les exploitations de l'échantillon Rica qui produisent de la tomate en plein champ pendant la période et dans les pays considérés. Le deuxième, qui est un sous-ensemble du premier, comprend seulement les exploitations « spécialisées » dans la production de la tomate, que l'on présume destinée à la transformation.

Les filtres pour sélectionner l'échantillon d'exploitations spécialisées en tomate pour la transformation ont déterminé une dimension de l'échantillon telle à ne pas permettre la disponibilité de données au niveau régional.

A cause de toutes ces limites, statistiques et liées à la nature des données disponibles sur les résultats économiques des exploitations en tomate pour l'industrie, les résultats de l'analyse doivent être évalués avec prudence.

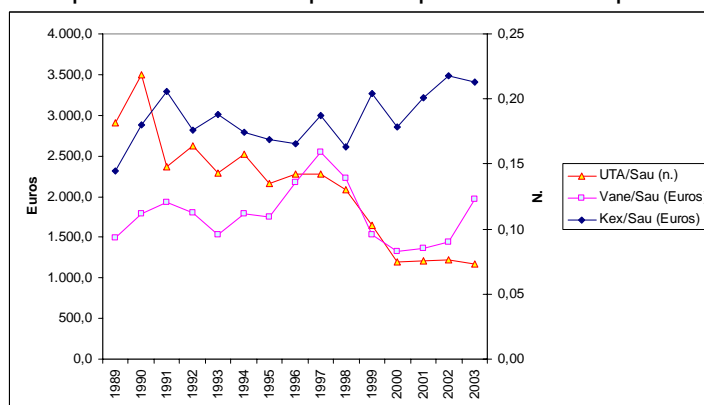
### 6.3.4. La rentabilité des exploitations de tomate pour l'industrie au niveau communautaire et dans les pays de production

#### 6.3.4.1 La rentabilité des exploitations de tomate pour l'industrie au niveau communautaire

Sur la base des résultats obtenus de l'analyse au niveau communautaire, on observe que :

- en moyenne, le rapport Vane/Sau est égal à environ 1.780 €/ha pour la période 1989-2003. En analysant la dynamique de la série, pendant la période 1989-1995, l'indicateur est resté plutôt stable, autour de 1.700 €/ha, pour s'élever à 2.550 €/ha en 1997, avant de diminuer de nouveau autour de 1.350 €/ha en 2000-2001; cependant, après la réforme de 2000, l'indicateur monte jusqu'à 1.970 €/ha ;
- en ce qui concerne la main d'œuvre employée dans les exploitations spécialisées, il y a eu une très forte tendance à la baisse, de environ 0,20 d'Uta par hectare en 1989-90 à 0,07 Uta/ha en 2000, pour se stabiliser dans les années suivantes;
- le capital d'exercice est égal à 3.100 €/ha (moyenne 1989-2003) et il reste plutôt stable, avec des oscillations limitées autour de cette valeur, pendant toute la période examinée.

Fig. 75 - Vane/Sau, Uta/Sau et Capital d'exercice/Sau des exploitations spécialisées en tomate pour la transformation (moyenne Ue)

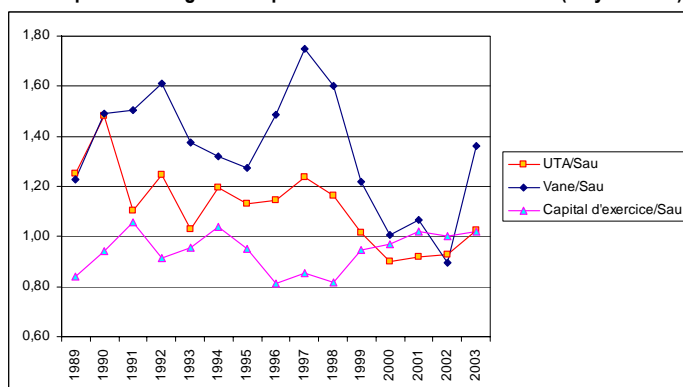


Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

Par conséquent, il est évident que dans les exploitations spécialisées dans la production de la tomate pour la transformation, un processus progressif de substitution capital / travail s'est avéré, notamment, dans la phase de récolte du produit (ce qui a été confirmé par les entretiens effectués).

Afin de vérifier le poids de la culture de la tomate pour la transformation sur les revenus de l'exploitation, on a effectué la comparaison entre les exploitations spécialisées et le total des exploitations qui produisent de la tomate, au travers des indicateurs mentionnés ci-dessus.

Fig. 76 - Evolution du rapport Vane/Sau, Uta/Sau et Capital d'exercice/Sau des exploitations agricoles spécialisées et totales en tomate (moyenne Ue)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

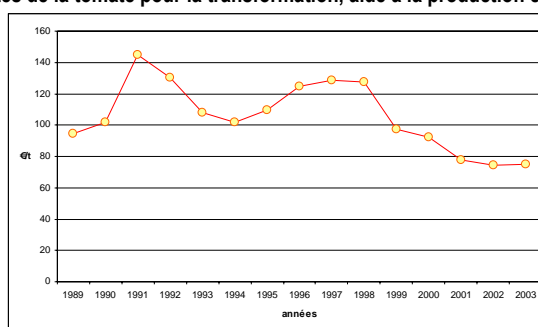
Malgré toutes les limites de l'analyse dues à la variabilité de la composition de l'échantillon, on peut observer que la rentabilité moyenne des exploitations spécialisées est plus élevée par rapport à la rentabilité des exploitations de tout l'échantillon examiné, même si elle est en diminution. Ceci est particulièrement vrai pendant les premières années '90 et, surtout, pendant la période 1996-1998, lorsque le rapport entre les valeurs de la Vane/Sau pour les deux typologies d'exploitation est très au-dessus de 1.

Cette différence de rentabilité diminue après 1997, jusqu'à s'annuler complètement en 2000-2002 (lorsque le rapport entre les valeurs de la Vane/Sau pour les deux typologies d'exploitation est égal à 1 environ).

Une bonne partie de l'évolution de la rentabilité relative trouve son explication dans les oscillations du prix de la tomate<sup>125</sup> (qui jouent un rôle plus fort dans les exploitations spécialisées, étant donné que leur Pb dérive pour plus de 50% de la tomate).

En effet, on remarque que l'évolution du rapport Vane/Sau<sub>(spécialisées/total exploitations)</sub> est similaire à l'évolution des prix. La croissance du prix de la tomate au début et à la fin des années '90 (plus de 120 €/t) influence la croissance de la rentabilité des exploitations spécialisées pendant ces mêmes années; d'une manière analogue, la diminution au dessous de 80 €/t de la recette unitaire (prix + aide) entre la fin des années '90 et 2002, influence la diminution de la rentabilité de la tomate pendant la période.

Fig. 77 - Prix implicites de la tomate pour la transformation, aide à la production comprise - moyenne Ue



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

L'observation des autres indicateurs (Uta/Sau et Capital d'exercice/Sau) permet certaines considérations supplémentaires: la quantité de travail utilisée dans les exploitations spécialisées est supérieure à celle employée dans l'ensemble des exploitations de l'échantillon pendant la période 1989-2000. Mais, déjà à partir de 1998, on peut constater la diminution progressive du rapport et, à partir de 2001, ce sont les exploitations non spécialisées qui emploient plus de main d'œuvre<sup>126</sup>.

La diminution relative dépend d'un niveau plus élevé de mécanisation dans les exploitations spécialisées, surtout pendant les dernières années de la période, et de la conséquente diminution de la quantité de travail employée dans l'exploitation. Cette hypothèse est en ligne avec l'évolution du capital d'exercice par hectare. On remarque qu'après 1998 la dotation de capital d'exercice des exploitations spécialisées augmente et atteint les niveaux des exploitations de tout l'échantillon.

Sur la base de ces considérations, on peut conclure que, pendant la période 1998-2003, les exploitations spécialisées dans la production de la tomate pour la transformation dans l'Ue ont été moyennement concernées par un processus de substitution du travail par le capital plus fort par rapport aux exploitations de l'échantillon complet.

#### 6.3.4.2 Analyse des revenus de l'exploitation au niveau national

Au niveau des EM, les résultats de l'analyse concernant les exploitations spécialisées mettent en évidence que:

<sup>125</sup> Le prix qui est considéré est le prix "implicite", c'est-à-dire celui obtenu par la banque de données Rica comme résultat du rapport entre la valeur de la production brute de la tomate et la quantité produite.

<sup>126</sup> Vu que la comparaison n'est pas entre deux ensembles différents, mais entre un ensemble d'entreprises (toutes les entreprises qui produisent tomates pour l'industrie) et un sous-ensemble (les entreprises « spécialisées » dans la production de tomates pour l'industrie), cet indicateur sous-estime l'effet réel de réduction de la main d'œuvre. La majeure réduction de la main d'œuvre qui s'avère, en réalité, dans les entreprises spécialisées, par rapport aux autres entreprises est, donc, plus évidente que les valeurs exprimées par l'indicateur.

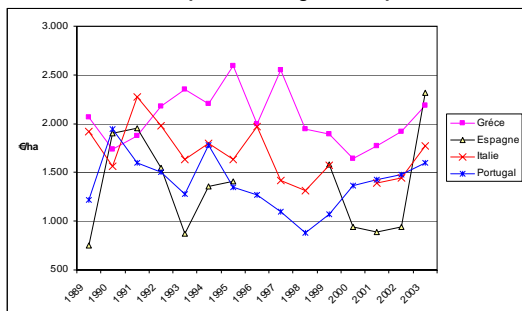
- la production de la tomate pour la transformation (moyenne 1989-2003) est plus rentable en Grèce et en Italie par rapport au Portugal et à l'Espagne. D'une manière analogue à la moyenne Ue, la Vane/Sau augmente aussi au niveau national d'une manière plus ou moins uniforme dans les quatre pays pendant la période 2000-2003;
- les variations de la rentabilité des exploitations spécialisées dans la production de la tomate dépendent en partie des variations du prix de la tomate (prix + aide). En particulier, la croissance de la rentabilité dans les quatre pays pendant la période 2000-2003 est probablement liée, en bonne partie, à la croissance des prix au cours de ces mêmes années<sup>127</sup>;
- si l'on considère l'intensité de l'emploi, on remarque que l'Italie et l'Espagne ont les niveaux les plus bas au cours de toute la période (en moyenne 0,08 Uta/ha), suivis de près par la Grèce (0,14 Uta/ha). Le Portugal, par contre, se place à des niveaux décidément plus élevés (0,22 Uta/ha). D'une manière analogue à la moyenne Ue, au cours des dernières années (2000-2003), on observe une progressive diminution de l'intensité par hectare de la main d'œuvre, plus évidente en Grèce et au Portugal par rapport à l'Espagne et à l'Italie;
- en ce qui concerne l'intensité du capital d'exercice, on peut observer des niveaux plus bas en Grèce et au Portugal, alors qu'en Espagne (mais avec une évolution très variable et difficile à interpréter) et en Italie les exploitations spécialisées ont une dotation moyenne de capital plutôt élevée (moyenne de la période 1989-2003). Pourtant, on observe qu'après 1999-2000 la différence entre les pays se réduit, essentiellement grâce à une augmentation en Grèce et au Portugal, qui dépasse le seuil de 3.000 €/ha;
- les basses valeurs d'intensité de la main d'œuvre en Espagne et en Italie sont donc compensées par des niveaux plus élevés du capital d'exercice. Dans ces deux pays, la culture de la tomate pour la transformation semble, par conséquent, être intéressée par un niveau élevé de mécanisation;
- par contre, pendant la période 1989-1998, les exploitations grecques et portugaises présentent une situation de plus bas niveau de mécanisation (basse intensité de capital et emploi de main d'œuvre élevé);
- toutefois, en Grèce et au Portugal, après 1999-2000, les exploitations spécialisées ont mis en marche un processus de substitution progressive du facteur travail à l'avantage du capital d'exercice<sup>128</sup>. Le résultat de ce processus est que, bien qu'avec du retard par rapport aux autres pays, en Grèce et au Portugal, la rentabilité de la tomate est devenue comparable à celle des exploitations italiennes et espagnoles.

---

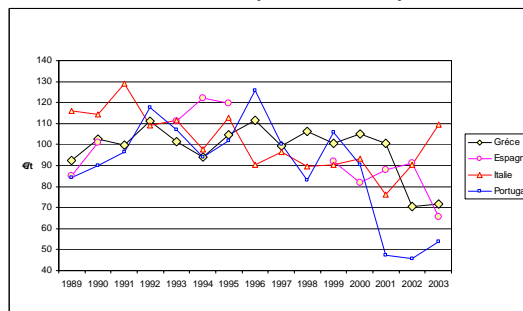
<sup>127</sup> Il faut toutefois remarquer que la chute des prix en Grèce et au Portugal après 2000 est vraisemblablement due au fait que l'aide prévue par l'OCM n'est pas incluse dans le prix considéré ici.

<sup>128</sup> Ce processus a été analogue à celui de l'Italie et de l'Espagne au cours des années '90.

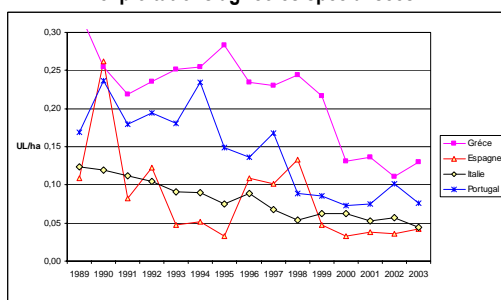
**Fig. 78 - Evolution par pays producteur du rapport Vane/Sau dans les exploitations agricoles spécialisées**



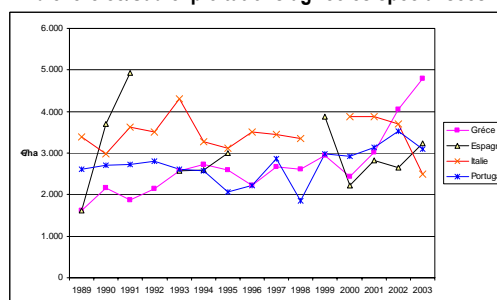
**Fig. 79 - Evolution par pays producteur des prix implicites de la tomate, aide à la production comprise**



**Fig. 80 - Evolution par pays producteur du rapport Uta/Sau exploitations agricoles spécialisées**

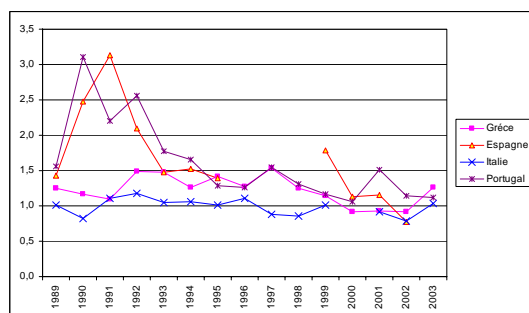


**Fig. 81 - Evolution par pays producteur du rapport Capital d'exercice/Sau exploitations agricoles spécialisées**

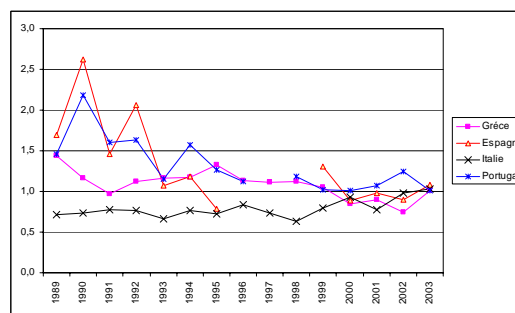


Source : élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

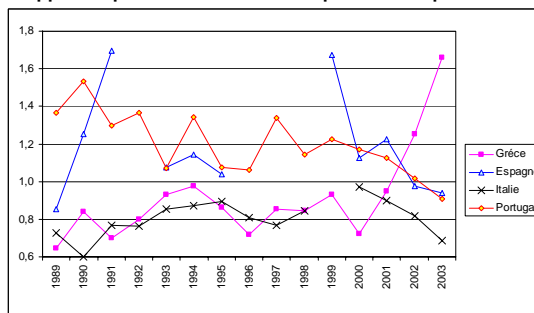
**Fig. 82 - Rapport Vane/Sau - exploitations spécialisées et totales**



**Fig. 83 - Rapport Uta/Sau - exploitations spécialisées et totales**



**Fig. 84 - Rapport Capital d'exercice/Sau - exploitations spécialisées et totales**



Source : élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

La comparaison entre les résultats économiques des exploitations spécialisées et de l'ensemble de l'échantillon nous permet de remarquer que:

- d'une manière analogue à la moyenne Ue, la rentabilité des exploitations spécialisées des divers EM est moyennement plus élevée;
- ce résultat est moins évident en Italie (où le niveau de rentabilité est plus ou moins le même), tandis qu'au Portugal et en Espagne il est beaucoup plus haut (autour de 60-70%), même si cette différence tend à diminuer depuis 1999;
- en termes de main d'œuvre, on observe que seulement en Italie les exploitations spécialisées ont une intensité d'utilisation plus basse (moyenne 1989-2003). Dans les autres pays, l'indicateur Uta/ha des exploitations spécialisées se place moyennement sur des valeurs supérieures. Toutefois, cette situation se modifie radicalement en Grèce et au Portugal depuis 1999, lorsque l'intensité de la main d'œuvre diminue par rapport à la période précédente, en s'alignant sur des valeurs similaires à celles observées dans les autres pays.

En ce qui concerne la dotation de capital d'exercice des exploitations spécialisées par rapport à l'ensemble de l'échantillon, il n'y a pas de différences significatives dans les différents pays. Toutefois, on peut mettre en évidence que:

- en Italie, les exploitations spécialisées résultent toujours moins dotées. Le rapport est assez constant pendant la période, sauf depuis 2000 lorsqu'une diminution progressive de l'indicateur s'avère (de 1 à 0,7). Probablement, ceci peut être expliqué par un plus fort recours au service de tiers de la part des exploitations spécialisées;
- en Grèce, aussi, les exploitations spécialisées résultent moins dotées de capital d'exercice par rapport à l'ensemble de l'échantillon, mais cette situation se renverse au cours des dernières années, étant donné que l'indicateur passe de 0,7 de 2000 à 1,7 de 2003;
- au Portugal les exploitations spécialisées ont une dotation de capital d'exercice plus élevée, mais la différence tend à diminuer, d'une manière constante, depuis 1999;
- les données de l'Espagne résultent plus difficiles à déchiffrer: en moyenne, les deux typologies d'exploitations montrent le même niveau d'intensité de capital.

Sur la base de ces observations, on peut mettre en évidence certains phénomènes intéressants:

- en Italie, face à une rentabilité comparable entre les exploitations spécialisées et celles de l'ensemble de l'échantillon, pendant le triennat 2000-2003 la différence entre les deux typologies a diminué en ce qui concerne l'intensité de la main d'œuvre et, surtout, la dotation de capital d'exercice. Ce phénomène est probablement imputable à un processus de substitution interne au groupe des potentielles alternatives à la tomate, où des cultures à basse intensité de travail et haute intensité de capital (cultures plus mécanisées) ont été progressivement réalisées. Ceci résulte cohérent avec le processus d'expansion de la culture de la tomate dans certaines zones (Emilie Romagne, Lombardie et Piémont), où les potentielles alternatives à la tomate (maïs, blé tendre, betterave à sucre et soja) sont des cultures plus mécanisées par rapport aux alternatives (horticoles de plein champ) existantes dans d'autres zones traditionnelles de production (Campanie et Pouilles);
- au Portugal, la rentabilité des exploitations spécialisées devient comparable à celle du total des exploitations en tomate vers la fin des années '90, lorsqu'on assiste à un phénomène de substitution progressive du travail par le capital dans la production de la tomate pour la transformation. Probablement, ceci est imputable aux changements structuraux des exploitations (abandon des petites exploitations et déplacement de la production vers des



exploitations de plus grande taille), qui ont intéressé la tomate pour la transformation au cours de ces années<sup>129</sup>;

- un phénomène similaire au Portugal se vérifie en Grèce, où une augmentation du capital d'exercice particulièrement évidente dans les exploitations spécialisées est accompagnée par une diminution de la main d'œuvre à la fin des années '90 (changements de la structure des exploitations et substitution du travail par le capital).

### 6.3.5. L'analyse de la marge brute du processus de production de la tomate pour la transformation

#### 6.3.5.1 L'analyse au niveau des pays et communautaire

Au niveau communautaire, la rentabilité (aide comprise) de la tomate (Mb/ha) a progressivement baissé au fil du temps, de 5.000 Euros en 1990 à 4.200 Euros en 2000. Cependant, depuis la réforme de 2000, elle s'est maintenue plus ou moins sur les mêmes niveaux de 2000. Donc, la réforme de 2000 ne semble pas avoir eu une influence significative sur le niveau du Mb/ha.

Fig. 85 - Marge brute unitaire de la tomate dans la Ue,

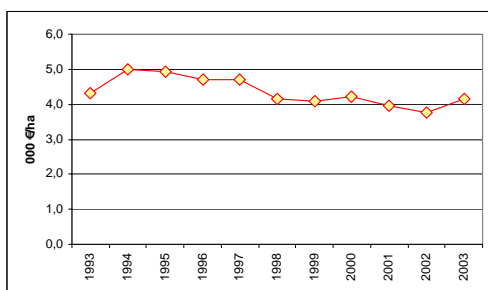
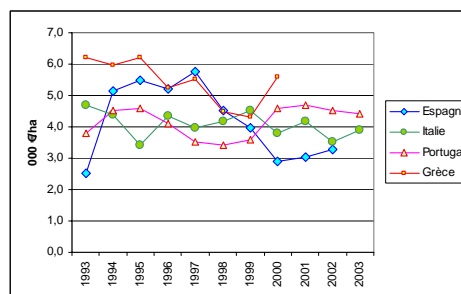


Fig. 86 - Marge brute unitaire de la tomate par pays producteur



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

Au niveau des EM, la rentabilité est, en moyenne, plus élevée en Grèce (5.400 €/ha) vis-à-vis de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne (environ 4.000 €/ha, moyenne de la période considérée). La comparaison entre la situation, avant et après la réforme de 2000, permet d'observer que, dans tous les pays (à l'exception de la Grèce, pour laquelle il n'y a pas de données après 2000), l'aide à la production semble avoir stabilisé la rentabilité depuis 2001.

Tout de même, les variations de la Mb/ha doivent être mises en relation avec les changements de la structure des exploitations, notamment avec la dotation en capital et en travail<sup>130</sup>. On se réfère en particulier au majeur recours à la mécanisation et, plus en général, à un changement structurel des exploitations (augmentation de la taille moyenne à cause de l'abandon des petites exploitations et de la présence d'exploitations de plus grande taille).

#### 6.3.5.2 Analyse de la marge brute de la culture de la tomate pour la transformation au niveau régional

Au niveau régional, l'insuffisante disponibilité de données a permis l'analyse seulement pour trois régions italiennes (Emilie Romagne, Lombardie et Pouilles) pendant la période 1993-2003<sup>131</sup>.

<sup>129</sup> Il est intéressant d'observer que le même phénomène avait déjà intéressé les exploitations non spécialisées pendant les années précédentes (1994-95): en effet l'indice de comparaison entre les exploitations spécialisées et l'ensemble de l'échantillon se réduit progressivement jusqu'à devenir pratiquement 1 au cours de ces dernières années.

<sup>130</sup> Au-delà de ceci, la variabilité de l'échantillon au cours des années peut contribuer à expliquer les variations de la Mb/ha.

<sup>131</sup> Toutefois, les régions choisies peuvent être considérées représentatives de la réalité productive italienne dans le secteur. L'Emilie Romagne et les Pouilles sont en effet des zones (respectivement du nord et du sud de l'Italie), où

D'après un premier examen, les marges brutes unitaires de la culture dans les régions du nord ne semblent pas ressentir d'une manière significative de la réforme de 2000. Dans les deux cas, à partir de 2001, on observe seulement une légère reprise de la profitabilité, qui coïncide, toutefois, avec le niveau minimum atteint par la marge brute unitaire dans toute la période. La situation est différente aux Pouilles où, à partir de 2001, on observe une chute<sup>132</sup>.

De toute façon, il faut souligner l'effet d'autres facteurs sur les dynamiques analysées. Un premier facteur peut être représenté par les changements de la structure des exploitations. Pour vérifier cet effet on a comparé les variations des marges brutes unitaires avec celles du capital d'exercice par hectare et de la main d'œuvre par hectare au cours des années<sup>133</sup>. Les résultats sont représentés dans les figures suivantes.

Fig. 87 - Profitabilité de la tomate dans les régions italiennes

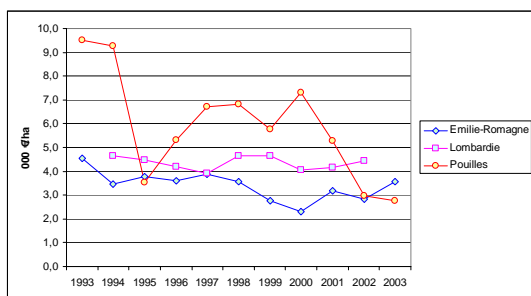


Fig. 88 - Capital d'exercice/Sauen tomate (000€/ha)

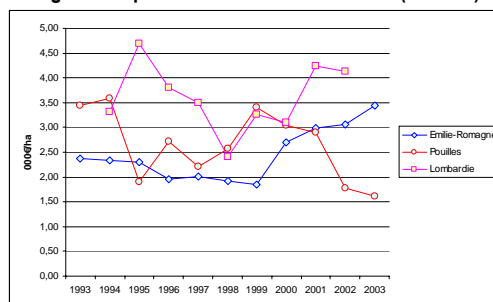
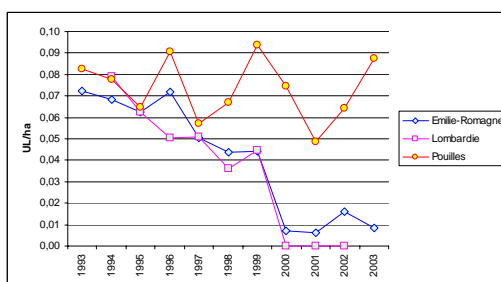


Fig. 89 - Unités de Travail/Sau en tomate (Uta/ha)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA-Italia, Inea

Il est possible d'observer que, l'intensité de capital semble augmenter, depuis 1996, en Lombardie et Emilie-Romagne, et diminuer aux Pouilles (ces tendances sont renforcées depuis 2000). En termes absolus, en outre, les exploitations de l'échantillon en Lombardie montrent en moyenne des valeurs supérieures par rapport à l'Emilie Romagne et aux Pouilles.

Le degré d'intensité de la main d'œuvre est initialement similaire dans les trois régions. Cependant, depuis 1996, les dynamiques divergent. Aux Pouilles, l'intensité du travail est plus ou moins constante au cours de toute la période, tandis qu'elle diminue d'une façon très forte dans le bassin septentrional (surtout depuis 2000). Dans le Nord, une augmentation des exploitations de moyenne-grande taille et plus mécanisées s'avère (on observe les valeurs plus élevées du capital d'exercice)

la tomate est présente traditionnellement dans les systèmes de culture, alors que la Lombardie est une région où la culture de la tomate pour la transformation s'est diffusée seulement très récemment.

<sup>132</sup> Ceci doit être vu, toutefois, dans un contexte où la marge brute/ha manifeste des éléments d'instabilité très forts, supérieurs à ceux que l'on relève dans les régions du nord.

<sup>133</sup> Ces derniers indicateurs font référence à la globalité des exploitations agricoles incluses dans l'échantillon et non pas au processus productif en examen. De cette manière on a cherché de comprendre si les exploitations agricoles qui définissent l'échantillon se sont modifiées au cours des années, en termes de plus forte ou plus faible intensité de capital et de main d'œuvre.

accompagnée par un abandon du secteur des exploitations de plus petite taille. Les variations de la profitabilité de la tomate peuvent dépendre, aussi, outre que des changements de la structure (et de la variabilité de l'échantillon), des variations dans les rendements et dans les prix.

Fig. 87 - Rendements tomate (t/ha)

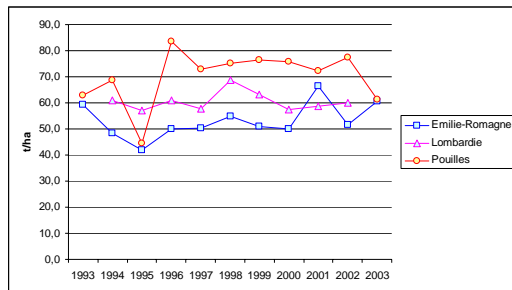
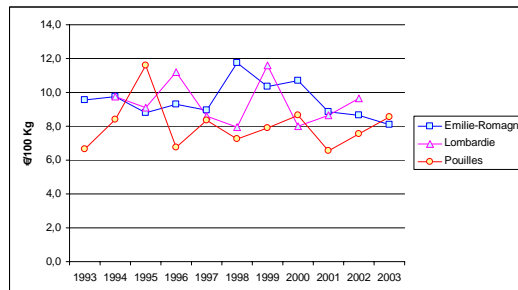


Fig. 88 - Prix implicites de la tomate pour la transformation, aide comprise (€/100Kg)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA-Italia, Inea

Les rendements de la tomate pour l'industrie sont, en moyenne, sensiblement plus élevés aux Pouilles, par rapport aux autres régions examinées. Les rendements se maintiennent plutôt stables dans le temps et ne présentent aucune tendance particulière à moyen-long terme. Les prix sont moyennement plus hauts au nord (Emilie Romagne et Lombardie) qu'au sud (Pouilles)<sup>134</sup>, même si cette différenciation apparaît moins marquée au cours des dernières années, étant donnée que les prix semblent converger vers le même niveau (80 €/t) dans les trois régions<sup>135</sup>.

<sup>134</sup> A la suite des entretiens avec les opérateurs on déduit que ce phénomène, plutôt qu'aux différences des coûts de transport, peut être rapporté aux différences dans la structure fonctionnelle et l'organisation de la filière dans les deux zones, (cfr. q.é 3 et q.é 8). Au sud, où la production et la transformation sont réalisées dans des zones géographiques différentes, la filière est plutôt fragmentée, avec une présence d'intermédiaires et de coûts de transaction plus élevés.

<sup>135</sup> En particulier, il faut observer la différente dynamique des prix suite à la réforme de 2000. En Emilie Romagne, la recette unitaire reçue par le producteur a subi une contraction par rapport aux niveaux de la période 1998-2000; aux Pouilles, après une chute en 2001, on relève une récupération substantielle pendant les deux années successives.

### 6.3.6. Jugement évaluatif

L'analyse s'appuie sur les informations statistiques rendues disponibles par la banque de données RICA, qui font référence à un échantillon d'exploitations non représentatif, variable dans le temps et d'une dimension assez limitée. Par conséquent, l'analyse a permis de mettre à point des indications d'ordre général sur la rentabilité des exploitations de la tomate pour la transformation, et sur la rentabilité de la culture. La lecture des résultats doit être effectuée avec une grande prudence.

L'analyse a été effectuée à deux niveaux :

- a) au niveau de l'exploitation: l'analyse a concerné la rentabilité du facteur terre
- b) au niveau du processus productif: l'analyse a concerné la rentabilité de la culture.

L'analyse au niveau de l'exploitation a mis en évidence une rentabilité (Vane/ha) plutôt variable de 1989 à 2003, mais de toute façon plus élevée dans les exploitations spécialisées en tomate pour la transformation par rapport au total des exploitations actives dans la culture. En général, la rentabilité supérieure des exploitations spécialisées est partiellement expliquée par une substitution du travail par le capital d'exercice au fil du temps.

En général, ces résultats se relèvent dans tous les pays producteurs, même si avec des intensités différentes et des dynamiques temporelles non homogènes.

Les limites de données statistiques et leur niveau d'agrégation (EM) ne permettent pas de identifier des relations de cause-effet suffisamment précises, mais plutôt des coïncidences entre les dynamiques de rentabilité relative (exploitations spécialisées/total exploitations) et la réforme de l'OCM.

D'après la comparaison entre les exploitations spécialisées et le total des exploitations en tomate, on observe une rentabilité des premières assez soutenue, même si très instable pendant la période 1989-1996, en contraction sensible pendant la période 1997-2000 et en stabilisation substantielle pendant le triennat successif, avec une reprise évidente en 2003. Ceci laisserait penser, avec toutes les précautions, à une certaine inefficacité de la réforme de 1996 dans le soutien à la rentabilité et à des effets plus efficaces à la suite de la réforme de 2000.

La diminution de la rentabilité relative des exploitations spécialisées, depuis 1997, a lieu conjointement à la réduction de l'intensité relative de travail. Pendant la période 1997-2000, cette dynamique pourrait être liée à une intensification des méthodes de production dans le total des exploitations actives dans la production de la tomate. Les trois années d'observation successives apparaissent trop limitées pour formuler un jugement sur l'efficacité de la réforme de 2000.

En définitive, la dynamique de la rentabilité relative observée au niveau de l'exploitation ne permet pas de formuler un jugement fiable sur l'efficacité de l'aide à la production. Ceci, certainement en vertu des limites statistiques de l'échantillon des exploitations objet de l'analyse, mais aussi en considération de la non-univocité des résultats qui découlent de cette analyse.

Les résultats de l'analyse au niveau du processus productif (profitabilité de la culture) ont mis en évidence des différences par rapport aux résultats de l'analyse de la rentabilité des exploitations. Cette dissimilitude peut être expliquée, probablement, par le rôle joué par les résultats économiques réalisés par les autres cultures (et par le soutien communautaire aux dites cultures) sur la rentabilité des exploitations de l'échantillon RICA.

En effet, au niveau communautaire, la profitabilité (Marge brute/ha) a progressivement baissé au fil du temps jusqu'à 2000. Cependant, depuis la réforme de 2000, la profitabilité s'est fondamentalement stabilisée autour de 4.000 Euros. Cette évolution est plus ou moins similaire pour tous les pays producteurs, même si avec des différents niveaux et intensité.

En ce qui concerne les régions italiennes, la profitabilité de la culture montre une reprise à la suite de la réforme de 2000 dans le Nord, face à une diminution dans la région méridionale. Ceci peut être mis en rapport avec les changements structurels qui ont concerné les exploitations du bassin septentrional (augmentation du capital d'exercice et réduction de la main d'œuvre).

#### **6.4. QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION EN CE QUI CONCERNE LE MAINTIEN DE LA CULTURE DE LA TOMATE POUR LA TRANSFORMATION VIS-A-VIS DES CULTURES ALTERNATIVES DANS LES REGIONS CONCERNEES? A CE SUJET, QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000? – Q.E. 5**

La question est un approfondissement de la q.é.4. Elle porte à s'interroger sur le rôle de l'aide à la production dans le maintien de la culture dans les régions concernées.

En principe, dans la période analysée, des différents facteurs ont pu jouer un rôle sur le maintien de ces cultures dans les zones traditionnellement productrices:

- la durabilité de l'intérêt économique de la culture de la tomate par rapport aux autres cultures alternatives, étant donné le système de soutien communautaire
- la disponibilité de ressources physiques, les changements technologiques intervenus entre-temps, la capacité des exploitations de s'adapter à l'évolution technique.

La question invite donc à s'interroger sur deux aspects:

- le premier est un aspect économique. Il s'agit de vérifier si, et dans quelle mesure, le rapport entre la rentabilité de la culture de la tomate pour la transformation et la rentabilité de cultures alternatives réalisées dans les régions s'est maintenu constant dans le temps;
- le deuxième est un aspect structurel. Il s'agit de vérifier si, au fil du temps, un processus de déplacement et/ou d'élargissement de la structure productive (exploitations et surfaces) et de la production dans de nouvelles zones géographiques s'est vérifié. Le cas échéant, il s'agit d'évaluer des éventuelles corrélations du phénomène avec la modification du système d'aide, le passage du système des quotas au système des seuils et d'autres facteurs de changement.

Dans ce cas aussi, la question vise à mesurer si des différences significatives se sont avérées suite à la réforme de 2000, ce qui porte à analyser séparément les deux sous-périodes et à effectuer une comparaison.

##### **6.4.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation proposée se base sur trois critères de jugement:

1. Dans les divers pays et régions de production, la rentabilité de la culture de la tomate pour la transformation est plus élevée et s'est maintenue plus élevée au fil de temps, notamment avant et après la réforme de 2000.
  - a. Evolution de la différence entre la Mb/ha de la tomate pour la transformation (aide comprise) et la Mb/ha des cultures alternatives (soutien compris) dans les zones concernées<sup>136</sup>
  - b. Evolution du rapport entre la Mb/ha de la tomate pour la transformation (aide comprise) et la Mb/ha des cultures alternatives (soutien compris) dans les zones concernées
  - c. Evolution de la différence entre la Mb/ha de la tomate pour la transformation (aide exclue) et la Mb/ha des cultures alternatives (soutien exclu) dans les zones concernées
  - d. Evolution du rapport entre la Mb/ha de la tomate pour la transformation (aide exclue) et la Mb/ha des cultures alternatives (soutien exclu) dans les zones concernées
2. A la suite de la réforme de 2000, des éventuels phénomènes de déplacement/élargissement de la structure de production de la tomate pour la transformation se sont produits dans les zones traditionnelles et dans des nouvelles zones de production.
  - a. Evolution des surfaces en tomate pour la transformation dans les zones concernées.
  - b. Evolution de la production de la tomate pour la transformation dans les zones concernées.
  - c. Evolution du nombre d'exploitations en tomate - transformation dans les zones concernées
  - d. Evolution du rapport entre les superficies cultivées en tomate pour la transformation et les superficies en cultures alternatives (indice cultures alternatives - ICA).

---

<sup>136</sup> Comme déjà illustré dans la q.é 4, la Mb est donnée par la valeur de la production brute de la culture moins les coûts spécifiques de production ( $Mb = Pb - C_{spec.}$ ).

3. D'autres facteurs de changement ont influencé d'éventuels phénomènes de déplacement/élargissement de la structure de production de la tomate pour la transformation dans les zones traditionnelles et dans des nouvelles zones de production.
  - a. Indicateurs qualitatifs sur la base de l'enquête auprès les opérateurs de la filière.

#### 6.4.2. Sources d'information et limites

La source utilisée pour l'analyse de la profitabilité de la tomate pour l'industrie et des cultures alternatives est le système RICA. Les limites concernant la banque de données RICA ont déjà été soulignées à la q.é. 4. L'analyse a été fortement limitée par la disponibilité de données RICA.

Pour l'Espagne, le Portugal et la Grèce, les données on permis d'effectuer l'analyse uniquement au niveau national. Cependant, les données pour la Grèce se limitent à la période 1993-2000. Pour ce motif, nous avons exclu ce pays de l'analyse. Pour l'Espagne nous avons examiné les cultures arables suivantes: Maïs, tournesol et betterave à sucre. Pour le Portugal, uniquement le maïs.

En ce qui concerne les données relatives à l'analyse à niveau national sur la tomate et leurs limites, voir la q.é. 4. En ce qui concerne les cultures alternatives, les données se réfèrent aux résultats moyens pour le total pays.

Il est évident qu'une limite de l'analyse au niveau national est que la profitabilité de la tomate (culture existante seulement dans certains régions) est comparée à la profitabilité moyenne des cultures alternatives pour le pays entier. Cela induit à considérer avec beaucoup de prudence les résultats de l'analyse.

Pour l'Italie, la disponibilité de données du RICA-Italie (voir q.é.4) a permis de réaliser l'analyse au niveau régional, uniquement pour l'Emilie-Romagne, la Lombardie et les Pouilles sur la période 1993-2003. Pour la Lombardie la série n'a été disponible que pour la période 1994-2002. Pour l'Emilie-Romagne nous avons examiné les cultures arables suivantes: blé tendre, maïs, betterave à sucre; pour la Lombardie : maïs, betterave à sucre et soja; pour les Pouilles: blé dur, asperge et betterave à sucre.

Il faut observer que les résultats de l'analyse au niveau régional sont beaucoup plus fiables (même dans les limites générales du RICA) par rapport aux résultats de l'analyse au niveau national.

En ce qui concerne la profitabilité de la tomate, au-delà des données du RICA, nous avons examiné aussi des données d'autres sources non officielles. Notamment des données des recettes et des coûts spécifiques à la culture de la tomate relatives à :

- un échantillon d'exploitations d'une OP de l'Emilie-Romagne (AINPO), en 2004. Les données sont différenciées par modèle de taille des exploitations<sup>137</sup>.
- un échantillon d'exploitations examiné par le Consorzio di Bonifica della Capitanata (Pouilles), en 2005. Dans cet échantillon, la taille des exploitations n'est pas indiquée.
- un échantillon de 57 exploitations examiné par UNEXCA et Comunidad Autonoma de Extremadura. Les données se réfèrent à la moyenne des années 2000-2002. L'échantillon est différencié par niveau de rendement à l'hectare en tomate<sup>138</sup>.

Dans ces cas, les limites sont les suivantes: l'année de référence n'est pas la même, les critères utilisés pour l'échantillonnage ne sont pas homogènes, la méthode de relevé des données n'est pas connue. Tout cela mène à considérer avec prudence les résultats de l'analyse.

L'analyse des superficies se base sur les données Eurostat, Tomato News et d'autres statistiques nationales et régionales

---

<sup>137</sup> Grande exploitation de 140 ha dont 48 en tomates pour la transformation ; moyenne exploitation de 140 ha dont 26 en tomate ; petite exploitation de 40 ha dont 7 en tomate.

<sup>138</sup> Exploitations de 70 tonnes/ha (Maximales); de 58 tonnes/ha (moyenne échantillon) ; 50 tonnes/ha (Minimales)

### 6.4.3. Approche méthodologique

La rentabilité de la tomate et des cultures alternatives a été calculée à travers la marge brute par unité de surface (Mb/ha). L'analyse a été effectuée calculant la différence des marges brutes ( $Mb/ha_{tomate} - Mb/ha_{culture\ alternative}$ ) et le rapport entre les marges brutes, qui représente la rentabilité relative ( $Mb/ha_{tomate} / Mb/ha_{culture\ alternative}$ ).

Pour toutes les cultures, l'analyse a été effectuée en deux étapes: avec soutien et au net du soutien.

En ce qui concerne la tomate:

- la valeur de la production brute qui sort des données RICA est compréhensive du soutien. Pour estimer la rentabilité au net de l'aide, les Mb ont été calculées à nouveau, soustrayant les coûts spécifiques de la culture à la valeur de la production brute (Pb) au net de l'aide.
- La Pb/ha au net de l'aide a été calculée multipliant la recette unitaire au net de l'aide par le rendement à l'hectare.
- Pour les années de 1993 à 2000, la recette unitaire (valeur unitaire de la matière première) au net de l'aide a été calculé (pour chaque année) soustrayant de la recette unitaire l'aide à la production payée aux transformateurs, exprimé en équivalent matière première. On rappelle ici<sup>139</sup> que jusqu'à 2000, l'aide était octroyée aux produits transformés (PT) rapportés à un rendement moyen à la transformation de 5,5 Kg MP/1 kg PT. Donc, l'aide unitaire (Ecu/kg) en équivalent matière première a été calculée de la manière suivante:  $Aide_{eq.MP} = Aide_{PT}/5,5$ .
- Pour les années depuis 2001, l'aide à la production est celle prévue par le règlement communautaire.

Pour les céréales et les oléagineux, le montant unitaire du soutien est directement disponible des données du RICA (subvention de la culture). La valeur par hectare de la production brute compréhensive du soutien a été calculée additionnant la valeur de la Pb par hectare de la culture à la valeur par hectare du soutien

Pour la betterave à sucre<sup>140</sup>, le soutien couplé est affecté à travers le prix. Donc, on a fait recours au *Producer Subsidy Equivalent* (Pse%) calculé par le Secrétariat OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique), pour estimer le composant de la Pb qui découle du soutien communautaire et obtenir, par différence, la Pb au net du soutien<sup>141</sup>. Le résultat a été rapporté à l'hectare sur la base des rendements.

En ce qui concerne les données relatives aux autres sources (AINPO, Consorzio di Bonifica della Capitanata, UNEXCA) elles se réfèrent aux prix, à l'aide et aux coûts par unité de produit (Euros/100 kg). Le manque d'homogénéité des voix de bilan nous a demandé un travail de reclassement et parfois des estimations.

---

<sup>139</sup> Voir q.é. 1

<sup>140</sup> La betterave à sucre était une alternative à la tomate pendant la période d'analyse 1993-2003 (période de disponibilité de données RICA): son choix actuel et dans l'avenir sera fortement influencé par la réforme de l'OCM-sucre

<sup>141</sup> Le Pse (Producer Subsidy Equivalent, ensuite Producer Support Estimate) est un indicateur qui mesure l'entité du soutien aux producteurs agricoles. Du point de vue analytique, le Pse ne se limite pas à comptabiliser les subsides affectés, mais mesure le soutien global des différentes interventions de politique agricole, y compris le soutien découlant de la différence entre les prix internes et internationaux. Le Pse représente un indicateur de l'équivalent monétaire des transferts aux producteurs agricoles, réalisés (directement ou indirectement) à la suite de l'application de mesures de politique agricole de différentes sortes; il est à considérer brut des coûts éventuels soutenus par les agriculteurs et liés à l'application des politiques spécifiques, mais au net des contributions fiscales. Plus en particulier, on peut définir le Pse comme le montant qui devrait être affecté aux producteurs internes pour les compenser de l'élimination de toutes les mesures de soutien et protection mises en œuvre. Le Pse est souvent exprimé aussi en termes de pourcentage (Pse%) comme rapport entre le Pse effectif et la valeur du total des revenus des exploitations découlant des activités agricoles. Ces revenus résultent de la somme de la valeur total de la production (calculée par les prix à la production) et le soutien perçu.

Nous avons groupé les coûts en deux catégories: les coûts variables et les coûts totaux. Les premiers concernent les semences, les engrais, les pesticides, l'eau, les coûts d'exercice des machines (carburants et lubrifiants, matériel, etc.), le travail par tiers et les salaires payés. Dans les coûts totaux, outre que les coûts variables, sont compris la main-d'œuvre familiale, le fermage payé, les intérêts payés, les amortissements, les impôts et les autres frais administratives.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les résultats de cette analyse doivent être pris avec beaucoup de prudence.

En ce qui concerne l'analyse des superficies, le choix des cultures alternatives annuelles à comparer avec la tomate pour la transformation a été fait sur la base du poids relatif des cultures existantes dans l'échantillon d'exploitations en tomate (superficie cultivée sur le total, moyenne de la période 1993-2003; échantillon RICA ou enquête Agrosynergie, comme on le spécifie dans la suite de la réponse). Cette liste de cultures<sup>142</sup> a été intégrée avec d'autres, identifiées par l'enquête sur le terrain: s'agissant d'autres productions cultivées dans les mêmes zones de production de la tomate, on peut les considérer des alternatives à la tomate, aussi bien d'un point de vue agronomique qu'économique.

#### **6.4.4. La rentabilité des tomates pour la transformation vis-à-vis de la rentabilité des cultures alternatives**

L'évaluation de la rentabilité des tomates pour la transformation vis-à-vis de la rentabilité des cultures alternatives a été réalisée analysant:

- l'évolution de la différence de la Mb/ha de la tomate pour la transformation et des Mb/ha des cultures alternatives avec soutien
- l'évolution de la rentabilité relative (rapport Mb/ha de la tomate/ Mb/ha cultures alternatives) avec soutien.

Les résultats de l'analyse de rentabilité pourraient, par ailleurs, être altérés par l'entité du soutien alloué par la PAC aux cultures examinées. On a jugé opportun, donc, d'estimer la rentabilité de la tomate et des autres cultures alternatives au net du soutien communautaire.

Les résultats de l'analyse à niveau national qui concerne l'Espagne et le Portugal sont présentés par la suite (page 119).

En ce qui concerne l'Espagne, l'analyse met en évidence que:

- la différence de rentabilité avec soutien est positive dans toutes les années de la période. La rentabilité relative de la tomate par rapport au tournesol et au maïs augmente dans un premier temps et se réduit fortement avant la réforme de 2000. Ensuite, on assiste à une légère amélioration après 2000. En ce qui concerne la betterave à sucre, la rentabilité relative de la tomate suit la même évolution, mais après 2000 on n'enregistre pas aucune amélioration.
- La différence de rentabilité de la tomate sans soutien reste positive par rapport au tournesol et la betterave à sucre (sauf que la dernière année de la période), mais devient négative par rapport au maïs depuis 2000. En outre, la rentabilité relative de la tomate montre une évolution à la baisse par rapport à toutes les cultures alternatives examinées.

---

<sup>142</sup> La liste comprend: les céréales (blé tendre, blé dur, maïs), les grains oléagineux (tournesol et soja), la betterave à sucre et certaines cultures horticoles de plein champ (pommes de terre, haricots, petits pois, choux, brocolis, asperges, artichauts, fenouils, carottes, poivrons, oignons, pastèques), en plus du tabac et du coton, différenciées dans les zones où ces cultures sont présentes. Pour être significative, la comparaison avec les cultures alternatives devrait être faite en se référant à l'unité territoriale d'analyse la plus petite possible. En effet, il est évident que les conditions agronomiques et pédoclimatiques influencent dans une mesure déterminante les choix productifs des agriculteurs (unis, évidemment, aux aspects de rentabilité et aux exigences de marché). Il est tout aussi clair que ces facteurs varient considérablement d'une zone à l'autre. Par conséquent, la sélection des cultures alternatives et la comparaison avec la tomate ont été effectuées au niveau régional; seulement dans les cas d'indisponibilité des informations sur une échelle régionale, l'analyse a été réalisée sur une échelle nationale.



Au Portugal, il a été possible d'effectuer la comparaison seulement avec le maïs. Vis-à-vis de cette culture, la différence de profitabilité avec soutien est très positive dans toutes les années de la période, et la profitabilité relative a une tendance croissante depuis la réforme de 1996, jusqu'à 2000. Depuis la réforme de 2000, la profitabilité relative est fondamentalement stable.

Par contre, la différence de profitabilité sans soutien devient beaucoup plus étroite, et dans certaines années est négative (1996 et 1997) par rapport au maïs. La profitabilité relative souligne une forte croissance depuis la réforme de 1996, et une diminution faible après la réforme de 2000.

Fig. 89 - Espagne: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/2002)

	1993-95	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>AVEC SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Maïs	2.608	3.317	4.095	2.830	2.267	997	1.147	1.411	
Tournesol	3.973	4.849	5.376	3.988	3.644	2.478	2.648	2.943	
Betterave à sucre	2.656	3.647	3.994	2.640	1.860	979	975	823	
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Maïs	2,47	2,75	3,45	2,69	2,34	1,53	1,61	1,76	
Tournesol	10,79	14,28	14,67	8,67	12,47	7,14	7,82	9,91	
Betterave à sucre	2,54	3,33	3,25	2,41	1,88	1,51	1,47	1,34	
<b>SANS SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Maïs	455	1.134	2.125	1.027	518	-245	-287	-281	
Tournesol	1.726	2.373	3.139	2.036	1.741	998	937	888	
Betterave à sucre	1.070	1.912	2.583	1.337	592	212	160	-271	
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Maïs	1,29	1,73	2,57	1,76	1,38	0,83	0,80	0,80	
Tournesol	7,38	8,69	10,22	6,83	12,69	5,71	4,87	4,76	
Betterave à sucre	2,15	3,48	3,88	2,27	1,46	1,21	1,16	0,81	

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

Fig. 90 - Portugal: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/2003)

	1993-95	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>AVEC SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Maïs	2.517	2.445	1.913	2.202	2.038	3.220	3.182	3.155	3.030
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Maïs	2,42	2,48	2,20	2,84	2,32	3,36	3,10	3,33	3,22
<b>SANS SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Maïs	100	-216	-198	62	44	1.262	689	792	569
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Maïs	1,07	0,85	0,85	1,06	1,03	2,01	1,51	1,61	1,42

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA, Commission européenne

La réforme de 1996 semble donc avoir défavorisé la profitabilité relative de la tomate vis-à-vis des cultures alternatives en Espagne, et favorisée la profitabilité relative de la tomate au Portugal. Par contre, la réforme de 2000 semble avoir favorisé une reprise de la profitabilité relative de la tomate en Espagne et défavorisé la profitabilité relative de la tomate au Portugal<sup>143</sup>.

Toutefois les données disponibles ne permettent pas d'exprimer un jugement suffisamment fiable.

En ce qui concerne l'Italie, la disponibilité de données nous a permis d'effectuer la comparaison au niveau régional. Les cultures examinées sont les suivantes: maïs, blé tendre et betterave à sucre pour l'Emilie- Romagne; maïs, betterave à sucre et soja pour la Lombardie; blé dur, betterave à sucre et asperges<sup>144</sup> pour les Pouilles.

Les résultats de la comparaison sont présentés dans les tableaux suivants.

<sup>143</sup> De toute façon, il faut souligner que, dans les deux Pays et sur la période analysée, la marge brute par hectare sans soutien est positive pour toutes les cultures examinées (Mb/ha >0).

<sup>144</sup> Les asperges ne jouissent pas de soutien

Fig. 91 - Emilie Romagne: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/03)

	1993-95	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>AVEC SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Blé tendre	2.956	2.887	2.674	2.667	1.948	1.500	2.363	2.120	2.514
Maïs	2.754	2.488	2.734	2.381	1.582	1.133	2.171	1.734	2.104
Betterave à sucre	2.669	1.689	2.622	2.483	1.352	660	1.663	1.636	2.392
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Blé tendre	4,01	5,05	3,25	4,02	3,36	2,89	3,92	3,92	3,40
Maïs	3,32	3,24	3,42	3,04	2,33	1,98	3,17	2,56	2,44
Betterave à sucre	3,10	1,88	3,11	3,33	1,95	1,40	2,10	2,35	3,04
<b>SANS SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Blé tendre	341,3	174	311	165	-203	-273	415	332	637
Maïs	138,9	-226	371	-122	-569	-641	224	-53	226
Betterave à sucre	543,9	-347	625	319	-184	-538	158	234	945
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Blé tendre	1,43	1,38	1,33	1,26	0,64	0,46	1,82	1,78	1,85
Maïs	1,14	0,73	1,43	0,87	0,39	0,27	1,32	0,93	1,20
Betterave à sucre	1,91	0,64	2,02	1,68	0,66	0,31	1,21	1,45	3,16

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA-Italie

Fig. 92 - Lombardie: profitabilité de la tomate pour la transformation et des cultures alternatives, avec et sans soutien (1994/2002)

	1994-95	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>AVEC SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Maïs	2.682	2.581	2.307	3.344	2.971	2.437	2.383	2.715	
Betterave à sucre	2.612	1.539	1.853	2.977	2.710	2.704	2.645	2.379	
soja	3.252	2.813	2.572	3.895	3.473	2.911	3.273	3.696	
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Maïs	2,43	2,62	2,44	3,56	2,78	2,50	2,33	2,57	
Betterave à sucre	2,34	1,58	1,90	2,78	2,40	2,99	2,73	2,15	
soja	3,49	3,06	2,93	6,14	3,97	3,53	4,64	5,97	
<b>SANS SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Maïs	-1.422	-133	-56	841	821	664	435	928	
Betterave à sucre	-1.041	-497	-143	812	1.175	1.506	1.140	978	
soja	-940	-8	101	1.285	1.327	1.086	1.227	1.784	
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Maïs	0,15	0,90	0,96	1,80	1,58	1,50	1,29	1,65	
Betterave à sucre	0,19	0,71	0,90	1,75	2,11	4,02	2,46	1,71	
soja	0,20	0,99	1,09	3,13	2,47	2,18	2,77	4,15	

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA-Italie

Fig. 93 - Pouilles: profitabilité de la tomate pour la transformation et des autres cultures alternatives, avec et sans soutien (1993/2003)

	1993-95	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>AVEC SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Blé dur	6.450	4.542	5.934	5.927	5.040	6.550	4.539	2.167	2.107
Asperge	3.955	672	-7.779	-7.967	-1.519	252	-1.769	-2.379	-7.009
Betterave à sucre	6.164	3.285	4.955	5.469	2.999	5.174	3.821	1.074	1.081
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Blé dur	7,52	6,85	8,59	7,70	7,85	9,63	7,09	3,66	4,30
Asperge	2,13	1,14	0,46	0,46	0,79	1,04	0,75	0,56	0,28
Betterave à sucre	5,83	2,62	3,81	5,07	2,08	3,42	3,61	1,56	1,65
<b>SANS SOUTIEN</b>									
<b>Différence MB/ha tomate - MB/ha cultures alternatives (Euros)</b>									
Blé dur	4.882	2.847	4.590	4.443	3.864	5.744	3.551	1.339	1.190
Asperge	1.157	-2.303	-10.404	-10.731	-3.931	-1.804	-4.019	-4.469	-9.189
Betterave à sucre	4.039	1.250	2.958	2.765	1.463	3.976	2.316	-327	-366
<b>Rapport MB/ha tomate/MB/ha cultures alternatives</b>									
Blé dur	19,28	4,65	8,22	10,25	6,71	10,70	5,85	1,99	0,90
Asperge	1,33	0,50	0,28	0,27	0,46	0,74	0,43	0,17	0,06
Betterave à sucre	7,71	2,14	3,61	3,16	1,77	4,11	4,23	0,73	0,61

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données RICA-Italie

Dans les trois régions italiennes, la différence de profitabilité avec soutien est positive par rapport aux autres cultures examinées, dans toutes les années de la période, à l'exception de l'asperge aux Pouilles. Plus en détail:

- En Emilie-Romagne la différence de profitabilité a baissé au cours de la période 1993-2000, avec une remontée après la réforme. La profitabilité relative a suivi le même parcours par rapport à toutes les trois cultures alternatives.
- En Lombardie, la différence de profitabilité de la tomate a demeurée assez stable par rapport à la betterave à sucre et au maïs, et a améliorée par rapport au soja depuis 2000. La profitabilité relative a donc suivi la même évolution.
- Aux Pouilles la différence de profitabilité de la tomate par rapport à la betterave à sucre et au blé dur, très élevée et essentiellement stable jusqu'à 2000, a fortement baissé depuis 2001. Dans cette région, où une grande partie de la production de la matière première est utilisée pour la transformation en tomates pelées (variétés allongées), la profitabilité de la culture semble avoir souffert le changement du système d'aide à la production et la baisse des prix contractualisés depuis la réforme de 2000. On rappelle ici qu'avant la réforme le prix minimal des tomates allongées était sensiblement plus élevé par rapport aux variétés rondes, tandis qu'avec la réforme de 2000 l'aide à la production est le même pour toutes les variétés<sup>145</sup>. Depuis 2001, donc, la profitabilité relative a chuté, surtout par rapport au blé dur.

En ce qui concerne l'analyse des données sans soutien, il faut avant tout souligner que la marge brute par hectare sans soutien reste positive dans toutes les régions et pour toutes les cultures, à l'exception du blé dur aux Pouilles où elle devient négative (Mb/ha <0).

La différence de profitabilité de la tomate par rapport aux autres cultures diminue beaucoup, surtout en Emilie-Romagne et en Lombardie, et dans certaines années est négative (maïs et blé tendre en Emilie Romagne en 1997-1998, et betterave à sucre aux Pouilles en 2002-2003).

L'évolution de la profitabilité relative met en évidence des situations différenciées dans les régions. En particulier, dans les régions du nord la profitabilité relative de la tomate augmente depuis la réforme de 2000, surtout en Lombardie (en Emilie Romagne il y a une forte reprise après la chute des années précédentes la réforme, même si la valeur du rapport de profitabilité est de peu supérieur à 1 dans le cas du blé tendre et le maïs). Par contre, aux Pouilles la profitabilité relative de la tomate chute d'une façon significative depuis 2002 par rapport aux trois cultures alternatives.

En conclusion, bien qu'avec beaucoup de prudence étant données les limites déjà mentionnées, nous pouvons affirmer que l'aide à la production a permis une profitabilité de la tomate pour la transformation plus élevée par rapport aux cultures alternatives. Cette profitabilité supérieure s'est vérifiée dans les deux pays et dans les trois régions italiennes examinées, même si dans quelque cas (Espagne, Pouilles) elle a diminué dans les années suivantes la réforme de 2000.

En général, la profitabilité de la tomate aurait été positive (Mb>0) et la profitabilité relative plus élevée même en absence de soutien. Mais dans certains cas (maïs en Espagne, betterave à sucre et asperges aux Pouilles), la profitabilité relative aurait été défavorable à la tomate, et surtout après la réforme de 2000.

#### **6.4.4.1 L'analyse des coûts de production de la tomate pour la transformation dans des régions de l'Italie et de l'Espagne**

Un approfondissement de la profitabilité de la culture de la tomate avec et sans l'aide à la production a été effectuée, utilisant les résultats de l'analyse des recettes et des coûts de production (variables et totaux) de la culture, sur la base d'un échantillon d'exploitations agricoles de l'Emilie Romagne, des Pouilles et de l'Estrémadure. Comme nous l'avons déjà mentionné auparavant, les résultats doivent être pris avec beaucoup de prudence.

---

<sup>145</sup> Voir q.é. 1

En outre, dans la lecture des résultats il faut tenir en compte que:

- les données se réfèrent à des années différentes, avec des différentes situations de marché de la matière première (à cause de la superproduction, en Emilie-Romagne les prix ont chuté en 2004 et encore plus aux Pouilles en 2005, tandis qu'en Estrémadure les prix moyennes 2000-2002 étaient plus hauts par rapport aux années suivantes - voir q.é.3);
- une partielle captation de l'aide est effectuée par les industries de transformation (cf. q.é. 8);
- l'organisation de la production des exploitations est différenciée dans les régions (en moyenne, une plus forte mécanisation en Emilie Romagne et une plus forte utilisation de la main d'œuvre aux Pouilles) ;
- l'organisation de la filière est différenciée (beaucoup plus structurée en Emilie Romagne et en Estrémadure, avec la présence d'OP d'auto-transformation ; moins structurée aux Pouilles, avec une grande distance entre les zones de production et les zones de transformation).

Compte tenu de ces éléments, les résultats de l'analyse sont assemblés dans le tableau suivant.

**Fig. 94 - Prix, aide et coûts de production de la tomate pour la transformation (€/100 Kg)**

	Emilie Romagne -2004			Pouilles -2005 Echantillon exploitations <sup>4</sup>	Estrémadure -moyenne 2000-2002 Echantillon exploitations <sup>5</sup>		
	Grandes exploitations <sup>1</sup>	Moyennes exploitations <sup>2</sup>	Petites exploitations <sup>3</sup>		Moyenne (58 t/ha)	Max (70 t/ha)	Min (50 t/ha)
Prix	4,73	4,73	4,73	5,85	5,03	5,03	5,03
Prix+aide (Recette)	8,18	8,18	8,18	9,3	8,48	8,48	8,48
Coût moyen variable	2,26	2,61	4,15	3,87	4,32	3,10	4,34
Coût moyen total	5,27	6,21	10,15	8,5	6,65	5,50	7,71
Recette – Coût variable							
- avec aide	5,92	5,57	4,03	5,43	4,16	5,38	4,14
- sans aide	2,47	2,12	0,58	1,98	0,71	1,93	0,69
Recette – Coût total							
- avec aide	2,91	1,97	-1,97	0,8	1,83	2,98	0,77
- sans aide	-0,54	-1,48	-5,42	-2,65	-1,62	-0,47	-2,68

(1) modèle d'entreprise de 140 ha dont 48 ha à tomate pour la transformation

(2) modèle d'entreprise de 140 ha dont 26 ha à tomate pour la transformation

(3) modèle d'entreprise de 40 ha dont 7 à tomate pour la transformation

(4) coûts moyens 2005 de production des exploitations du Consortium de Bonification de la Capitanata (FG)

(5) 57 exploitations avec 900 ha à tomate pour la transformation

Source: nos élaborations à partir des données AINPO, Consorzio di Bonifica della Capitanata, UNEXCA et Comunidad Autonoma de Extremadura

Les résultats confirment, grosso modo, les résultats de l'analyse effectuée à partir des données du RICA.

L'aide à la production a permis aux exploitations de maintenir des marges positives (recette-coûts variables) dans tous les cas examinés, même si avec des différences parmi les grande et petites exploitations (cas de l'Emilie Romagne) et parmi les exploitations avec des divers rendements par hectare (cas de l'Estrémadure). En plus, les marges demeurent positives aussi (avec l'exception des petites exploitations de l'Emilie-Romagne) après avoir déduit de la recette les coûts totaux (coûts variables et coûts fixes), ce qui signifie que l'aide permet aux exploitations de grande et de moyenne taille de rémunérer les facteurs de la productions au delà de leur coût-opportunité.

Comme on l'indiquera ci-après, ces considérations sont cohérentes avec l'évolution des superficies et de productions. En effet, en Emilie Romagne et en Estrémadure (où les exploitations de moyennes et de grandes dimensions sont plus nombreuses, cf. q.é. 4) les surfaces en tomate ont augmenté au fil du temps, tandis qu'aux Pouilles (où les exploitations ont une taille plus petite, cf. q.é. 4) la superficie a baissé. Dans les exploitations de plus grande taille, la culture de la tomate permet des extra-profits par rapport aux autres cultures, ce qui justifie le déplacement de ressources et de facteurs de la production vers cette activité et vers ces typologies d'exploitation.

Les résultats mettent aussi en évidence que, sans l'aide à la production, les marges (prix-coûts variables) auraient été en général de même positives. Cela est encore plus significatif du moment que les frais du travail salarié ont été compris dans les coûts variables (au ce sujet il faut rappeler que dans les marges brutes du RICA les salaires ne son pas compris).

Mais sans l'aide à la production les marges obtenues après avoir déduit du prix les coûts totaux aussi (prix-coûts variables et coûts fixes, main d'œuvre familiale comprise) auraient été négatives, surtout dans les exploitations de plus petite dimension de l'Emilie-Romagne et dans les exploitations avec un rendement par hectare plus bas en Estrémadure et aux Pouilles.

Tout cela ne peut pas étonner, étant donné que l'aide à la production a été octroyée pour soutenir le revenu des producteurs. Il en découle que sans l'aide à la production (ou d'autres formes de soutien au revenu des producteurs telles à permettre la couverture des coûts fixes, main d'œuvre familiale comprise) et étant donnée la situation de contexte, le processus productif n'aurait pas été viable, en particulier dans les exploitations de plus petite taille et les moins performantes.

Surtout ces dernières exploitations auraient (probablement) continué la culture de tomate même sans aide, pour le temps nécessaire à amortir certains investissements déjà effectués (équipements spécifiques de la culture de la tomate). Cela porte à penser que les ajustements structurels du secteur se seraient avérés avec une certaine gradualité.

#### **6.4.5. Les effets de la réforme de 2000 sur l'organisation productive du secteur: analyse au niveau communautaire, national et régional**

##### **6.4.5.1 Superficies cultivées et rendements de la tomate pour la transformation dans l'Ue**

Dans l'Ue-15, la superficie en tomate pour la transformation a augmenté de 14% dans la période 1997-2005 (d'environ 130.000 ha à presque 148.000 ha), ce qui a été accompagné par une augmentation de la production, jusqu'à plus de 10 millions de tonnes en 2005.<sup>146</sup>

En ce qui concerne l'évolution des surfaces (voir § 4.2.2.1, page 24), au-delà des variations conjoncturelles, on observe une stabilité tendancielle au Portugal et en Italie (même si en Italie on enregistre une augmentation des superficies en 2003-04), une diminution en Grèce et une croissance très forte en Espagne où, par rapport au début de la période (1997), les surfaces ont presque doublé (+90%).

L'augmentation des superficies est imputable soit à l'expansion de la culture dans les zones traditionnelles de production qu'à la mise à culture de nouvelles zones. Les causes de l'expansion sont dues à plusieurs facteurs de nature technique et économique:

- les progrès de la technique agronomique qui ont permis l'élimination d'une série de contraintes techniques de la culture et l'expansion de la production dans des zones avec des caractéristiques pédoclimatiques jadis défavorables à la culture (cf. q.é 1).
- la plus grande rentabilité de la culture de la tomate par rapport à d'autres cultures, grâce à l'aide à la production, ce qui a stimulé un processus de substitution parmi les cultures. Cette expansion, en outre, a été favorisée par la réforme de 2000, même à la suite de la suppression des quotas (augmentation de la demande industrielle de matière première (cf. q.é 3).

Dans la période analysée, les rendements par hectare ont augmenté<sup>147</sup> grâce à la plus grande efficacité des techniques de production adoptées. Surtout après 2002, la production a augmenté d'une manière plus que proportionnelle, par rapport à l'augmentation des superficies, dans presque tous les pays, à l'exception de la Grèce.

---

<sup>146</sup> Voir q.é.1. Cette augmentation des superficies est interrompue seulement de 1999 à 2002, lorsque une diminution s'est avérée en Italie –aux Pouilles –à cause de problèmes de sécheresse et de marché. Les superficies remontent, même plus rapidement par rapport aux années précédentes, après 2002, avec une récupération rapide de la baisse du triennat précédent. Globalement, on peut observer que les surfaces en tomate pour la transformation augmentent de 1% par an de 1997 à 2001, et de environ 4,5% par an à partir de 2002.

<sup>147</sup> L'augmentation des rendements est évidente au cours de toute la période examinée (1997-2005), mais elle a subi une accélération à partir de 2002. En effet, on peut observer que de 1997 à 2001 les rendements ont augmenté de 13% et 22% de 2002 à 2005

Fig. 95 - Evolution des rendements dans les EM producteurs (tonnes/ha)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Espagne	47,0	47,8	52,7	53,5	54,5	62,3	53,9	69,2	82,6
Italie	53,9	62,3	61,4	65,8	66,1	60,6	63,2	71,3	68,8
Portugal	68,9	51,5	55,4	66,5	78,2	69,9	71,7	83,6	87,8
Grèce	62,2	60,1	45,0	54,5	63,0	50,9	55,1	64,8	58,7

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données EM, Tomato news

En ce cas aussi, l'expansion est due à des facteurs d'origine technique et économique:

- la diffusion de variétés plus productives (hybrides), de l'irrigation et de méthodes de culture plus efficaces
- le plus fort intérêt des producteurs à augmenter la productivité de la terre, dans le but de maximiser l'aide couplée à la production (voir q.é. 1).

#### 6.4.5.2 Italie: superficies cultivées et production de tomate pour la transformation au niveau national et régional

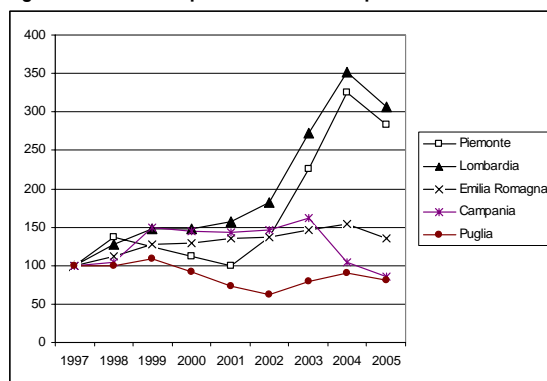
En Italie les superficies en tomate pour la transformation ont augmenté 13% de 1997 à 2005. Toutefois, cette augmentation n'a pas été constante au fil du temps. Une baisse s'est avérée au cours du triennat 2000-2002 (-12.950 ha, égale à -16%) à cause de la diminution aux Pouilles. L'expansion de la culture a repris à partir de 2003, en regagnant rapidement la diminution des années précédentes jusqu'à dépasser 88.000 ha en 2004. En outre, au cours des dernières années, une réduction sensible du nombre de producteurs agricoles s'est avérée, à laquelle correspond une augmentation assez sensible de la surface moyenne en tomate par exploitation (plus de 12 hectares en 2004).

En général, donc, la culture se concentre progressivement dans les exploitations de plus grande taille, grâce aussi au fermage des terres des producteurs de plus petite dimension (ce phénomène a été confirmé par les interviews aux opérateurs).

La culture est diffusée dans toutes les régions italiennes, mais avec une forte polarisation dans les régions Emilie-Romagne (notamment dans les provinces de Piacenza, Ferrara et Parme) et Pouilles (notamment dans les provinces de Foggia et Bari), qui dans l'ensemble expriment 69% des surfaces (en 2004). Parmi les autres régions plus significatives, on observe la Lombardie, la Toscane et l'Ombrie et la Basilicate.

La diffusion actuelle de la culture est la résultante d'un processus évolutif duré plusieurs années où, à côté des zones de production traditionnelle (Emilie-Romagne, Campanie et Pouilles) se sont ajoutées des régions (Piémont et Lombardie) où la tomate pour la transformation s'est diffusée surtout après 2000. Dans ces régions, les superficies cultivées en tomate ont eu une augmentation continue au cours de toute la période observée, même si c'est de 2002 à 2004 que l'on a eu la plus forte augmentation (Piémont +136%, Lombardie +93%).

Fig. 96 - Italie: N.I. superficies en tomate pour la transformation



Source: élaborations Agrosynergie à partir des données EM et Anicav.

Par conséquent, en Italie la culture est concentrée dans deux bassins productifs géographiquement bien définis: le bassin septentrional (Emilie-Romagne, Lombardie et Piémont) et le bassin méridional (Campanie et les Pouilles). Ces pôles, outre à être clairement délimités du point de vue géographique, sont aussi caractérisés par une organisation structurelle de la production bien définie.

- Dans le bassin septentrional, les exploitations sont (en moyenne) de plus grande taille par rapport à la moyenne nationale. Selon les données de la région Emilie-Romagne, la surface moyenne en tomate par exploitation était 16,5 ha en 2005, toujours en évolution (14,2 ha en 2001). Il s'agit d'exploitations très structurées, mécanisées, faisant un large recours au travail de tiers et au bail de terres. Les exploitations ont réussi à baisser progressivement les coûts de production, et la culture de la tomate est toujours plus profitable par rapport aux alternatives potentielles.
- Le bassin productif méridional est constitué par l'axe Campanie-Pouilles (auquel s'ajoutent certaines zones de Molise et de la Basilicate). En général, les exploitations sont moins équipées par rapport à celles du bassin septentrional: la mécanisation de la récolte est moins répandue et on utilise plus de main d'œuvre (de la main d'œuvre étrangère aussi)<sup>148</sup>. Différemment du pôle septentrional, qui a agrandi ses propres dimensions en passant de 21.000 ha environ à presque 34.000 ha, la superficie du bassin méridional a légèrement baissé au cours des années.

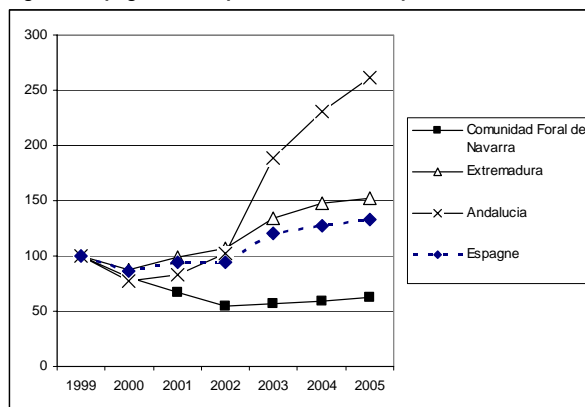
#### 6.4.5.3 Espagne: superficies cultivées et production de tomate pour la transformation au niveau national et régional

En 2005, la production espagnole de tomate a été de 2.850.000 tonnes obtenues sur 38.000 hectares, alors qu'en 2000 la superficie était de 24.636 ha et la production de 1.318.000 tonnes (+54%). L'augmentation des superficies en tomate a débuté en 1997, mais l'augmentation plus forte s'est avérée depuis 2002-2003.

En Espagne la culture de la tomate pour la transformation est fortement concentrée dans certaines régions: en Estrémadure (environ 76% des surfaces, en 2003), notamment dans la province de Badajoz, et en Andalousie (environ 12% des surfaces). La troisième zone de production est située dans la vallée et delta de l'Èbre (Régions Navarre, Rioja, Aragon).

Cette polarisation des zones cultivées (et des productions) est le résultat d'un phénomène de réduction des superficies dans quelques zone traditionnelles (Aragon, Navarre et La Rioja), accompagné par une rapide expansion dans les zones (soit de production traditionnelle, que de nouvelle production) de l'Andalousie (+238%) et de l'Estrémadure (+74%).

Fig. 97 - Espagne: N.I. superficies en tomate pour la transformation



Source: élaborations Agrosynergie à partir des données FEAGA, Junta de Extremadura, Junta de Andalucía, Junta de Navarra et Tomato News.

<sup>148</sup> La plus forte utilisation de main d'œuvre est aussi une contrainte technique, car une grande partie de matière première (variétés allongées) est utilisée pour la productions de pelés entiers. Le recours à la récolte mécanique pourrait avoir des effets négatifs sur l'intégrité des fruits.

La productivité aussi, a eu des évolutions différentes selon les régions: si dans l'ensemble de l'Espagne les rendements ont augmenté (environ 20% de 1999 à 2004), notamment en Estrémadure et en Andalousie, en Navarre ils ont baissé (-27%).

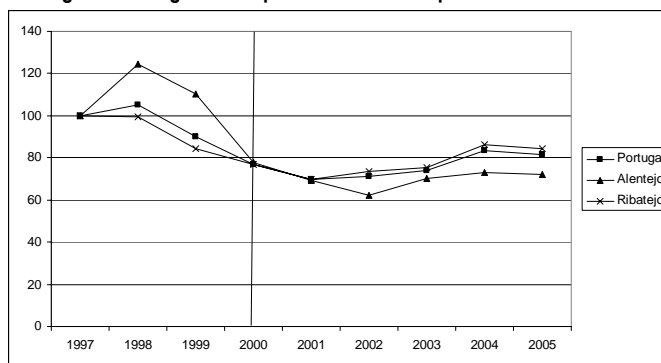
Pour l'Espagne, on ne dispose pas de statistiques concernant l'évolution du nombre de producteurs. Toutefois, selon les opérateurs de la filière, le nombre des producteurs s'est réduit après 2000 (surtout de 2002 à 2005), suite à l'absorption des exploitations plus petites et peu mécanisées par les exploitations de plus grande taille, plus mécanisées et donc plus compétitives.

#### 6.4.5.4 Portugal: superficies cultivées et production de tomate pour la transformation au niveau national et régional

Environ 9% des superficies communautaires en tomate pour la transformation est actuellement localisé au Portugal. Cette extension résulte d'une contraction des zones cultivées pendant les années 1999 à 2001, et d'une reprise à partir de 2002.

La production est réalisée dans deux régions, Ribatejo (notamment dans les zones de Vila Franca et Azambuja, en forte croissance) et Alentejo. Cependant, une plus forte concentration existe dans le Ribatejo<sup>149</sup>, qui en 2005 concentrait plus de 80% des surfaces cultivées et plus de 86% de la production. Cette polarisation des superficies et de la production s'est accentuée après 2000, à la suite d'une ultérieure réduction des surfaces au Alentejo.

Fig. 98 - Portugal: N.I. superficies en tomate pour la transformation



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Inga et Ine.

Au Portugal, les rendements moyens ont augmenté de 90%, de 1997 à 2005 (de 46 à 88 t/ha). Toutefois la dynamique des deux régions est très différente: au Ribatejo on observe un accroissement des rendements très au-dessus de la moyenne nationale (+136%) alors qu'au Alentejo les rendements ont diminué (-12%). Cette différence est particulièrement évidente depuis 2000 : en Alentejo les rendements ont baissé de 62 à 58 t/ha, alors qu'au Ribatejo ils ont augmenté de 67 à 95 t/ha, notamment grâce à la mise en place du système d'irrigation goutte-à-goutte.

Les régions portugaises ont été concernées par un processus d'ajustement structurel très fort, avec une réduction du nombre de producteurs de tomates et une concentration de la production dans les exploitations de plus grande taille (plus de 18 hectares en 2005). En Alentejo les exploitations, en moyenne plus petites, ont abandonné la production. Au Ribatejo, les exploitations (de plus grande taille moyenne) ont ultérieurement augmenté leur dimension et leur production.

En général, donc, la réforme de 2000 semblerait avoir favorisé un réajustement structurel important et une polarisation de la culture (moins de producteurs et des exploitations moyennement plus grandes, surtout au Ribatejo, capables de réaliser des investissements et des rendements croissants).

<sup>149</sup> L'organisation productive du Ribatejo est considérée par les opérateurs plus "professionnelle" par rapport à celle de l'Alentejo, grâce à la présence de OP qui ont poursuivi depuis longtemps des projets de traçabilité de la filière, de récolte mécanique, d'irrigation goutte à goutte et aussi grâce à un système de transport plus efficace dénommé "linha verde".



#### 6.4.5.5 Grèce: superficies cultivées et production de tomate pour la transformation au niveau national et régional

En Grèce la production de tomate pour la transformation est concentrée dans trois zones: la région du nord-est (Macédoine-Thrace), avec environ 35% de la production; la région centrale (Thessalie et Béotie), avec 50% environ; et le Péloponnèse, avec 15% environ de la production<sup>150</sup>.

Globalement, les superficies cultivées en tomate pour la transformation ont diminué 20% de 1996 à aujourd'hui. Cette diminution est attribuable surtout à la crise qui a frappé le secteur dans la région de Nord-est, qui a obligé les producteurs à abandonner la production à partir de la deuxième moitié des années '90. Selon les opérateurs, cet abandon a été causé par la faible rentabilité de la culture ainsi que pour des raisons de caractère organisationnel de la filière<sup>151</sup>.

Parallèlement, surtout après 2000, la superficie en tomate a augmenté dans la région centrale. Cette augmentation a concerné des zones relativement non traditionnelles (comme la Thessalie) et des zones traditionnelles où l'intérêt vers la culture s'est renouvelé (la Béotie surtout) au détriment d'autres cultures (coton, betterave, maïs, luzerne, tournesol, tabac et blé).

La Thessalie est caractérisée par une agriculture très riche, avec des exploitations de 10-15 ha (en moyenne) bien équipées, ouvertes aux investissements et à l'adoption de techniques modernes de production (mécanisation et irrigation) et compétitives. En Béotie, par contre, les exploitations ont une taille moyenne plus petite (environ 5 ha), mais de même ont été concernées par un processus de modernisation, ce qui a permis de réduire les coûts de production<sup>152</sup>.

Dans ces zones, la récolte mécanique, en origine peu répandue, a été introduite rapidement au cours des dernières années. Actuellement, 30% de la production est récolté mécaniquement. En outre, les rendements atteignent maintenant 70 t/ha environ et ils augmentent régulièrement<sup>153</sup>.

Dans la région du nord-est de la Grèce (Macédoine et Thrace), où dans les années 80 il existait une forte production de tomate et une filière de transformation bien organisée, la production s'est effondrée, notamment à partir de la seconde moitié des années '90, avec une forte accélération après la réforme de 2000.

---

<sup>150</sup> Cette distribution territoriale résulte d'un processus dynamique, qui a vu les régions du nord-est (où, pendant les années '80, était concentrée la plupart des superficies et de la production de tomate en Grèce) perdre progressivement leurs poids à l'avantage de zones relativement nouvelles telles que la Thessalie et la Béotie (région centrale). Ces régions constituent aujourd'hui le point de force du secteur, grâce à l'augmentation de la production, à la présence d'un important système d'industries de transformation et à la meilleure organisation de la filière.

<sup>151</sup> Dans cette région, les exploitations sont de dimensions modestes (4-5 ha). La tomate est cultivée selon une technique obsolète avec des coûts de production élevés, principalement à cause du faible recours à la récolte mécanisée. Les variétés traditionnellement sont à maturation scalaire et elles ne se prêtent pas à la récolte mécanisée: les rendements sont 70 t/ha avec la récolte manuelle, mais 30-40 t/ha avec celle mécanisée. La faible modernisation de la production (entre autres les producteurs sont âgés et peu enclins à l'innovation) a été accompagnée par la crise des rapports entre le secteur agricole et le secteur industriel, et par le conséquent déplacement des industries de transformation vers les provinces des régions centrales (Thessalie et Béotie surtout). Les zones traditionnellement cultivées en tomate dans la région du nord-est ont été substituées par des cultures plus rentables pour les structures des exploitations de la zone, telles que les céréales, le coton et la betterave.

<sup>152</sup> En Béotie, en outre, la présence de nombreuses industries (qui s'approvisionnent aussi dans d'autres zones et qui sont stratégiquement localisées dans les alentours de Athènes et en proximité des principales directrices logistiques du pays), rend la tomate une production très importante pour toute la province.

<sup>153</sup> Toutefois, dans les zones plus fertiles de ces régions, des rendements beaucoup plus élevés sont obtenus (même plus de 150 tonnes/ha), par rapport aux zones plus traditionnelles (régions du nord-est et du sud), où les rendements sont beaucoup plus limités (environ 60 tonnes/ha) et montrent une certaine tendance à la baisse.

## 6.4.6. Analyse des cultures alternatives à la tomate pour la transformation

### 6.4.6.1 Les cultures alternatives en Italie

En Italie la comparaison entre la tomate et les cultures alternatives présente des aspects différenciés entre le bassin septentrional et le bassin méridional. Nous avons calculé, pour les régions concernées, l'évolution du rapport entre les superficies cultivées en tomate pour la transformation et les superficies en cultures alternatives (indice cultures alternatives – ICA). Les résultats sont illustrés dans les figures suivantes.

Fig. 99 - Evolution de ICA au Piémont

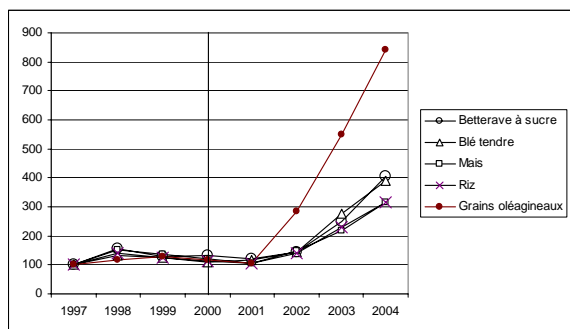


Fig. 100 - Evolution de ICA en Lombardie

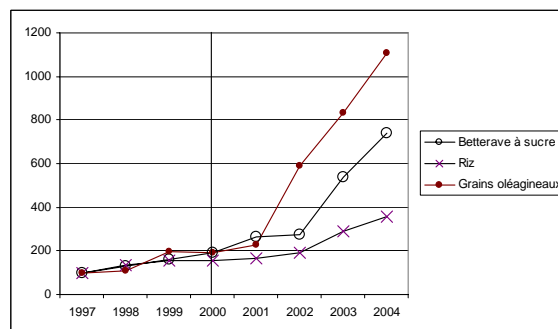
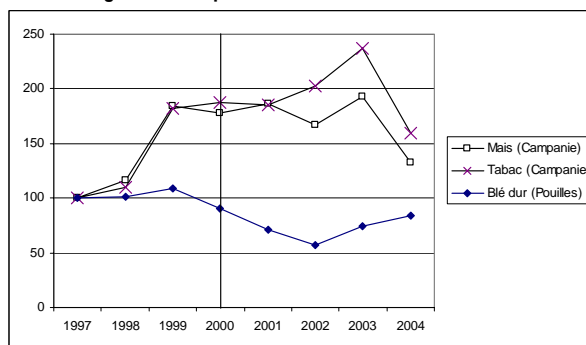


Fig. 101 - Campanie et Pouilles: évolution de ICA



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Eurostat.

- En ce qui concerne les régions du bassin septentrional (Lombardie et Piémont), il est plausible de supposer que l'expansion de la tomate ait eu lieu au détriment des cultures arables (soja, maïs, riz, blé tendre et betterave à sucre).
- La situation du bassin méridional est plutôt différente. Dans ces régions, après une augmentation des superficies avant 2000, la superficie en tomate pour la transformation est restée substantiellement stable après 2000, à l'exception des années 2001-02 aux Pouilles. D'après l'analyse de l'ICA, il semble que l'expansion de la tomate avant 2000 a eu lieu au détriment du maïs et du tabac en Campanie. Par contre, aux Pouilles des superficies en tomate sembleraient être temporairement substituées par le blé dur. Selon les OP, aux Pouilles les zones en tomate pour la transformation sont concernées aussi par l'horticulture en pleine air<sup>154</sup>. Cependant, l'analyse de l'évolution des superficies de ces cultures ne montre aucune évidence d'un rapport de substitution avec la tomate pour la transformation.

Ces déductions sont cohérentes avec l'évolution des superficies de ces cultures dans les régions examinées: le maïs évidence une diminution des superficies au cours des années 1997-2001, tandis

<sup>154</sup> Légumes, carottes, asperges, artichauts, choux, épinards, fenouils, ail, oignons et autres.

que la superficie en tomate se développe; la superficie en tabac se réduit constamment au cours de toute la période; les superficies en blé dur aux Pouilles s'étendent progressivement.

**Fig. 102 - Italie: évolution des cultures potentielles alternatives de la tomate**

Piemonte: cultures alternatives à la tomate pour l'industrie								
000 Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Betterave à sucre	13,7	12	13,3	11,8	11,5	13,2	12,3	11
Blé tendre	98,9	101,5	100,6	100,8	84,6	95	80,4	82,1
Maïs	184,5	168,6	168,7	174,1	173	173,1	189,7	189,9
Riz	114,3	111,8	113,1	113,9	110,6	112,5	112,5	118
Grains oléagineux	51,7	61,1	50,6	49,1	48,8	24,9	21,2	20
Lombardia: cultures alternatives à la tomate pour l'industrie								
000 Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Betterave à sucre	29,9	29,4	28	23,2	17,9	19,9	15,1	14,2
Riz	97,5	94,2	91,7	92,4	91,2	92,1	92,1	96,9
Grains oléagineux	75,6	88,4	56,8	57,7	51,5	23,5	24,6	24
Pôle méridionale : cultures alternatives à la tomate pour l'industrie								
000 Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maïs (Campania)	27,8	24,9	22,5	22,6	21,3	24,5	23,3	21,8
Tabac (Campania)	20,2	19,1	16,5	15,6	15,5	14,6	13,8	13,2
Blé dur (Puglia)	398,6	393,8	402,5	402	410	428,7	424,7	429,7

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Eurostat.

#### 6.4.6.2 Les cultures alternatives en Espagne

Dans les régions espagnoles les plus concernées par l'augmentation de la production de tomates pour la transformation, Andalousie et Estrémadure, nous avons sélectionné, comme potentielles alternatives, les céréales, les oléagineux, la betterave à sucre, le coton, le tabac et certaines cultures horticoles.

- En Andalousie, la culture qui subit la plus grande diminution est de loin le coton (qui perd environ 23.500 ha de 1999 à 2002), suivi par le tournesol et la pomme de terre (-9.200 ha et - 6.600 ha). Par contre, le riz et le maïs maintiennent solidement leurs superficies. Les cultures horticoles de plein champ (choux et oignon, par exemple) ont aussi perdu du poids dans l'agriculture régionale.
- En Estrémadure, la diminution des superficies concerne le tournesol (presque 33.000 ha en 5 années). Le blé et le tabac montrent une légère contraction, alors que le maïs et le riz ont légèrement augmenté leur poids relatif.

**Fig. 103 - Espagne: évolution des potentielles cultures alternatives à la tomate pour la transformation**

Andalucia: cultures alternatives à la tomate pour l'industrie						
000 Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Choux	2,1	2,0	1,7	1,7	1,6	1,5
Oignon	4,2	4,3	5,1	4,4	4,7	3,9
Coton	108,1	95,6	107,4	89,4	89,0	83,9
Tournesol	389,1	402,5	317,2	355,9	301,4	308,0
Pomme de terre	24,8	23,6	27,3	23,6	21,2	20,7
Riz	37,5	36,9	38,6	39,0	39,4	39,2
Maïs	47,1	51,1	36,0	26,3	55,4	50,7
Extremadura: cultures alternatives à la tomate pour l'industrie						
000 Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Choux	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,4
Blé	127,9	139,0	150,1	149,6	139,5	154,7
Tournesol	73,5	86,1	61,9	59,8	46,8	29,0
Riz	21,5	20,6	23,7	25,7	23,9	25,8
Tabac	13,8	12,1	12,1	12,1	11,1	11,8
Maïs	67,4	59,0	52,3	62,3	66,0	67,0

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données INE.

Dans les graphiques qui suivent, l'évolution de l'Indice des cultures alternatives (ICA) dans les régions examinées est mise en évidence. La comparaison entre les superficies en tomate et en cultures alternatives est limitée à la période 1999-2002 à cause de la disponibilité de données (aucune donnée des superficies en tomate dans les années qui précèdent 1999 et des superficies des cultures alternatives depuis 2002).

Fig. 104 - Evolution de ICA en Andalousie

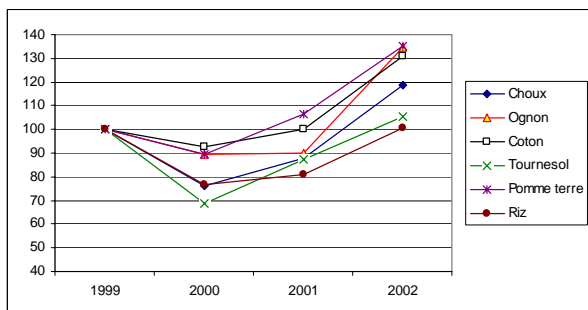
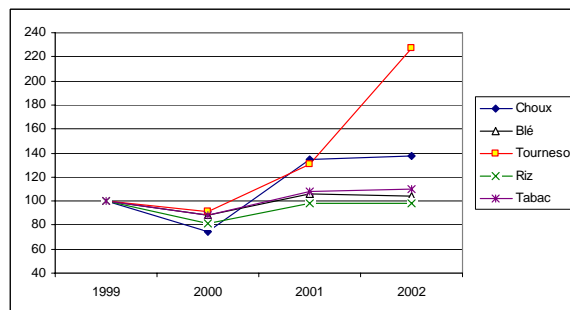


Fig. 105 - Evolution de ICA en Estrémadure



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données INE.

La période 1999-2002 semble, toutefois, suffisante pour délinéer les phénomènes de substitution des superficies cultivées, probablement induits par la réforme de 2000 et potentiellement rapportables à l'augmentation de la culture de la tomate pour la transformation depuis 2000.

En Andalousie, le poids relatif de la tomate augmente, à partir de 2001, par rapport à toutes les autres cultures examinées (surtout par rapport au coton et aux cultures horticoles de plein champ). Par contre, en Estrémadure, c'est surtout le tournesol et les cultures horticoles, qui supportent la forte concurrence de la tomate. Le riz et le tabac maintiennent une position plus ou moins stable.

### 6.4.6.3 Les cultures alternatives au Portugal

Dans la région de Alentejo, nous avons sélectionné, comme potentielles alternatives, les céréales, les cultures industrielles et horticoles de plein champ. L'évolution de ces cultures est mise en évidence dans le tableau suivant.

Fig. 106 – Alentejo: évolution des potentielles cultures alternatives à la tomate pour la transformation

000 Ha	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Blé dur	70,5	134,2	131,1	182,3	141,6	148,5
Blé tendre	119,3	63,5	31,3	24,3	15,7	21,7
Maïs	48,3	42,1	46,7	42,2	44,3	42
Riz	16,7	15,3	16,5	16,7	17,1	17
Pommes de terre	3,5	3,3	2,7	3,3	3,4	3,3
Betterave à sucre	6,3	6	4,4	7,2	6,4	6,9
Tournesol	48,3	49,6	40,5	37,1	36,2	28
Tabac	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Eurostat.

L'évolution des superficies occupées par le blé dur semble être complémentaire à l'évolution des superficies cultivées en tomate. Par conséquent, il semblerait plausible de supposer qu'une partie des superficies en tomate ait été substituée par la culture du blé dur de 1999 à 2002, pour, ensuite, revenir partiellement à la tomate en 2003. Cela semblerait être confirmé par l'évolution de l'Indice des cultures alternatives.

Fig. 107 - Alentejo: évolution des superficies en blé tendre, le blé dur et le tournesol

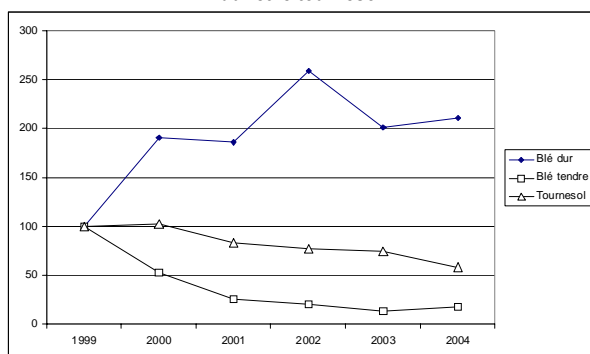
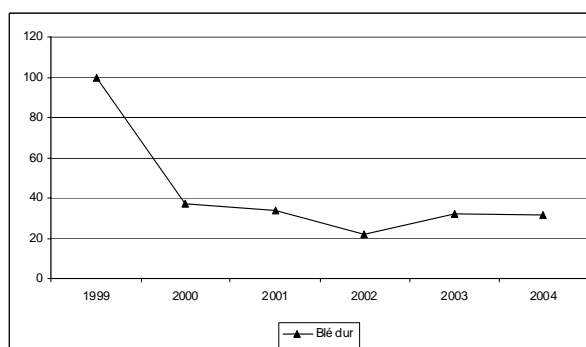


Fig. 108 - Alentejo: évolution de ICA pour le blé dur



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Eurostat.

#### 6.4.6.4 Les cultures alternatives en Grèce

En Grèce aussi, la production de la tomate a subi un processus de réorganisation avec le déplacement de la culture d'une région à l'autre et la conséquente substitution de superficies par de cultures alternatives. Au niveau national, l'évolution des superficies en blé est complémentaire à la superficie en tomate: en 2000-2002, la superficie en blé s'agrandit et montre une réduction en 2003. La superficie en betterave à sucre augmente aussi en 2000, pour diminuer ensuite, alors que les oléagineux (tournesol) et le tabac présentent une réduction des superficies à partir de 1999.

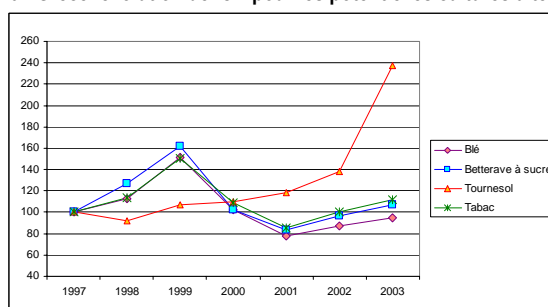
Fig. 109 - Grèce: évolution des potentielles cultures alternatives à la tomate pour la transformation

000 Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Blé	861,1	846,1	826,7	859,7	869,1	876,4	856,5
Maïs	212	215	210,6	213,7	210,3	220,3	239,9
Riz	29,1	26,3	23,3	19,9	20,7	22,4	22,6
Pomme terre	49,2	49,1	49,1	46,6	45,6	47,4	46,1
Betterave à sucre	47,2	41,1	42,4	47,5	44,2	43,4	41,4
Tournesol	26,5	31,9	35,9	24,8	17,5	17,1	10,5
Tabac	66,9	64,9	64,9	62,9	60,9	59,5	56,2

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Eurostat.

En comparant directement le poids de la superficie en tomate avec les superficies occupées par les autres cultures (à travers l'indice ICA), on peut observer que blé, betterave à sucre et tabac sembleraient représenter les alternatives possibles à la culture de la tomate en Grèce, même s'il aurait été utile approfondir ces résultats généraux au niveau régional. Toutefois, sur la base des entretiens aux opérateurs de la filière, dans la région du nord-est (Macédoine et Thrace) il semble qu'au cours de la deuxième moitié des années '90 – et encore plus après 2000 – les superficies utilisées auparavant pour la production de la tomate ont été substituées par le blé et la betterave (mais aussi par le tabac et le coton), alors que dans la région centrale (Thessalie et Béotie) la tomate a pris la place du blé, du tournesol, du coton et de la luzerne.

Fig. 110 - Grèce: évolution de ICA pour les potentielles cultures alternatives



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Eurostat

#### 6.4.7. Jugement évaluatif

L'analyse de l'impact du régime d'aide à la production, avant et après la réforme de 2000, sur le maintien de la production dans les zones objet d'analyse vis-à-vis des cultures annuelles alternatives nous permet de tirer les conclusions suivantes.

Le régime d'aide à la production a contribué, en ligne générale, à maintenir et à renforcer la culture de la tomate pour la transformation dans les principaux EM: la production a augmenté grâce à l'expansion des superficies et à l'augmentation des rendements.

L'expansion des superficies est due à plusieurs facteurs de nature technique et économique:

- les progrès de la technique agronomique qui ont permis l'élimination des contraintes techniques de la culture et l'expansion de la production dans des zones avec des caractéristiques pédoclimatiques jadis défavorables à la culture.
- la plus grande rentabilité de la culture de la tomate, par rapport à d'autres cultures, ce qui a stimulé un processus de substitution avec les céréales, les oléagineux, la betterave à sucre, le coton, et les autres horticoles en plein champ, d'une manière différente selon les régions.
- En outre, cette expansion a été favorisée par la suppression des quotas à la suite de la réforme de 2000 (augmentation de la demande industrielle de matière première).

De la même façon, l'accroissement des rendements est dû à plusieurs facteurs de nature technique et économique: la diffusion de variétés plus productives (hybrides), de l'irrigation et de méthodes de culture plus efficaces et l'intérêt des producteurs à augmenter la productivité de la terre, dans le but de maximiser l'aide couplée à la production après la réforme de 2000

En ce qui concerne la rentabilité de la tomate pour la transformation vis-à-vis de la rentabilité des cultures alternatives, l'analyse a été accomplie à partir de données à niveau national pour l'Espagne et le Portugal (source: RICA-système central) et à niveau régional pour trois régions italiennes (source: RICA-Italie).

Nous pouvons affirmer que l'aide à la production a permis une rentabilité de la tomate pour la transformation plus élevée par rapport aux cultures alternatives. Cette rentabilité supérieure s'est vérifiée dans les deux pays et dans les trois régions italiennes examinées, même si dans quelques cas (Espagne, Pouilles) elle a diminué dans les années suivantes la réforme de 2000.

En général, la rentabilité de la tomate aurait été positive ( $Mb > 0$ ) et la rentabilité relative plus élevée même en absence de soutien. Mais dans certains cas (maïs en Espagne, betterave à sucre et asperges aux Pouilles), la rentabilité relative aurait été défavorable à la tomate, et surtout après la réforme de 2000.

De toute façon, les limites des données RICA (moins fiables au niveau de pays) portent à considérer avec prudence ces résultats.

Les résultats d'une analyse effectuée sur un échantillon d'exploitations de l'Emilie Romagne, des Pouilles et de l'Estrémadure (sources diverses) confirment, grosso modo, les résultats de l'analyse effectuée à partir de données du RICA. L'aide à la production a permis aux exploitations de maintenir des marges positives (recette-coûts variables salaires compris), même si avec des différences parmi les grandes et petites exploitations (cas de l'Emilie Romagne) et parmi les exploitations plus performantes (cas de l'Estrémadure). En plus, les marges demeurent positives (avec l'exception des petites exploitations de l'Emilie-Romagne) après avoir soustrait de la recette les coûts totaux (coûts variables et coûts fixes, travail familial compris).

Les résultats mettent aussi en évidence que, au net de l'aide à la production, les marges (prix-coûts variables) auraient été de même positives. Cependant, les marges obtenues après avoir déduit du prix les coûts totaux auraient été négatives, surtout dans les exploitations les moins performantes et de plus petite dimension. Ce qui n'étonne pas, considérant que l'aide à la production a été octroyée au but de soutenir le revenu des producteurs agricoles.

Il en découle que sans l'aide à la production (ou d'autres systèmes de soutien au revenu, telles à permettre la couverture des coûts fixes, main d'œuvre familiale comprise), le processus productif n'aurait pas été viable, en particulier dans les exploitations de plus petite taille et les moins performantes. Surtout ces dernières exploitations auraient (probablement) continué la culture de tomate même sans aide, pour le temps nécessaire à amortir des investissements déjà effectués (équipements spécifiques de la culture de la tomate). De toute façon, les diverses sources utilisées dans l'analyse et les différentes situations de contexte portent à considérer avec prudence ces résultats.

Enfin, l'évaluation a montré que le renforcement productif favorisé par l'aide à la production a été accompagné par des changements significatifs de la localisation géographique de la culture et de la structure des exploitations.

- La culture a été caractérisée par la naissance de nouvelles zones de production qui, dans certains cas, s'ajoutent aux zones traditionnelles (Italie) et, dans d'autres cas, les remplacent (Espagne, Portugal et Grèce). La nécessité de coordination entre la phase de production agricole et la phase de transformation a encouragé la culture de la tomate vers les zones les plus caractérisées par la présence d'une filière efficace et bien organisée. En outre, le développement de la production dans des nouvelles zones a été encouragé par la plus grande profitabilité (aide comprise) de la culture de la tomate par rapport aux autres cultures.
- La culture de la tomate a suivi un processus de concentration dans des exploitations de plus grande taille, plus performantes et plus aptes à utiliser les nouvelles techniques de production, notamment la mécanisation de la récolte et l'irrigation goutte à goutte. L'adoption des nouvelles techniques de production cause l'augmentation des coûts fixes et, donc, est facilitée dans ces exploitations. Les exploitations de plus petite taille, incapables de suivre ce cours, ont progressivement abandonné le secteur.

La réforme de 2000, notamment l'aide à la production via les OP, a favorisé le renforcement de ces évolutions (augmentation des superficies et des rendements, adoption de nouvelles technologies, élargissement de la culture aux zones non traditionnelles, concentration de la production dans les exploitations plus structurées).

La nécessité de coordination entre la phase de production agricole et la phase de transformation industrielle, encouragée par le rôle croissant confié aux OP par l'OCM réformée, a poussé la culture de la tomate pour la transformation vers les zones le plus caractérisées par la présence d'une filière efficace et bien organisée.

---

## 7. THEME 3: L'IMPACT REGIONAL ET ENVIRONNEMENTAL

---

### 7.1. QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE A LA PRODUCTION SUR LE MAINTIEN DE LA PRODUCTION DE TOMATES POUR L'INDUSTRIE ET SUR L'EMPLOI CORRESPONDANT DANS LES ZONES CONCERNEES? QUEL A ETE L'IMPACT DE L'AIDE SUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITE DE TRANSFORMATION ET SUR L'EMPLOI CORRESPONDANT? QUEL A ETE L'IMPACT RELATIF DE L'AIDE A LA PRODUCTION DES TOMATES SUR L'ACTIVITE AGRICOLE ET NON AGRICOLE DANS LES ZONES RURALES CONCERNEES EN COMPARAISON AVEC D'AUTRES FACTEURS DE CONTEXTE? – Q. E. 9/10

La question vise à vérifier l'efficacité de l'aide à la production à la tomate-transformation par rapport aux objectifs de:

- sauvegarder/stimuler la production de la tomate pour l'industrie et le niveau d'emploi dans la filière (emploi agricole et dans la transformation) à l'échelle des zones de production
- maintenir/stimuler l'activité économique agricole et non-agricole des zones rurales concernées

A fin de mesurer l'importance stratégique de l'aide à la production dans les économies locales, nous avons jugé opportun d'analyser l'existence et la viabilité des alternatives pour le secteur productif.

L'analyse commence par une approche macroéconomique où les principaux indicateurs de scénario au niveau national et régional sont analysés<sup>155</sup>. Ensuite, l'analyse approfondit, au niveau microéconomique, la réalité de quelques bassins intra-régionaux, par le biais d'une série parallèle d'études de cas. Notamment, on a examiné quelques réalités productives à l'intérieur de districts agro-industriels qui intègrent l'activité de production agricole et l'activité de transformation pour étudier leur éventuel impact sur l'économie des territoires concernées.

#### 7.1.1. Critères de jugements et indicateurs

La formulation du jugement évaluatif se base sur les critères de jugement suivants :

1. Les performances économiques des régions sont comparables avec la moyenne nationale.
  - a. Comparaison du PIB/hab. au niveau régional et national
  - b. Dynamique de la structure de l'emploi au niveau régional par rapport au niveau national
  - c. Rapport valeur ajoutée agricole régionale/valeur ajoutée agricole nationale
  - d. Evolution des quantités produites et de la valeur de la production de tomate-transformation
  - e. Rapport entre la valeur de la production de la tomate-transformation et des productions horticoles et végétales
2. Dans les régions, le maintien/le développement de l'activité liée à la production des tomates-transformation a permis le maintien de l'emploi agricole et industriel
  - a. Evolution des UTA des exploitations spécialisées tomates-transformation
  - b. Avis des opérateurs sur la structure économique et de l'emploi
  - c. Nombre de salariés employés dans le secteur

---

<sup>155</sup> Le domaine géographique de l'analyse est celui demandé par la Commission (voir chapitre 1 "Introduction"): pour l'Espagne, Andalousie, Estrémadure, Comunidad Foral de Navarre, La Rioja, Aragon; pour la Grèce: Thessalie, Béotie (sous région de la Sterea Ellada); pour l'Italie: Campanie, Pouilles, Emilie Romagne, Lombardie, Piémont; l'Alentejo pour le Portugal. Au cours de l'analyse, on a pris aussi en considération dans certains cas la Macédoine-Thrace et le Péloponnèse pour la Grèce et la région de Ribatejo pour le Portugal parce qu'elles contribuent d'une manière importante au secteur de la tomate transformée. La région du Ribatejo comprend les sous-régions du Centro et de l'Alentejo. En particulier, les sous-régions du Médio Tejo et du Pinhal Interior Sul appartiennent au Centro, la Lezíria do Tejo appartient à l'Alentejo



3. En cas d'inexistence des mesures prévues par l'OCM F&L transformés appliquées aux tomates pour l'industrie, il en résulterait des alternatives d'activités économiques ou d'emploi pour le secteur de la production et de la transformation.
  - a. Incidence de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels
  - b. Présence de cultures alternatives et rémunératrices cultivées aussi bien dans les exploitations de tomate pour l'industrie, que dans la région
  - c. Existence dans les zones de production concernées d'autres filières agro-industrielles que celle de la tomate pour l'industrie
  - d. Evolution de la profitabilité relative de la culture de la tomate pour la transformation par rapport aux cultures alternatives, soutien compris, avant et après la réforme de 2000 (q.é. 5)
4. L'aide à la production a joué un rôle dans la configuration du secteur agricole des zones étudiées en agissant sur le niveau de spécialisation agricole du territoire et sur le maintien de l'activité agricole (frein au déclin agricole) dans les zones concernées.
  - a. Evolution de la SAU totale dans les pays producteurs de tomate-transformation
  - b. Evolution du rapport SAU à tomate pour l'industrie/SAU totale
  - c. Rapport entre les variations de la SAU à tomate pour l'industrie et SAU totale
5. D'autres facteurs du contexte (autres dispositifs d'aide et facteurs de marché) ont pu influencer les résultats observés par les critères précédents.
  - a. Facteurs favorisant/défavorisant la reconversion des exploitations agricoles
  - b. Facteurs favorisant/défavorisant la reconversion ou le changement de zones d'approvisionnement pour les industries
  - c. Indice de comparaison du soutien par hectare des cultures annuelles
6. Au niveau des régions et des bassins productifs, l'aide à la transformation a permis d'assurer le maintien, voire le développement, de l'activité de transformation.
  - a. Part de l'approvisionnement via les contrats avec les OP
  - b. Evolution du nombre d'industries de transformation
  - c. Volume transformé /catégorie de produit.
  - d. Avis des opérateurs sur l'effet de l'aide et des modifications du système d'attribution.
  - e. Schéma de fonctionnement de quatre filières analysées à travers une série d'études de cas
  - f. Induits générés par les filières mentionnées ci-dessus

### **7.1.2. Sources d'informations**

Les données sur les économies régionales proviennent de la banque de données EUROSTAT et de sources statistiques espagnoles et italiennes. Lorsque cela a été possible, on a utilisé les données au niveau désagrégé NUTS 3, sinon on a fait recours à la désagrégation NUTS 2. Notamment, lorsque la donnée NUTS 3 pour la Béotie n'était pas présente, on a utilisé la donnée NUTS 2 de la Sterea Ellada. On a procédé de la même manière pour le Pinhal Interior Sul et le Médio Tejo, en utilisant les données de la région Centro.

La série d'études de cas se base sur les entretiens individuels et sur les résultats de l'enquête auprès des opérateurs.

### 7.1.3. Les économies des régions productrices

La culture de la tomate pour l'industrie est présente dans de nombreuses zones du sud de l'Europe, occupe transversalement les régions du bassin de la Méditerranée et s'établit aussi bien dans des zones caractérisées par un plus grand taux de développement économique que dans les zones encore en retard par rapport aux moyennes européennes.

Au niveau communautaire, les régions qui se disputent la leadership en termes de surface cultivée en tomate d'industrie sont trois :

- la primauté régionale appartient depuis 2005 à l'Extremadure, qui a enregistré des accroissements très élevés surtout pendant les trois dernières années ;
- les Pouilles, qui ont été pendant beaucoup d'années la région avec la plus grande surface en tomate, ont perdu la leadership entre 2001 et 2003 suite à une forte baisse des surfaces ;
- l'Émilie Romagne s'est caractérisée par une progression constante dans le temps, même si en 2005 on observe, pour la première fois, une diminution des surfaces.

De la variété des situations locales, il s'ensuit une considérable quantité de modèles de système productif, chacun desquels se confronte avec ses propres solutions en clef productive et/ou du revenu.

#### 7.1.3.1 Les principaux indicateurs de développement des régions productrices

A l'exception des régions du nord de l'Italie (Lombardie, Piémont, Emilie Romagne) et de la vallée de l'Èbre en Espagne (Comunidad Foral de Navarra, La Rioja, Aragon), toutes les régions objet d'analyse sont classées Objectif 1, comme défini par la politique de cohésion. En terme de comparaison avec le PIB moyen européen, seulement les régions du nord de l'Italie dépassent abondamment la moyenne européenne; les régions de la Vallée de l'Èbre présentent un PIB moyen par personne presque en ligne avec les valeurs moyennes communautaires, alors que toutes les autres résultent bien en dessous de la donnée Ue.

En ce qui concerne les régions qui se positionnent au-dessous de la moyenne Ue, on considère que:

- les régions portugaises productrices se stabilisent au niveau le plus bas, en atteignant à peine la moitié du niveau européen
- en Espagne, la région la plus pauvre est l'Estrémadure (53%), suivie par l'Andalousie (61,2%)
- en Italie, l'écart entre les régions du nord et celles du sud est net, au point que les premières arrivent à un PIB moyen par personne d'environ le double par rapport aux deuxièmes. En particulier, la Lombardie, qui résulte la région la plus avancée, atteint une valeur de 135,5% face à 68,7% de la Campanie et à 69,2% des Pouilles
- les régions de la Grèce dénoncent des valeurs très basses au point que l'Anatolie Macédoine - Thrace est la région avec le PIB par habitant le plus bas (46,4%), et seulement la Sterea Ellada, qui comprend la Béotie, avec 85,5% s'éloigne nettement des autres régions helléniques.

Comme conséquence d'un PIB/habitant qui oscille de 135% à 46% de la moyenne communautaire, nous enregistrons dans les régions concernées par la culture de la tomate-transformation des considérables oscillations des taux de chômage et d'emploi.

La plus récente série complète de données (toutes régions concernées) remonte à 2002: une importante diversification de cas émerge d'après les données groupées par région et elle est évidente surtout en Espagne (par exemple, comparaison entre la Navarre et l'Estrémadure) et en Italie (par exemple, comparaison entre la Lombardie et la Campanie).

La Fig. 111, publiée à la page suivante, illustre comment, au niveau régional, les taux de croissance moyens annuels de la valeur ajoutée et de l'emploi en agriculture de 1997 à 2002 résultent en partie négatifs, ou de toute façon inférieurs aux taux de développement du système économique général.

Le dimensionnement du secteur agricole en termes d'occupation est mis en évidence par l'expulsion, plus ou moins généralisée, de la main d'œuvre agricole.

Toutefois, ce phénomène semble coïncider avec une rationalisation des systèmes productifs présents, car seulement dans des cas isolés (par exemple, les Pouilles) la diminution de l'occupation est corrélée avec une péjoration plus que proportionnelle de l'indicateur de la valeur ajoutée. Les réalités en contre tendance en termes d'occupation agricole sont les deux régions espagnoles: l'Estrémadure et l'Andalousie. Ces régions sont aussi celles qui ont fait enregistrer la plus grande augmentation de superficie utilisée pour la culture de tomate-transformation (cf. q. 5).

En termes absolus, l'observation du nombre d'occupés agricoles et de leur incidence en pourcentage sur le nombre d'occupés total au niveau régional montre encore une fois une ample gamme d'oscillation, qui part de 1,4% de la Lombardie et arrive à 36,5% du Péloponnèse avec plus de 212.500 occupés en 2002. Par conséquent, même si nous avons enregistré un abandon de la part de la main d'œuvre du secteur agricole, dans les régions traditionnellement intéressées par la culture de la tomate pour l'industrie, les caractéristiques structurelles et la forte incidence du travail agricole à l'intérieur de l'économie régionale n'ont pas varié.

Fig. 111 - Taux de croissance totale et sectorielle (1997-2002)

	Agriculture		Total	
	Valeur ajoutée	Emploi	Valeur ajoutée	Emploi
GRECE	1,5%	-2,3%	5,4%	0,7%
Anatolie Macédoine - Thrace	0,5%	-2,5%	4,5%	-0,8%
Thessalie	1,4%	-6,5%	3,4%	-1,4%
Béotie*	-0,8%	-0,6%	3,5%	5,8%
Péloponnèse	1,9%	-1,4%	6,3%	1,3%
ESPAGNE	-0,1%	-1,9%	6,8%	3,0%
Comunidad Foral de Navarra	3,1%	1,8%	6,4%	3,1%
La Rioja	-1,2%	-2,1%	6,3%	2,4%
Aragón	-2,7%	-7,8%	5,7%	1,6%
Extremadure	4,1%	2,8%	7,1%	3,7%
Andalousie	0,8%	5,2%	7,0%	4,0%
ITALIE	0,3%	-2,2%	4,1%	1,6%
Piémont	-1,4%	-4,3%	3,5%	1,2%
Lombardie	0,9%	-1,6%	4,0%	1,6%
Emilie-Romagne	3,2%	-2,4%	4,1%	1,6%
Campanie	4,3%	-4,4%	4,6%	1,7%
Pouilles	-2,2%	-0,6%	4,7%	2,0%
PORTUGAL	3,2%	-2,6%	6,2%	1,7%
Pinhal Interior Sul	-4,6%	-2,6%	3,2%	-0,8%
MédioTejo	2,7%	-3,4%	6,3%	2,6%
Alentejo	3,5%	-1,1%	5,5%	1,9%
* Béotie: taux de variation de l'emploi calculé de 2000 à 2002				

Source: EUROSTAT

En termes de richesse produite, la majeure partie des régions présente une incidence assez élevée de la valeur ajoutée agricole sur la valeur ajoutée totale, malgré son poids ait diminué de 1997 à 2002; en outre, avec des exceptions (Béotie, Piémont, Lombardie et Medio Tejo), toutes les régions ont une incidence de l'agriculture plus élevée par rapport à la moyenne nationale (données en détail en annexe).

### 7.1.3.2 Les chiffres clef des principaux bassins de production Ue de la tomates-transformation

Comme indiqué auparavant (cf. q.é. 3), il faut considérer que le processus d'agrégation des filières s'est développé au niveau de bassins d'approvisionnement de l'industrie et indépendamment des frontières politiques et administratives: en effet, les bassins productifs ont été dessinés par le niveau de spécialisation, les caractéristiques structurelles et productives des région et la contiguïté territoriale. Nous avons donc jugé opportun d'analyser les évolutions de la production dans les principaux bassins de production, et notamment : vallée de l'Èbre; Andalousie; Extremadure avec une partie de la production de l'Alentejo (environ le 40%); Ribatejo additionnée au 60% de la production de l'Alentejo; Nord de l'Italie (Émilie Romagne, Lombardie et Piémont); Sud de l'Italie (Pouilles et Campanie); bassin grec de la Thessalie et de la Béotie.

Ci de suite nous présentons aussi l'évolution de la valeur de la production agricole de tomate dans les principales zones d'approvisionnement (nos estimations)<sup>156</sup>. La valeur de la production montre plus ou moins la même tendance aussi bien des surfaces que de la production. La valeur de la production augmente jusqu'en 2004 dans toutes les zones de production mais, en 2005, à cause de la réduction des surfaces (sauf en Extremadure) et de la diminution des prix payés aux producteurs, elle subit un ralentissement. La lecture de la production agricole par bassin de production souligne la différence, en termes de valeur, entre les trois premières réalités productives communautaires, en termes de prix payés à la production et de rendements.

Fig. 112 - Evolution des quantités produites et de la valeur de la production agricole des tomates-transformation par bassin d'approvisionnement de l'industrie de transformation (tonnes)

	Production de tomates-transformation				Valeur de la production agricole			
	2002	2003	2004	2005 (*)	2002	2003	2004	2005 (*)
Vallée de l'Èbre	218.775	176.910	291.789	-	18.641.341	14.914.066	23.390.687	-
Extremadure-Alentejo	1.273.019	1.456.881	1.600.091	1.922.424	108.471.129	122.819.979	128.268.062	149.376.025
Andalousie	137.570	197.209	263.371	-	11.899.799	17.650.172	23.835.033	-
Ribatejo-Alentejo	789.707	837.212	1.106.980	-	63.413.839	67.676.829	89.391.454	-
Nord Italie	1.744.728	2.095.484	2.782.126	2.468.225	150.063.287	188.745.901	232.373.775	175.229.645
Sud Italie	1.744.006	2.194.073	2.880.846	2.514.207	170.181.768	215.254.054	228.329.423	212.696.906
Thessalie-Béotie	371.704	453.107	547.889	393.503	31.672.074	38.198.442	43.920.415	30.575.936

(\*) Données 2005: estimations. Sources: élaborations sur données Fega, Ine, Junta de Extremadure, Junta de Navarra, Junta de Andalucía pour l'Espagne; Anicav pour l'Italie, Inga et Ine pour le Portugal, Ministère du développement agricole et des aliments pour la Grèce.

Il faut, toutefois, souligner que l'incidence de la valeur de la production de la tomate-transformation sur la valeur totale de la production agricole est, en absolu, assez modeste (à l'exclusion de l'Estrémadure) ; c'est pourquoi l'analyse effectuée au niveau régional ne semble pas assez désagrégée pour évaluer le poids de la filière de la tomate-transformation sur l'économie locale. Nos élaborations montrent l'incidence de la valeur de la production de la tomate-transformation sur la valeur totale de la production horticole et de la production végétale.

Fig. 113 - Valeur de la production de la tomate d'industrie vis-à-vis de la valeur des productions horticoles et végétales (2002)

	Tomate/Horticoles	Tomate/Végétale
Vallée de l'Èbre	5,6%	1,0%
Estrémadure	73,6%	12,8%
Andalousie	0,4%	0,2%
Ribatejo-Alentejo	4,3%	1,8%
Nord Italie	14,2%	2,5%
Sud Italie	8,4%	3,7%
Thessalie - Béotie	3,9%	1,7%

Source: Eurostat et enquête Agrosynergie, 2006

<sup>156</sup> La valeur de la production a été calculée sur la base des prix compréhensifs de l'aide communautaire. Pour toutes les régions, la quantité produite a été multipliée pour le prix de la tomate ronde, sauf que pour l'Italie du Sud où nous avons utilisé un prix moyen tomate ronde - tomate allongée

### 7.1.3.3 L'emploi lié à la production de la tomate-transformation au niveau régional

#### L'emploi agricole

Le maintien de la production de tomates pour l'industrie, voire son augmentation, devrait conduire à un maintien ou à un développement de l'emploi correspondant dans les exploitations agricoles, à moins que les changements éventuellement apparus dans les systèmes de production (forte mécanisation avant tout) ne conduisent à l'inverse.

Dans la q.é. 4 nous avons déjà traité, sur la base des données RICA, l'évolution du niveau d'emploi dans les exploitations spécialisées dans la production de la tomate pour l'industrie:

- dans la période 1989-2003, l'index moyen pour la totalité des exploitations qui produisent tomate dans l'Ue est de 0,11 UTA/hectare, passant d'une valeur initiale en 1989 de 0,18 au 0,07 en 2003 (cf. chapitre 6.1.3: la rentabilité des exploitations de tomate ainsi que le chapitre 6.1.2: sources et limites).
- dans la même période, la main-d'œuvre employée dans les exploitations spécialisées est de 0,13 unités UTA/hectare. Au fil du temps, aussi les exploitations spécialisées montrent une évolution décroissante de cet index.
- en Italie et en Espagne l'index UTA/Ha est de 0,08 (moyenne 1989-2003) tandis qu'en Grèce le même index est de 0,14. Le Portugal a enregistré la donnée la plus élevée: 0,22 UTA/ha.

Comme déjà constaté au niveau communautaire, nous enregistrons aussi au niveau d'État membre la diminution du recours à la main-d'œuvre agricole. En particulier, l'Italie et l'Espagne présentent déjà au début des années '90 un bas niveau d'emploi, tandis que le Portugal et la Grèce ne présente cette diminution qu'à la fin de la décennie. Nous pouvons donc affirmer que Grèce et Portugal ont réduit le gap dans la mécanisation, suivant le même parcours de substitution travail-capital.

Ces résultats de l'analyse réalisée sur la base des données RICA sont d'ailleurs confirmés par les informations rassemblées sur le terrain (enquête auprès des OP).

Fig. 114 - UTA/ha selon le niveau de mécanisation

	Bas	Moyen	Haut
ITALIE	0,26	0,17	0,11
Nord Italie	0,14	0,11	0,08
Sud Italie	0,32	0,21	0,14
GRECE	0,29	0,23	0,15
PORTUGAL	0,39	0,15	0,11
Alentejo	0,40	0,15	0,10
Ribatejo	0,38	0,15	0,11
ESPAGNE	0,09	0,07	0,06
Extremadure	0,09	0,07	0,06
Andalousie	-	-	0,05
TOTAL	0,27	0,16	0,11

Source : enquête Agrosynergie, 2006

Le classement de l'emploi de main-d'œuvre selon le niveau de mécanisation (cf. Fig. 114) est utile pour comprendre si et combien une exploitation plus mécanisée réussit à contracter la quantité de main-d'œuvre et les coûts relatifs.

Dans les régions espagnoles et dans le Nord de l'Italie, la demande de travail par hectare résulte être plus basse: cela est dû au fait que dans ces régions la surface moyenne des exploitations en tomate est supérieure à celles des autres zones et au fait que le niveau de mécanisation de ces régions est plus avancé par rapport aux autres.

Cependant l'enquête nous a permis de relever l'évolution des surfaces moyennes en tomate-transformation par exploitation<sup>157</sup>. Cette donnée indique une réduction tendancielle du nombre d'exploitations dans presque toutes les régions et une augmentation des surfaces moyennes destinées à la tomate-transformation.

<sup>157</sup> Les données présentées ont un caractère indicatif sur la tendance évolutive de la dimension des entreprises.

Fig. 115 - Variations 2000/2004 par classes de surface du nombre d'exploitations produisant tomate-transformation

	< 2 ha	2-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	>50 ha
ITALIE	-38,2%	10,8%	15,1%	14,0%	18,7%	10,2%
Emilie Romagne	-57,2%	4,9%	8,3%	10,8%	29,3%	22,9%
Lombardie	-24,3%	67,2%	29,7%	-35,1%	-53,2%	-
Pouilles	70,9%	-23,6%	72,9%	-20,3%	-4,9%	-14,0%
Campanie	-27,7%	6,0%	8,0%	31,0%	19,7%	18,5%
PORTUGAL	-45,1%	-28,3%	-39,8%	6,9%	163,7%	272,4%
Alentejo	17,5%	-59,8%	-44,8%	158,5%	139,4%	43,6%
Ribatejo	-60,7%	-10,6%	-38,5%	-10,1%	170,4%	326,1%
ESPAGNE	-59,0%	-36,7%	39,0%	166,3%	471,2%	348,5%
Extremadure	-72,3%	-49,3%	49,7%	218,9%	580,7%	455,1%
Andalousie	4,7%	17,5%	-18,1%	17,5%	-59,5%	-
TOTAL	-36,1%	15,6%	8,2%	7,2%	11,2%	25,8%

Source : enquête Agrosynergie, 2006

L'analyse démontre, donc, que le rapport entre le maintien/développement de la production agricole de tomate-transformation et le maintien/développement de l'emploi agricole du même secteur est négatif. En effet, nous enregistrons une augmentation des surfaces en tomate-transformation seulement dans les zones où l'intensité d'emploi par hectare a baissé.

### L'emploi dans l'industrie de transformation de la tomate

L'élaboration des informations rassemblées par l'enquête Agrosynergie sur l'emploi dans les industries de transformation (employés fixes et employés saisonniers), nous a permis d'établir un index moyen de demande de main d'œuvre par tonne transformée. Cet index nous a permis d'estimer, sur la base des productions de tomate des bassins d'approvisionnement des industries, la demande totale annuelle de main-d'œuvre.

Fig. 116 - Emploi dans l'industrie de transformation de la tomate

	UTA/tonne	N.Employés
Nord Italie	0,00113	2.787,6
Sud Italie	0,01047	26.332,6
Thessalie - Béotie	0,00143	561,6
Alentejo-Ribatejo	0,00134	1.522,0
Extremadure	0,00031	597,2

Source: Enquête Agrosynergie, 2006

L'index UTA/tonne confirme que l'Extremadure est la région où, dans les dernières années, ont été réalisés les plus grands investissements en grandes installations et en nouvelles technologies et donc la demande de main-d'œuvre par matière transformée résulte très basse. Suivent les régions du Nord de l'Italie, du Portugal et de la Grèce.

Dans les Régions du Sud de l'Italie, en particulier en Campanie, le rapport UTA/tonne est très élevé. L'industrie de cette région est en moyenne de très petite dimension, elle n'est pas douée de technologies productives innovatrices et effectue essentiellement une activité saisonnière. Il faut en outre ajouter que l'activité prédominante est celle de la tomate pelée qui demande une intensité élevée de travail. À la faiblesse structurale des petites entreprises, s'oppose leur impact positif au niveau occupationnel sur le territoire, même si, comme déjà souligné, il s'agit de travail essentiellement de type saisonnier.

#### 7.1.3.4 L'existence dans les régions concernées d'activités économiques, ou d'emploi, alternatives à la tomate pour l'industrie

L'analyse de l'incidence de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels confirme l'importance du secteur primaire dans les économies des régions concernées<sup>158</sup>. De nouveau, c'est dans les régions de la Grèce (sauf Sterea Ellada), dans l'Extremadure et dans les deux régions portugaises que le poids des secteurs traditionnels est plus élevé. Ces secteurs dénotent, en général, un bas degré de spécialisation productive, une moindre efficacité et une faible capacité d'adsorber de la main d'œuvre. A cela, il faut ajouter qu'il s'agit de secteurs où le taux d'innovation technologique est bas et les productions ont une valeur ajoutée moindre.

Fig. 117 - Incidence de la valeur ajoutée des secteurs traditionnels

	1997	2002	Var. %
GRECE	42,0%	42,8%	1,9%
Anatolie Macédoine, Thrace	55,8%	51,6%	-7,6%
Thessalie	49,0%	46,2%	-5,6%
Sterea Ellada	35,7%	38,1%	6,7%
Péloponnèse	48,7%	41,7%	-14,3%
ESPAGNE	35,7%	38,2%	7,2%
Comunidad Foral de Navarra	33,9%	36,6%	7,8%
La Rioja	35,6%	36,8%	3,2%
Aragón	36,3%	38,3%	5,5%
Extremadure	53,7%	57,1%	6,3%
Andalousie	40,5%	40,7%	0,4%
ITALIE	34,3%	30,1%	-12,3%
Piémont	27,2%	25,1	-8,0%
Lombardie	24,9%	21,8%	-12,7%
Emilie-Romagne	29,0%	26,2%	-9,6%
Campanie	44,9%	39,3%	-12,4%
Pouilles	45,7%	39,5%	-13,5%
PORTUGAL	40,1%	41,9%	4,5%
Alentejo	43,2%	46,2%	6,9%
Centro	59,0%	59,1%	0,2%

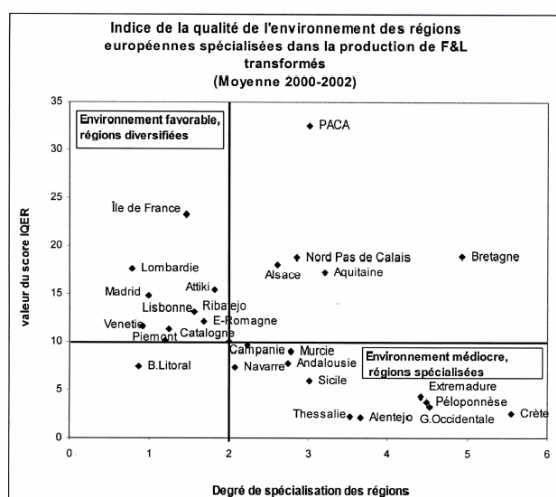
Source: EUROSTAT

Ces résultats économiques configurent donc certaines régions productrices de tomate pour l'industrie comme des systèmes structurellement fragiles et encore loin d'avoir accompli un processus de reconversion économique orientée vers des secteurs plus innovateurs et moins menacés par la compétitivité des pays en voie de développement. L'exception est constituée par deux bassins productifs: le premier est la vallée de l'Èbre et le deuxième est centré sur l'Émilie Romagne et entouré par la Lombardie et en partie le Piémont et la Vénétie<sup>159</sup>.

Le projet Eu-Med Agpol, programme de recherche financé par la Commission européenne dans le cadre du 6ème PCRD, FP6-2002-SSP-1, parvient aux mêmes conclusions (cf. figure ci-dessous). L'objectif du projet était l'étude de l'impact de la libéralisation du commerce agricole entre l'Ue et les pays partenaires du sud et de l'est du bassin méditerranéen sur les filières fruits et légumes, frais et transformés, et huile d'olive des Etats Membres de l'Ue avant l'élargissement.

<sup>158</sup> Incidence des secteurs traditionnels = (Va agricole+Va extractif+Va constructions+Va Adm.Publ.+Va éducation+Va santé et action sociale+Va services collectifs, sociaux et personnels+Va services domestiques) / Va Total.

<sup>159</sup> Les particularités de ces deux zones sont opposées et décrites plus en détail dans la q.é.3.



Source: Projet Eu-Med AGPOL.

La figure indique l'estimation d'un indice relatif à l'attractivité des environnements régionaux. L'IQER est établi à partir de 4 composantes régionales influençant les stratégies des producteurs de F&L transformés. Il s'agit du niveau de développement des régions (richesse), de l'impulsion à l'innovation, du peuplement des régions et de l'importance des infrastructures de transport et de communication. La lecture de cet indice dénote que les régions objet de notre analyse se trouvent presque toutes comprises dans le quadrant inférieur droit, synonyme d'une basse qualité de l'environnement. Les régions de l'Italie du Nord et du Ribatejo sont l'exception.

En ce qui concerne la qualité, les résultats des interviews au opérateurs du secteur indiquent que les éléments qui ont contribué au maintien de la culture de la tomate pour l'industrie (au-delà de l'importance de l'aide à la production) ont été : la spécialisation et le know-how des agriculteurs, la vocation des terres agricoles et l'augmentation de la mécanisation avec la conséquente limitation des coûts. Du point de vue industriel, un rôle-clef a été joué par la rationalisation des mécanismes de transformation, la plus grande intégration avec la phase agricole et le développement d'activités de support sur le territoire.

Si les conditions du marché portent à modifier les orientations culturelles, le lien de la production agricole avec une activité industrielle est vécu par les interviewés comme la base qui peut constituer une alternative valable, et donc on reprend les opinions exprimées par les interviewés à propos de l'existence de filières agro-industrielles différentes de la tomate dans leur région:

Fig. 118 - Existence dans les zones de production d'autres filières agro-industrielles que celle de la tomate pour l'industrie

Régions	Vitivinicole	Oliviers	Céréales	Betteraves à sucre	Viande (traitement)	Laitier et fromager	Tabac	Coton	Production de pâtes	Sylviculture	Autres fruits et légumes
Béotie			■	■			■	■			
Thessalie			■	■				■			■
Alentejo		■			■					■	
Estrémadure	■	■	■		■		■				■
Andalousie				■				■			■
Lombardie			■	■	■	■					■
E. Romagne	■		■	■	■	■			■		■
Campanie	■	■				■			■		
Pouilles	■	■	■	■							■

Sources: enquête Agrosynergie, 2006.

Dans chacune des régions, il existe plusieurs filières agro-industrielles, mais, en termes de compétitivité de la tomate pour la transformation vis-à-vis d'autres cultures agricoles annuelles (profitabilité relative calculée avec le soutien), l'analyse évaluative (cf. q.é. 5) a indiqué que la culture de la tomate n'a pas trouvé des antagonistes valides.

Ce qu'on vient d'affirmer ne nie pas, toutefois, l'existence, même dans les régions caractérisées par un moindre taux de développement socioéconomique, d'activités en dehors du contexte agricole ou de transformation industrielle de la tomate ; notamment la Fig.9 permet d'identifier, au niveau régional, les activités économique qui incorporent soit l'augmentation de la valeur ajoutée par secteur économique, que l'évolution du taux d'occupation. Cette figure, qui n'a pas d'éléments



prévisionnels, identifie les zones de développement manifestement nettes à l'intérieur de chaque région.

Fig. 119 - Activités économiques (1997/2002) en termes de valeur ajoutée et relative occupation

	Industrie manufacturière	Construction	Commerce	Hôtels et restaurants	Transports et communications
Thessalie				■	
Stereia Ellada		■			■
Navarre	■	■	■		■
La Rioja	■	■		■	
Aragón		■		■	■
Estrémadure		■		■	■
Andalousie		■		■	■
Piémont				■	
Lombardie				■	
E. Romagne				■	
Campanie		■		■	
Pouilles		■		■	
Alentejo		■		■	■

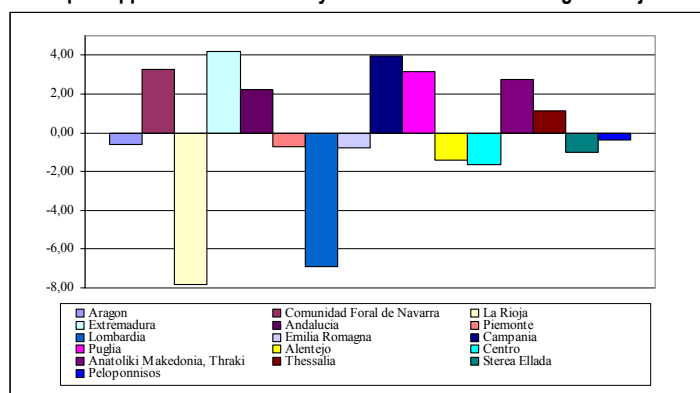
Source: Eurostat

#### 7.1.4. Le rôle joué par l'aide à la production dans la configuration du secteur agricole des régions étudiées

A niveau général, une contraction des superficies agricoles utilisées s'est vérifiée au cours des dix dernières années dans tous les États Membres analysés. Le phénomène est évident d'une manière plus marquée en Italie et en Espagne (respectivement -4.6 et -3,7), suivies par la Grèce (-2%) et le Portugal (-1.46%). Mais l'homogénéité relevée entre les différents États Membres cache en réalité des phénomènes beaucoup plus accentués au niveau régional, où même des écarts considérables sont évidents dans certains territoires par rapport aux moyennes nationales.

D'après la lecture de la figure suivante, on relève que la contraction de la SAU s'est manifestée dans neuf régions avec des dynamiques supérieures (ou bien supérieures: La Rioja et Lombardie) par rapport aux moyennes nationales. Trois régions espagnoles, deux grecques et les deux de l'Italie du Sud, particulièrement vouées à la culture de la tomate, ont fait enregistrer une diminution de la superficie beaucoup plus contenue par rapport aux moyennes nationales. Dans deux cas, les Pouilles et l'Estrémadure, qui avec l'Emilie Romagne représentent les zones plus productives, la superficie a même augmenté.

Fig. 120 - Variation SAU par rapport à la variation moyenne nationale dans les régions objet d'analyse (1993 - 2003)



Source: Eurostat.

Il est possible que la culture de tomate-transformation puisse avoir contribué à freiner la tendance à la contraction de la SAU: l'évolution de la superficie cultivée en tomate-transformation le suggère,

là où à partir de 2000 nous enregistrons une augmentation absolue au niveau national, accompagnée souvent par des dynamiques opposées au niveau régional.

Fig. 121 - Evolution du rapport superficie à tomate pour l'industrie/SAU totale

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Espagne	0,08%	0,10%	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%	0,14%	-
Aragón	-	-	-	-	-	0,08%	0,08%	-
Navarra	-	-	0,55%	0,44%	0,36%	0,30%	0,31%	-
La Rioja	-	-	-	-	-	0,02%	0,00%	-
Extremadura	-	0,71%	0,83%	0,74%	0,83%	0,90%	1,12%	-
Andalucía	0,02%	0,03%	0,04%	0,03%	0,03%	0,04%	0,08%	-
Portugal	0,43%	0,47%	0,39%	0,33%	0,31%	0,31%	0,33%	0,37%
Alentejo	-	-	0,19%	0,14%	0,13%	0,11%	0,13%	0,13%
Ribatejo	-	-	1,46%	1,34%	1,25%	1,31%	1,36%	1,56%
Italie	0,44%	0,47%	0,51%	0,47%	0,44%	0,43%	0,54%	0,58%
Piemonte	0,03%	0,05%	0,04%	0,04%	0,03%	0,04%	0,08%	0,11%
Lombardia	0,20%	0,26%	0,29%	0,30%	0,31%	0,37%	0,62%	0,72%
Emilia Romagna	1,56%	1,73%	1,87%	1,92%	2,04%	2,10%	2,37%	2,36%
Campania	0,35%	0,36%	0,48%	0,46%	0,46%	0,48%	0,56%	0,35%
Puglia	2,30%	2,27%	2,38%	1,99%	1,61%	1,35%	1,76%	2,01%
Grèce	0,48%	0,53%	0,71%	0,51%	0,38%	0,43%	-	-

Source: nos élaborations sur données Eurostat. Fega, Junta de Estrémadure, Junta de Navarre, Junta d'Andalousie pour l'Espagne; Anicav pour l'Italie, INGA et INE pour le Portugal, Ministère de l'agriculture pour la Grèce.

L'incidence de la culture de la tomate pour l'industrie sur la SAU augmente dans presque toutes les réalités productives plus importantes, aussi bien à cause de la tendance générale à la contraction de la superficie agricole utilisée, que à cause de l'augmentation de la superficie à tomate. L'augmentation générale de la superficie cultivée à tomate, en outre, s'unit à un processus de pénétration et/ou de substitution des zones d'approvisionnement de la matière première, en configurant un plus grand niveau de spécialisation agro-industrielle du territoire.

Au niveau régional, les variations de la superficie destinée à la culture de la tomate pour l'industrie et de la superficie agricole totale peuvent être synthétisées comme suit<sup>160</sup>:

- Estrémadure, Andalousie et Navarre: à cause de l'échelle, on ne peut pas apprécier la variation de la SAU, qui toutefois montre une tendance à la diminution. Aussi bien en Andalousie qu'en Estrémadure on enregistre l'explosion des superficies en tomate-transformation. En Navarre, au contraire, le poids de la superficie à tomate diminue significativement, en confirmant la migration de la tomate de la région traditionnelle vers l'Andalousie et l'Estrémadure.
- Dans les deux régions portugaises, on assiste à une dynamique plus ou moins équivalente. La SAU diminue d'une manière constante, alors que la superficie à tomate subit un fort recul jusqu'en 2001-02, pour ensuite augmenter pendant les 3-4 dernières années, en allant ainsi à accroître le poids spécifique de la culture de la tomate dans l'agriculture de ces zones.
- En Italie, on distingue deux typologies régionales. Celles du Nord, où à un lent déclin de la SAU sert de contrepoids l'accroissement exponentiel des superficies à tomate, en particulier dans les nouvelles zones de production du Piémont et de la Lombardie; en Emilie Romagne aussi, l'accroissement en pourcentage est assez élevé, bien que, en termes absolus, les hectares destinés à tomate coïncident désormais avec ceux des Pouilles. Dans les deux régions méridionales, par contre, on assiste à un déclin de cette culture.

Avant la réforme de 1996, la tomate cultivée se prêtait encore à une double aptitude (fraîche ou transformée), mais à différence de ce qui s'est passé avec les oranges ou les poires, l'intérêt économique lié à l'aide à la transformation a favorisé la spécialisation territoriale dans des zones dotées d'un degré inférieur d'insolation et, donc, d'un coefficient thermique appliqué inférieur; ces

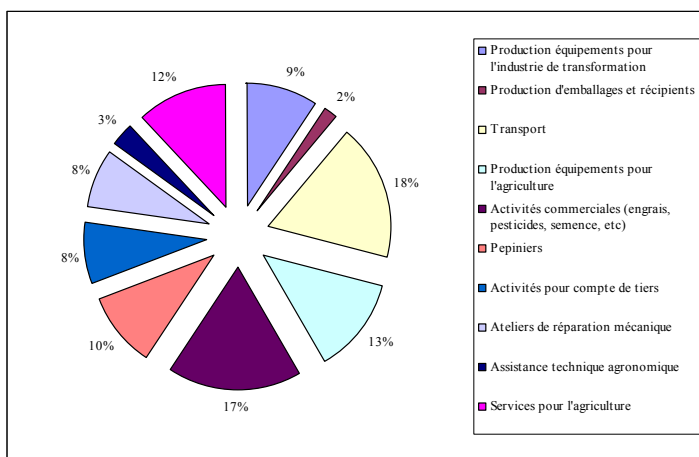
<sup>160</sup> La comparaison régionale est faite en partant d'une base de données non complète pour certaines régions. En ce qui concerne la Grèce, les données régionales sont fortement incomplètes, cependant nous enregistrons dans les dernières trois années une substantielle diminution de la SAU et un léger accroissement des superficies destinées à la tomate

zone sont caractérisée par un degré important d'innovation, qui a permis la réduction des coûts (mécanisation), l'augmentation des rendements et une meilleure manipulation du produit.

D'après les interviews effectuées dans les divers États Membres, nous observons que l'expansion des superficies de tomate tend à se réduire, spécialement en Espagne, à cause de la diminution de l'aide communautaire. Les premières données font supposer une diminution des superficies de l'ordre de 15 – 20 % au niveau communautaire. Cela ne fait que confirmer l'importance du rôle joué par l'aide communautaire pour maintenir l'activité agricole, là où la SAU n'a pas encore montré des signes évidents de contraction (Estrémadure et les Pouilles), ou pour freiner le déclin, dans les territoires où la SAU est en nette diminution (par exemple Lombardie).

A côté des activités de production et de transformation, il faut mettre en évidence, en outre, l'existence d'activités économiques liées à celles-ci, avec le résultat de constituer une filière ou, dans certains cas, un district productif. La majorité des industries qui ont répondu au questionnaire (82%) a affirmé que l'aide communautaire a joué un rôle important dans la création ou dans le maintien de la filière de la tomate pour l'industrie dans le territoire, en contribuant au développement d'activités économiques de support à la production. Les résultats identifient comme activité prééminente de l'induit de la tomate transformée celle du transport, suivie par les activités d'assistance et de commercialisation des moyens techniques pour l'agriculture.

Fig. 122 - Activités liées à la phase de production de la tomate pour l'industrie dans les régions objet d'analyse



Source: enquête Agrosynergie, 2006

Notamment, dans les zones de plus grande production, comme l'Emilie Romagne et l'Estrémadure, ou dans les zones plus développées comme la Lombardie, on enregistre la présence d'activités mécaniques spécialisées dans la production de moyens techniques destinés à l'industrie et à l'agriculture, et d'activités de production de matériaux d'emballage et packaging destinés au stockage et au conditionnement des transformés. Certaines activités ont été créées à la suite de l'importation des États Unis, des premières machines pour la récolte automatique du produit.

### 7.1.5. L'influence des autres facteurs du contexte

Comme il a été souligné auparavant, la culture de la tomate est localisée à l'intérieur de régions qui ont des caractéristiques socioéconomiques hétérogènes, ainsi que des taux de croissance différents. Il en résulte, donc, un scénario complexe, dans lequel il y a :

- des régions comme la Lombardie, la Navarre e l'Emilie Romagne dans lesquelles les autres facteurs intervenant dans l'économie régionale auront un impact plus important que l'aide à la production surtout sur les dynamiques non agricoles,
- des régions dans lesquelles l'aide à la production joue un rôle important bien que concentré à l'intérieur de territoires bien délimités à l'intérieur de certaines régions (par exemple la province de Foggia dans les Pouilles ou la province de Badajoz en Estrémadure), où la spécialisation des activités de transformation a favorisé la création de bassins productifs.
- des régions dans lesquelles l'activité de transformation, bien qu'enracinée dans le territoire, n'arrive pas à avoir un impact significatif sur l'habitat environnant décelable grâce à des informations statistiques.

Au niveau des dynamiques plus récentes, il ressort notamment en Espagne, au Portugal et en Grèce, que l'évolution des superficies a été pilotée par le fait que la tomate est restée la seule culture saisonnière à bénéficier d'une aide couplée, ce qui, où cela a été possible, a piloté promptement une réorganisation de la production et un accroissement rapide des superficies cultivées. Dans cette optique, l'évolution des superficies enregistrée dans des régions comme l'Estrémadure, l'Andalousie, le Piémont et la Lombardie pourrait être interprétée comme la prompte réponse d'un système déjà organisé en ce qui concerne la culture de productions saisonnières (maïs, coton, tabac) et particulièrement flexible en termes de: disponibilité de terrains (loyer), utilisation de la mécanisation (travail pour le compte d'autrui), logistique (transports), débouchés commerciaux (présence d'industries et de OP). Voilà pourquoi l'existence d'une filière spécialisée, comme dans le cas de l'Émilie Romagne, de la Thessalie et de l'Estrémadure, a catalysé un accroissement rapide de la culture de la matière première dans ces zones, mais aussi (en vertu d'une rotation nécessaire) un développement de la production dans les territoires et les régions limitrophes, déjà dotées d'une bonne infrastructure organisationnelle.

L'obstacle principal à la reconversion de la tomate est représenté, surtout, selon les opinions rassemblées par l'enquête Agrosynergie, par le non-amortissement des investissements déjà faits dans le passé récent et par la difficulté de reconverter leur exploitation et leurs structures vers d'autres cultures. Les motivations sont organisationnelle (p.e., la difficulté de trouver la main-d'œuvre, pour s'orienter vers des cultures horticoles moins mécanisables), parce que les équipements spécifiques présents dans les entreprises spécialisées ne sont pas utilisables dans d'autres compartiments.

D'autre part, jusqu'à la réforme de la PAC (2003) l'indice de comparaison du soutien par hectare des cultures annuelles a montré que la tomate-transformation a reçu l'aide la plus haute (à l'exception du tabac), ce qui explique l'augmentation des surfaces cultivées en tomate-transformation et la diminution de la surface en autres cultures annuelles. En ce qui concerne les interventions structurelles (FEOGA Orientation) et les autres formes d'aide au niveau national et régional, les résultats de notre enquête indiquent que, dans la plupart de cas, les financements disponibles pour l'agriculture ont été utilisés pour renforcer la structure productive de la filière et non pour financer la diversification en termes de produit ou de secteur

On peut, donc, en conclure que l'aide à la production a contribué, en ligne générale, à maintenir et renforcer la production et la culture de la tomate d'industrie à l'intérieur des principaux EM producteurs. La rentabilité relative de la tomate pour l'industrie semble justifier le renforcement de la production au détriment des principales alternatives, surtout dans les zones de nouvelle localisation, mais la concentration territoriale de la production dans certains bassins productifs empêche une évaluation correcte des phénomènes d'impact économique, qui peuvent être évalués seulement dans leur dimension territoriale, à travers les études de cas.

#### **7.1.6. Le rôle de l'aide à la production dans le maintien voire le développement de l'activité de transformation dans les bassins productifs**

L'analyse de la compétitivité de la filière européenne (q.é. 3) a mis en évidence une accentuation des dynamiques des bassins productifs à la suite de la réforme de 2000. Parmi les phénomènes qui caractérisent le secteur au cours des plus récentes années il faut rappeler l'importance absolue de l'approvisionnement via les contrats avec les OP et l'augmentation de la capacité de représentation des OP vis-à-vis de l'industrie dans toutes les régions productrices. Un autre élément de relief qui caractérise les filières Ue (à l'exception du Portugal) est l'importance de la coopération.

Comme il a été souligné en précédente, dans les opinions des interviewés on ne relève pas un jugement unanime sur l'importance de ce rôle. Dans certains, cas le lien entre industrie et OP a favorisé les rapports de filière et il a aussi facilité un rôle de promoteur de développement de l'administration publique (voir Émilie Romagne) ; dans d'autres cas on déplore des bas niveaux d'efficacité et, encore, dans d'autres contextes se il y a une grande conflictualité sinon, même des

contrastes au niveau politique. De ce point de vue nous observons que le système a encore besoin de temps et d'expérience pour manifester le mieux possible ses effets.

Les modifications du système d'attribution et notamment l'abolition du système des quotas par établissement a aussi eu une influence sur l'évolution du nombre d'industries de transformation; à l'exception de l'Estremadura et de l'Andalousie, dans les autres territoires européens s'est manifesté/renforcé le processus de contraction des structures industrielles. Les effets les plus évidents, en termes d'expulsion du marché des industries de transformation, se sont avérés en Campanie et dans la vallée de l'Èbre, où la structure industrielle se présente plus faible.

Les stratégies des industries ont mené à une spécialisation plus ou moins marquée du territoire en fonction du segment de la demande: la spécialisation en concentré et en produit semi-fini a caractérisé la plus grande partie des territoires considérés, la production de pelée est restée en Campanie et dans la vallée de l'Èbre, tandis qu'une diversification productive plus remarquable s'est vérifiée en Émilie Romagne et en partie aussi en Grèce.

Nous exposons par la suite les résultats d'une série parallèle d'études de cas réalisée dans les bassins de l'Émilie Romagne, de l'Extremadura, du Ribatejo, de la Thessalie et de la Béotie: après une description de principales caractéristiques des bassins analysés, nous présentons des schémas synthétisant les flux de fonctionnement des filières (avec l'indication des coûts de production agricoles et industriels) et une table qui présente les induits générés par la tomate dans ces bassins.

#### 7.1.6.1 Synthèse de principales caractéristiques des bassins productifs analysés

##### BASSIN EMILIE ROMAGNE

Le système productif de la région Émilie Romagne est caractérisé par la présence de nombreux bassins industriels intégrés avec l'agriculture (textile, chaussures, céramiques, etc.) et fortement enracinés. Parmi ces bassins, l'industrie des conserves a un poids important sur l'économie régionale. Les productions du secteur sont les conserves de tomate, de légumes et fruits et les jus de fruits. Le secteur est caractérisé par la présence de structures coopératives, qui constituent un élément spécifique de la culture économique régionale. Les coopératives ont encouragé le développement de l'intégration verticale de la filière F&L afin d'obtenir des économies d'échelle et une plus grande coordination des activités, surtout en ce qui concerne l'approvisionnement de la matière première.

Des années '90 le secteur de la tomate pour l'industrie en Émilie Romagne a subi un processus de concentration déterminé par la nécessité de s'adapter aux exigences de la grande distribution organisée et par la libéralisation du marché communautaire et mondial. Ces éléments ont imposé aux groupes une dimension européenne afin de faire face à la majeure concurrence dans le secteur des conserves et aux réductions progressives des droits douaniers et des prix de vente au niveau mondial. Nous enregistrons, donc, dans les dernières dix années une réduction du nombre d'exploitations (-16,5%), supérieure à la moyenne nationale. Mais, face à la réduction du nombre d'exploitations, la surface agricole utilisée s'est réduite dans la même période seulement de -3,4%, ce qui indique que les exploitations agricoles n'ont pas abandonné l'activité mais ont subi un processus de fusionnement et d'acquisition.

Dans ce contexte, le consortium d'entreprises CIO a été constitué en juin 2000 et il regroupe OP et industries de transformation. Les OP et les coopératives qui composent le CIO sont: ARP, COPADOR, CASALASCO, AINPO. Les exploitations agricoles associées au CIO étaient plus de 1.000, avec environ 20.000 ha de terrain cultivé. En 2005, le nombre d'exploitations associées s'est réduit à 942, surtout à cause du processus de concentration. En moyenne, le CIO produit par an 850.000 tonnes de tomate destinées à la transformation à l'intérieur du CIO même et 550.000 tonnes de tomate fraîche vendues à l'extérieur. Il assure 50% de la production de tomate fraîche du Nord de l'Italie et 24% de la production nationale. Ses coopératives transforment 112.000 tonnes de concentré de tomate, 80.000 tonnes de tomates en morceaux et poulpes, 30.000 tonnes d'autres produits (jus, sauces).

Le CIO représente un exemple important d'intégration verticale au niveau régional et interrégional de la filière productive de la tomate d'industrie, depuis les semences jusqu'à la commercialisation du produit. La distance moyenne entre les champs et les industries est d'environ 50 km: cette condition permet de contenir les coûts de transport de la matière première.

Les exploitations adhérentes au CIO sont représentatives de la réalité productive de l'Émilie Romagne, avec 587 exploitations concentrées dans les provinces éмилиennes les plus importantes dans le secteur de la tomate d'industrie: Piacence et Parme. La zone intéressée par la production de la tomate et sa transformation dépasse cependant les frontières régionales, pour s'étendre aussi à d'autres régions: Lombardie (231 exploitations), Vénétie (71 exploitations) et Piémont (47 exploitations). Il y a des exploitations, bien que en termes moins significatifs, dans les régions Trentino, Toscane, Marques, les Abruzzes et Pouilles.

## BASSIN EXTREMADURE

La région de l'Extremadure, avec 80% de la production nationale, joue un rôle primaire dans le secteur de la tomate d'industrie en Espagne. Dans cette région se transforme le 85% de la tomate d'industrie totale espagnole et le 26% du total européen. Aussi une partie de la tomate produite au Portugal est transformée en Extremadure. La filière de la tomate transformée est localisée essentiellement dans la province de Badajoz, où se concentre une grande partie des surfaces cultivées à la tomate, des exploitations agricoles, des entreprises productrices de semences et plantes, des industries de transformation de la tomate. Ici, plus de 3.500 agriculteurs produisent la tomate. Dans la région opèrent vingt OP reconnues et seize grandes industries de transformation, dont cinq sont des coopératives (Tomates del Guadiana, Tomix, Pronat, Tomalia et Agroconserversos). Ces dernières, nées dans les derniers trois ou quatre années, contrôlent plus de 30% du marché de la transformation: en 2005, elles ont transformé plus de 600.000 tonnes de tomate, c'est-à-dire plus que la somme des deux grandes industries privées de transformation présentes dans la région (Conesa et Transa). Au-delà des coopératives, les autres grandes industries privées régionales sont Agraz, Alsat, Inpralsa Incarcère, Elagon et Martinete. Parmi les plus grandes OP régionales se distinguent Acopaex (avec 459.000 tonnes), Acorex (avec 454.000 tonnes), Casat (avec 188.000 tonnes) et Acoba (avec 113.000 tonnes) qui produisent la tomate fraîche pour l'industrie.

La Junta de Extremadure para la Agricultura y Medio Ambiente prévoit qu'en 2006 les coopératives réduiront les surfaces cultivées en tomate d'au moins 10.000 ha, qui seront probablement dédiés à la production de maïs à cause de la réduction des aides. Au niveau national, les agriculteurs ont déjà programmé de réduire la production de tomate de 25%, pour éviter la chute des prix.

L'analyse du bassin se base sur l'étude d'une filière OP-industrie de transformation représentatives de la région. Les critères utilisés pour la sélection ont été les quantités de tomate produites et transformées, la localisation et l'historicité dans le secteur. Au sujet de la localisation, on précise que l'OP et l'industrie de transformation sélectionnées se trouvent dans la ville de Don Benito (Province de Badajoz), qui est une zone agricole hautement développée, riche en terres fertiles et en eau et qui, avec les zones limitrophes de St. Amalia et de Miajadas, est le cœur de la production agricole de l'Extremadure. Cette zone est mouillée par la fleuve Guadiana et ses affluents ainsi que par de nombreux canaux artificiels qui rendent le terrain très fertile. Environ la moitié des cultures à Don Benito sont irrigables. A Don Benito la surface en tomate d'industrie est augmentée de 1.426 à 2.786 hectares dans la période considérée. Ici, 3 OP (Agrocan, Casat et Sumifrut) et 3 industries de transformation (Alsats, Carcesa et Pronat) opèrent.

Le chiffre d'affaires de l'OP étudiée a plus que doublé en cinq ans, avec une augmentation de 131,4%, en passant de 6.090.000 euros en 2000 à 14.090.000 euros en 2005, tandis que le nombre d'associés est passé de 117 à 135. La surface cultivée représente une importante partie de la surface totale cultivée à la tomate en Don Benito. Les producteurs associés à l'OP, au-delà de la tomate qui représente la culture principale, produisent aussi du maïs, du riz, des fruits et des olives. Dans la période 2000-2005, il y a eu une variation significative de la dimension des exploitations des producteurs associés, vers une plus grande concentration. En 2000 étaient prédominantes les petites/moyennes exploitations (5-10 hectares), tandis qu'en 2005 résultent prédominantes les moyennes/grandes exploitations: en particulier le nombre d'exploitations dans la catégorie 20-50 hectares a plus que triplé.

La production de tomate d'industrie de l'OP apparaît croissante pendant toute la période considérée (1997-2005) à exception d'un léger fléchissement avant et après la réforme de 2000. Dans la période 2000-2005, la production a subi une forte augmentation: elle a plus que doublée, en passant de 82.000 à 188.000 tonnes. L'OP vend sa tomate fraîche aux plus importantes industries de transformation de la région: Alsat, Pronat, Transa, Inpralsa, Soldevaldivia. L'analyse se concentre sur une industrie de transformation qui a une capacité productive de transformation d'environ 30.000 tonnes de concentré et de 12.000 tonnes de pelés en morceaux. En outre cette industrie a une capacité nominale de 3.800 tonnes par jour, grâce à trois lignes de production indépendantes et interconnectées de niveau technologique élevé qui produisent soit le concentré que les pelés en morceaux.

## BASSIN RIBATEJO

Le Ribatejo est, traditionnellement, la principale région productrice de tomate pour l'industrie au Portugal. La production du Ribatejo représente 86% de la production nationale et 80% des superficies cultivées. La production de tomate pour l'industrie du Ribatejo est augmentée de 68% entre 1996 et 2005 et en particulier pendant les dernières campagnes grâce à l'introduction de nouvelles techniques d'irrigation qui ont permis une augmentation essentielle des rendements. Depuis 2001 on assiste au Ribatejo à une augmentation des surfaces cultivées à la tomate pour l'industrie, (+20,3%), accompagnée par une consistante diminution du nombre de producteurs (41%). Le résultat de telle tendance se relève dans la surface moyenne des exploitations agricoles qui a doublé entre le 2001 (4,6 ha) et le 2005 (7,1 ha): on observe la disparition des petits producteurs et des surfaces marginales de tomate pour l'industrie.

L'organisation productive du Ribatejo est caractérisée par la présence d'un tissu productif hautement professionnel qui depuis quelque temps fait recours à des projets de traçabilité, à la récolte mécanisée, à l'irrigation goutte à la goutte, à des mesures de contrôle de la qualité de l'eau, à la rotation des cultures et à un système de transport nommé « linha verde ». Tous ces facteurs se reflètent sur la productivité des terres. En 2005 le Ribatejo groupait 22 OP sur un total national de 28 et 9 industries de transformation sur un total de 11. Historiquement les OP du Ribatejo, au contraire des OP de l'Alentejo qui négocient avec l'industrie espagnole plus aisément, ont un canal privilégié essentiellement avec l'industrie portugaise pour des motivations liées à la proximité entre la production et la transformation. Toutefois pendant les dernières années les OP du Ribatejo ont commencé vendre leur produit aussi en Espagne.

L'analyse du bassin se base sur l'étude d'une filière OP-industrie de transformation qui représentent la réalité du Ribatejo. L'OP objet d'étude a été constituée en 1997 et elle est située au Ribatejo. L'OP représentait, en 2005, 70 producteurs de la région contre les 96 de 2000. Cette évolution négative est la conséquence de la diminution du prix de la tomate qui s'est vérifiée pendant les dernières années (selon les responsables de l'OP cette diminution est la conséquence de la surproduction espagnole): en effet les exploitations

de plus petite dimension n'ont pas résisté à cette baisse du prix et seulement les producteurs qui ont réussi à rationaliser les coûts de production et à obtenir des rendements élevés (production au dessus de 80 tonnes/ha et au moins un degré brix de 4,6 %) ont pu continuer leur activité. La diminution du nombre de producteurs associés qui produisent de la tomate pour l'industrie a été accompagnée par une augmentation de la superficie moyenne des exploitations : en 2000 la superficie moyenne était d'environ 17ha et en 2005 elle était de 27ha. La superficie totale cultivée à la tomate pour l'industrie des producteurs de l'OP s'est accrue d'environ 16,5% entre 2000 et 2005. Il faut souligner que 50-60% des terres sont en bail (il s'agit d'un phénomène généralisée au Portugal). Le fermage est effectué an par an par les producteurs, aussi en fonction des plans de rotation des cultures. Le coût de la terre constitue en effet un des coûts les plus importants dans le coût total de production. Outre la tomate pour l'industrie, les associés cultivent aussi les petits pois, les carottes, les oignons, les piments et les brocoli.

En ce qui concerne le poids de la tomate pour l'industrie sur le chiffre d'affaires totale de l'OP, celui-ci a subi une diminution entre 2000 et 2005 en passant de 10.475.056 euros (94% du chiffre d'affaires total) à 6.852.843 euros en 2005 (65% du chiffre d'affaires total). Environ 89% de la tomate pour l'industrie vendue par l'OP est destinée au marché national et notamment à des industries de transformation localisées à un maximum de 60 km de distance. Le restant 11% est vendu à une industrie de Badajoz (Extremadure).

Jusqu'à la campagne 2005/2006, l'OP faisait partie d'une AOP, la Produlandm, constituée par 5 OP portugaises et 1 OP espagnole (qui représentait le 20% du volume produit par l'AOP) qui avait le siège social au Portugal (Muge). Selon les responsables de l'OP cette AOP avait été constitué afin de concentrer l'offre et d'augmenter le pouvoir de négociation avec l'industrie. Dans la campagne 2004/2005, les OP portugaises faisant partie de la Produland ont livrée aux industries espagnoles Conesa et Agraz 61.687.050 kg de tomate et en 2005/2006 138.697.462 kg (7% du total livré en Espagne). En vertu de l'entrée en vigueur du Reg. (CE) 1663/2005, l'AOP a été dissolue. Le lien avec l'industrie espagnole est du essentiellement aux coûts de transport qui sont à charge des producteurs lorsqu'il s'agit de l'industrie portugaise et à charge des industriels lorsqu'il s'agit des industries espagnoles.

Pendant les dernières années a été introduite dans la région l'irrigation goutte à goutte qui a permis une augmentation des rendements mais qui a aussi diminué le degré brix de la tomate. Après quelques campagnes de rodage, les producteurs de la région ont acquis l'expérience nécessaire à utiliser aux mieux cette technique d'irrigation et donc à augmenter le niveau de matière sèche de la tomate. Selon les responsables de l'OP, pendant les dernières années les producteurs ont effectué d'autres investissements en mécanisation et pour la mise à jour des techniques de production, ce qui a augmenté de façon considérable le taux d'endettement des exploitations.

L'industrie objet d'analyse est le principal client de l'OP et possède une unité de transformation, localisée en Ribatejo, avec une capacité de production de 4.200 tonnes en 24 heures pour le concentré utilisée au 75%. Elle emploie 149 personnes fixes et 98 personnes pour la saison. L'industrie achète sa matière première exclusivement aux OP nationales et notamment aux OP du Ribatejo. Cet industrie produit actuellement le double concentré, la passata, les sauces et ketchup et de façon limitée les produits pour pizza.

## BASSIN THESSALIE ET BEOTIE

Thessalie et Béotie représentent le plus importants bassins de production pour la tomate pour l'industrie en Grèce. Les deux zones ont enregistré des cours opposés au sujet du volume productif: en Thessalie on enregistre dans les 5 dernières années une réduction de 25% de la production de tomate, tandis qu'elle résulte augmentée en production en Béotie de 12,5%. Les surfaces cultivées ont augmentés légèrement dans les deux régions. En Thessalie on observe des superficies de nouvelle culture, en particulier dans la province de Larisa (Chalki) et Farsala, où on été cultivées aussi des zones en colline. Le cas d'étude prend en examen la filière Thessalie-Viotia à l'intérieur de laquelle opèrent deux OP qui approvisionnent les principales industries de transformation.

L'OP de la Béotie a été constituée en 1999. La surface cultivée à la tomate en 2005 était de 961,7 hectares. Le nombre de producteurs associés est actuellement de 472. Ce nombre a considérablement diminué dans les dernières années, à cause d'un fort processus de concentration des exploitations agricoles qui ont pu augmenter les surfaces cultivées, réduire les coûts pour la mécanisation de la production et la récolte. La dimension moyenne, 2-5 ha reste quand même la plus représentative dans la région. La quantité produite de tomate fraîche d'industrie de l'OP de la Béotie est égal à 62.850,000 tonnes, totalement livrée à l'industrie. Le rendement par hectare de l'OP est égal à 65,4 tonnes par hectare, supérieur à la moyenne régionale de la Béotie (50,7 t/ha) et à celle nationale (58,7 t/ha) tandis que le chiffre d'affaires annuel de la production de tomate en 2005 a été égal à 4.631.653,47 euros.

L'OP de la Thessalie a été constituée en 1997. La surface cultivée à la tomate pour l'industrie a augmenté dans les années: de 2000 à 2005 elle a plus que doublé, en passant de 945 à 2.137 hectares. Le nombre de producteurs associés, comme dans le cas de l'OP de la Béotie, a diminué: les exploitations agricoles associées à l'OP sont passées de 734 en 2000 à 695 en 2005. L'OP a produit en 2005, environ 180.000 tonnes de tomate fraîche pour l'industrie, totalement livrées à l'industrie pour la transformation, en atteignant une augmentation de production de 114% vis-à-vis le 2000. Le chiffre d'affaires annuel de l'OP en 2005 a été de 7.620.000. Les principaux clients des deux OP sont les plus importantes industries de transformation nationales. En moyenne, le prix payé par l'industrie pour la matière première est d'environ 7-8 euros/tonnes.

L'industrie de transformation objet d'analyse a deux grandes usines en Béotie et en Ftiotida. La quantité de tomate fraîche transformée a changé dans le temps, avec un pic en 1999 (280.000 tonnes), avant la réforme, un deuxième pic en 2001, et le dernier, en 2004. L'industrie investit beaucoup dans le renouvellement technologique: un plan d'investissements pour la différenciation du processus de conditionnement et renouvellement des emballages est en cours. La capacité installée de transformation dans une usine a atteint presque 100.000 tonnes en 2005, avec une augmentation de 69% entre 1993 et 2005, tandis que dans la même période l'autre usine a plus que doublé sa capacité productive, en dépassant les 165.000 tonnes annuelles. Le chiffre d'affaires de l'entreprise a augmenté considérablement dans la période de 1993 à 2005. Les régions et les provinces qui fournissent la tomate fraîche transformée par l'industrie sont les suivantes, en ordre d'importance dans le cadre des choix d'approvisionnement de la matière première de l'entreprise: Viotia, Ftiotida, Magnésie, Karditsa et Larissa. Les OP qui fournissent la tomate fraîche d'industrie se trouvent, en moyenne, à une distance qui varie entre 25, 50 et 60 kms. L'industrie achète la matière première seulement aux OP et pas à des producteurs non associés, et en général à OP qui font partie de l'association grecque des coopératives agricoles Paseges.

### 7.1.6.2 Schémas de fonctionnement des filières analysées

Fig. 123 - La filière tomates transformées CIO – Consorzio Interregionale Ortofrutticoli (2005)

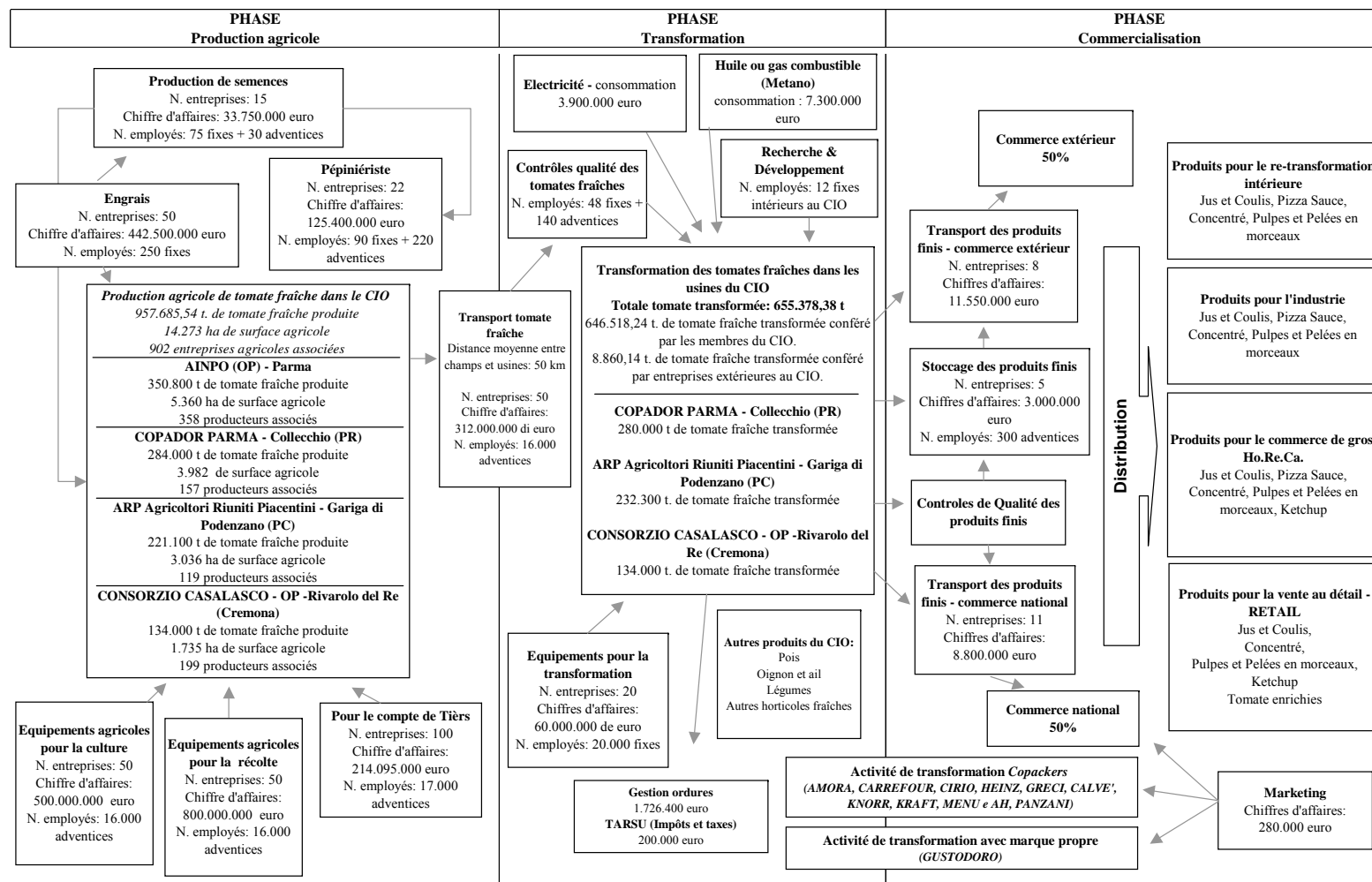




Fig. 124 - La filière tomates transformées en Extremadure – Espagne (Coûts moyens annuels – 2005)

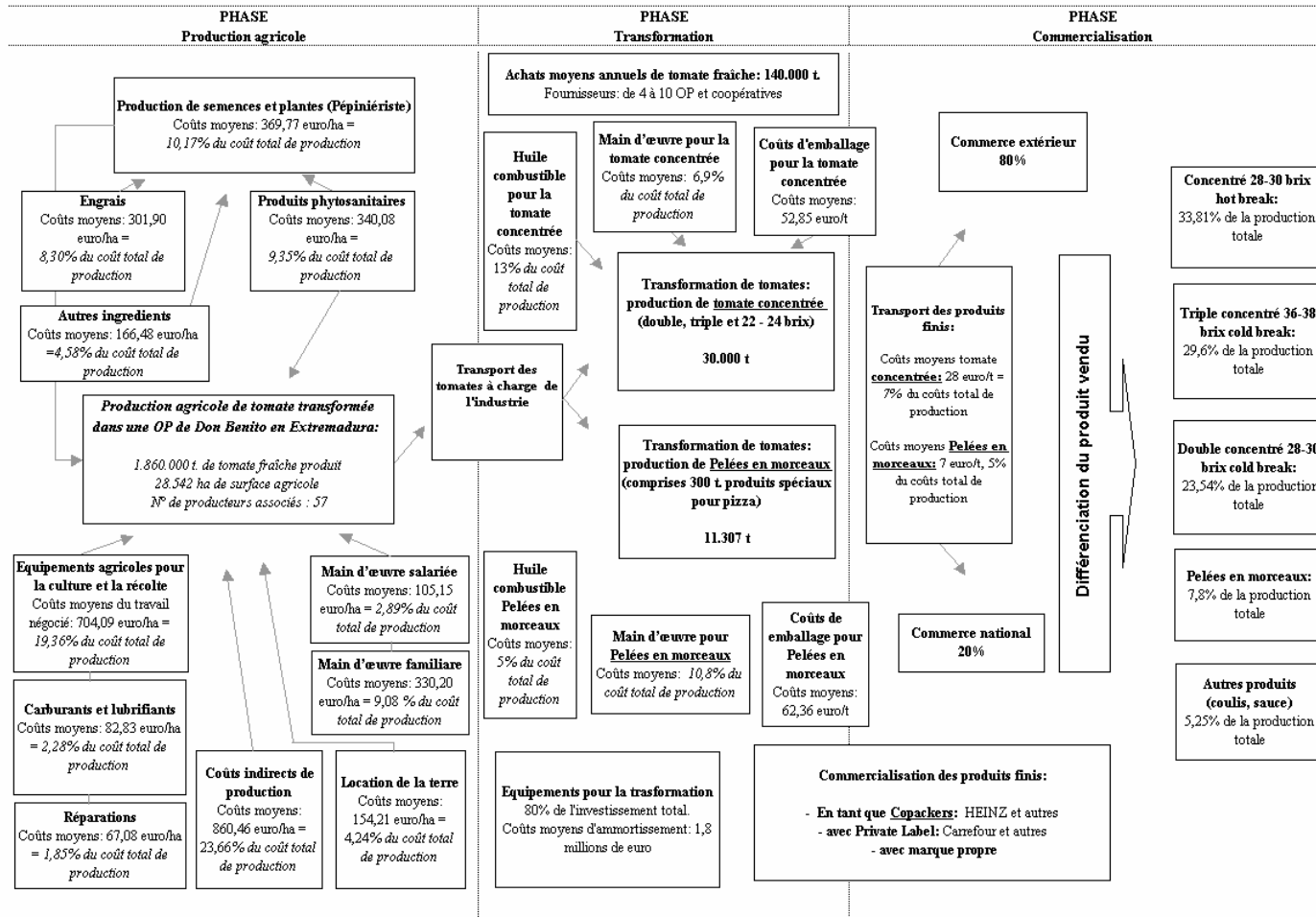


Fig. 125 - La filière de la tomate transformée au Ribatejo – Portugal (valeurs 2005)

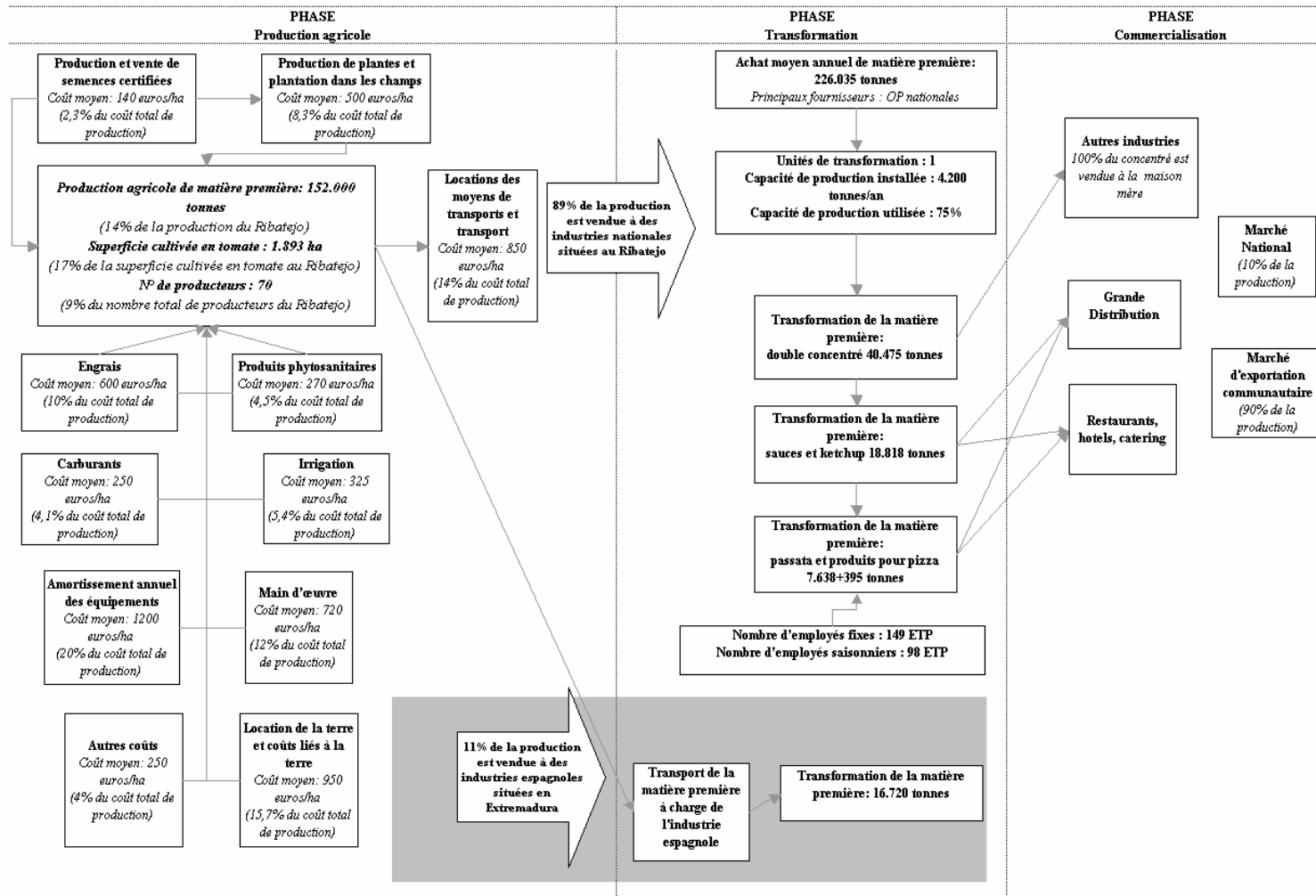
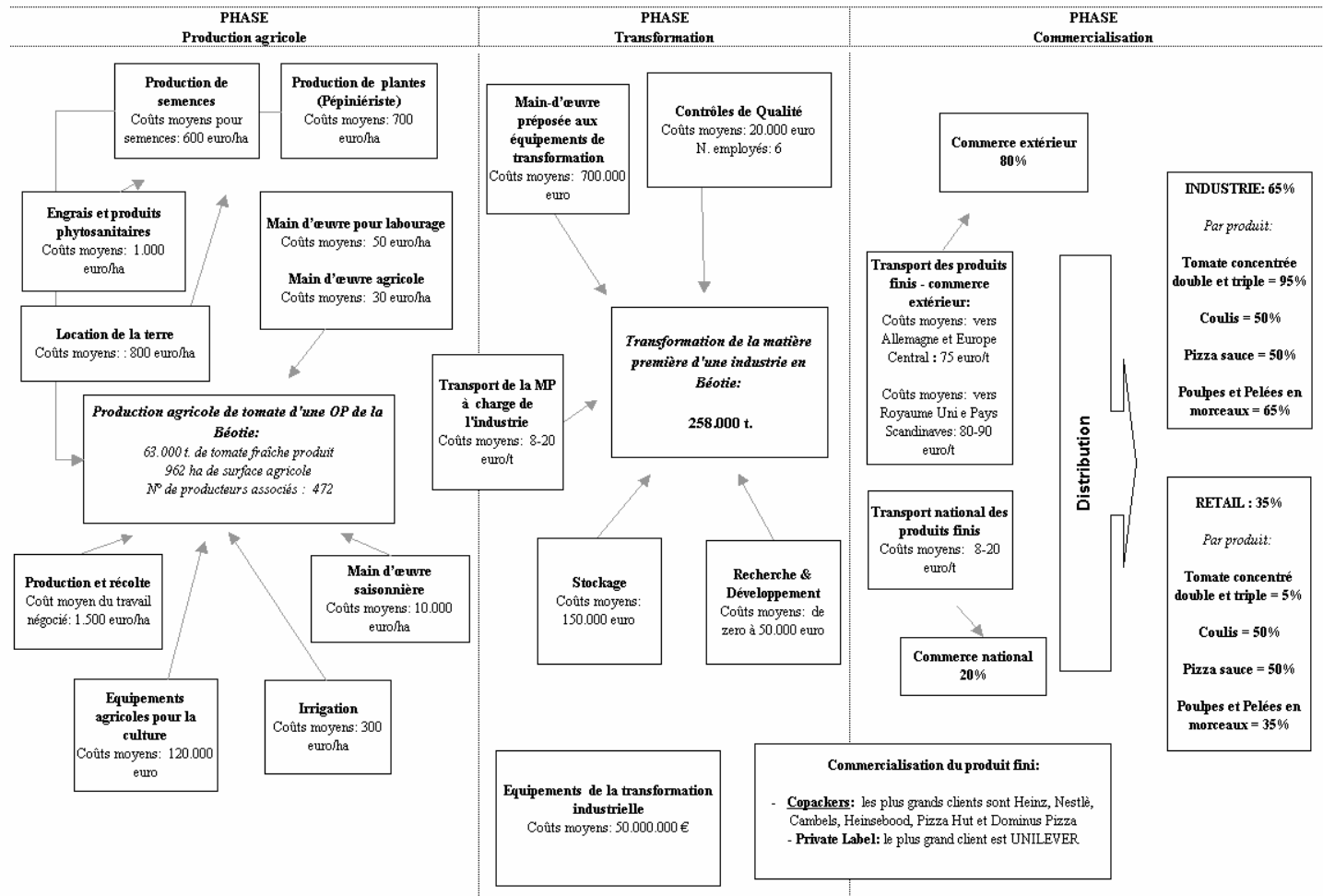


Fig. 126 - La filière de tomates transformées en Beotie – Grèce (Coûts moyens annuels 2005)



### 7.1.6.3 Les induits générés par les filières tomates analysées

	Filière Emilie-Romagne	Filière Don Benito	Filière Ribatejo	Filière Béotie
Production des semences et plantes; production d'engrais et phytosanitaires; pépinières,	<p>La production internationale de semences pour la tomate est un marché d'oligopole, concentré dans les mains de quelques multinationales, qui ont ici 15 filiales locales. Les employés sont en moyenne 5 par filiale. Le chiffre d'affaires moyen annuel, dans la période 2003-2005 a été d'environ 2.250.000 euros pour chaque filiale.</p> <p>La structure productive en ce qui concerne les engrais et les produits phytosanitaires destinés à la tomate est constituée par des coopératives et détaillants locaux, environ 50, concentrés dans les provinces de Parme et Piacence. Chaque coopérative a en moyenne au moins 5 employés fixes et saisonniers, Le chiffre d'affaires moyen annuel est de 8.849.260 euros.</p> <p>Le secteur des pépinières a une structure familiale, avec environ 22 entreprise dans les provinces comprises entre Parme et Venise. En moyenne chaque entreprise a 4 employés fixes et 10 saisonniers, qui travaillent environ 4 mois l'an. Le chiffre d'affaires moyen annuel, compris le transport des plantes auprès des exploitations agricoles, est d'environ 5.700.000 euros.</p>	<p>Les producteurs de semences et plantes sont une trentaine d'entreprises locales dont la plus grande partie est localisée dans province de Badajoz. Parmi celles-ci il y a aussi deux OP. Dans la province de Badajoz on peut compter 5 producteurs de <i>semillas</i>, 10 de <i>semilleros</i> et 8 pépiniéristes. Parmi celles-ci, certaines opèrent sur le marché international et ont un siège à Badajoz, comme par exemple: Asgrow Vegetable Seeds, Ibersem, S.L, Intersemillas, S.A.</p> <p>En ce qui concerne les entreprises productrices d'engrais et phytosanitaires, les plus importantes au niveau local sont trois et elles sont localisées à Don Benito.</p>	<p>L'Op achète ses semences à la Heinz Seed et fait successivement recours aux pépiniéristes de la région pour le développement des plantes qui viennent après replantées dans les terres des producteurs. Les principales variétés de tomate cultivées dans la région sont les variétés HEINZ et notamment la 9665, 9661, 9776, 9036 et 9553. La Heinz Seed est l'entreprise de production de semences la plus étroitement liée à l'industrie de transformation portugaise.</p> <p>Les différentes variétés de tomate cultivées sont le fruit de la nécessité de différenciation du produit fini de la part de l'industrie. Le choix des variétés utilisées n'est pas nécessairement lié au prix de chacune d'entre elles mais plutôt à l'exigence de la part de l'industrie de conjuguer les effets spécifiques de la qualité recherchée pour les produits finis avec les caractéristiques de la terre et de la productivité des agriculteurs.</p>	<p>La production de semences est effectuée principalement par la HEINZ qui fournit une des plus grandes industries de transformation en Grèce, la Copais, avec siège à l'Aliartos, qui fait partie du groupe Heinz. L'acquisition de semences a un coût pour le producteur égal à 600-800 euros par hectare. Depuis 2006, une entreprise grecque est entrée dans le marché Hybrides Hellas, qu'importe les semences de l'Italie (Agroplant et Masterplant).</p> <p>Dans l'OP de Thessalie dans les dernières années beaucoup de producteurs associés s'occupent aussi de la production de semences et plantes. Le coût de chaque plante, est de 0,033 euro. Il en faut environ 330.000 plantes par hectare. Le coût de chaque semence est de 0,019 euro.</p> <p>En ce qui concerne les engrais et phytosanitaires, l'approvisionnement n'est pas géré au niveau de l'OP mais directement par le producteur. Les fournisseurs principaux sont des entreprises grecques locales.</p>
Production d'équipements agricoles	<p>La production d'équipements pour l'agriculture est concentrée dans 50 industries mécaniques et artisanales, localisées dans la zone de Parme et Piacence. Les employés du secteur sont 320 environ par an. Les véhicules se distinguent en véhicules pour la culture et les véhicules pour la récolte. Le chiffre d'affaires change selon la typologie: pour les véhicules destinées à la culture, le chiffre d'affaires moyen annuel est d'environ 9.991.100 euros, celui des véhicules de récolte est d'environ 16.000.000 euros.</p>	<p>Dans la région il y a une douzaine de sociétés pour la production, la vente et la location d'équipements agricoles, dont trois à Don Benito</p>	<p>Outre l'activité de production agricole et de transformation, dans la région du Ribatejo sont présentes toutes les activités liées à la fourniture des facteurs de production : pépiniéristes, fournisseurs d'engrais et phytosanitaires, systèmes d'irrigation, équipements agricoles et véhicules.</p>	<p>La production d'équipements, véhicules pour la production et pour la récolte est localisée dans les localités suivantes: Orchomenos, Anthochori, Agios Dimitrios et Pavlo-Kastro. Toutefois, les principaux fournisseurs restent les entreprises italiennes. Le coût moyen d'un véhicule agricole varie entre 120.000 et le 150.000 euros.</p> <p>Les principaux fournisseurs de véhicules et d'équipements pour l'irrigation sont des entreprises grecques locales.</p>

	Filière Emilie-Romagne	Filière Don Benito	Filière Ribatejo	Filière Béotie
Transport de la matière première	<p>La distance moyenne entre les champs et les industries est d'environ 50 km: cette condition permet de contenir les coûts de transport de la matière première destinée à la transformation. Les coûts de transport de la tomate fraîche destinée à la transformation industrielle sont à charge des industries de transformation.</p> <p>La structure type d'entreprise du secteur est celle d'entreprises locales privées et de Consortiums de transporteurs. Il y en a environ 50 seulement dans les provinces de Parme et Piacence. Chaque consortium a au moins 2 employés fixes et environ 320 saisonniers. Le chiffre d'affaires moyen annuel, pour un consortium de transport est égal à environ 6.224.960 euro.</p>	<p>La récolte mécanisée à 100% de la tomate fraîche permet de porter la tomate directement du champ de production à l'industrie, sans passages intermédiaires. Le niveau d'efficacité atteint dans telle organisation permet de réduire les temps entre la récolte et le chargement de la marchandise sur les camions, en garantissant ainsi une meilleure qualité de la tomate.</p> <p>Le transport de la matière première est négocié et coordonné par le Département de l'agriculture de la Comunidad Autonome d'Extremadure.</p> <p>Les coûts de transport de la matière première sont à la charge de l'industrie et ils représentent environ 5% du coût total de production pour la tomate en morceaux et à 7 % du coût total de production pour le concentré. Dans la phase de transport de la matière première sont très importantes les bandes courtes et les ceintures en PVC pour le transport de produits alimentaires; ces matériaux sont produit à Badajoz et à Don Benito.</p>	<p>Le coût du transport est à la charge total de l'agriculteur qui soit possède les moyens de transport nécessaires, soit doit les louer.</p> <p>Ce coût constitue une variable très important qui différencie fondamentalement l'industrie portugaise de l'industrie espagnole.</p> <p>En effet, l'industrie espagnole prend en charge les coûts du transport et viens prendre la tomate directement dans le champ.</p>	<p>Le transport de la matière première est effectué par les producteurs. La proximité entre production et transformation permet que le coût de transport ne grave pas trop sur les coûts totaux des exploitations. Les fournisseurs du service sont des entreprises locales dont les tarifs viennent établis annuellement.</p> <p>Pour l'OP de Thessalie, la situation est très différente, vu qu'il n'y a pas d'industries de transformation voisines et donc les coûts de transport sont très élevés et varient en fonction de la distance. Les destinations principales de la matière première produite par l'OP de la Thessalie sont deux: le sud de la Grèce et dans ce cas le coût est de 17 euro/tonne, le nord de la Grèce, et le coût varie de 17 à 23 euros/tonne.</p> <p>Bien qu'en général les coûts de transport de la tomate fraîche soient à la charge des producteurs, il y a des industries qui prennent en charge ces coûts. Le secteur du transport est caractérisé aussi par la présence de transporteurs autonomes illégaux qui font concurrence aux transporteurs officiels. Cela fait baisser considérablement les prix surtout dans les périodes de récolte.</p>
Conditionnement et emballage	<p>L'industrie italienne d'équipements pour le conditionnement et l'emballage est formée par 250 entreprises industrielles et d'une centaine d'unités productives avec dimension artisanale, au-delà des multinationales du verre. Les entreprises sont localisées pour le 80% en Emilie-Romagne, en particulier à Boulogne, et en Lombardie ce que constitue la plus grande concentration du secteur du monde.</p>	<p>Ils existent 7 entreprises productrices de récipients et emballages dans la zone d'étude, localisées entre Merida, Don Benito et quelques municipalités limitrophes de la province de Caceres. Sont en développement en outre des entreprises de matériels d'emballage comme la Genplast, S.L à Don Benito qui produit du matériel plastique. Les récipients et emballages utilisés par notre industrie ont origine portugaise et espagnole. Les récipients aseptiques sont achetés en l'Italie, en Hollande et en Israël. Les coûts d'emballage sont de 52,8 Euro/t pour le concentré et 62,3 Euros/t pour la tomate en morceaux</p>		<p>Le produit fini part vers la distribution déjà emballé. Les fournisseurs changent en fonction de la typologie d'ingrédients et d'emballage: par exemple les sacs aseptiques et les relatifs récipients et les bidons ou les boîtes. Les fournisseurs sont des entreprises italiennes, hollandaises, israéliennes et parfois grecques</p>

	Filière Emilie-Romagne	Filière Don Benito	Filière Ribatejo	Filière Béotie
<b>Commercialisation</b>	<p>Le CIO représente le premier groupe au niveau européen de la transformation de tomate d'industrie. Les clients les plus importants du CIO sont les principales brands internationales, telles que la Kraft, l'Unilever, la Santa Rosa, etc.</p> <p>Les principales typologies de produit sont jus et passata, sauce pour pizza concentrée, poulpes et morceaux (produits destinés à l'industrie et à l'autre transformation) et tomates enrichies, jus et sauces, ketchup (consommation). Une autre importante partie de la production est destinée au catering: concentré, passata, poulpes, en morceaux ou "tomates enrichies" qui peuvent être confectionnés en récipients de 3-5 kg. La plus grande partie de ces produits est confectionnée pour les grandes marques qui ont une ligne de commercialisation propre.</p> <p>La distribution par typologie de produit pendant la période 2003-2005 montre une forte prédilection pour les concentrés et les poulpes vis-à-vis de la passata. Le transformé ARP et CO.PAD.OR. est principalement destiné à l'industrie pour la deuxième transformation, tandis que le Consortium Casalasco a une ligne commerciale avec marque propre plus orientée vers la consommation finale.</p> <p>L'activité de copacker est très développée: le Consortium Casalasco fournit le produit transformé aux plus grandes marques internationales comme Cirio, Heinz, Kraft, Grecs, Calvè, Menu et AH, Knorr, Panzani, Amora. Dans le cadre de la commercialisation, ARP exporte 82% du produit fini sur le marché européen, 4% en dehors de l'Ue et 14% sur le marché national, en utilisant aussi sa propre marque « Spiga d'oro ». Le CO.PAD.OR. export 80% de la production (70% destinée aux pays Ue et 10% au Japon et Australie).</p>	<p>L'industrie objet d'étude produit de la tomate en morceaux et poulpe, mais surtout du double et triple concentré et aussi un concentré intermédiaire, qui a un processus de transformation distinct, avec une viscosité de 22-24 brix, en aseptique, et qui nécessite d'une phase en plus vis-à-vis du concentré normal. Il s'agit d'un choix industriel stratégique de diversification du produit, vu que le concentré intermédiaire a montré d'avoir une bonne part de marché.</p> <p>Dans le temps la stratégie d'approvisionnement de matière première s'est diversifiée, a augmenté le nombre de fournisseurs et la fourniture de la part d'une seule OP a petit à petit diminué. Jusqu'à la campagne 2004, cette OP couvrait 50% de l'approvisionnement total de matière première de l'industrie concernée. Les contrats pour la campagne 2006/2007 mettent en évidence que deux principales OP fournissent chacune environ 21% de la tomate fraîche destinée à la transformation.</p> <p>Environ 80% du produit transformé est destiné à l'étranger et seulement 20% au marché national. En tant qu'industrie de première transformation, l'industrie ne vend pas directement à la consommation. Le produit semi-fini à marque propre de l'entreprise n'est pas utilisé pour le produit fini mais seulement pour le produit semi-fini. Le produit transformé est retravaillé par des industries internationales du secteur et vendu à la consommation finale avec des marques connues, comme par exemple la Heinz Tomato Ketchup. L'industrie utilise une autre marque commerciale "XXX" dans le cadre de la vente du produit semi fini, après avoir adhéré à un groupe d'entreprises "YYY", seulement pour des fins de marketing et de commercialisation du produit.</p>	<p>L'industrie objet d'analyse produit actuellement le double concentré, la passata, les sauces et ketchup et, de façon limitée, les produits pour pizza.</p> <p>La ligne de production la plus importante (58% de la production total) est constituée par le double concentré qui est vendu dans sa totalité à la maison mère. Depuis 1996, la production de double concentré s'est accrue de 40%. En ce qui concerne cette ligne de production, l'industrie ne doit pas faire face à des situations d'accumulation de stocks.</p> <p>Les principaux clients de l'industrie sont : la grande distribution, restaurants, hôtels et catering et autres industries de tomate transformée. Parmi les activités principales de l'industrie, nous avons la production et la commercialisation de produits finis avec marque propre et production et commercialisation de produits semi-finis. Elle réalise aussi les mêmes activités pour le compte de tiers mais ces activités ont une moindre importance.</p> <p>En ce qui concerne la destination des produits, plus de 90% (concentré) est exporté (surtout en UK). Seulement 10% des produits transformés sont adressés vers le marché national (Pulpe, jus, concentré en tube, ketchup).</p>	<p>Les principales typologies de produit transformées par l'industrie sont les suivantes: double concentré, triple concentré, passata, sauce pour pizza. Les produits transformés secondaires sont la pulpe et la tomate en morceaux. Ces produits, destinés aux industries de deuxième transformation, peuvent être conditionnés en récipients de 1 à 1,5 tonnes ou en petits récipients tels que des boîtes de 0,5 kg et/ou en tetrapack.</p> <p>95% du concentré est destiné à l'industrie, tandis que pour le coulis et la sauce pour pizza la proportion est 50% industrie et 50% consommation finale et pour les pelées en morceaux 65-35. La part relative au produit pour la consommation finale s'est agrandie, dans les dernières années, et selon les prévisions industrielles, elle est destinée encore à s'accroître.</p> <p>En ce qui concerne le commerce des produits semi-finis, 80% des produits transformés par l'industrie sont exportés dans le marché européen et international, et 20% est destiné au marché national. Dans les dernières années, les ventes ont augmenté surtout sur le marché interne (augmentation annuelle de 15 %) vis-à-vis des ventes à l'étranger qui sont augmentés de 2-5% l'an.</p> <p>L'industrie commercialise le produit transformé comme copaker, pour des multinationales et pour la grande distribution, avec labels privés, comme par exemple l'Unilever. Les plus grands clients au niveau national sont Melissa, une grande entreprise qui produit des pâtes et autres produits pour les pâte et les supermarchés Deal et Sklavenitis. En ce qui concerne les produits semi-finis, destinés à l'industrie, les plus grands clients de notre industries sont l'Unilever, Heinz, Nestlé, Campbels, Heinsebood, cette dernière exporte les produits re-transformés en Angleterre, ainsi qu'à Pizza Hut et Dominus Pizza.</p>

	Filière Emilie-Romagne	Filière Béotie
<b>Production d'équipements pour la transformation</b>	Le secteur des installations industrielles pour la transformation est caractérisé par la présence d'environ 20 grandes entreprises locales mais de caractère international. Se sont des entreprises avec plus que 200 employés fixes et avec un chiffre d'affaires moyen annuel d'environ 3.000.000 euros. Parmi celles-ci le plus importantes sont Rossi&Catelli Spa, FMC FoodTech, dont le siège central se trouve à Houston (Texas) USA, SIG Simonazzi SpA, leader mondial dans le développement et réalisation de véhicules et de lignes complètes pour l'embouteillage et le conditionnement de boissons avec siège à Parme, Pellacini Sergio & Fils s.a.s., avec siège à Parme, Sabib, Tecnindustria et FBR. Le plus célèbre parmi ces entreprises, la Rossi&Catelli Spa, effectue activité de projet et construction de lignes complètes et/ou équipements pour la transformation de fruits et végétaux semi-finis industriels et/ou produits finis, ainsi que différents équipements pour la transformation du lait. Elle exporte environ 30-50% du chiffre d'affaires en Europe et dans différents pays extra-européens (Zone Maghreb, Centre/Sud Amérique, Est Européen, Extrême Orient, Europe, Nord Amérique, Océanie, Pays Tropicaux, Sud Afrique, Proche/Moyen Orient).	Les principaux fournisseurs d'équipements et installations pour la transformation de l'industrie sont pour le 99% des entreprises italiennes, dont une grande partie est siégée à Parme. Les principaux fournisseurs sont Rossi&Catelli, Manzini, Ing.Rossi, Pellacini, Fmc. En ce qui concerne les machines spécialisées (machines pour la production de vapeur) etc., parallèles aux installations et aux lignes productives de transformation, le plus importantes sont: Protec (équipements produits en Italie) et Onteberg (équipements produits en Irlande).
<b>Recherche &amp; Développement</b>	Dans le CIO il y a en moyenne au moins 3 employés fixes internes à la structure du consortium qui s'occupent d'activités de Recherche & Développement. Dans le cadre de l'activité d'expérimentation, le CIO se sert en outre de la collaboration d'organismes et instituts de recherche présents sur le territoire local et régional. La R&S, au-delà des expérimentations sur l'amélioration des variétés cultivées, s'occupe aussi de l'amélioration de la structure logistique, finalisée à rendre plus efficace l'organisation des transports et des livraisons du produit, ainsi que du développement de solutions diversifiées pour le packaging à haut niveau technologique afin d'adapter les emballages aux exigences des clients.	L'industrie n'établit pas un budget annuel pour la Recherche & Développement, préférant effectuer des recherches en fonction des demandes des clients et, en général, des changements du marché. Le personnel qui s'occupe de recherche est interne à la structure d'entreprise, mais il existe une collaboration assidue avec des programmes universitaires et centres de recherche privés: dans les deux usines il y a un team préposé, constitué par des Operation Managers, des Quality Assurance Managers et des Quantity Control Managers
<b>Transport du produit fini</b>	Les coûts de transport du produit fini sont divisés sur la base de la destination : nationale et étrangère. Le coût change beaucoup en fonction de la distance mais aussi en fonction des conditions contractuelles établies avec les clients. Les fournisseurs des services de transport du CIO sont 11 entreprises locales qui effectuent transports nationaux et 8 entreprises étrangères qui effectuent les transports internationaux. Pour le stockage du produit fini, CIO utilise soit des magasins de propriété du consortium soit des magasins en location pour stocker la marchandise destinée à la commercialisation. Au niveau local le CIO a 5 fournisseurs, avec 60 employés saisonniers dans les mois d'août et septembre.	Le fournisseur du service de transport international du produit fini est une société récemment achetée par DHL, qui aujourd'hui transporte la quasi totalité du volume des produits finis. Les coûts de transport pour l'étranger sont: de la Grèce vers l'Allemagne et l'Europe centrale, 75 euros/t; de la Grèce vers le Royaume-Uni et les Pays Scandinaves: 80-90 euros/t. Les coûts de transport international ont subi une augmentation de 10 % dans les dernières années. Sont augmentés en particulier les coûts des transports autoroutiers, en renouvelant ainsi l'intérêt pour le transport ferroviaire, plus économique. En ce qui concerne le transport maritime, le marché est contrôlé par quelques entreprises maritimes, qui imposent les conditions de transport soit en termes de prix que de services offerts, avec des coûts très élevés.
<b>Services pour le compte de tiers</b>	Il s'agit le plus souvent de structures de type familiale. Dans les provinces de Parme et Piacence, il y en a à peu près une centaine qui occupent environ 170 employés pendant au moins 2 mois l'an. Le chiffre d'affaires moyen annuel est environ 2.140.950 euros.	

L'analyse des études de cas permet la généralisation de quelques phénomènes homogènes:

- une augmentation des surfaces cultivées à la tomate pour l'industrie, accompagnée par une consistante diminution du nombre de producteurs
- un degré élevé de spécialisation productive et know-how technologique consolidé qui, dans certains cas, s'étend à la culture d'autres légumes
- l'existence de formes de coopération et de association pour limiter les coûts et améliorer l'efficacité productive
- l'aptitude à l'export et la proximité des principaux marchés étrangers de destination des exportations
- l'intégration avec les autres activités de la filière alimentaire en fort développement (installations pour la transformation, industries pour l'emballage en métal léger et services de transport).

En tous les cas examinés, le poids de la filière tomate-transformation est important dans le domaine territorial :

- en Emilie Romagne le poids de la valeur de la culture sur le total des cultures herbacées (2004) est égal au 37% dans la province de Piacenza, au 25% à Parme et au 15% à Ferrare. Dans ces provinces les exportations de «Préparations et conserves de fruits et légumes » y compris les conserves de tomate sont, respectivement, le 23, le 29 et le 10% du total des exportations.
- en Extremadure, en 1998, la production de la tomate fraîche pour l'industrie représentait le 65% de la production nationale; aujourd'hui la production représente plus du 80% de la production espagnole de tomate pour l'industrie ;
- en Béotie la production a augmenté du 12,5% dans la période 2001-2005. tandis que la production de la tomate pour l'industrie en Grèce a diminué du 5,9% ;
- en Ribatejo la production de la tomate pour l'industrie a augmenté du 68% entre 1996 et 2005. Le Ribatejo groupait en 2005, 22 OP sur un total de 28 et 9 industries de transformation sur un total de 11.

En considération des analyses effectuées précédemment, on attribue à l'aide communautaire pour la tomate pour l'industrie le mérite d'avoir favorisé la naissance des bassins productifs mentionnés, qui ont eu, à leur fois, la capacité de développer des activités économiques intégrées et innovatrices soit en termes de processus qu'en termes de produit.

Après la réforme de 2000, dans les cas examinés, s'est manifesté un phénomène de concentration des entreprises agricoles et des structures de transformation, qui a porté à l'accroissement du volume de produit transformé. Ces processus ont engendré l'amélioration du taux d'utilisation de la capacité des installations existantes et une politique de développement de nouvelles installations et/ou d'agrandissement, là où l'accroissement de la base productive a saturé la capacité de transformation des installations préexistantes, ou là où la composante agricole a voulu se débarrasser des conditions de l'industrie. Face à des consommations essentiellement stables, cette politique a porté à un accroissement de la pression compétitive des différentes zones et à l'existence de stock de produit invendu qui, par le fait d'être périssable, a été introduit dans le marché au rabais en proximité des nouvelles campagnes, causant, ainsi, des incertitudes sur le niveau des prix.



### 7.1.7. Jugement évaluatif

Dans les dix dernières années, les modifications de la politique spécifique de soutien, l'évolution du scénario compétitif et la réforme de la PAC (en particulier en ce qui concerne les cultures annuelles) ont profondément modifié le secteur de la tomate pour l'industrie et le rôle de ses districts productifs dans l'économie des régions concernées.

L'analyse démontre que l'aide à la production a influé sensiblement sur la configuration du secteur agricole des zones étudiées à travers une impulsion au développement des superficies cultivées, ainsi qu'à une expansion de la culture autour de bassins de production spécifiques, même face à un phénomène généralisé de contraction des superficies agricoles utilisées. En particulier, la réforme de 2000 a agi sur le niveau de spécialisation agricole du territoire, grâce aussi à la formation d'une filière productive très enracinée sur le territoire.

L'évolution de la surface en tomate-transformation et du tonnage des principaux pays producteurs (Italie et Espagne) a démontré que la production des tomates-transformation a été maintenue (I) voire augmentée (E) et que dans les dernières années, aussi dans les autres pays producteurs (Grèce et Portugal), l'évolution des surfaces en tomate-transformation a été plus favorable que celles observées pour la production d'autres cultures annuelles.

L'analyse réalisée au niveau de bassin porte à souligner l'importance, à l'intérieur de la Communauté, de trois principales réalités productives, présentant chacune des caractéristiques différentes. Sur la base des données 2005, le bassin du sud de l'Italie est celui qui présente la base productive la plus ample en termes de quantité, de valeur et de surfaces, suivi par le bassin de l'Italie centre-septentrionale qui gravite autour de l'Emilie, et par le bassin de l'Extremadure lié à une partie limitrophe de la région portugaise de l'Alentejo.

Les caractéristiques du premier cas ( Pouilles, Campanie) sont: zone de production différente de la zone de transformation, intensité considérable de main-d'œuvre au niveau agricole et bas niveau de mécanisation, dimension moyenne des exploitations, installations industrielles de capacité limitée et en partie obsolètes, technologie « labour intensifs ».

Les particularités du bassin productif qui gravite autour de l'Emilie sont: zone de production qui coïncide avec la zone de transformation, existence d'une filière agro-industrielle complète, évolution de la dimension moyenne des exploitations, niveau excellent de mécanisation, forte propension vers le marché final et vers la diversification productive.

Dans le cas de l'Extremadure les caractéristiques concernent : la dimension moyenne considérable des exploitations, la basse intensité de main-d'œuvre agricole, l'existence d'une filière agro-industrielle dans laquelle coïncident la zone de production agricole et de transformation industrielle, forts investissements faits pour le renouvellement des installations et pour l'accroissement de la capacité productive.

Cette différenciation porte à affirmer que jusqu'aujourd'hui, l'aide communautaire dans le secteur de la tomate transformée a soutenu des modèles productifs différents, en les mettant à l'abri du système compétitif international en relation à l'importation de produit semi-fini provenant de pays tiers.

L'évaluation de l'impact de l'aide à la production sur l'activité dans les zones rurales concernées est très difficile car les bassins productifs qui caractérisent la production communautaire sont concentrés à un niveau sub-régional.

Les études de cas nous ont permis de saisir les particularités de certaines filières: l'analyse a mis en évidence les forts liens d'intégration fonctionnelle entre l'activité de production agricole et l'activité de transformation, qui portent à l'existence de différents modèles de bassins agro-industriels. De cette description découle aussi une considérable hétérogénéité de la filière, même à l'intérieur du même territoire. La grande entreprise cohabite avec la petite, qui en partie produit un semi-fini et en partie commercialise directement, souvent même à travers la commercialisation de produits

travaillés pour son compte. Dans le même territoire, les entreprises peuvent être aussi des coopératives et arriver à une intégration verticale, qui n'est facile à retrouver dans d'autres productions agroalimentaires. En outre, un induit strictement spécialisé avec le secteur de la technologie commerciale de référence s'est développé aux côtés de la phase agricole et de la phase productive. Le système, par conséquent, est complexe et fragile en même temps.

Les études de cas ont aussi mis en évidence comment, en toutes les réalités, le modèle productif *labour savings*, caractérisé par une mécanisation élevée, une capacité productive des installations élevée et une réduction du coût unitaire de production, soit en train de s'affirmer. Ce phénomène est en train de porter à une réorganisation des frontières productives communautaires liées à la tomate pour l'industrie, basée principalement sur l'expulsion des exploitations/entreprises de petites dimensions, agricoles et industrielles, qui abandonnent le marché ou poursuivent une autre spécialisation productive.

Le même phénomène se répète dans la phase de transformation du produit où l'évolution technologique a comporté la minimisation progressive du facteur travail à l'intérieur de la production industrielle. Cependant, il faut souligner comment dans les bassins productifs de la tomate-transformation se soient développées et enracinées des activités de support à la phase agricole et industrielle qui induisent à l'occupation de main-d'œuvre qualifiée.

La poussée à la spécialisation constitue non seulement la valeur de la politique communautaire de secteur, mais aussi sa limite, en conditionnant aujourd'hui la reconversion hypothétique vers d'autres alternatives.

Là où, donc, existent des limites structurelles corrélées à la dimension des industries et des installations, comme en Campanie ou dans la vallée de l'Èbre, la dépendance de l'aide communautaire, au niveau actuel, devient un facteur de survie de l'activité même et de protection vis-à-vis des productions d'autres régions intra et extra communautaires.

## **7.2. L'AIDE A LA PRODUCTION DE TOMATES A-T-ELLE INFLUENCE LES PRATIQUES CULTURALES ET PERMIS DES PRATIQUES CULTURALES PLUS FAVORABLES A L'ENVIRONNEMENT DANS LES PRINCIPALES REGIONS DE PRODUCTION? A CE SUJET, QUEL A ETE L'IMPACT DE LA REFORME DE 2000? – Q.E.11**

La question vise à évaluer si, et de quelle manière, l'aide à la production de la tomate pour la transformation a favorisé l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, et si la réforme de 2000 (notamment le paiement de l'aide aux producteurs via les OP) a eu des impacts sur ce thème.

On se réfère à tous les éléments qui peuvent être attribués au comportement des producteurs (le choix et l'utilisation de variétés plus résistantes aux maladies, les méthodes de production et les pratiques agronomiques) concernant une utilisation plus rationnelle et limitée des ressources hydriques et des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires) qui permettraient de moins polluer l'environnement et, en même temps, une plus basse présence de résidus dans la matière première (et, aussi, dans les produits transformés).

La question invite aussi à vérifier si des activités et des mesures visant à l'amélioration de l'environnement ont été mises en œuvre par les OP et par les Administrations publiques concernées.

### **7.2.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation se base sur les critères de jugement et sur les indicateurs suivants:

1. L'aide à la production a permis l'adoption de méthodes de production moins intensives.
  - a. Les tendances des méthodes de production et leur rapport avec l'aide à la production dans les pays producteurs. Pourcentage de OP qui ont déclaré les tendances et de leur rapport vis-à-vis de l'aide à la production.
2. Existence de BPA spécifiques aux tomates pour la transformation.
  - a. Liste des BPA spécifiques tomates-transformation
  - b. Contenu de ces BPA
3. Les activités mises en œuvre par les OP ont favorisé la rationalisation des pratiques agricoles des producteurs membres visant, entre autre, l'amélioration de l'environnement
  - a. Pourcentage des OP qui ont mis en œuvre des activités, par type d'activité
4. Existence de cahiers des charges vis-à-vis de la production des tomates et contenu environnemental.
  - a. Existence et contenu de cahiers des charges concernant la tomate pour la transformation, mis en œuvre par l'administration publique.
  - b. Présence d'exigences environnementales explicites dans les contrats transformateurs-OP
  - c. Résultat des contrôles des résidus dans la matière première à la transformation.

### **7.2.2. Sources d'information et limites**

Pour répondre aux critères de jugement, l'analyse évaluative a été développée en utilisant des indicateurs qualitatifs, basés sur l'enquête sur le terrain aux OP et aux industries de transformation, et sur les informations rassemblées au cours de entretiens réalisés avec les opérateurs du secteur (Unions de OP, Associations de transformateurs, Administration publique).

L'analyse a concerné aussi l'existence et les contenus des BPA spécifiques pour la tomate pour l'industrie, ainsi que les liens entre ces exigences au niveau agricole. L'analyse a concerné aussi la position de l'industrie vis-à-vis de la production de tomate et de son contenu environnemental. Les indications fournies directement par les opérateurs de la filière ont été supportées par les éléments déduits des cahiers des charges et des contrats stipulés entre les OP et les transformateurs.

Pour les résidus, nous avons utilisé les résultats des contrôles effectués par l'ARPA (Agence régionale prévention et environnement) de la région Emilie-Romagne .

Les résultats qui dépendent des réponses des opérateurs n'ont pas de valeur objective, et ils présentent tous les limites liées à ce type d'enquête. Par conséquent, tels résultats doivent être évalués avec prudence.

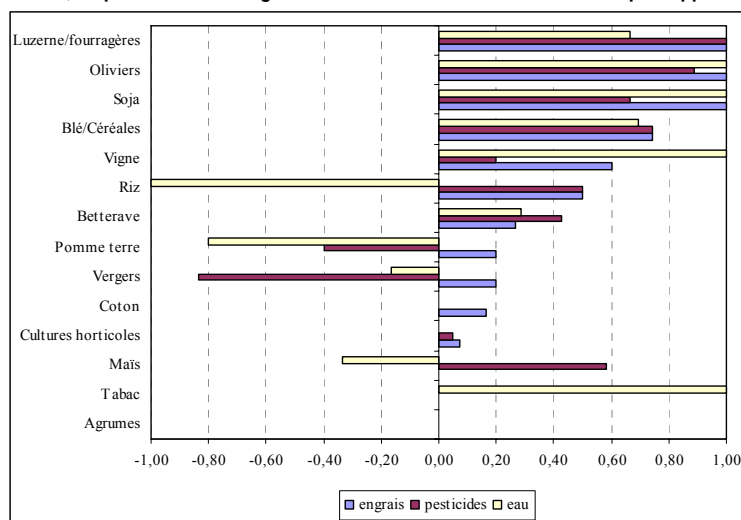
### 7.2.3. L'analyse qualitative de l'influence de l'aide à la production sur les méthodes de production de la tomate pour la transformation

La réponse à la q.é. 5 a mis en évidence que la réforme de 2000 a contribué à accélérer des tendances en cours dans la période précédente. Notamment, l'aide a contribué à: l'augmentation des surfaces en tomate, qui a concerné des zones traditionnelles et des zones de nouvelle production; la concentration de la culture dans des exploitations de plus grande taille, plus performantes; l'augmentation des rendements.

Face à ces évolutions, il est envisageable que des impacts environnementaux se sont produits au fil du temps.

Dans le but de vérifier l'impact de la culture de la tomate dans les nouvelles surfaces, nous avons demandé aux opérateurs les différences en termes de volumes en engrais, pesticides et eau requis par la culture de la tomate par rapport aux autres principales cultures alternatives. Les résultats montrent que la tomate pour la transformation ne semble pas représenter le meilleur choix en termes d'impact environnemental. Cette culture requiert, en effet, des consommations en termes d'eau, de pesticides et d'engrais plus élevés par rapport à la plupart des cultures alternatives<sup>161</sup> .

Fig. 127 - Volume d'eau, de pesticides et d'engrais utilisés dans la culture de la tomate par rapport à d'autres cultures



Source: enquête Agrosynergie, 2006.

Par conséquent, l'élargissement de la culture de la tomate dans des nouvelles surfaces devrait avoir porté à un impact négatif sur l'environnement.

<sup>161</sup> Les valeurs reportées dans le graphique ont été obtenues en comparant les quantités de produits chimiques et d'eau utilisées dans la culture de tomate, par rapport aux autres produits :

- les valeurs négatives signifient que la plupart des producteurs ont indiqué une valeur plus basse dans le volume d'eau, de pesticides et d'engrais dans la culture de la tomate (la valeur -1 indique que tous les producteurs ont répondu dans ce sens);
- les valeurs positives signifient que la plupart des producteurs ont indiqué une valeur plus élevée dans le volume d'eau, de pesticides et d'engrais dans la culture de la tomate (la valeur +1 indique que tous les producteurs ont répondu dans ce sens);
- la valeur 0 (zéro) indique que le volume des substances chimiques et d'eau dans la culture de la tomate est plus ou moins le même que dans les autres cultures.

Une fonction linéaire lie la demande théorique d'éléments nutritifs (N, P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, K<sub>2</sub>O ) à l'augmentation des rendements (bonnes pratiques).

Sur la base de cette demande, la consommation théorique nécessaire (en moyenne) à la culture en fonction des rendements réalisés dans les pays producteurs a été estimée sur la base des besoins de la culture<sup>162</sup>. Les résultats montrent une accélération de la consommation par hectare, dans la période après la réforme de 2000, en Espagne (+10,4% moyenne par an) et au Portugal (+2,9%).

Il faut préciser que selon cette estimation théorique, l'augmentation des consommations d'engrais est proportionnée à l'évolution des rendements (le besoin par tonne est constant): c'est à dire, les volumes d'engrais utilisés par hectare devraient être complètement absorbés par la culture même en présence d'une augmentation des rendements, sans avoir des impacts négatifs en ce qui concerne le sol et les eaux.

Le problème pour l'environnement se pose dans la mesure où la consommation d'engrais est supérieure aux besoins théoriquement nécessaires à la culture, à cause d'un comportement irrationnel de la part des producteurs.

Cependant, l'évaluateur ne dispose pas de données quantitatives qui puissent démontrer l'existence d'un écart entre la consommation théorique et la consommation effective.

Quelques éléments qualitatifs des tendances au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'engrais, de pesticides et de l'eau pour l'irrigation, ont été demandés aux opérateurs au cours de l'enquête sur le terrain. Les tendances relatives à la mécanisation ont aussi été demandées. En outre, on a demandé aux opérateurs dans quelle mesure les tendances ont été favorisées par l'aide à la production. Les résultats obtenus par le croisement des réponses sont mis en évidence dans le tableau suivant.

**Fig. 128 - Les tendances observées dans les exploitations en tomate et le rôle joué par l'aide à la production**

	Tendances	% total OP	Rôle de l'aide		
			a favorisé (%)	n'a pas favorisé, aucun rapport (%)	Total (%)
Le volume d'engrais par ha	a baissé	60	37,5	62,5	100
	aucune variation	30,9	0,0	100,0	100
	a augmenté	9,1	50,0	50,0	100
Le volume de pesticides par ha	a baissé	75	40,5	59,5	100
	aucune variation	21,4	9,1	90,9	100
	a augmenté	3,6	0,0	100,0	100
Le volume d'eau d'irrigation par ha	a baissé	50	55,6	44,4	100
	aucune variation	46,4	9,5	90,5	100
	a augmenté	3,6	0,0	0,0	100
Le degré de mécanisation	a baissé	3,6	100,0	0,0	100
	aucune variation	9,1	0,0	100,0	100
	a augmenté	87,3	42,9	57,1	100

Source: Enquête Agrosynergie

Ces résultats montrent que, selon les opérateurs, un processus de rationalisation dans l'utilisation des produits chimiques aurait concerné la plupart des producteurs, avec un effet de réduction des volumes par hectare. Un avis plus controversé concerne l'usage de l'eau d'irrigation, dont la diminution est déclarée par seulement 50 % des interviewés. Par contre, le plus haut degré de mécanisation de la culture est déclaré par la grande majorité des opérateurs.

Cependant, toujours selon les opérateurs, le rôle joué par l'aide à la production par rapport aux tendances serait, en général, limité, tandis que selon la plupart il n'y aurait eu aucun rapport. Il en découlerait, donc, que les tendances, même si partiellement favorisées par l'aide, sont directement

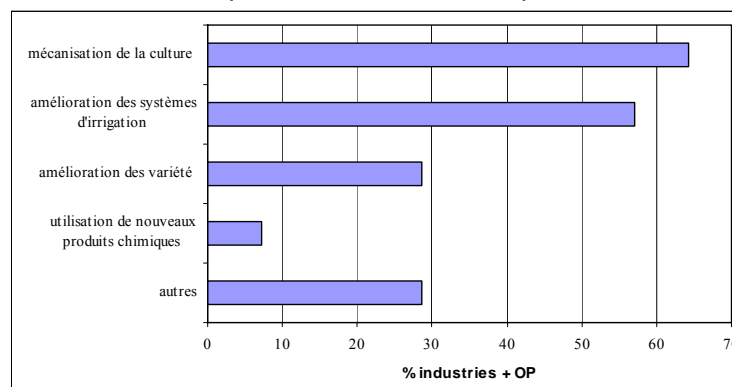
<sup>162</sup> L'estimation a été effectuée en multipliant le besoin théorique nécessaire pour produire une tonne de tomate x le rendement à l'hectare réalisé au cours de la période dans les différents pays. La consommation théorique utilisée est la suivante: Azote = 2,5 kg/tonne; P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> = 1 kg/tonne; K<sub>2</sub>O = 4 kg/tonne

attribuables à d'autres facteurs, liés aux innovations techniques et à la mise en œuvre d'actions (de la part des sujets concernés) visant la rationalisation des méthodes de culture (adoption de cahiers des charges, mise en œuvre des BPA, etc.)

#### 7.2.4. Les innovations techniques dans la culture de la tomate pour l'industrie

Selon les opérateurs, les innovations techniques dans la phase agricole ont concerné la mécanisation (surtout de la récolte), mais aussi l'amélioration des systèmes d'irrigation (notamment la réalisation d'installations goutte à goutte), et la diffusion de variétés hybrides plus résistantes aux maladies<sup>163</sup>.

Fig. 129 - Innovations techniques dans la culture de la tomate pendant les dernières années



Source: enquête Agrosynergie

En ce qui concerne les impacts sur l'environnement de ces innovations, on observe que:

- la mécanisation a un impact négatif modeste sur les sols (tassement)
- la diffusion de l'irrigation goutte à la goutte (système d'irrigation localisée), si elle bienréalisée, a un impact positif, car elle permet:
  - une épargne des volumes d'eau par rapport aux autres méthodes (basses pertes par infiltration profonde et évaporation)<sup>164</sup>.
  - d'éliminer le phénomène du ruissellement, avec un effet positif sur l'érosion et le tassement des sols ;
  - de réduire la salinité des sols ;
  - de mieux lutter contre les mauvaises herbes entre les lignes (les laisser sécher), avec une plus basse utilisation d'herbicides.
- la diffusion de variétés hybrides plus résistantes aux maladies permet une plus basse utilisation des pesticides.

<sup>163</sup> Voir aussi q.é.1.

<sup>164</sup> Les producteurs qui passent des systèmes de canaux en terre (arroseurs ou tranchées) ou d'aspersion, aux systèmes goutte-à-goutte peuvent diminuer leur consommation d'eau de 30 à 60 pour cent. Souvent les rendements augmentent en même temps parce que les plantes bénéficient réellement d'un traitement « sur mesure », puisqu'elles reçoivent, au niveau de leurs racines, la quantité optimale d'eau (et souvent d'engrais), au moment où elles en ont besoin. Cependant, ce système (si mal réalisé) porte à une baisse de la qualité du produit (voir q.é.1).

### 7.2.4.1 La mise en oeuvre d'actions visant au respect de l'environnement dans la culture de la tomate

Les informations rassemblées par l'enquête sur le terrain ont permis de dresser un cadre des activités mises en oeuvre par les opérateurs pour la sauvegarde de l'environnement. En général, plus de 92% des OP déclarent l'utilisation d'un cahier des charges imposé aux producteurs membres, et 87% la mise en oeuvre des BPA spécifiques pour la tomate pour la transformation. En outre, 48% des OP affirment que des éléments concernant l'environnement sont prévus dans les contrats de vente entre les OP et les industries de transformation.

Par ailleurs, même l'industrie de transformation a augmenté le niveau d'attention vers l'environnement: la plupart des industriels exige, en effet, des méthodes de production (à travers l'application des BPA) telles à garantir la sauvegarde de l'environnement et, en même temps, l'obtention d'un produit sain et apte à la transformation<sup>165</sup>.

Cependant, au niveau des pays producteurs des différences existent. En particulier, la situation au Portugal et en Grèce met en évidence une plus basse attention de la filière vers les thèmes agro-environnementaux.

Fig. 130 - Mise en oeuvre d'actions visant au respect de l'environnement dans la culture de la tomate

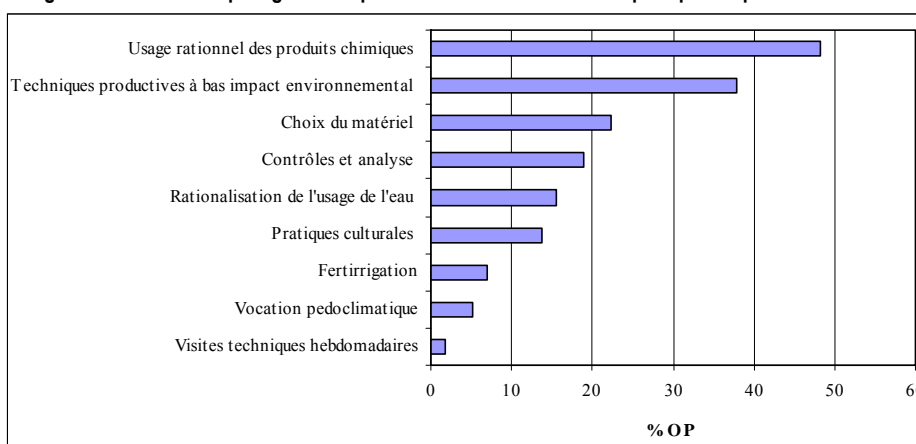
	% total OP	Par rapport à la moyenne	
		Plus	Moins
Imposition d'un cahier des charges spécifique pour la tomate	92,6	France, Grèce, Espagne, Italie	Portugal
Mise en oeuvre des BPA	87,2	Italie, France, Espagne	Portugal, Grèce,
Mesures agroenvironnementales dans les contrats	48,1	Italie, Espagne	France, Grèce, Portugal

Source: enquête Agrosynergie

### 7.2.4.2 L'adoption des BPA et la mise en oeuvre des cahiers des charges

En général, les exigences de la partie industrielle sont suivies par les OP. Les OP accueillent ces exigences et les retournent aux producteurs membres à travers des cahiers des charges spécifiques. Les éléments plus importants (groupés par l'évaluateur dans neuf catégories) sont les suivants.

Fig. 131 - Éléments de plus grande importance dans le contexte des pratiques imposées et des BPA



Source: enquête Agrosynergie, 2006

<sup>165</sup> Les industriels mettent en évidence le lien étroit entre les méthodes de production respectueuses de l'environnement et la maîtrise du risque (en particulier la présence de résidus sur les fruits). Ce dernier aspect est devenu critique en rapport à la possibilité de mettre en oeuvre des systèmes de traçabilité, comme prévus par le Règl.(CE)178/2002.

L'utilisation rationnelle des produits chimiques a été indiquée par 48% des OP. Dans le contexte de cette catégorie, la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques est l'élément prédominant (indiqués par 31% des OP). D'autres indications comprises dans cette catégorie, indiquées par un pourcentage plus bas d'opérateurs, concernent le respect des temps de carence et des dosages, et l'exclusion de substances actives hautement toxiques.

La discipline imposée par les OP préfère l'utilisation de techniques productives à bas impact environnemental. Cette catégorie, indiquée par 38% des OP, comprend des rappels génériques à l'application des cahiers des charges de la production intégrée, sans aucune spécification pour chaque élément retenu plus important, mais elle comprend, par conséquent, toutes les autres catégories indiquées.

Le troisième facteur est le choix variétal, indiqué par 22% des OP. En particulier, dans cette catégorie, une série d'éléments est énumérée tels que le choix de matériel certifié, l'alternance variétale et l'exclusion de produits OGM. Les producteurs membres des OP sont sollicités à utiliser des variétés exclusivement certifiées, plus résistantes aux maladies principales de la tomate<sup>166</sup>.

Une importance considérable est attribuée aux analyses et aux contrôles du résidu maximal admis (R.M.A.), à l'analyse du sol et des eaux.

Le thème de l'utilisation correcte des ressources hydriques est particulièrement important (il est mentionné par 16% des OP), pour l'amélioration des systèmes d'irrigation.

#### **7.2.4.3 Les cahiers des charges mis en œuvre par l'administration publique**

Dans certains cas, ce sont les institutions au niveau régional ou national, qui réalisent des documents spécifiques de bonnes pratiques.

En Espagne, par exemple, la Consejería de Agricultura y Medio Ambiente avec le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Alimentation a élaboré et diffusé un "Decalogo de Buenas prácticas para el riego", qui vise surtout à la diffusion de l'irrigation avec des installations goutte à goutte<sup>167</sup>. En Italie aussi, un cahier des charges pour la production intégrée de la tomate pour la transformation est réalisé par la Région Émilie Romagne.

En général, le cahier des charges reporte les indications sur les techniques agronomiques et les techniques de défense des maladies à adopter dans la culture de la tomate, en spécifiant les actions obligatoires ou admises.

D'après le cahier des charges de production intégrée, on met en évidence les éléments de plus grande attention à la tutelle environnementale, qui résultent en ligne avec ce qu'ont déclaré les opérateurs de la filière au cours de l'enquête.

En premier lieu, le choix du matériel de propagation, qui doit être certifié et provenir de pépinières sélectionnées, afin de s'opposer à la diffusion des pathologies plus communes et, par conséquent, de limiter l'utilisation de pesticides. De la même manière, le choix variétal approprié, la rotation et l'alternance des cultures tournent autour du même concept: obtenir une culture saine et adéquate à la transformation, en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires.

En général, l'utilisation des produits chimiques doit se limiter aux produits autorisés et utilisés selon les indications fournies, et toutes les interventions doivent être enregistrées dans le cahier de campagne. Quant à l'irrigation, il faut donner la priorité aux techniques, qui permettent une épargne hydrique.

---

<sup>166</sup> Comme on l'a vu, l'utilisation de variétés plus résistantes fait en sorte que l'emploi de produits phytosanitaires soit réduit et, par conséquent, elle fournit une contribution importante pour la réduction de l'impact environnemental.

<sup>167</sup> Même dans des régions différentes pour leur disponibilité d'eau, comme l'Estrémadure et l'Andalousie, les producteurs sont obligés au respect du règlement national sur la rationalisation de l'utilisation de l'eau.



#### 7.2.4.4 Les activités mises en œuvre par les OP visant à l'amélioration de l'environnement

L'enquête sur le terrain a permis de effectuer une exploration des activités mises en œuvre par les OP au bénéfice des producteurs membres<sup>168</sup>.

En général, la plupart des OP (62%) ont mis en œuvre une activité de fourniture de plantes certifiées. De même, l'activité de assistance technique ou de formation pour la rationalisation de l'utilisation des produits chimiques et de l'eau est mise en œuvre par plus de la moitié des OP, dans le cadre des BPA.

Cependant, seulement 41% des OP effectuent des contrôles sur le respect des BPA de la part des producteurs membres, ce qui porte à croire que dans certaines cas, les dispositifs (cahiers des charges) imposés ne sont pas respectés<sup>169</sup>.

Fig. 132 - Activités mises en œuvre par les OP concernant la tomate pour la transformation

Activités	% OP
Fourniture de semences et/ou de plantes certifiées	62,1
AT et/ou formation pour une rationalisation des engrais	60,3
AT et/ou formation pour rationalisation de l'eau et des systèmes d'irrigation	58,6
AT et/ou formation pour une rationalisation des pesticides	58,6
Orientation vers les variétés de meilleure qualité	58,6
Actions pour l'adoption de l'agriculture intégrée	48,3
Formation vers l'amélioration de la qualité	41,4
Contrôle sur le respect des BPA en matière d'environnement	41,4
Fourniture d'autres moyens techniques de production	29,3
Autre ( <i>spécifier</i> )	6,9

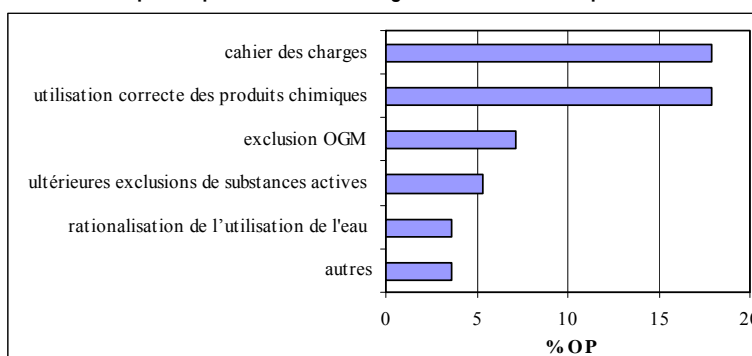
Source: enquête Agrosynergie, 2006

#### 7.2.4.5 Les éléments environnementaux dans les contrats

Comme on l'a vu, 48% des OP déclarent que les contrats de fourniture à l'industrie contiennent des éléments concernant l'environnement.

Ils semblent concerner essentiellement le rappel aux cahier des charges de production, adoptés par les OP et imposés aux producteurs, notamment en ce qui concerne l'utilisation correcte des produits chimiques, en particulier les produits phytosanitaires. Dans certains cas, en outre, l'exclusion de quelques substances actives est indiquée dans les contrats, même si elles sont admises par les cahiers des charges, aussi que l'exclusion d'organismes génétiquement modifiés.

Fig. 133 - Éléments plus importants en matière agro-environnementale prévus dans les contrats



Source: enquête Agrosynergie, 2006.

<sup>168</sup> Une partie des activités des OP est réalisée par les fonds opérationnels.

<sup>169</sup> On rappelle que 92% des OP ont déclaré d'utiliser des cahiers des charges.

#### 7.2.4.6 Résultat des contrôles des résidus dans la matière première à la transformation

Le respect des limites prévues par les normes relatives aux résidus de pesticides sur les fruits (et, par conséquent, dans les produits transformés) est un élément qui dérive directement de la mise en oeuvre des BPA, notamment le respect des temps de carence.

À cette intention, l'évaluateur a pu disposer uniquement des résultats des contrôles effectués par l'Agence régionale prévention et environnement de la région l'Émilie Romagne, (ARPA), soit sur la matière première, soit, plus en général, sur les conserves végétales. En outre, des résultats concernent les résidus de quelques principes actifs.

Fig. 134 - Contrôles sur les résidus de pesticides, effectués en Émilie Romagne, 2003

	Echantillon (n°)	irréguliers	sans résidus	avec des résidus réguliers
Tomates (MP)	126	0	60	40
Conserves végétales	145	1	80	19

Source: ARPA (Agence régionale prévention et environnement)

Fig. 135 - Résultats de l'analyse des résidus des principaux pesticides dans les tomates-transformation en Émilie Romagne (N°)

	Cloratonil	Oxiadazon	Pendimétalin	Metribuzin	Axoxistrobin
Total échantillon	38	42	23	32	30
< LR	35	41	23	32	30
LR < 33% RMA	3	0	0	0	3
RMA	2 mg/kg	0,05 mg/kg	0,05 mg/kg	0,1 mg/kg	2 mg/kg

Source: ARPA (Agence régionale prévention et environnement)

Comme on l'observe, les résultats sont très bons. En particulier, les résidus des différents pesticides sont très au-dessous des maximales admissibles (RMA), et pour presque tous les principes actifs, au-dessous des limites de relevabilité (LR), ce qui confirme l'efficacité de l'application des BPA et du cahier des charges dans cette région.

### 7.2.5. Jugement évaluatif

L'analyse évaluative a été développée en utilisant des indicateurs qualitatifs, basés sur l'enquête Agrosynergie sur le terrain aux OP et aux industries de transformation, et sur les informations rassemblées au cours de entretiens réalisés avec les opérateurs du secteur (Unions de OP, Associations de transformateurs, Administration publique). Les résultats qui dépendent des réponses des opérateurs n'ont pas de valeur objective, et ils présentent tous les limites liées à ce type d'enquête. Par conséquent, tels résultats doivent être évalués avec prudence.

L'analyse a mis en évidence une plus grande utilisation de produits chimiques et d'eau dans la culture de la tomate par rapport à d'autres cultures alternatives. Cela porte à retenir que l'expansion des surfaces en tomate, par effet de l'aide à la production après la réforme de 2000 (soit dans les régions traditionnelles que dans des nouvelles régions) a engendré des effets négatifs sur l'environnement par rapport à la situation préexistante.

De même, la tendance vers une culture plus intensive dans certaines régions, causée surtout par l'évolution technique et par une concentration de la culture dans des exploitations plus performantes, mais favorisée aussi par l'aide à la production, devrait avoir eu des effets négatifs sur l'environnement.

Cependant, selon les opérateurs, dans les dernières années des tendances vers une baisse de l'utilisation des produits chimiques et des volumes d'eau s'est avéré, même si l'aide à la production ne semble avoir joué qu'un rôle limité.

En effet, d'autres motifs résultent à la base de ces tendances. En premier, les exigences de l'industrie de transformation de disposer d'un produit plus propre, tel à permettre la minimisation des risques et la mise en œuvre de systèmes de traçabilité (Règl. (CE) 178/02). En deuxième, une plus grande sensibilité vers la réalisation d'une agriculture durable et, plus en général, vers les thèmes environnementaux de la part de l'administration publique. En troisième, l'exigence des producteurs à rationaliser l'utilisation des intrants au but de maximiser l'efficacité et l'efficacité économique des exploitations dans un contexte de prix à la production en diminution après la réforme de 2000.

Tout cela a porté à l'adoption de cahier des charges spécifiques, et/ou la mise en œuvre de BPA, orientés vers un plus bas impact environnemental.

Bien qu'il n'a pas été demandé par la question évaluative, l'enquête sur le terrain a permis aussi d'effectuer une exploration des activités (non directement reproductibles à l'aide à la production) mises en œuvre par les OP (dans quelque cas à travers les fonds opérationnels prévus par le règlement 2200/96) visant à l'amélioration des pratiques agricoles.

En particulier, l'enquête a mis en évidence que les OP jouent un rôle important dans la mise en œuvre de BPA spécifiques pour la tomate, sur la base des exigences des industries de transformation. En premier, les OP contribuent d'une manière prépondérante à la réalisation des BPA de la part des producteurs, en leurs imposant l'adoption de normes spécifiques et de cahier des charges d'agriculture intégrée. En deuxième, les OP favorisent à la mise en œuvre des BPA à travers la réalisation d'activités spécifiques à bénéfice des producteurs membres (assistance technique et formation visant la rationalisation de l'utilisation des intrants, fourniture de semences certifiées, etc.)

---

## 8. THEME 4 : MODE DE GESTION ET EFFICIENCE

---

### 8.1. L'AIDE A LA PRODUCTION EST-ELLE UN OUTIL EFFICIENT POUR MAINTENIR LA PRODUCTION DE TOMATES ET LA FILIERE TRANSFORMATION? CET OUTIL EST-IL ECONOMIQUEMENT DURABLE, D'UN POINT DE VUE FINANCIER, REGLEMENTAIRE ET INTERNATIONAL? – Q. E. 12

Cette question comporte deux aspects:

- Un jugement sur l'efficacité du régime de l'aide à la production via les OP, par rapport aux objectifs de soutien de la production de tomates pour la transformation et de la filière de transformation.

La question 12 introduit la notion des coûts et vise à mettre en rapport les coûts engendrés par le régime de l'aide à la transformation avec les résultats observés dans les questions précédentes concernant les niveaux des productions et la filière de transformation.

Aux termes de l'art. 27(2) du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (Reg. 1605/2002), le principe de l'efficacité prévoit la recherche du meilleur rapport entre les ressources employées et les résultats obtenus<sup>170</sup>.

Pour formuler un jugement sur l'efficacité, il faudrait considérer tous les coûts soutenus : la dépense budgétaire pour le soutien et les coûts de gestion pour la mise en œuvre et le contrôle du dispositif. Toutefois (q.é.14), l'insuffisance des données reçues, en ce qui concerne le système de gestion, ne permet pas d'avoir un cadre complet des coûts. Pour cette raison, la réponse à cette question est limitée à la seule dépense budgétaire.

- Un jugement sur la durabilité du régime de l'aide: cette deuxième partie de la question comporte un mot clef, la durabilité d'un régime de l'aide, que nous définissons comme la capacité d'un régime de fonctionner et atteindre ses objectifs à long terme. La question évaluative demande d'examiner cette matière du point de vue financier, international et réglementaire.

En ce qui concerne le point de vue de la durabilité financière, pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'évaluation est limitée à la dépense du Feoga-garantie. En ce qui concerne la durabilité réglementaire, l'évaluation se base sur une analyse de la cohérence entre l'actuel OCM F&L et la réforme de la PAC de 2003.

#### 8.1.1. Critères de jugement et indicateurs

La méthode d'évaluation proposée se base sur les critères de jugement et les indicateurs suivants:

1. Le coût du régime de l'aide supporté par la collectivité est justifié (ou non) par rapport aux résultats atteints à propos des niveaux de production de produits transformés et du développement de la filière de transformation (en distinguant les périodes avant et après la réforme de 2000).
  - a. Budget du régime d'aide à la production
  - b. Ratio: Budget de l'aide/Surface cultivée
2. Le soutien à la tomate pour la transformation est cohérent avec l'importance économique et sociale de la tomate vis-à-vis des autres cultures annuelles alternatives et le coût du régime de l'aide est aligné (ou non) avec le coût de soutien des cultures annuelles alternatives.
  - a. Rapport budget Tomate/Budget total des cultures alternatives, pondéré par la surface cultivée (Indice de comparaison du soutien par hectare- ICS).

---

<sup>170</sup> Au contraire, l'efficacité est mesurée en comparant les résultats obtenus aux objectifs prévus.

3. Le dispositif est durable (ou non) en relation aux engagements prévus dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round du Gatt et par rapport à l'évolution des négociations dans le cadre du Wto.
  - a. Cohérence des mesures avec les derniers textes des accords Ue/Wto (le cycle de négociation du Doha).
4. Le dispositif est durable (ou non) en relation avec la réforme de la PAC de 2003.
  - a. Cohérence des objectifs de l'OCM vis-à-vis des objectifs généraux de la PAC réformée.

### 8.1.2. Sources d'information et limites

L'efficacité du régime de soutien à la tomate pour la transformation a été évaluée en prenant en examen les effets financiers des mesures prévues par les règl. du Conseil n.2201/96 et n. 2699/2000, aussi bien en termes absolus que relatifs, à travers la comparaison avec les surfaces cultivées.

Les effets financiers des mesures introduites ont été estimés en examinant le niveau de la dépense du Feoga-garantie et son évolution au fil du temps. En réalité, les dépenses budgétaires du Feoga sous-estiment largement les effets produits par la PAC, car elles ne tiennent pas compte de tous les transferts de ressources à la charge des consommateurs, concernant le système de prix plus élevé par rapport aux prix internationaux<sup>171</sup>. Cependant, étant donné que l'analyse est surtout intéressée à mettre en évidence les effets relatifs plutôt qu'absolus, les résultats de l'analyse de l'évolution de la dépense (pour la tomate et pour les autres cultures) sont valides.

La dépense du Feoga-garantie concerne seulement le volume de production aidée. Il est opportun de remarquer qu'il existe aussi de la matière première transformée qui ne bénéficie pas de l'aide.

La durabilité du point de vue financier a été évaluée en comparant les effets financiers des mesures pour la tomate avec celles des politiques de soutien à quelque culture alternative, avec référence aux surfaces cultivées. Les cultures alternatives ont été choisies selon les modalités déjà illustrées à la q.é. 5.

La durabilité du point de vue international a été évaluée par l'analyse des instruments de l'OCM Fruits & Légumes à la lumière des engagements pris par l'Ue dans le cadre de l'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round du Gatt en 1995, et à la lumière des thèmes de négociation actuellement en discussion dans le Doha Round. Ceci a été effectué en se référant aux trois piliers du Wto: accès au marché, compétitivité des exportations et soutien interne.

La source des données concernant la dépense budgétaire est la Commission Européenne. Des autres données ont été rassemblées auprès des Organismes de paiement des EM. Les données concernant les surfaces (aussi bien de la tomate que des cultures alternatives) proviennent de la réponse à la q.é 5.

---

<sup>171</sup> En réalité, ceci est valide surtout dans le cas des cultures annuelles alternatives à la tomate (céréales, oléagineuses et industrielles). En outre, vu que dans le cas de la tomate pour la transformation, les différences entre le prix interne et le prix international (comparaison entre le prix du concentré relevé à Parme et celui observé en Californie, précédemment indiqués) sont assez exiguës, la marge d'erreur de l'utilisation de la dépense Feoga comme indicateur est relativement basse.

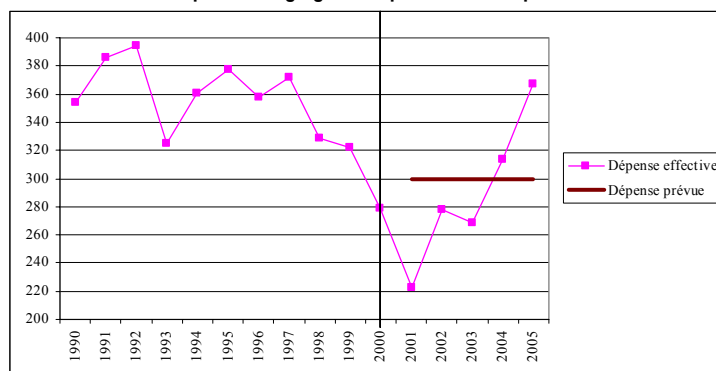
### 8.1.3. L'efficacité et la durabilité du point de vue financier du régime de soutien à la tomate pour la transformation

#### 8.1.3.1 Efficacité de la dépense budgétaire

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de soutien à la tomate pour la transformation, nous avons, avant tout, considéré l'évolution de la dépense Feoga-garantie pour ce produit, soit au niveau communautaire (Ue-15) qu'au niveau des États Membres producteurs.

L'examen de l'évolution de la dépense au niveau communautaire met en évidence que le système d'aide à la transformation et de quotas a été efficace pour la maîtrise de la dépense. Elle a diminué de 25% pendant la période de mise en oeuvre (de 372 Meuros en 1997 à 279 Meuros en 2000), malgré la croissance limitée de la production.

Fig. 136 - Ue-15: évolution de la dépense Feoga-garantie pour la tomate pour la transformation (millions de €)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

En effet, au cours de cette période, on enregistre une augmentation des quantités transformées hors quota (dans l'Ue-15, la production hors quota passe de 8,5% de la quantité totale produite en 1997 à 20,7% en 2000) malgré la progressive augmentation du quota.

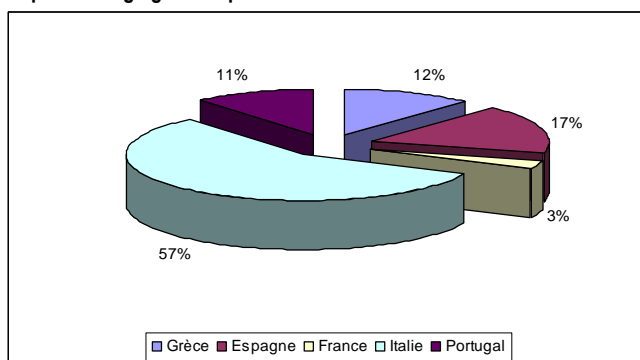
Il faut ajouter que la fermeture d'une industrie de transformation comportait le blocage, pour l'année concernée, du quota relatif et la perte de l'aide concernée au quota même, lequel n'était re-accordé que l'année successive.

Le système des seuils introduit par le reg. 2699/2000, ne s'est pas révélé un instrument autant efficace pour la limitation de la dépense (la dépense augmente de 65% entre 2001 et 2005, en dépassant les 367 Meuros en 2005), et a causé des problèmes, en termes d'équilibre, entre les différents postes du budget Feoga-garantie. En effet, le mécanisme de stabilisation (calculé sur la moyenne des trois campagnes précédentes) en fonction du dépassement du seuil est appliqué avec deux années de retard.

Au niveau national, la plupart de la dépense est destinée, actuellement, au soutien de la production en Italie, suivie par l'Espagne, la Grèce, le Portugal et, finalement, la France.

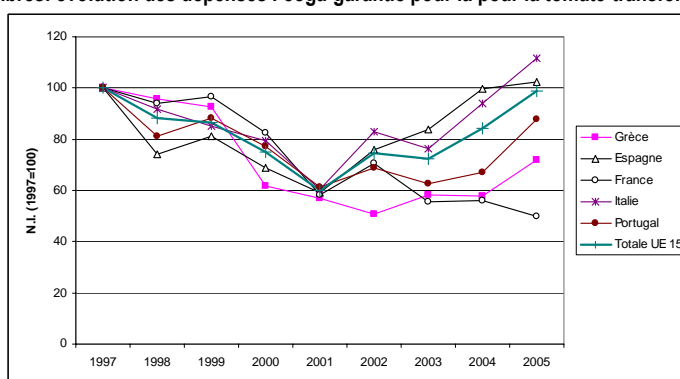
En termes dynamiques on observe que, dans presque tous les États Membres, la dépense diminue au cours de la période de fonctionnement des quotas, et augmente au cours de la période d'application des seuils, bien qu'en mesure différente d'un pays à l'autre. La France fait exception en vertu de la forte diminution de la production après 2000.

Fig. 137 - Distribution % de la dépense Feoga-garantie pour la tomate-transformation dans les États Membres (post-réforme de 2000)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

Fig. 138 - États Membres: évolution des dépenses Feoga-garantie pour la pour la tomate-transformation (N.I 1997=100)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

Il faut remarquer qu'en 2005 la croissance de la dépense pour l'Espagne a subi un ralentissement, contrairement aux autres pays où la dépense a continué à augmenter aux mêmes rythmes. Vis-à-vis d'un taux moyen par an de 19% dans la période 2002-2004, en Espagne la dépense a augmenté seulement de 3% par effet de l'application du mécanisme de réduction de l'aide au dépassement du seuil (l'aide à la production espagnole a baissé à 2,94 Euros/100Kg en 2004 pour augmenter légèrement à 3,10 Euros/100Kg en 2005. La réduction de l'aide unitaire a provoqué une augmentation de la dépense moins que proportionnelle vis-à-vis de la production. En outre, en Espagne, déjà depuis 2002, on enregistre une augmentation progressive de la production « hors contrat » (c'est-à-dire de la quantité de matière première qui ne reçoit aucune aide) ce qui a contribué à ralentir la croissance de la dépense totale.

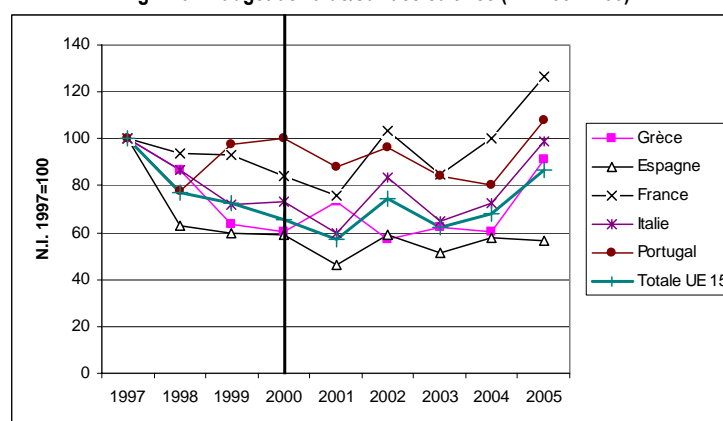
Pour mesurer l'efficacité du régime de soutien, la dépense budgétaire a été rapportée à la surface (aide par hectare en tomate).

Fig. 139 - Budget de l'aide/surface cultivée

€/Ha	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Grèce	2.993,9	2.590,5	1.907,5	1.805,1	2.191,8	1.702,0	1.860,7	1.800,6	2.730,0
Espagne	2.801,5	1.771,0	1.675,4	1.652,1	1.292,5	1.663,9	1.442,3	1.610,5	1.586,8
France	2.869,8	2.692,3	2.666,7	2.411,8	2.175,0	2.963,2	2.438,5	2.873,3	3.636,8
Italie	2.870,6	2.481,9	2.067,1	2.097,9	1.706,1	2.403,0	1.854,4	2.079,5	2.833,4
Portugal	2.739,4	2.120,9	2.677,3	2.752,2	2.404,9	2.647,3	2.310,3	2.201,9	2.950,7
Totale UE 15	2.870,8	2.213,3	2.084,1	1.883,9	1.641,1	2.137,9	1.795,1	1.951,1	2.485,9

Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

Fig. 140 - Budget de l'aide/surface cultivée (N.I. 1997=100)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

D'une manière analogue à l'évolution de la dépense totale, le soutien par hectare diminue entre 1997 et 2000 pour, ensuite, augmenter entre 2001 et 2005. Cependant, en moyenne (Ue-15), le niveau du soutien en 2005 (2.485 euros/ha) est de toute façon moins élevé qu'en 1997 (2.870 euros/ha).

L'évolution du soutien par hectare peut être mise en rapport avec la mise en oeuvre des mesures prévues par l'OCM. Pendant la période 1997-2000, la dépense totale diminue, à cause du système des quotas, qui a efficacement limité la production aidée (et donc la dépense), les surfaces cultivées augmentent (q.é.5) et, donc, une réduction du soutien par hectare se vérifie.

Par contre, pendant la période 2001-2005, la tendance fait route inverse: le niveau du soutien par hectare augmente de 1.641 euros/ha à 2.486 euros/ha à cause de l'augmentation des rendements.

Au niveau de EM, il faut remarquer l'augmentation du soutien par hectare, de 2001 à 2005, en Italie (+66%) et en France (+67%), très au-dessus de ce qui s'est vérifié dans les autres pays, où le soutien unitaire grandit de 23 -25%. Dans le cas de l'Espagne, le soutien par hectare diminue en 2005 vis-à-vis de l'année précédente à cause de la réduction de l'aide par tonne, malgré l'augmentation des rendements.

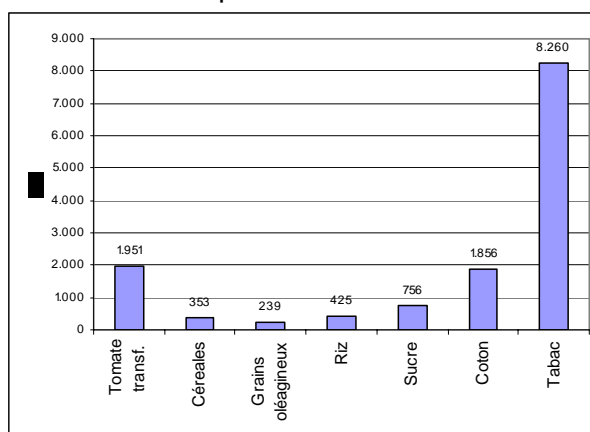
### 8.1.3.2 La durabilité du régime de soutien du point de vue financier

La durabilité de l'OCM du point de vue financier a été analysée en comparant le soutien à la tomate pour la transformation avec le soutien accordé aux autres cultures alternatives (céréales, graines oléagineuses, betterave, coton et tabac). Il faut préciser que l'analyse concerne seulement la dépense Feoga-garantie, tandis que l'insuffisance de données ne permet pas de considérer les coûts de gestion du dispositif.

En 2004, le soutien à la tomate pour la transformation est plus élevé par rapport à presque toutes les autres cultures prises en examen, notamment les céréales, les grains oléagineux, le riz et le sucre. Le soutien par hectare au coton est plus ou moins comparable à la tomate (environ 1.900 euros/ha). La seule culture avec un niveau de soutien par hectare plus haut par rapport à la tomate est le tabac (plus de 8.200 euros/ha).



Fig. 141 - Ue-15: Soutien unitaire à la tomate pour la transformation et aux cultures alternatives en 2004 (€/ha)

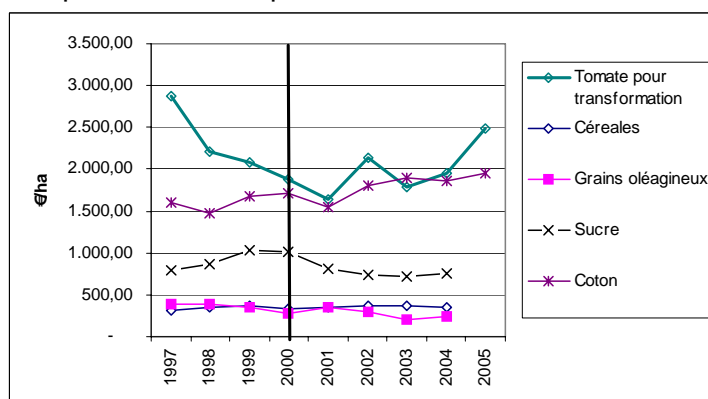


Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

En termes dynamiques, on observe que le niveau de soutien par hectare à la tomate a baissé pendant les années de mise en œuvre du régime des quotas, pour augmenter de nouveau après la réforme de 2000.

En outre, le soutien par hectare à la tomate a toujours été de loin supérieur à celui accordé aux autres secteurs (à l'exception du tabac) et notamment aux céréales, aux grains oléagineux et au sucre. Seulement le soutien par hectare du coton a maintenu le pas de la tomate (le niveau du soutien par hectare pour ces deux productions est aligné depuis 2001).

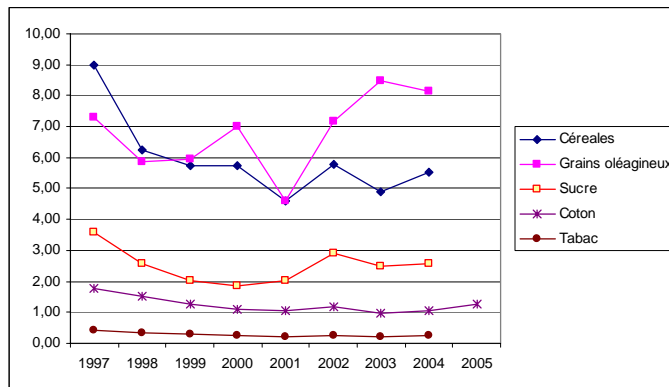
Fig. 142 - Ue-15: Soutien par hectare à la tomate pour la transformation et aux cultures alternatives en 1997-2005 (€/ha)



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

Pour approfondir la comparaison entre la tomate et les cultures alternatives, la dépense Feoga-garantie a été pondérée par les surfaces de façon à tenir en considération la réelle importance économique des cultures. En particulier, nous avons reconstruit l'indice de comparaison du soutien (ICS), qui résulte du rapport entre la dépense par hectare de la tomate et la dépense par hectare des cultures alternatives.

Fig. 143 - Ue-15: Indice de comparaison du soutien par hectare (ICS) en 1997-2005



Source: élaborations Agrosynergie à partir de données Commission européenne

Le soutien par hectare à la tomate se confirme le plus élevé par rapport aux autres cultures annuelles: céréales et grains oléagineux. Il est intéressant d'observer que le soutien par hectare de la tomate est aussi plus élevé qu'une autre culture « industrielle » comme le sucre, tandis qu'il se maintient sur les mêmes niveaux du coton, culture particulièrement importante dans certaines zones de nouvelle expansion de la tomate (surtout en Espagne). Enfin, le tabac se confirme être « plus soutenu » que la tomate.

Il ne doit pas surprendre, donc, que les cultures qui ont été les plus substituées par la tomate ont été les cultures arables (céréales et grains oléagineux). C'est en effet au détriment de ces cultures que l'expansion des superficies de la tomate s'est vérifiée : soja dans le nord de l'Italie, tournesol dans le sud de l'Italie ainsi qu'en Espagne, au Portugal et en Grèce.

Cependant, il faut souligner que la tomate est une culture plus exigeante en termes de facteurs productifs employés (capital et travail) vis-à-vis des cultures arables, ayant des coûts de production très élevés (mécanisation, irrigation, main-d'œuvre, autres inputs). A ce propos on peut justifier, au moins en partie, le non-alignement du niveau de soutien entre ces cultures.

On comprend le non-alignement du niveau de soutien avec le tabac, étant donné que cette culture est très exigeante en termes de main-d'œuvre avec des effets importants sur les coûts de production et sur l'emploi, et l'alignement avec le coton, étant donnée que cette culture est comparable à la tomate dans beaucoup d'aspects agronomiques et économiques.

#### 8.1.4. La durabilité du régime de soutien du point de vue international

L'évaluation de la durabilité de l'OCM fruits et légumes transformés du point de vue international a été effectuée à deux niveaux: D'une part nous avons voulu voir si les engagements pris par l'Ue dans le cadre de l'accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round du GATT (engagements « consolidés », c'est-à-dire effectifs après la période de mise en œuvre de six ans à partir de 1995) sont contraignants en relation aux mesures de l'OCM). D'autre part nous avons examiné les documents des négociations en cours dans le cadre du Doha Round du Wto pour évaluer si l'OCM est compatible avec les résultats possibles d'un prochain accord.

##### 8.1.4.1 La durabilité de l'OCM du point de vue international : les accords de l'Uruguay Round du GATT

Avec l'accord sur l'agriculture de 1994 paraphé au cours de l'Uruguay Round, les pays membres du Gatt ont pris des engagements spécifiques concernant trois arguments distincts (les trois « piliers » de l'accord): accès au marché, aides à l'exportation et au soutien interne. L'accord prévoyait une période de mise en œuvre qui est terminée en 2001.

En ce qui concerne le premier pilier, les engagements les plus importants sont:

- la substitution de beaucoup de barrières non tarifaires par des barrières tarifaires (ou droits), de base équivalente (tarification) et la réduction des droits;
- l'introduction de contingents d'importation à droit réduit (quotas d'accès minimum, destinés à garantir un certain volume d'importations, et quotas d'accès courantes, nés pour confirmer les quotas préexistants d'accès préférentiel, différenciés par pays de provenance);
- l'introduction d'une clause spéciale de sauvegarde, qui consiste dans la possibilité d'appliquer des droits supérieurs à ceux établis, dans le cas où se vérifie une réduction du prix à l'importation ou une augmentation du volume des importations au-delà des contingents préétablis.

Les engagements relatifs aux exportations (deuxième pilier) prévoient la diminution de la dépense relative à l'aide et du volume aidé.

En ce qui concerne le troisième pilier, l'accord prévoit la réduction du soutien aux producteurs agricoles. Ce soutien est mesuré par la Mesure globale du soutien (MGS). Les politiques contenues dans la boîte verte sont exemptées des obligations de réduction (c'est-à-dire les politiques internes qui n'ont pas des effets de distorsion ou qui ont des effets de distorsion moins importants dans le commerce international<sup>172</sup>); celles dans la boîte bleue (les politiques qui, même si elles déterminent un soutien en quelque mesure couplé sont caractérisées par des éléments qui ont rendu politiquement acceptable leur exemption des obligations de réduction du soutien prévues par l'Accord<sup>173</sup>).

Les politiques considérées de distorsion des échanges et dont l'utilisation devrait être interdite sur la base des règles générales du Wto (ou peuvent être maintenues pourvu que soumises à une obligation de réduction progressive de la dépense concernée) sont placées par contre dans la boîte « jaune »<sup>174</sup>.

---

<sup>172</sup> Il s'agit des politiques qui déterminent un soutien au revenu des producteurs agricoles découplé de la quantité produite. Il n'induit, donc, pas d'effets sur les exportations ou les importations d'un pays.

<sup>173</sup> La définition des politiques contenues dans la « boîte bleue » est plutôt articulée. En synthèse, elle concerne les aides par surfaces ou par tête, qui se réfèrent à des valeurs de référence fixes, relatifs aux périodes historiques, ou qui limitent les paiements maximum de 85% de la valeur de référence. De ces mesures font partie, par exemple, les aides directes aux exploitations prévues par la réforme MacSharry de 1992 et par l'Agenda 2000 pour les producteurs de cultures arables et de viandes.

<sup>174</sup> Elles sont comprises dans la boîte jaune toutes les mesures de soutien couplé qui causent une augmentation de la production et, selon la position commerciale nette du pays, une réduction de ses importations ou une augmentation

## Effet des engagements de l'accord de l'Uruguay Round sur les instruments de l'OCM fruits et légumes transformés

L'actuelle OCM fruits et légumes transformés prévoit le recours à certains instruments qui font partie de la catégorie des mesures de distorsion des échanges, et, donc, soumises aux engagements de réduction dans le cadre du Wto. Il s'agit des droits d'importations (mentionnés au chapitre sur l'accès au marché), des restitutions aux exportations (qui rentrent dans le pilier de la compétitivité des exportations) et de l'aide à la production (qui concerne le pilier du soutien interne).

Les importations de fruits et légumes transformés sont soumises à un droit douanier visant la protection du marché interne. Aujourd'hui, les droits aux importations sont appliqués selon la réglementation en vigueur: par effet de l'accord de l'Uruguay Round, la protection aux frontières est donnée par des droits ad valorem (en particulier, pour la tomate transformée ce droit, depuis le 1 juillet 2002, est égal à 14,4% pour toutes les différentes typologies de produit du code NC 2002, résultat de la réduction effective de 20 % effectuée à la suite de l'accord à partir du 1 juillet 1995)<sup>175</sup>.

En ce qui concerne les engagements concernant l'accès aux marchés, paraphés dans l'Uruguay Round, l'Ue a défini des contingents d'accès à droit réduit seulement pour quatre groupes de produits, parmi lesquels il y a le jus d'orange concentré et congelé. Aucun des contingents d'accès à tarif réduit ne rentre dans les quotas d'accès minimum; tous les quotas Gatt de l'Ue relatifs aux fruits et légumes transformés sont d'accès courant, c'est-à-dire pré-existants à l'accord, ou sont le résultat des négociations relatives à l'élargissement de l'Ue à 15 pays. L'Ue a stipulé de nombreux accords préférentiels pour cette catégorie de produits avec un grand nombre de pays tiers (par exemple avec les pays de la zone de la Méditerranée, pour les agrumes).

En ce qui concerne la tomate transformée, des différents régimes préférentiels existent pour l'accès au marché communautaire: le système des préférences généralisées, les accords préférentiels spécifiques et le régime de trafic de perfectionnement actif. Nous avons déjà illustré ceux-ci précédemment (q.é 6/7). Quoique la concession tarifaire soit une incitation aux importations provenant du pays qui en bénéficie, le niveau des droits aux importations de tomate au-delà du contingent assigné (seulement la Turquie excède son quota à droit nul) n'est pas élevé d'une façon telle à empêcher un niveau d'importations plus ample.

Les restitutions aux exportations sont assujetties à des contraintes fixés dans le cadre de l'accord agricole de l'Uruguay Round, qui prévoient la réduction progressive du volume et de la dépense relative aux exportations soutenues.

En réalité, les restitutions s'appliquent, pour certains produits (cerises et noisettes transformées et certains jus d'orange purs), seulement si des différences existent entre le prix interne et le marché mondial. L'Ue a, en outre, montré de savoir exporter sur les marchés internationaux une bonne partie des propres surplus productifs en absence de restitution: en effet en 2003 les restitutions aux exportations pour les fruits et légumes transformés ont représenté seulement le 2,4% de la dépense Feoga-garantie pour le secteur. En outre, soit le volume des exportations qui bénéficient des restitutions que la dépense sont bien au-dessous (55% et 43% respectivement) des niveaux maximaux permis par le Wto.

L'aide à la production constitue un instrument important dans le cadre de l'OCM fruits et légumes transformés à laquelle sont destinées des ressources considérables. En effet, les dépenses pour l'aide à la production constituent une partie significative de la dépense totale du Feoga-garantie

---

de ses exportations (par exemple les prix minimales garantis par des achats sur le marché, des intégrations variables de prix, les aides couplées à la quantité produite).

<sup>175</sup> Dans certains cas, un droit additionnel peut être appliqué vis-à-vis du pourcentage de sucre présent dans les produits transformés, selon ce qui est prévu dans le régime relatif au sucre. Finalement, dans les cas de perturbation du marché communautaire, le recours à la « clause spéciale de sauvegarde » prévue par l'accord agricole de l'Uruguay round permet d'appliquer un droit additionnel à l'importation.

pour fruits et légumes transformés (97,6% en 2003). Cette aide couplée rentre dans la boîte «jaune», et s'ajoute aux mesures qui auraient dû être soumises à la réduction selon les engagements de l'Uruguay Round (le soutien octroyé à travers les mesures de la boîte jaune aurait dû se réduire de 20 % vis-à-vis du niveau moyen de la période 1986-88).

Cependant, étant donné que le niveau total du soutien notifié par l'Ue au Wto est bien inférieur à la valeur prévue par les engagements consolidés (la valeur totale de la MGS dans la campagne 2001/02 est égale à 58,5% du seuil établi<sup>176</sup>), l'aide à la production introduit par la réforme de 2000 n'as pas été soumise à aucune réduction et, dans ce cas, l'engagement de l'Ue dans le cadre du Wto ne s'est pas révélé contraignant.

#### **8.1.4.2 La durabilité de l'OCM du point de vue international dans le cadre de la négociation Wto (Doha round)**

Sur la base des accords de l'Uruguay Round, les pays membres du Wto ont entamé une nouvelle négociation agricole au début de 2000, avec l'objectif de supprimer les formes de soutien ayant des effets de distorsion des échanges, et de favoriser la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles. La négociation agricole dans le cadre du Doha Round s'est révélée complexe et articulée. Selon les derniers documents disponibles concernant la négociation, c'est-à-dire ceux discutés à la Conférence Ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005, il est possible de résumer les hypothèses principales en examen et de formuler quelques brèves considérations.

Au sujet de l'accès aux marchés, dans la Déclaration ministérielle de 18 décembre 2005 à Hong Kong, les pays membres ont adopté quatre fourchettes pour la structuration des abaissements tarifaires, en renvoyant à la suite des négociations sur l'agriculture la discussion sur les seuils pertinents et la réglementation pour les produits sensibles.

En ce qui concerne les formes de subventions à l'exportation et les disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, les pays membres ont convenu d'en assurer l'élimination parallèle, qui devra être achevée pour la fin de 2013 (plus correctement, ils ont opté pour le *front loading*: la plupart des subvention devra être supprimée pour la fin de 2010, dans l'hypothèse d'une période de mise en œuvre 2008-2013).

La Déclaration établit l'abaissement global du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, et l'application de trois fourchettes pour les réductions de la MGS totale consolidée finale, avec des abaissements linéaires plus élevés dans les fourchettes supérieures. L'Ue sera placée dans la fourchette qui devra soutenir les majeures réductions, les États Unis et le Japon dans la deuxième fourchette et tous les autres pays, pays en développement compris, dans la troisième fourchette.

Dans le texte de la Déclaration de Hong-Kong il n'y a pas d'indications sur la mesure des réductions des trois fourchettes; dans les documents synthétisant les positions des principaux groupes de négociation les réductions proposées vont de 70 à 80% pour la première fourchette et de 60 à 70% pour la deuxième. Les réductions proposées pour la troisième fourchette sont hétérogènes.

Il faut enfin rappeler une autre hypothèse négociable en matière de soutien, soulevée au cours des accords de juillet 2004 (mais pas encore reprise dans les propositions des trois acteurs les plus importants: Ue, États Unis et G20). Il s'agit de l'hypothèse de réglementer non seulement la MGS totale mais aussi la MGS spécifique par produit. Cette hypothèse répondrait à une exigence explicite des Pays en développement, visée à empêcher que les pays développés puissent de fait augmenter le soutien accordé à certains produits-clef, tout en respectant l'engagement de réduction du soutien global.

---

<sup>176</sup> Comme on peut le déduire du dernier document officiel disponible sur le site du Wto (document G/AG/N/EEC/51 du 4 novembre 2004) référé à la campagne de commercialisation 2001/02 la valeur de la MGS totale est de 39.281,3 Meuros, vis-à vis de la limite maximale de 67.159 Meuros.

### Les effets possibles sur les instruments de l'OCM F&L mesures tomates transformées

La négociation en cours pourra mener à une réduction ultérieure des droits à l'importation: l'accord sera donc contraignant par rapport à l'OCM. Mais les éléments qui influenceront la mesure par laquelle cette réduction engendra une réduction de la protection de la production communautaire de fruits et légumes transformés (soit le niveau des droits et les modalités de réduction des droits mêmes) sont encore objet de négociation.

L'accord sera donc contraignant aussi en ce qui concerne l'abolition des subventions aux exportations, programmée pour la fin de 2013. Cependant, en considération de l'exiguïté des restitutions aux exportations dans ce secteur, nous pouvons affirmer que les effets sur le marché interne seront faibles

En ce qui concerne le soutien interne, il est évident que l'aide à la production fera partie du montant global des aides qui seront soumises à la réduction, avec les autres instruments de la boîte jaune, selon des modalités encore à établir. Cependant, bien que la valeur totale du soutien notifiée par l'Ue au Wto était déjà inférieure (dans la campagne 2001/02)<sup>177</sup> à la valeur prévue dans les accords consolidés de l'Uruguay round, à l'état actuel de la négociation, aucune hypothèse ne peut être formulée sur l'entité de la réduction qui sera imposée à la MGS. Par conséquent, on ne peut pas formuler aucun jugement en ce qui concerne la durabilité internationale de l'aide à la production.

---

<sup>177</sup> Dernières données officielles disponibles

### 8.1.5. La durabilité du régime de soutien du point de vue réglementaire

L'actuelle OCM F&L - mesure tomates pour la transformation reflète, pour la plupart, les objectifs de la politique agricole commune tels que prévus en origine par l'art. 39 du Traité de Rome, et qui ont été repris depuis lors dans les versions successives du Traité fondamental de l'Union Européenne. Notamment :

- accroître la productivité de l'agriculture
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- stabiliser les marchés
- garantir la sécurité des approvisionnements de la Communauté en produits agricoles et alimentaires
- assurer aux consommateurs des prix raisonnables des denrées alimentaires.

Certains de ces objectifs ne sont plus actuels. Avec les décisions du Conseil de Berlin (mars 1999), à la suite d'une longue négociation après la présentation (juillet 1997) de Agenda 2000, une réforme de la PAC a été mise en marche, visant les objectifs suivants :

- Renforcer la compétitivité d'une agriculture européenne durable et orientée davantage vers le marché
- Stabiliser les revenus des agriculteurs tout en assurant la stabilité des coûts budgétaires
- Produire des denrées alimentaires de qualité qui répondent aux attentes et aux exigences de la société
- Renforcer la position de négociation de l'UE dans le cadre des discussions au sein du WTO
- simplifier la politique agricole à travers le partage des responsabilités entre la Commission et les États Membres
- Accroître le développement rural.

Conformément à ces objectifs, la réforme de la PAC a été adoptée par le Conseil le 26 juin 2003.

Les modifications à apporter aux politiques communautaires ont juridiquement été formalisées par le règl. 1782/2003 (règles communes relatives au régime de soutien direct dans le cadre de la PAC) et le règl. 1783/2003 (soutien au développement rural de la part du FEOGA).

Au-delà du développement rural (deuxième pilier de la PAC réformée), les principaux éléments de la réforme sont, en synthèse, les suivants :

- le découplage entre production et aides grâce au remplacement de la plupart des aides directes perçues par les agriculteurs par un paiement unique par exploitation indépendant de la production;
- la conditionnalité des aides à travers la subordination de ce paiement unique au respect des normes relatives à l'environnement, à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux;
- la diminution des paiements directs aux grandes exploitations, pour faire face à la critique à la PAC, qui favorise les plus grands exploitants, et dégager les moyens nécessaires au développement rural;
- une discipline budgétaire assurée jusqu'en 2013.

Dans le cadre de la PAC réformée, les OCM de certains secteurs ont aussi été réformées: notamment celles concernant le secteur du lait, du riz, des céréales, du blé dur, des fourrages séchés, des fruits à coque. Successivement, d'autres OCM ont été réformées comme celles du tabac, du coton, du sucre, de l'houblon, de l'huile d'olive (règl. 864/2004).

Certains de ces produits sont réalisés dans les mêmes régions de production de la tomate pour la transformation, voire quelques fois dans les mêmes exploitations, ce qui souligne avec une plus grande évidence l'incohérence entre l'actuelle OCM- mesures tomates par rapport aux objectifs de la PAC réformée et au système de soutien prévu, notamment le découplage. Dans ce sens, on peut admettre que l'OCM en vigueur n'est pas durable du point de vue réglementaire.

En outre, la durabilité réglementaire est mise en cause par les effets du découplage de l'aide dans les cultures déjà réformées dans le secteur de la tomate pour la transformation, qui a encore une aide couplée. Ce thème sera abordé dans la réponse à la q.é 13 .

### 8.1.6. Jugement évaluatif

En ce qui concerne l'efficacité du régime de l'aide, l'analyse a été faite en comparant la période précédente à celle successive à la réforme de 2000.

Le mécanisme rigide de maîtrise de la production (quotas), avant la réforme, s'est avéré efficace aussi pour la maîtrise de la dépense, qui a diminué progressivement de 1996 à 2001. Cette réduction, obtenue malgré la présence d'un quota global croissant, doit être attribuée à l'action simultanée de deux éléments : l'absence de mécanismes de compensation entre les industries bénéficiaires du quota (les industries, qui excédaient leur quota ne pouvaient pas compenser leur propre hors-quota avec des sous-utilisations éventuelles des quotas d'autres industries ) et le processus de réorganisation structurelle du secteur (volumes croissants de matière première hors-quota sans droit à l'aide).

Au contraire, le système des seuils et l'aide à la production introduits par le règl. 2699/2000 ne se sont pas avérés un instrument autant efficace pour la limitation de la production et, par conséquent, de la dépense, qui a augmenté de 65% de 2001 à 2005, en dépassant les 367 Meuros en 2005.

En effet, le mécanisme de stabilisation mis en œuvre par la réforme de 2000 (diminution de l'aide en fonction du dépassement du seuil, et son retard dans l'application par rapport au moment du dépassement), outre qu'inefficace vis-à-vis de la maîtrise de la production, s'est démontré inefficace aussi vis-à-vis d'une meilleure efficacité de la dépense par rapport à l'objectif de la stabilisation du marché.

La défaillance de ce mécanisme mène, donc, à une forte instabilité de la dépense, ce qui porte à des problèmes concernant sa durabilité. Sur ce thème, deux aspects doivent être mis en évidence :

- le premier concerne les répercussions de l'instabilité sur la ligne budgétaire générale du Feoga, étant donnée que toute la dépense est unifiée et que l'augmentation de la dépense dans un secteur influence négativement la dépense des autres secteurs agricoles. Il est presque inutile d'observer que cela, outre que techniquement, est, aussi, politiquement difficile à accepter.
- le deuxième concerne le niveau relatif au soutien à la tomate-transformation, par rapport au soutien octroyé aux autres secteurs de la production agricole. A ce sujet, l'analyse a montré le niveau plus élevé de l'aide par hectare accordée à la tomate, par rapport à certains produits réalisés dans les mêmes régions, notamment les céréales, les grains oléagineux et la betterave à sucre. Seulement le soutien par hectare accordé au tabac est plus élevé que celui de la tomate pour la transformation, tandis qu'il est plus ou moins le même pour le coton (avant le découplage).

En ce qui concerne la durabilité internationale, le niveau global du soutien de l'OCM fruits et légumes est actuellement beaucoup au-dessous de la valeur prévue par les accords consolidés de l'Uruguay Round.

Cependant, la réponse est subordonnée à la nature du nouvel accord qui sera conclu dans le cadre de la négociation en cours Doha Round du Wto. Par conséquent, à l'état actuel, aucun jugement peut être formulé sur la durabilité internationale de l'aide à la production..

En ce qui concerne la durabilité réglementaire, l'incohérence de l'OCM vis-à-vis des objectifs et de la mise en œuvre de la PAC réformée, mène à formuler un jugement négatif, d'autant plus motivé à la suite de la réforme de l'OCM des autres secteurs de production localisés dans les mêmes régions de production de la tomate.



## **8.2. EN SE BASANT SUR LES ANALYSES PRECEDENTES EFFECTUEES DANS CETTE EVALUATION PAR LE CONTRACTANT, QUELLES SERAIENT LES CONSEQUENCES POSSIBLES DU DECOUPLAGE ? – Q. E. 13**

Cette question invite à analyser des scénarios de réforme du régime de l'aide à la production de la tomate pour la transformation. Notamment, la possibilité de l'abandon du système d'aide à la production et de l'introduction d'une aide découplée. Plusieurs raisons justifient la réflexion sur le découplage : tout d'abord rendre cohérentes les mesures tomate la transformation de l'OCM F&L avec la réforme générale de la PAC de 2003. De plus, la réduction, voire l'abandon des interventions qui distordent les échanges se justifient par la nécessité d'encourager les producteurs à développer un secteur de production compétitif et viable. En effet, différents systèmes de soutien (mesures limitant les importations, encourageant les exportations et mesures de soutien interne visant à accroître les revenus des producteurs) ont des conséquences directes sur les échanges et les prix (Butault, 2004). L'aide à la production liée aux quantités produites est clairement classée parmi ces dispositifs créant des distorsions sur les marchés et favorisant le maintien du secteur peu compétitif.

Le principe fondateur du découplage est de mettre en place des mécanismes de soutien aux revenus des producteurs agricoles qui n'aient pas d'effets sur les échanges. Ces mécanismes de soutien aux producteurs, dits découplés, consistent à verser un soutien direct aux producteurs qui ne soit pas fonction d'un acte et donc d'un niveau de production, et en cela qui laisse le producteur totalement libre de ses choix productifs. Les mesures de mise en œuvre du découplage des aides agricoles sont établies par le règlement CE 1782/2003 du Conseil; les trois principes principaux sont:

- le principe de droits au paiement unique (DPU) : une aide unique destinée à soutenir le revenu du producteur est versée en remplacement d'un ensemble d'aides liées à un acte de produire. Les droits à paiement unique ne sont pas conditionnés à un acte de production, et ils sont versés directement au producteur et non plus par des intermédiaires, tels que les OP,
- le principe de conditionnalité : l'aide n'est pas conditionnée à une obligation de produire mais elle est liée au respect des exigences en matière environnementale, de santé publique, de santé et de bien-être des animaux,
- le principe de modulation : un pourcentage du montant des aides, au-delà d'un plafond fixé par la réglementation, est utilisé afin de financer le développement rural.

Le règlement définit plusieurs mécanismes pour calculer les DPU : le découplage sur une base de référence historique d'exploitation, le découplage sur référence historique régionale ou des systèmes hybrides. Le choix du système de découplage est laissé aux États Membres.

L'impact du découplage porte à analyser deux processus distincts :

- l'effet en terme d'allocation des facteurs : l'aide à la production influence le choix des producteurs. Elle a pu créer des effets de distorsion sur le marché des tomates pour la transformation. L'élimination de l'aide et l'introduction du découplage devraient, donc, aboutir à limiter ces distorsions et permettre au marché d'atteindre un équilibre,
- l'effet de redistribution des aides découplées, qui peut être différent en fonction des choix des mécanismes pour calculer les DPU décidés par les EM.

La réponse à cette question évaluative prévoit que la projection des conséquences possibles du découplage soit effectuée sur la base des implications de l'analyse ex-post du régime actuel analyses réalisée auparavant. Cette analyse nous servira de base pour faire un exercice de projection simple sur les effets de l'abandon de l'aide couplée et de l'introduction du marché comme mécanisme central de régulation du secteur de la tomate pour la transformation.

L'introduction du découplage change complètement le contexte théorique général de l'analyse par rapport à celui utilisé pour les questions évaluatives précédentes ; voilà pourquoi nous avons repris initialement les définitions et les principes théoriques qui sont à la base du découplage. Deuxièmement il nous a semblé opportun de déterminer les motifs qui peuvent solliciter une

extension éventuelle du découplage au secteur de la tomate pour la transformation: notamment, nous voulons utiliser les résultats de l'analyse précédente, pour faire apparaître les distorsions que ce régime a pu créer sur les équilibres de marché. Ensuite, l'analyse des possibles conséquences du découplage du soutien à la tomate pour l'industrie sera réalisée en trois stades :

- l'évaluation des objectifs de l'OCM en examen dans le contexte de la nouvelle PAC, et des modalités à travers lesquelles le découplage peut les atteindre ;
- l'analyse des conséquences possibles du découplage sur la rentabilité des cultures sur ses perspectives de maintien ;
- la projection des effets prévisibles sur l'industrie de transformation et sur les équilibres de la filière.

### **8.2.1. Critères de jugement et indicateurs**

Les critères de jugement et les indicateurs adoptés sont les suivants:

1. Des motifs existent pour une extension du découplage au secteur de la tomate pour la transformation :
  - a. distorsions du régime d'aide couplée sur l'allocation des ressources
  - b. effets du régime d'aide couplée sur les équilibres de marché et sur l'adaptation quantitative et qualitative de l'offre à la demande
  - c. compatibilité internationale et financière du régime d'aide couplée
  - d. cohérence de l'aide couplée à la tomate pour la transformation dans le contexte de la nouvelle PAC et éventuelles pressions compétitives sur le secteur.
2. Le découplage permettrait (ou non) d'atteindre les objectifs fixés par le régime d'aide à la production, compte tenu de leur durabilité et/ou de leur importance suite au découplage.
  - a. conditions analytiques du découplage: rappels au caractère général de la théorie, des principes du découplage.
  - b. diagramme logique d'impact: la durabilité des objectifs de l'OCM F&L, mesures tomates transformées, après l'introduction du découplage.
  - c. rentabilité et perspectives de maintien de la culture de la tomate pour l'industrie avec l'aide découplée.
  - d. approvisionnement et compétitivité de l'industrie de transformation à la suite du découplage.
  - e. avis des opérateurs sur les résultats directs et indirects de l'introduction du découplage.
3. Le découplage des aides favoriserait la simplification du système de gestion et de contrôle du régime d'aide.
  - a. Analyse des effets des dispositifs de fonctionnement du découplage sur le système de gestion et de contrôle du régime d'aide.

### **8.2.2. Approche méthodologique, sources d'information et limites**

Pour traiter cette question nous nous appuyons en premier lieu sur une analyse de la réglementation européenne, qui, jusqu'ici, a été appliquée pour mettre en œuvre le découplage (CE 1782/2003, et les trois textes d'application qui en découlent CE 1973/2004, CE 795/2004, CE 796/2004).

L'analyse perspective des effets du découplage est basée sur :

- a. une hypothèse de rationalité économique simple des acteurs
- b. le principe du découplage est, en premier lieu, de laisser liberté de choix au producteur. Les conséquences du découplage sont donc profondément liées au choix que le producteur réalisera en présence de l'aide découplée.
- c. les résultats des autres questions présentés dans ce rapport
- d. la perception des acteurs sur la base des résultats d'entretiens et des documents officiels de prise de position qui nous ont été adressés ou qui ont été adressés à la Commission.

Par rapport aux sources mentionnées, les limites principales sont les suivantes.

En ce qui concerne les points a. et b., toutes les limites propres à une projection et notamment les limites liées à la simplification du comportement des acteurs. En ce qui concerne le point c., toutes les limites qui portent sur ces résultats s'appliquent dans la présente analyse. Enfin, en ce qui concerne le point d., il faut mettre en évidence l'adhésion partielle et non homogène des opérateurs à l'enquête sur leurs opinions, ainsi que les intérêts évidents d'une grande partie des individus interviewés.

D'une manière générale, le jugement évaluatif est basé sur des hypothèses générales et assez simples sur le comportement des opérateurs, sans recourir à des modèles quantitatifs. De suite il en découle que les résultats de cette évaluation seront seulement de nature qualitative et ne pourront qu'exprimer les tendances générales sur la réponse du secteur au découplage.

### **8.2.3. Cadre d'analyse du découplage : théorie et principes de base du découplage**

Il existe plusieurs définitions de découplage et elles dépendent du contexte dans lequel ce terme est utilisé. Le terme découplage revêt, en effet, une série de significations, qui touchent à la gestion des politiques d'intervention, à la concurrence et l'encadrement du marché, à l'efficacité dans l'allocation des ressources, à la localisation de la production et à la distribution du revenu. Dans le contexte des négociations de l'Uruguay Round du Gatt les mesures découplées sont une "forme de soutien au secteur agricole qui ne comporte aucun impact appréciable sur la production et sur les échanges (internationaux)" (Swinbank 1997). Plus précisément, le point 1 de l'annexe 2 de cet Accord définit une mesure découplée comme une mesure de soutien interne, financée dans le cadre d'un programme soutenu par des fonds publics, sans transferts de la part des consommateurs et qui n'a pas l'effet d'apporter un soutien des prix au producteur.

Les aides découplées aux termes de l'Accord du cycle de l'Uruguay Round sont classées en "boîte verte" et ne sont pas soumises à la politique de discipline budgétaire. Elles doivent, pour cela respecter une série de conditions, qui assurent qu'elles n'affectent pas les rentabilités et coûts marginaux des productions. Ces conditions définies dans l'annexe de l'Accord, font qu'une politique pleinement découplée ne doit pas conditionner les comportements et les choix de production et de consommation que les opérateurs effectuent sur le marché (Gohin et autres, 1999). Les décisions des producteurs sont conditionnées par les opportunités offertes par le marché, et non plus par la recherche de la maximisation des aides. Le découplage des aides laisse, donc, que le marché s'ajuste librement, tout en mettant en place un mécanisme de redistribution entre les groupes sociaux. Théoriquement, sur un marché sans distorsion ni défaillance, cet ajustement devrait aboutir à l'allocation la plus efficace des facteurs de production (Scoppola 2004).

Le principe fondamental, qui inspire le découplage des politiques agricoles, est, donc, de rétablir une structure des incitations, déterminée par la rareté des ressources, les conditions technologiques et les préférences de la demande de marché. En découplant les aides on atténue la fonction d'allocation et souvent distorsive de la PAC, alors que sa fonction distributive est maintenue et rendue plus transparente.

Il faut souligner certains aspects dont on doit tenir compte, lorsque on passe d'une aide couplée à une découplée:

- Premier aspect : plus la couverture d'une aide couplée entre les divers produits est limitée et plus les niveaux de soutien sont différenciés, plus les effets de telle aide couplée tendent à produire des distorsions. De façon analogue, pour permettre une allocation plus efficace des ressources, le découplage du soutien doit concerner tous les produits objet de soutien. Cet argument, comme on le verra successivement, peut avoir des implications importantes, si l'on se réfère au cas spécifique de la tomate pour la transformation qui, à la suite de la réforme de 2003, est un des rares secteurs concernés par un soutien encore couplé.

- Deuxième aspect : le découplage sollicite un processus d'ajustement important, qui requiert des politiques non distorsives destinées au renforcement et à la modernisation de structures productives. Plus les effets de distorsion des programmes de soutien couplé sont grands et plus ils se sont perpétués dans le temps, plus l'ajustement vers une allocation des ressources en ligne avec les conditions du marché pourrait se révéler difficile. Les difficultés d'ajustement ont une importance particulière là où des contraintes rigides à la mobilité des ressources existent et dans des contextes où les conditions de plein emploi n'existent pas. Les problèmes d'ajustement assument, en outre, une certaine complexité dans les circonstances où l'activité agricole est strictement liée aux activités industrielles, dans le contexte de filières agroalimentaires articulées et avec des connotations territoriales particulières. Dans tous ces cas, il est particulièrement important que le processus de découplage soit accompagné par des interventions structurelles visant à développer des conditions solides de compétitivité ou à rendre plus fluide la reconversion productive<sup>178</sup>.
- Troisième aspect : avec des mesures visées, qui n'ont pas des effets de distorsion, on peut trouver des solutions plus efficaces à une série de problèmes qui, dans le passé, ont été abordés par des interventions de soutien couplé. Ils peuvent avoir leur origine dans des considérations de nature politique-sociale ou dans des imperfections de fonctionnement du mécanisme de marché (marchés non concurrentiels, externalités environnementales, présence de coûts de transaction, etc.). Dans le premier cas, il s'agit, en général, de problèmes de nature distributive, qui peuvent être abordés plus efficacement avec des aides découplées et visant les sujets qu'on veut soutenir. Dans le deuxième cas, il s'agit de problèmes complexes qui demandent des solutions visées mais non distorsives : la réforme de 2003 tient compte de ces aspects. par exemple en renforçant la conditionnalité et les mesures structurelles destinées à la qualité.

Le découplage comporte un changement important dans la logique et dans l'organisation interne de la PAC. Lorsque l'on institue le régime de paiement unique (RPU), de fait on élimine, aussi bien sur le plan stratégique que sur celui opérationnel, les distinctions traditionnelles entre les OCM. Toutes les OCM concernées par le découplage sont absorbées par une seule organisation, qui gère le soutien au revenu agricole. Cela a des implications de caractère administratif et réglementaire et se reflète sur la nature et sur la logique des objectifs que l'on veut poursuivre. Une analyse des objectifs de l'OCM tomate transformée, à la suite du découplage et des modalités à travers lesquelles ils seraient poursuivis, peut être effectuée en observant comment le Diagramme Logique d'Impact (DLI) de l'OCM se modifie par rapport à la situation actuelle.

#### **8.2.4. Analyse des distorsions liées au maintien d'un régime d'aide couplée à la tomate pour l'industrie dans le contexte de la nouvelle PAC**

L'extension du découplage à la tomate pour la transformation peut être justifiée essentiellement sur la base de deux considérations générales:

- La perpétuation d'une aide couplée a déterminé, en ce secteur, des distorsions en ce qui concerne l'effective compétitivité de la filière.
- La nécessité de recréer une cohérence de l'intervention sur les marchés agricoles à la suite de la réforme de la PAC de 2003.

Les réponses aux questions évaluatives précédentes ont mis en lumière les effets de distorsion implicites de la politique communautaire de soutien à la tomate pour la transformation. Les principaux :

- dans la période 1997-2000 l'action conjointe du prix minimal et de l'aide à la transformation a permis un prix de la matière première supérieur à celui du marché. Ceci a orienté les choix productifs des agriculteurs et l'équilibre du marché (q.é. 1)

---

<sup>178</sup> Voici la raison pour laquelle, dans la réforme récente de la PAC, le découplage du soutien est accompagné par un renforcement des mesures destinées à l'adéquation structurelle des exploitations et au développement rural.

- les quotas par établissement et par produit ont favorisé la survie de structures inefficaces et ont entravé l'ajustement structurel et la modernisation des outils.
- la réforme de 2000 a supprimé le prix minimal et les quotas, ce qui a constitué un premier pas vers la libéralisation. Toutefois, l'existence de l'aide, qui représente de 39% à 43% de la recette unitaire des producteurs, a stimulé l'expansion de l'offre de matière première (et de produits finis) au-delà de l'équilibre du marché.
- la disponibilité croissante de matière première et de produits transformés a eu des conséquences négatives sur les prix des produits transformés et de la matière première. Du point de vue qualitatif, l'augmentation des rendements par hectare, causée par des comportements des producteurs, visant à maximiser le montant de l'aide, a déterminé une réduction généralisée des degrés Brix de la matière première livrée à l'industrie (q.é. 1).
- une indication des dimensions et des effets de distorsion du soutien couplé depuis la réforme de 2000 est donnée par l'expansion de la culture de la tomate pour la transformation au détriment des autres cultures alternatives (q.é. 5).
- les distorsions liées au soutien couplé de la tomate pour la transformation ont contribué à engendrer des problèmes de stabilité financière (augmentation des dépenses budgétaires).

Les effets de distorsion liés au régime d'aide pour la tomate pour la transformation pourraient devenir encore plus importants à la suite de la réforme de la PAC de 2003. Le maintien de l'aide couplée à la tomate pose, en effet, un problème de cohérence avec l'orientation générale vers le découplage du soutien dans les autres secteurs. En outre, d'après la théorie, les effets de distorsion d'un soutien (ou d'une impôt) tendent à être plus forts si cette mesure est limitée à un seul secteur (théorie du *Second Best*). Si, donc, l'aide à la tomate pour la transformation a montré des effets de distorsion dans un contexte dans lequel même une grande partie des alternatives productives bénéficiaient d'un soutien couplé, la dimension de ces effets pourrait augmenter avec le plein régime de la réforme de 2003.

Dans le contexte de la PAC réformée, le maintien de l'aide couplée à la tomate pour la transformation tend à renforcer ultérieurement l'incitation à soustraire des ressources aux autres utilisations (qui aux prix de marché pourraient se révéler plus efficaces) pour les destiner à cette culture<sup>179</sup>. En d'autres termes, l'intérêt économique à produire tomates pour la transformation par rapport aux autres cultures serait soutenu, encore plus artificiellement, par l'aide dans un contexte général de découplage.

---

<sup>179</sup> Le règlement 1782/03 prévoit, dans le contexte du RPU, de ne pas pouvoir destiner la superficie admissible à la culture des produits dont aux Reg. 2200/96 et 2201/96 (norme d'exclusion). En principe, cela conférerait une certaine séparabilité entre les cultures des fruits et légumes et celles objet du paiement unique (PU) dans la compétition sur l'utilisation de la terre. En d'autres termes, la perte de la possibilité d'exercer des titres au PU sur des superficies destinées à fruits et légumes constituerait une limite à la substitution entre les cultures objet du RPU et les cultures concernées par les règlements 2200/96 et 2201/96. Toutefois, le règlement 1782/03 permet d'exercer les titres au PU sur des terrains, qui n'ont pas donné lieu à des droits dans la période de référence. Il en découle la possibilité pour les producteurs de substituer, même à court terme, des cultures arables avec la culture de fruits et légumes, en maintenant, en même temps, l'aide découplée. Il s'agit du phénomène de la "triangulation" dans l'exercice du PU, qui permettrait de rendre moins contraignante la « norme d'exclusion ». A cause de l'implémentation récente du Reg. 1782/03, il n'est pas possible de relever dans les Etats Membres aucune évidence empirique sur les dimensions du phénomène des triangulations. Toutefois là où il existe beaucoup de « superficie admissible », aux termes du Reg. 1782/03, sur laquelle ne sont pas venus à échéance des titres au PU, le potentiel théorique pour des opérations de triangulations pourrait se révéler suffisamment ample.

### **8.2.5. Objectifs de l'OCM suite à l'introduction du découplage : un changement profond de la logique d'intervention**

Le découplage comporte un changement important de la logique et de l'organisation interne de la PAC. Au moment où le Régime de Paiement Unique est constitué, on élimine, de fait, soit sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, les distinctions traditionnelles entre les OCM. Toutes les OCM concernées par le découplage, sont, de fait, absorbées par une seule organisation, qui gère le soutien au revenu agricole. Ceci a des implications administratives et réglementaires et il se reflète sur la nature et la logique des objectifs qu'on veut poursuivre.

L'analyse des objectifs de l'OCM de la tomate pour la transformation, à la suite du découplage et des modalités qui permettraient de les poursuivre, peut être effectuée en observant comme le Diagramme Logique d'Impact (DLI) de l'OCM se modifie par rapport à la situation actuelle.

Deux éléments fondamentaux dirigent la logique de l'intervention avec l'aide couplée à la production : la centralité des mesures prévues par l'OCM comme instrument fondamental de maîtrise du secteur, et le processus séquentiel qui lie les mesures de l'OCM aux objectifs spécifiques, et ces derniers aux objectifs intermédiaires et, ensuite, généraux.

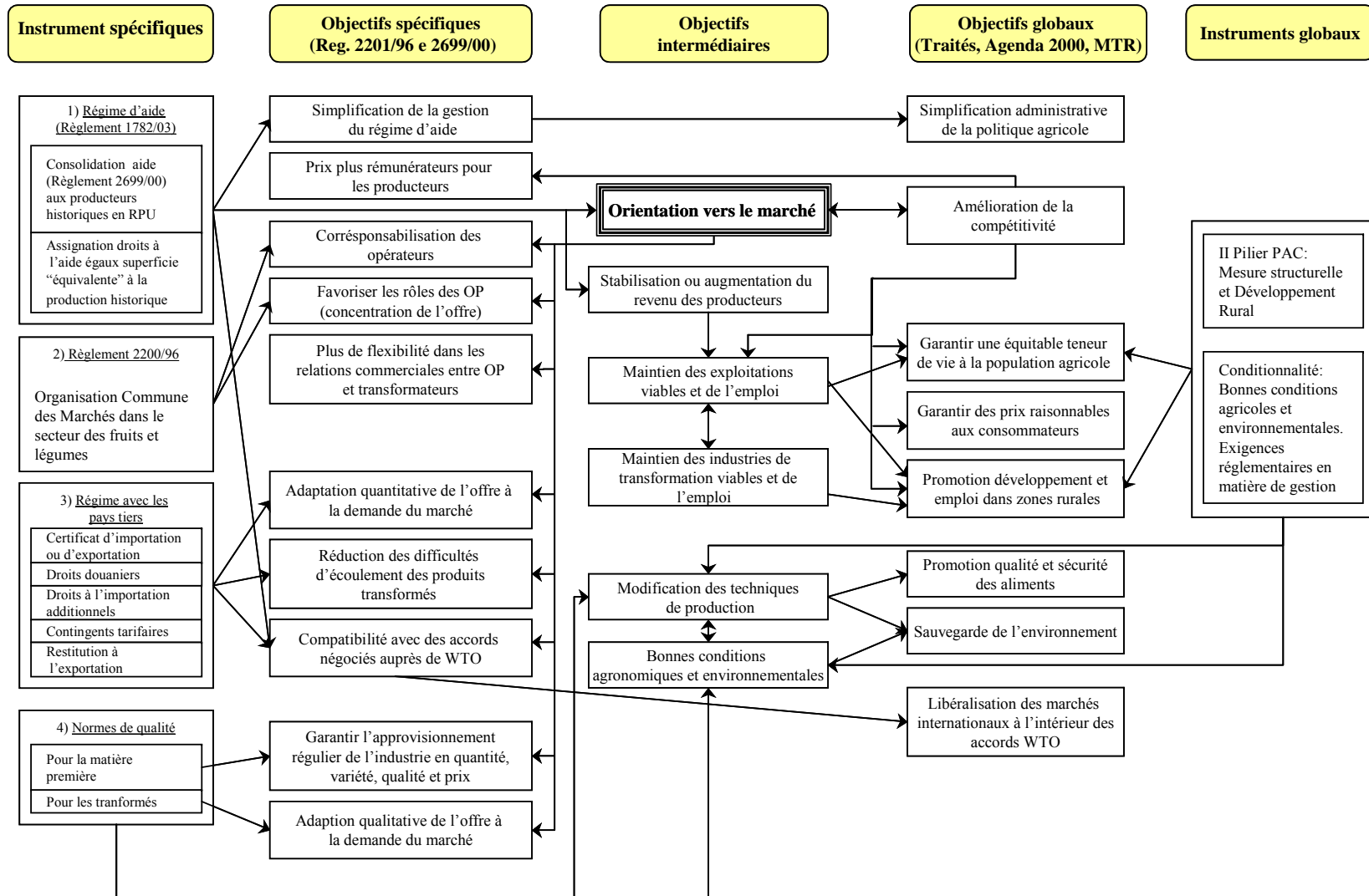
Il faut souligner, notamment, que la présence de l'aide à la production via les OP, dans le but d'orienter l'allocation des ressources et la coordination de la filière conformément aux objectifs déclarés, requiert des mesures très articulées. Celles-ci règlent aussi bien la maîtrise de l'offre que les normes de qualité et la réglementation des échanges avec les pays tiers.

Le DLI de l'OCM avec l'aide découplée, illustré dans la figure successive, met en lumière une modification radicale de l'organisation interne de la PAC. La réforme de la PAC a modifié le cadre des objectifs généraux avec l'introduction de nouveaux objectifs et le changement, de quelque sorte, des priorités. Compétitivité, simplification, libéralisation des marchés et protection de l'environnement ont inspiré les réformes des dernières années. Le DLI de l'aide découplée à la tomate pour la transformation reflète intégralement cette logique: le marché devra jouer un rôle central dans la coordination des choix des opérateurs et la détermination des résultats économiques de ces choix.

La réforme de 2003 détermine un ensemble de mesures strictement complémentaires ayant le but de poursuivre les objectifs de la PAC, en évitant les distorsions concernées par le soutien couplé :

- L'action conjointe des paiements découplés, de la conditionnalité, de la modulation et du renforcement des mesures de développement rural tend à réaliser une allocation efficiente des ressources, sauvegardant les objectifs de revenu, de éco-compatibilité des pratiques agricoles et de promotion de la qualité des aliments.
- La réalisation, au niveau local, de mesures structurelles appropriées dans les politiques régionales et de développement rural permettrait, en outre, de promouvoir la réorganisation du secteur requise par la réorientation au marché.

Fig. 144 - Diagramme logique des impacts de l'OCM – F&L mesures tomates transformées avec découplage



L'objectif de rendre compétitif le système, à travers l'orientation au marché, modifie radicalement l'ensemble des priorités à poursuivre. Dans un contexte de découplage, l'efficience du système s'avère seulement dans la mesure où les ressources sont mobilisées d'une utilisation à l'autre et tous les secteurs sont concernés par ce processus. Un seul marché n'est plus l'objet de l'intervention et les objectifs spécifiques de l'OCM sont importants seulement dans un cadre plus d'ensemble et dans la mesure où ils contribuent à améliorer la compétitivité de tout le système agro-alimentaire.

Le maintien d'une activité productive, le paiement de prix plus élevés pour un seul produit, et la garantie d'approvisionnement d'un secteur industriel avec de la matière première d'origine interne n'ont plus le rôle d'objectifs autonomes. Ils peuvent être encore importants seulement dans certaines conditions : là où ils sont justifiés par des faillites objectives du mécanisme de marché, ou au cas où le développement équilibré et durable de quelques territoires le requiert. En ce cas, on prévoit l'utilisation de mesures non distorsives, telles que prévues par les politiques de développement rural et les normes sur la conditionnalité.

Il faut, alors, se demander si, dans le cas de la tomate pour la transformation, se vérifient les conditions qui justifient la poursuite d'objectifs spécifiques.

A ce propos, la question centrale qui se pose est de savoir s'il faut ou s'il ne faut pas soutenir le niveau d'activité de toute la filière. Au niveau de la production de matières premières, le problème du maintien de la culture ne peut pas être considéré une priorité indépendante. Dans la nouvelle PAC l'objectif devient celui de maintenir et promouvoir une production compétitive. Dans ce cadre, le réalignement des incitations aux conditions du marché et l'adoption de mesures structurelles finalisées à la diminution des coûts de production représentent une cohérente logique de l'intervention.

Là où les conditions pour une production compétitive n'existent pas, le découplage de l'aide pourrait stimuler une substitution de la tomate pour la transformation par des cultures alternatives. Une réduction éventuelle de la culture de la tomate peut avoir des conséquences sur le plan du revenu et de l'emploi. Dans le premier cas, le niveau du revenu agricole resterait, toutefois, soutenu, grâce au système du paiement unique. Dans le deuxième cas, les éventuels problèmes occupationnels liés à la désactivation de la culture de la tomate pourraient se manifester seulement dans certaines circonstances, dans lesquelles le processus de remplacement capital/travail est encore en cours (voir q.é. 4).

#### **8.2.6. Rentabilité et perspectives de maintien de la culture de la tomate pour la transformation avec l'aide découplée**

La rentabilité et les perspectives de maintien ou d'expansion de la culture de la tomate pour la transformation sont objet d'analyse aux q.é. 4 et 5. L'analyse a montré que, jusqu'à 2005, le système de soutien communautaire a permis à la tomate pour l'industrie de rivaliser avec succès avec les autres alternatives productives. L'aide couplée a, donc, soutenu l'intérêt des agriculteurs à maintenir et à développer la culture de la tomate pour la transformation. Ceci se réfère, toutefois, à une structure de soutien où l'aide couplée pèse, environ 40 %, sur la recette unitaire.

Pour estimer les conséquences possibles de l'introduction du découplage dans le secteur de la tomate pour la transformation, il faut faire une distinction entre le court et le long terme.

##### **Conséquences à court terme**

Les perspectives de maintien de la culture à la suite du découplage dépendent de son effective rentabilité relative. La réponse à la q.é. 5 a mis en lumière qu'en cas d'absence du soutien la culture de la tomate aurait eu (en moyenne) une rentabilité plus élevée par rapport à quelques cultures alternatives, ce qui porte à penser que l'intérêt des producteurs à maintenir la culture devrait continuer.



Cependant, dans un espace temporel limité, le découplage pourrait produire une réduction de la culture par rapport aux niveaux actuels à cause d'un probable abandon de la part des exploitations les moins performantes et de plus petite taille. Une simulation effectuée à propos de certains cas au niveau régional (q.é.5) a mis en évidence (bien qu'avec toute la prudence) que le prix contractualisé aurait été proche à couvrir les coûts totaux (coûts variables et coûts fixes, main d'œuvre familiale comprise) seulement dans les exploitations plus grandes et performantes.

Dans des conditions de stabilité essentielle des prix, des coûts et des structures de production, le découplage rendrait peut profitable la culture de la tomate pour la transformation dans les exploitations de petite taille, nourrissant la tendance au remplacement par des autres cultures. Dans ces cas, toutefois, la substitution pourrait rencontrer des contraintes techniques, d'organisation et/ou liées aux capacités d'absorption du marché.

En effet, dans le court terme, la réduction de la culture pourrait se vérifier graduellement à cause de l'existence d'équipements spécifiques, qui ne peuvent pas être utilisés facilement dans les autres productions<sup>180</sup>. Il est logique de présumer que ces capitaux immobilisés demanderont une période d'amortissement, qui pourrait retarder la réponse des petites exploitations au changement de la structure des incitations.

Par contre, dans les exploitations où le recours au travail par tiers (Emilie-Romagne) ou à des méthodes intensives de main-d'œuvre, surtout saisonnière (Pouilles) a prévalu, il faut s'attendre à une plus grande flexibilité des choix productifs.

### Conséquences à long terme

Dans la longue période, la réorientation vers le marché, stimulé par le découplage, devrait modifier la structure des incitations en faveur de cultures qui offrent les meilleures perspectives commerciales et qui ont été pénalisées, dans le passé, par les distorsions liées au soutien couplé. L'intérêt à poursuivre la production de la tomate pour la transformation, par rapport aux autres cultures alternatives, pourra être déterminé par deux éléments cruciaux.

Le premier concerne la capacité des exploitations de réaliser des niveaux d'efficacité plus élevés. A cet égard, on peut s'attendre à que les exploitations réagissent à travers la mise en oeuvre (ou la continuation) d'un processus d'ajustement des structures et des techniques de production orienté vers la réduction des coûts de production. Ce processus qui, théoriquement, est stimulé par la libéralisation du marché, pourra être favorisé par des mesures mises en oeuvre par le deuxième pilier de la PAC reformée.

Le deuxième concerne le niveau des prix dans un marché libéralisé, ce qui influencera la dimension de l'offre de la matière première.

A cet égard, dans l'hypothèse d'une rigidité de la demande industrielle, une augmentation des prix de la matière première (par rapport aux prix actuels) est prévisible. Avec le passage au soutien découplé, cette augmentation pourra être aussi favorisée par la défaillance de la captation partielle de l'aide à la production de la part de l'industrie (q.é. 8). On peut, donc, supposer que une augmentation éventuelle des prix (avec une diminution des coûts) pourra contribuer à maintenir/réaliser des marges de profit positives de la culture.

Actuellement, il n'est pas facile de faire des projections en ce qui concerne les effets de la réorganisation structurelle et de la probable augmentation des prix sur la dimension de l'offre de matière première, car le niveau des prix, dans une nouvelle situation d'équilibre, n'est pas prévisible.

---

<sup>180</sup> On a mis en évidence (q.é 4) comment, au cours des dernières 10-15 années, la culture de la tomate pour la transformation a été concernée par un processus d'intensification du capital d'exercice, qui a réduit, dans une mesure assez importante, le besoin de travail.

D'ailleurs, les réponses aux q.é. 1 et 2 ont mis en lumière le lien entre le prix de la matière première et le prix des produits transformés, ainsi que le poids différent du coût de la matière première sur le prix de gros des différentes typologies de produit. Pour l'industrie (en moyenne), la capacité de soutenir une augmentation du prix de la matière première pourra dépendre, donc, de deux ordres de facteurs :

- le premier est l'évolution du marché des divers produits transformés. En général, la levée des causes qui ont mené à un déséquilibre de l'offre de produits transformés par rapport à la demande (notamment l'aide couplée) devrait favoriser une reprise généralisée des prix et, donc, la possibilité d'absorption d'une éventuelle augmentation du coût de la matière première. En général, donc, la diminution de la production de matière première devrait être limitée.

Toutefois, cette reprise pourrait être faible (ou nulle) dans le cas de produits dont le cours est plus influencé par la concurrence internationale, notamment le concentré. Donc (avec toutes autres conditions inaltérées), pour les industries spécialisées dans le concentré, une éventuelle augmentation du coût de la matière première (qui pèse, aujourd'hui, sur le prix de vente pour 40% environ) pourrait résulter difficile à le supporter. Ceci limiterait leur possibilité de rendre attrayante la production de matière première (qui pourrait diminuer) et, donc, leur possibilité d'approvisionnement.

On peut, donc, supposer que le prix de la matière première pourrait résulter différencié selon sa fonction d'usage: probablement plus élevé au cas de son utilisation pour la production de produits transformés de plus grande valeur ajoutée et avec un plus fort contenu de service (pulpe, cubes, produits innovateurs etc.); plus bas dans les autres cas. Cette différenciation pourrait avoir des impacts différenciés sur les zones de production. Notamment, l'éventualité d'une réduction de la production de la matière première pourrait s'avérer dans les zones où, actuellement, l'industrie est plus spécialisée dans la production de concentrés (Andalousie, Estrémadure et Portugal).

- Le deuxième est la capacité (et la possibilité) de réaction des industries à travers le développement d'initiatives d'innovation de processus, visées à la réduction des coûts industriels de transformation (plus grande efficacité) et/ou des stratégies d'innovation du produit visées à l'amélioration de leur positionnement produit/marché (meilleur rapport prix/qualité). Les industries qui sauront (ou pourront) suivre ce parcours pourront absorber plus facilement l'éventuelle augmentation du coût de la matière première et s'assurer des flux d'approvisionnement adéquats.

Ces facteurs invitent à approfondir les possibles effets du découplage sur l'industrie de transformation.

### **8.2.7. Les possibles effets du découplage sur l'industrie de transformation**

La libéralisation partielle du marché, amenée par la réforme de 2000 (notamment la suppression du système de quotas), a fortement contribué à accélérer un processus de réorganisation structurelle et stratégique de l'industrie de transformation. Notamment, une expulsion des entreprises les moins efficaces de plus petites dimensions, un accroissement de la capacité productive moyenne des outils et un mix productif mieux orienté en à l'évolution de la demande de marché (q.é.3).

Toutefois, l'existence d'une aide couplée à la production a permis aux industries d'effectuer ses approvisionnements à des prix plus bas par rapport à ceux en absence d'aide (aussi pour effet de la captation partielle de l'aide). Malgré la suppression des quotas, il est, donc, probable que le système d'aide couplée a permis la survivance même d'industries autrement non compétitives. D'ailleurs, ceci semble être confirmé par la dégradation des indices moyens de rentabilité (ROS et ROI) des entreprises industrielles (q.é.6/7 et 8).

On peut s'attendre à que la libéralisation totale du marché de la matière première, à la suite du découplage du soutien, aie l'effet de stimuler un processus ultérieur de réorganisation du secteur.

Toutefois, vu les considérations exposées ci-dessus, ce processus (qui porterait à un niveau plus élevé d'efficacité et de compétitivité globale du secteur) pourrait résulter très sélectif en fonction :

- des différentiels technologiques et structurels existant actuellement entre les entreprises : un plus fort risque d'expulsion pourrait concerner les entreprises qui ont retardé, ou n'ont pas mis en train, le processus d'accroissement dimensionnel (économie d'échelle) et de renouvellement technologique des outils.
- des orientations stratégiques différentes des entreprises (spécialisation/différenciation) : un plus fort risque d'expulsion pourrait concerner les entreprises spécialisées dans la seule activité de sub-fourniture de produits semi-finis, et notamment du concentré.

Il est évident que le risque majeur concernera les entreprises qui se trouvent à l'intersection de deux ensembles mentionnés. En l'espèce, le risque plus important pourrait concerner les entreprises de plus petite dimension et non modernisées, spécialisées dans le concentré.

Dans un scénario de libéralisation induit par le découplage du soutien, on peut distinguer trois groupes d'entreprises.

- a- Le premier est formé par les entreprises qui résulteront efficaces et compétitives même à la suite d'une éventuelle augmentation des prix de la matière première, en vertu des dimensions atteintes et des stratégies productives déjà réalisées.
- b- Le deuxième est formé par les entreprises qui, à la suite d'une éventuelle augmentation des prix de la matière première, ne résulteront pas compétitives, mais qui peuvent le devenir à travers l'adoption d'une stratégie de croissance et de modernisation et/ou d'un changement de leur mix productif. Pour ces entreprises, la mise en œuvre d'instruments voués à favoriser le processus d'adéquation structurelle nécessaire pour leur survie dans le secteur, pourrait résulter opportune.
- c- Le troisième est formé par les entreprises qui, actuellement, ne sont pas compétitives et qui ne sont pas susceptibles de le devenir. L'abandon du secteur de la transformation de la tomate sera, dans leur cas, inévitable. Ces entreprises pourraient avoir deux options : la fermeture définitive des outils ou la reconversion productive en d'autres secteurs. Il est évident que la première option pourrait avoir des impacts (plus ou moins négatifs selon les conditions économiques du territoire) sur l'économie et sur les niveaux d'emploi des zones où les entreprises sont localisées. Pour ces cas, la mise en œuvre d'instruments voués à favoriser la reconversion industrielle et la formation technique du personnel serait opportune.

### **8.2.8. Avis des opérateurs sur les résultats de l'introduction du découplage dans l'OCM**

Les opinions des opérateurs du secteur sur les effets possibles du découplage ont été rassemblées au travers des rencontres avec les opérateurs qui ont des rôles stratégiques dans la filière, et au travers de questionnaires aux OP et aux industries de transformation. Les résultats découlant des questionnaires rassemblés sont illustrés dans la figure suivante.

Dans l'évaluation des possibles conséquences du découplage, les opinions des opérateurs semblent, en grande partie, caractérisées par un certain pessimisme sur les perspectives de production et de revenu des agriculteurs et sur la compétitivité de l'industrie de transformation<sup>181</sup>.

---

<sup>181</sup> Il faut signaler que, dans la majeure partie des cas, les opinions exprimées ne manifestent pas des différences importantes, rapportables au pays de provenance de l'interviewé, ou à la position de son organisation dans la filière (OP ou industrie de transformation).

**Fig. 145 - Avis des opérateurs de la filière tomate sur les effets du découplage de l'aide**

Réponses	Négligeables	Diminution - Affaiblissement	Forte Diminution - Affaiblissement	Augmentation - Renforcement	Forte Augmentation Renforcement	Incertaines	Total réponses
<b>Maintien de la production de tomate pour l'industrie dans les exploitations des associés</b>							
Total EM	0,0	51,0	35,3	11,8	0,0	2,0	100,0
<b>Stabilité de l'approvisionnement de la matière première aux industries de transformation</b>							
Total EM	0,0	75,5	12,2	8,2	0,0	4,1	100,0
<b>Concentration de l'offre agricole et déplacement de la culture vers d'autres régions</b>							
Total EM	7,9	68,4	7,9	2,6	0,0	13,2	100,0
<b>Maintien de la structure des industries de transformation</b>							
Total EM	3,8	54,7	15,1	9,4	1,9	15,1	100,0
<b>Prix de la matière première</b>							
Total EM	4,1	8,2	0,0	59,2	4,1	24,5	100,0
<b>Economie des régions</b>							
Total EM	2,2	60,0	26,7	2,2	0,0	8,9	100,0
<b>Niveau de vie des producteurs</b>							
Total EM	16,7	50,0	4,2	14,6	0,0	14,6	100,0
<b>Activité et rôle de l'OP</b>							
Total EM	0,0	81,4	14,0	0,0	0,0	4,7	100,0
<b>Prix à la consommation des produits finis</b>							
Total EM	11,6	25,6	0,0	39,5	4,7	18,6	100,0
<b>Qualité de la matière première et des produits finis</b>							
Total EM	19,0	47,6	9,5	14,3	0,0	9,5	100,0

Source: enquête Agrosynergie, 2006.

D'autre part, elles proviennent essentiellement d'opérateurs (OP et industries de transformation) intéressés, en général, à un élevé soutien public du secteur. Au-delà des préoccupations spécifiques sur les possibles conséquences particulières du découplage, les positions apparaissent amplement diversifiées parmi les différentes catégories d'opérateurs.

### 8.2.9. Effet du découplage sur les coûts de gestion du dispositif

En terme de coûts de gestion, le découplage a pour principe de baisser les coûts de gestion par la mise en place d'une aide unique et, en parallèle, sur un système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) (reg CE 1782.2003) qui a été, à ce jour, mis en place dans tous les Etats Membres concernés. En ligne avec ce principe, l'exploitant ne présente qu'une seule demande annuelle, à la place des différentes demandes, qu'il présentait auparavant.

Du point de vue des opérateurs, la gestion du dispositif d'aide actuelle est relativement lourde pour les opérateurs (voir q.é.14) ; elle serait donc fortement simplifiée pour les OP et les transformateurs, qui ne seraient plus soumis aux obligations et contrôles liés à cette aide. Comme contrepartie, chaque producteur aurait à présenter une demande annuelle et à subir les contrôles liés au SIGC et au respect des principes de la conditionnalité. On peut considérer que ceci constituerait une nette simplification.

En outre, le découplage permet aux producteurs de ne pas avoir à payer les prestations de l'OP pour le service de gestion de l'aide.

Pour les institutions en charge de la gestion pour le compte des Etats Membres, la simplification serait encore plus importante, dans la mesure où la mise en place des DPU les déchargerait de toutes les procédures de contrôle au niveau des OP et des transformateurs. Elle les déchargerait du traitement d'une demande visée à l'aide à la production s'ajoutant à celle présentée pour les aides directes.

### 8.2.10. Jugement évaluatif

La question évaluative porte sur les effets de l'éventuelle extension du découplage à la tomate pour la transformation. La difficulté majeure pour répondre à cette question est qu'elle relève d'une analyse ex-ante de l'effet de la réforme, alors que nos bases d'analyse découlent de l'évaluation ex-post du régime en place sous l'angle de sa cohérence et de son efficacité. Par ailleurs, sur la base de ces résultats, nous faisons une projection très simple sur les effets du passage au régime découplé. Cette projection comporte d'importantes limites, car elle est basée sur des hypothèses simples de comportement des acteurs et elle comporte toutes les limites listées pour les autres questions d'évaluation.

Compte tenu de ces limites, on peut tirer les conclusions suivantes.

Le maintien d'un îlot d'aide couplée dans un contexte de découplage général du soutien peut fausser remarquablement l'allocation des ressources et la distribution du revenu. Le découplage de l'aide à la tomate pour l'industrie est, donc, un choix nécessaire pour achever la cohérence avec la réforme générale de la PAC de 2003. L'action conjointe du découplage et des mesures parallèles prévues par la réforme de 2003 devrait permettre la réalisation soit des objectifs de l'OCM soit de ceux, plus généraux, de la PAC réformée.

La réorientation vers le marché, stimulée par le découplage, devrait modifier la structure des incitations en faveur de cultures qui offrent les meilleures perspectives commerciales. L'intérêt à poursuivre la production de la tomate pour la transformation, par rapport aux cultures alternatives, pourra être déterminé par deux éléments cruciaux:

- la capacité des exploitations d'atteindre des niveaux d'efficacité plus élevés : à cet égard, on peut s'attendre à ce que les exploitations réagissent à travers la mise en oeuvre (ou la continuation) d'ajustements des structures et des techniques productives, orientés vers la réduction des coûts de production. Ce processus qui, théoriquement, est stimulé par la libéralisation du marché, pourra être favorisé par des mesures mises en oeuvre par le deuxième pilier de la PAC réformée.
- le niveau des prix dans un marché libéralisé, qui influencera la dimension de l'offre de la matière première : à cet égard, dans l'hypothèse d'une rigidité de la demande industrielle, une augmentation des prix de la matière première (par rapport aux prix actuels) est prévisible. L'augmentation éventuelle des prix (avec une diminution des coûts) pourra contribuer à maintenir ou atteindre des marges positives sur la culture.

Pour l'industrie (en moyenne), la capacité de soutenir une augmentation du prix de la matière première pourra dépendre de deux types de facteurs:

- l'évolution du marché des produits transformés : en général, la levée des causes qui ont mené à un déséquilibre de l'offre de produits transformés par rapport à la demande (notamment l'aide couplée) devrait favoriser une reprise généralisée des prix et, donc, la possibilité d'absorption d'une éventuelle augmentation du coût de la matière première. Toutefois, cette reprise pourrait être faible (ou nulle) dans le cas de produits dont le cours est plus influencé par la concurrence internationale, notamment le concentré de tomate.
- la capacité de réaction à travers le développement d'innovation de procédé, visant la réduction des coûts industriels de transformation et/ou le développement d'innovation de produit visant l'amélioration de leur positionnement produit/marché. Les industries qui sauront (ou pourront) suivre ce parcours pourront absorber plus facilement l'éventuelle augmentation du coût de la matière première et s'assurer des flux d'approvisionnement adéquats.

On peut s'attendre à ce que la libéralisation totale du marché de la matière première ait l'effet de stimuler un processus ultérieur de réorganisation du secteur. Toutefois, ce processus pourrait résulter très sélectif en fonction des différentiels technologiques, structurels et d'orientations stratégiques existants actuellement entre les entreprises.

Dans ce scénario, on peut distinguer trois groupes d'entreprises:

- les entreprises qui seront efficaces et compétitives en vertu des dimensions atteintes et des stratégies productives déjà réalisées.
- les entreprises qui, à la suite d'une éventuelle augmentation des prix de la matière première, ne seront plus compétitives, mais qui peuvent le devenir à travers l'adoption d'une stratégie de croissance et de modernisation.
- les entreprises qui, actuellement, ne sont pas compétitives et qui ne sont pas susceptibles de le devenir. L'abandon du secteur de la transformation de la tomate sera, dans leur cas, inévitable.

### **8.3. DANS QUELLE MESURE LES OUTILS EXISTANTS ONT PERMIS LA GESTION EFFICIENTE DU SECTEUR? – Q. E. 14**

Cette question est plus directement orientée sur le sujet de la gestion du système au sens strict et invite à exprimer un jugement sur l'efficacité du système de gestion de l'aide à la tomate-transformation. Les mesures étudiées sont liées aussi à un système de contrôle incluant des contrôles au niveau des producteurs, de leurs parcelles, des OP et des transformateurs. Ces contrôles portent tant sur les volumes et les qualités des produits, que sur les documents administratifs des différents acteurs.

#### **8.3.1. Critères de jugement et indicateurs**

La méthode d'évaluation se base sur les critères de jugement et les indicateurs suivants

1. La gestion et le contrôle du régime d'aide selon chaque acteur (producteurs, OP, transformateurs, administrations communautaire, nationales et régionales) est (ou non) complexe.
  - a. Complexité du dispositif selon les textes
  - b. Avis des opérateurs sur la complexité du système
2. Les coûts de gestion et de contrôle du régime d'aide sont (ou non) élevés et sont (ou non) justifiés par rapport aux montants de l'aide distribuée.
  - a. Nombre d'équivalent temps plein (ETP) consacré à la gestion et au contrôle de l'aide depuis la demande jusqu'au versement de l'aide
  - b. Coût de gestion de l'aide par rapport au montant de l'aide
  - c. Coût de gestion de l'aide par tonne livrée et par producteur membre des OP

#### **8.3.2. Sources d'information et limites**

Les renseignements nécessaires à la réponse à cette question ont été obtenus principalement à partir d'enquêtes par questionnaire adressés aux OP, aux transformateurs et aux organismes de gestion et de contrôle de la mise en œuvre des aides dans les états membres et régions des pays concernés. Ces questionnaires ont été homogénéisés pour les trois évaluations effectuées parallèlement sur les aides à la transformation (agrumes, tomates et pêches/poires) afin d'obtenir des données comparables.

Dans les questionnaires adressés aux organismes de gestion et de contrôle, des questions spécifiques ont été formulées dans le but d'avoir des données quantitatives, notamment en ce qui concerne les unités de travail et les coûts de gestion et d'exécution des activités, ainsi que d'autres informations quantitatives. Cependant, en général, les organismes concernés qui ont répondu n'ont pas réussi à séparer les coûts de gestion de la tomate pour la transformation des coûts totaux du complexe d'activités effectuées. En outre, la situation est compliquée par le fait que, dans certains cas, les phases administratives et de contrôle sont effectuées, à travers des conventions, par des structures extérieures aux organismes, et que telles conventions sont faites pour un ample ensemble d'activités, concernant aussi d'autres secteurs productifs.

En plus, les réponses aux questionnaires ont été limitées, malgré nos nombreuses sollicitations. Par conséquent, il n'a pas été possible de faire une analyse quantitative des coûts de gestion. Notre approche est donc surtout qualitative.

### 8.3.3. Le système de gestion et de contrôle du régime d'aide

Le fonctionnement actuel du régime d'aide à la production dans le secteur de la tomate transformée est régi par le règlement (CE) 1535/2003 de la Commission du 29 août 2003 portant les modalités d'application du règl. 2201/96 du Conseil en ce qui concerne le régime d'aide dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes, et ses modifications.

Dans les chapitres précédents nous avons amplement traité les éléments constitutifs du régime d'aide, tels que l'existence des contrats liant les OP reconnues et pré-reconnues et les industries agréées par les États membres et la définition des produits à base de tomate qui peuvent bénéficier de l'aide. Il s'agit maintenant d'analyser les procédures de gestion du système en ce qui concerne les campagnes de commercialisation, la transmission des données et les communications aux États membres, la phase de livraison de la matière première et la présentation de la demande d'aide.

La gestion du régime d'aide a demandé la définition des procédures de contrôle physique et documentaire pour les opérations de livraison et de transformation, détaillées dans le chapitre VI du règlement 1535/2003.

Dans ce contexte, chaque sujet concerné par le régime d'aide a des obligations/compétences. Nous traçons par la suite un diagramme des phases principales du flux procédural du régime d'aide à la tomate-transformation.

	<b>Sujets</b>	<b>Objet</b>	<b>Temps</b>
1	Transformateurs	Présentation de la demande d'agrément	Date déterminée par l'EM
2	Transformateurs/OP	Communication de l'intention de participer au régime d'aide	Date déterminée par l'EM
3	Organismes EM	Définition des conditions d'agrément des industries et communication à la CE, publication de la liste des industries agréées	Un mois avant la date de signature des contrats
4	Organismes EM	Éventuellement: définition des dispositions d'application, modèles, autre documentation nécessaire	
5	Transformateurs/OP	Conclusion des contrats ou des engagements d'apport. Transmission. Éventuellement signature avenants écrits. Transmission	Du 15.02 au 10.03 pour les contrats, au plus tard le 31.05 pour les engagements. Au plus tard le 15.09 pour les avenants
6	Organismes EM	Vérification de la validité des contrats et des avenants	Compatibles avec les temps du processus
7	OP	Transmission données concernant les superficies, les estimations de la récolte, la quantité destinée à la transformation, les rendements moyen/ha	Au plus tard le 31.05
8	Organismes EM	Contrôles sur la phase 7	
9	OP/Transformateurs	Communication début des livraisons ou de la transformation	Au minimum 5 jours ouvrables avant le début
10	OP	Notification livraison dans un autre EM	Au minimum 1 jour avant
11	Transformateurs	Communication production "sauces préparées"	Début campagne de commercialisation
12	OP/Transformateurs	Compilation des certificats de livraisons et transmission (OP)	Compilation à l'acte, transmission au plus tard 5 jours après
13	Organismes EM	Contrôles physiques sur le 7% des quantités livrées à la transformation	A la livraison
14	Transformateurs	Paiement à l'OP du prix contractualisé	Au plus tard deux mois après la date de livraison
15	OP	Paiement aux associés/adhérents du prix contractualisé	Au plus tard 15 jours de la réception
16	OP	Communication aux autorités du versement du prix	Au plus tard 7 jours après le versement



Sujets		Objet	Temps
17	Organismes EM	Contrôles sur les versements phase 14	
18	Organismes EM	Échantillonnage et contrôles sur les versements phase 15	
19	OP	Présentation de la demande d'aide/aide anticipée	Au plus tard le 15.12
20	Organismes EM	Vérification de la demande et versement de l'aide	60 jours à compter de la présentation de la demande
21	OP	Versement de l'aide aux associés/adhérents.	15 jours ouvrables suivant la réception de l'aide
22	OP	Communication aux autorités du versement de l'aide	Au plus tard 7 jours après le versement
23	Organismes EM	Contrôles sur les versements phase 21 et le cas échéant adoption des sanctions	
24	Organismes EM	Contrôles administratifs et comptables auprès les OP et le cas échéant adoption des sanctions	
25	Transformateurs	Communications concernant la fin de la campagne et les stock	
26	Organismes EM	Contrôles sur le 5% des produits finis (qualité)	
27	Organismes EM	Contrôles administratifs et comptables auprès des industries et le cas échéant adoption des sanctions	
28	Organismes EM	Contrôles physiques et comptables sur les stock	
29	Organismes EM	Rapport sur les contrôles effectués	

Les communications des opérateurs et les relations sur les contrôles servent aussi, en principe, à alimenter le flux d'informations État membre-Commission européenne. L'article 29 du régl.1535/2003 liste les informations que les EM doivent notifier ainsi que les temps de notification. Ces informations concernent les volumes (quantité de tomates faisant l'objet des contrats, matière première aidée, transformée, quantité produits finis, stocks...), les superficies, les rendements. Le règlement prévoit aussi la transmission d'un rapport sur le bilan des contrôles effectués.

### 8.3.3.1 La complexité de la gestion du régime d'aide selon les acteurs

La mise en œuvre du règlement 1535/03 s'appuie donc sur une série d'opérations administratives et techniques concernant tous les opérateurs de la filière, sauf le producteur qui est en fait entièrement représenté par l'OP dans ce dispositif.

Dans les enquêtes auprès des OP et des industries de transformation nous avons posé des questions sur la complexité du dispositif avant et après la réforme de 2000. Les résultats témoignent la complexité de la gestion du système. Cependant, et logiquement, les avis des OP et des industries changent beaucoup selon les périodes, à cause de la modification du régime d'aide

Fig. 146 - Avis des opérateurs sur la complexité de la gestion du système d'aide communautaire

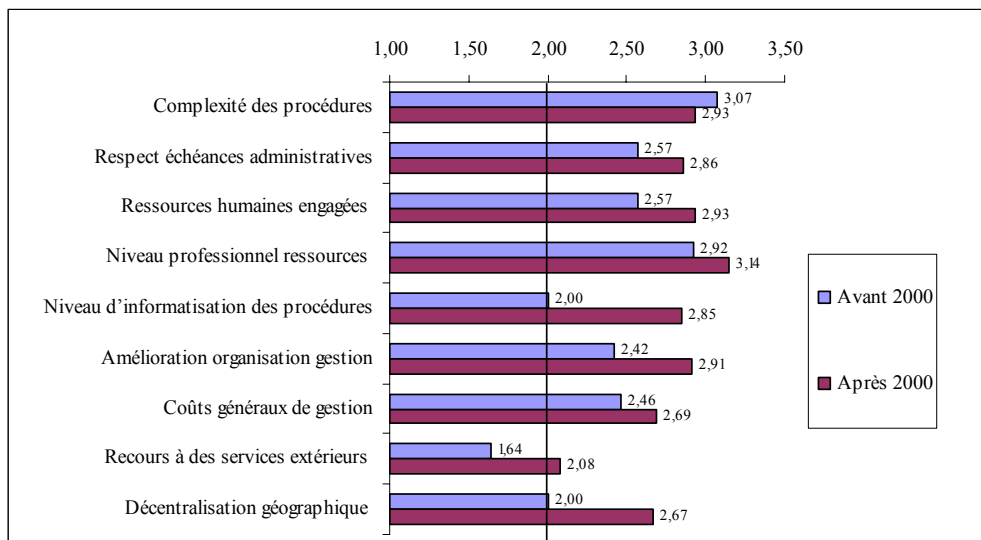
	Avant la réforme de l'OCM de 2000				Après la réforme de 2000			
	Très complexe	Complexe	Simple	Très simple	Très complexe	Complexe	Simple	Très simple
% OP	10,0	45,0	32,5	12,5	15,2	50,0	32,6	2,2
% Industrie	42,1	42,1	15,8	0,0	17,4	26,1	52,2	4,3

Source : Enquête Agrosynergie, 2006

- Le 65% des OP dénonce la complexité des procédures de gestion après 2000, surtout en ce qui concerne les informations à transmettre aux autorités, ainsi que les procédures de contrôle, auxquelles elles sont soumises.
- De toute façon, le 97,7% des OP affirme de n'avoir pas eu de problèmes en ce qui concerne la répartition de l'aide entre les producteurs membres.
- Pour les industries, les procédures qui les concernent sont bien évidemment devenues plus simples après la réforme (suppression de l'aide à la transformation et du système de quotas par établissement et par produit), même si les informations à transmettre aux autorités maintiennent un certain degré de complexité.

Lors de notre enquête auprès des organismes de gestion et de contrôle nous avons voulu savoir leur opinion sur la complexité du régime par rapport et si celle-ci s'était modifiée au cours de la période avant la réforme de 2000 et après. En outre, nous avons demandé des opinions en ce qui concerne les aspects d'organisation qui peuvent avoir influencé l'efficacité de la gestion de la tomate pour la transformation. Leurs réponses, données sur la base d'une échelle de 1 (très faible) à 4 (très fort) sont indiquées dans le tableau suivant, où la valeur de la moyenne pondérée est mise en évidence.

Fig. 147 - Avis des organismes administratifs et de contrôle sur la complexité de la gestion du système d'aide communautaire



Source : Enquête Agrosynergie, 2006

Ces données montrent, selon les organismes de contrôle qui ont répondu à notre enquête, que :

- la complexité des procédures est forte, même si elle a légèrement baissé après la réforme
- les ressources humaines engagées dans la gestion et le contrôle ont augmenté après la réforme et leur niveau professionnel s'est accru;
- le niveau d'informatisation s'est beaucoup amélioré, mais reste encore bas dans certains pays (Grèce et Espagne);
- le recours aux services extérieurs est peu développé, mais s'est bien accru après la réforme (surtout en Italie) ;
- les coûts généraux de gestion jugés plutôt bas avant la réforme, ont été évalués par la majorité comme hauts après la réforme.

Ces organismes manifestent aussi certains problèmes à respecter les échéances, même si la capacité ainsi que le mode d'organisation et de gestion se sont améliorés

Selon les administrations, donc, une amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de la gestion est en cours, même si avec quelques différences au niveau des Etats Membres. Toutefois, elle ne semble pas s'être traduite dans une amélioration de l'efficacité vis-à-vis de la plus basse complexité des procédures.

### 8.3.3.2 Le niveau de coûts de gestion

Les organismes de contrôle n'ont pas tous répondu à notre enquête, et lorsqu'ils l'ont fait, ils n'ont pas indiqué les données quantitatives. Nous présentons ci-dessous quelques exemples de réponses, étant entendu qu'il n'est pas possible, avec les données en notre possession, d'extrapoler ces résultats à l'ensemble de la filière.

Sur les coûts de gestion de l'aide depuis la demande jusqu'au versement de l'aide, seules les régions Extremadura<sup>182</sup> et Imathia<sup>183</sup> nous ont répondu d'une façon complète.

**Fig. 148 - Nombre d'Équivalents Temps Pleins (ETP) et coûts de gestion de la tomate pour la transformation dans la région de Extremadura (Espagne) et de Imathia (Grèce)**

	Région	Contrôles au niveau des OP sur ...				Contrôles au niveau des transformateurs sur ...			Autres coûts	TOTAL
		Superficies	Quantité MP livrée à la transformation	Contrôles administratifs et comptables	Total OP	Quantités livrées, produits finis et stocks	Contrôles administratifs et comptables	Total Transformateurs		
nbre. ETP	Extremadura	3,77	6,23	2,20	12,20	6,23	1,60	7,83	15,04	35,07
	Imathia	0,03	0,07	0,12	0,22	0,38	0,05	0,42	0,64	1,29
Coûts (€)	Extremadura	112.739	186.303	65.789	364.831	186.303	47.847	234.149	449.758	1.048.739
	Imathia	432	1.080	1.944	3.456	5.976	720	6.696	2.820	12.972

Source : Enquête Agrosynergie, 2006

Sur la base des données concernant les livraisons des OP et de la matière première transformée par les industries des régions en 2004, on a pu estimer le coût de gestion par tonne. Les résultats montrent un coût total par tonne de 0,425 Euros en Extremadura et de 0,276 Euros en Imathia. Cette différence considérable, est surtout imputable aux "autres coûts" des administrations concernées, au-delà des coûts de contrôle des OP et des industries.

**Fig. 149 - Coût de gestion par tonne en Extremadura (Espagne) et Imathia (Grèce) (Euros/tonne)**

	Contrôles OP	Contrôles Transformateurs	Autres Coûts	Total Coûts
Extremadura	0,196	0,114	0,115	0,425
Imathia	0,138	0,106	0,032	0,276

Source : Enquête Agrosynergie, 2006

En général, en ce qui concerne les opérateurs, plus de 75% des OP considère la gestion de l'aide à la production après la réforme de 2000 coûteuse ou très coûteuse, et de même le 71% des industries. En particulier, les OP déclarent leur engagement en termes de ressources humaines consacrées à la gestion de l'aide, qui représentent, pour plus de 40% des cas, plus de 30% du total du personnel employé. Il est tout à fait évident que, dans ces cas, il s'agit de OP de plus petite dimension, qui ne réalisent d'autres activités que la gestion de l'aide.

**Fig. 150 - N° de personnes impliquées dans la gestion de l'aide dans les OP (en ETP)**

	< 1	de 1 à 1,5	de 1,6 à 2	de 2,1 à 3	>3
% OP	13,6	45,5	13,6	15,9	11,4

**Fig. 151 - % des personnes impliquées dans la gestion de l'aide sur le total du personnel de l'OP (en ETP)**

	jusqu'à 5%	de 5,1 à 10%	de 10,1 à 15%	de 15,1 à 20%	de 20,1 à 30%	de 30,1 à 50%	plus de 50%
% OP	22,0	7,3	9,8	4,9	14,6	22,0	19,5

Source : Enquête Agrosynergie, 2006

L'enquête nous a permis d'avoir aussi les coûts de gestion supportés par les OP depuis la demande jusqu'au versement de l'aide. Les coûts de gestion ont été rapportés au montant d'aide reçu par les OP. Les résultats montrent une très forte variabilité en fonction des dimensions des OP, dans le sens d'une plus forte incidence dans les OP de plus petite dimension. Ceci n'est pas étonnant, car certains coûts fixes de gestion pèsent d'une façon plus forte dans les OP qui commercialisent un plus bas tonnage. Cela contribue aussi à expliquer les différences de prélèvement sur les prix au producteurs déjà mises en lumière à la q.é 3.

<sup>182</sup> Consejería de Agricultura y Medio Ambiente de Extremadura.

<sup>183</sup> Directorat de l'Agriculture de la préfecture de Imathia.

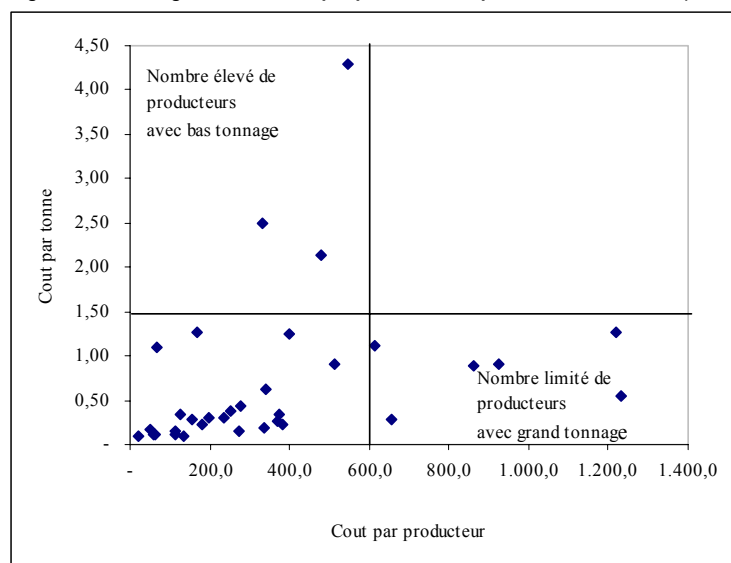
**Fig. 152 - Rapport % entre les coûts supportés par l'OP pour la gestion de l'aide et le montant de l'aide versé aux producteurs**

	jusqu'à 0,5 %	de 0,6 à 1%	de 1,1 à 3 %	de 3,1 à 5%	de 5,1 à 10%	plus de 10 %
% OP	22,2	36,1	13,9	13,9	11,1	2,8

Source : Enquête Agrosynergie, 2006

En outre, pour effectuer une analyse de comparabilité, les coûts ont été rapportés au tonnage livré à l'industrie (où directement transformé) et au nombre de producteurs représentés. Les deux indicateurs montrent une variabilité très forte, de 0,09 Euros/t à 4,29 Euros/t et de 21,1 à 1.230 Euros/producteur. Bien que ces données doivent être évaluées avec prudence, une certaine corrélation existe en fonction des différences de structure (autre que de la dimension) des OP.

**Fig. 153 - Coût de gestion de l'aide par producteur et par tonne dans les OP (Euros)**



Source : Enquête Agrosynergie, 2006

La combinaison des deux indicateurs permet, grosso modo, de déterminer trois catégories de OP:

- les OP qui disposent d'un nombre élevé de petits producteurs pour lesquels le coût total de gestion des dossiers est haut, ce qui se reflète sur un élevé coût par tonne
- les OP qui disposent d'un nombre limité de grands producteurs pour lesquels le coût total de gestion des dossiers est bas, ce qui se reflète sur un bas coût par tonne
- Les autres OP où la combinaison est plus équilibrée.

#### **8.3.4. Jugement évaluatif**

L'examen du contenu du texte réglementaire relatif aux procédures pour la demande et le paiement des aides, l'obligation d'enregistrement et de rapportage des OP, des transformateurs et des États Membres aux procédures de contrôle à tous les niveaux de la filière (parcelle, OP, transformateur, produits et stocks), montre bien que le système est complexe.

Les organismes de gestion et de contrôle, lors de l'enquête réalisée, confirment que la complexité des procédures est forte même si elle a légèrement diminué après la réforme de 2000. Après la réforme, ils déclarent quelques problèmes dans le respect des échéances, même si l'organisation et la gestion se sont améliorées. Il est néanmoins précisé que le niveau d'informatisation s'est amélioré, mais il reste bas dans certains pays, et que les coûts généraux de gestion de ces organismes, jugés plutôt bas avant la réforme, ont été évalués par la majorité comme hauts après la réforme.

Les coûts de gestion et de contrôle du dispositif pour les organismes sont élevés. Les données reçues par deux organismes d'une grande région de production (Extremadura) et d'une petite région (Imathia) montrent un niveau de coût total compris entre 0,425 et 0,276 Euros par tonne de tomate.

Les niveaux des coûts de la gestion du dispositif pour les OP sont très différenciés, d'un minimum de 0,09 Euros/tonnes à un maximum de 4.29 Euros/tonnes, et sont fonction de la combinaison tonnage/nombre de producteurs, ce qui pénalise les OP qui représentent un grand nombre de petits producteurs.

Toutefois, l'impossibilité d'avoir un cadre complet des coûts de gestion et de contrôle n'a pas permis de formuler un jugement sur l'efficacité du système.

---

## 9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

---

Cette évaluation ex post analyse les effets de la mise en œuvre des mesures de l'OCM fruits et légumes concernant les tomates transformées suite à l'entrée en vigueur du règlement du Conseil 2201/96. L'analyse distingue les effets avant la réforme de 2000, introduite par le règlement du Conseil 2699/00, et ceux qui ont été engendrés par cette réforme.

Ce dernier chapitre rassemble les analyses et les jugements formulés, afin d'en dégager l'efficacité globale de la politique en tenant compte des impacts obtenus par rapport aux objectifs de l'OCM F&L transformés et, plus généralement, par rapport aux objectifs de la PAC avant la réforme de 2003. Ces objectifs sont notamment:

- assurer la stabilisation du marché communautaire
- assurer aux consommateurs des produits à des prix raisonnables
- assurer la compétitivité de la filière
- assurer un revenu équitable aux producteurs
- maintenir l'activité de production/transformation et assurer une durabilité économique et sociale dans les régions, sans porter aucune atteinte à l'environnement.

Il faut souligner que l'OCM F&L actuel (et ses objectifs) continue à opérer dans un contexte profondément réformé où de nouveaux objectifs ont été assignés à la PAC (réforme de la PAC de juin 2003). Ces objectifs sont les suivants: renforcer la compétitivité d'une agriculture européenne durable et orientée davantage vers le marché; stabiliser les revenus des agriculteurs tout en assurant la stabilité des coûts budgétaires; produire des denrées alimentaires de qualité, qui répondent aux attentes et aux exigences de la société; renforcer la position de négociation de l'UE dans le cadre des discussions au sein du WTO.

Ces objectifs sont à obtenir par :

- l'introduction d'un paiement unique par exploitation découplé calculé sur la base des aides directes reçues au cours d'une période de référence
- la subordination de ce paiement unique au respect des normes environnementales, de santé publique et de protection des animaux ainsi qu'à l'exigence du maintien de toutes les terres dans de bonnes conditions agricoles (conditionnalité).
- le renforcement de la politique de développement rural (deuxième pilier de la PAC)
- la réduction des paiements directs (modulation) pour les exploitations recevant plus de 5000 euros d'aides directes afin de financer la politique de développement rural
- l'introduction d'un mécanisme de discipline financière afin de garantir le respect du budget agricole

Enfin, ce chapitre porte à exprimer un jugement global sur l'efficacité de l'OCM et sur sa durabilité dans le contexte de la réforme de la PAC de 2003 et du Doha Round.

### **L'objectif de la stabilisation du marché communautaire**

Compte tenu de la complexité de la filière, nous définissons la stabilisation du marché comme l'équilibre demande/offre des différentes catégories de produits dérivés de la tomates, en termes de volume et de qualité, et l'atténuation des fluctuations des prix.

### **L'équilibre entre l'offre et la demande en termes de volume**

L'équilibre en termes de volume est analysé au niveau de la matière première (approvisionnement des industries) et au niveau des produits transformés (approvisionnement du marché).

L'analyse des données statistiques et les entretiens avec opérateurs a mis en évidence que plusieurs variables, directement ou indirectement rapportables aux instruments de l'OCM, ont eu des interactions sur l'équilibre du marché.

Avant la réforme de 2000, le système de quotas par établissement et par produit était trop rigide et ne permettait pas aux industries de transformation de s'adapter de façon rapide aux demandes du marché. Cette inefficacité est démontrée par le comportement des industries. D'une part, face à une diminution de la demande, les industries ont dû continuer à produire pour ne pas perdre leurs quotas. D'autre part, face à une augmentation de la demande (en particulier des autres produits, autres que le concentré et les pelées), les industries ont fait un recours croissant au hors-quota (production sans droit à l'aide à la transformation).

La réforme de 2000, focalisée sur le remplacement du système de quotas par un système de seuils, le passage de l'aide à la transformation à l'aide à la production via les OP et la négociation libre OP/industries des prix de vente de la matière première, a engendré des effets importants au niveau de la production agricole et de la transformation.

Au niveau agricole, l'aide à la production via les OP a favorisé l'adoption d'une stratégie d'extension de la part des producteurs, ce qui a porté à une croissance progressive de la quantité de matière première livrée aux industries, bien au-delà des seuils prévus par l'OCM, surtout en Espagne et en Italie. Le mécanisme de stabilisation prévu par la réforme (diminution de l'aide en fonction du dépassement du seuil) s'est démontré peu réactif vis-à-vis de l'augmentation de la production, à cause du délai entre le moment du dépassement et l'application de la réduction de l'aide. Ce délai est lié aux procédures prévues par les règlements d'application.

Au niveau industriel, la libéralisation majeure découlant de la suppression du système de quotas a engendré des effets sur la structure de l'offre et sur les comportements stratégiques des industries:

- les entreprises non efficaces ou de dimension très limitée, qui avant la réforme étaient protégées par le système de quotas, ont abandonné le secteur ou bien se sont reconverties vers la deuxième transformation de produits semi-finis importés et réexportés en régime de TPA (c'est le cas notamment de l'Italie);
- d'autres entreprises ont adopté une stratégie de croissance et de modernisation technologique, de manière telle à répondre d'une façon plus efficace (masse critique de produit) et efficace (réduction des coûts à travers l'exploration d'économies d'échelle) au processus de concentration de la demande du marché intermédiaire (industries de deuxième transformation) et final (notamment, la grande distribution);
- d'autres entreprises (de grande dimension et multinationales) ont adopté des stratégies *make-or-buy*, se concentrant sur l'activité de deuxième transformation et/ou de commercialisation de produits achetés auprès de *copakers*;
- d'autres entreprises de grande dimension sont nées *ex novo* dans certaines régions de l'Espagne (Estrémadure et Andalousie) et de l'Italie (Lombardie et Pouilles), en fonction aussi de la plus haute disponibilité de matière première;

Les entreprises ont, donc, en général, modulé l'activité de transformation en fonction de leurs compétences technologiques et de leurs stratégies de produit/marché, ce qui a permis une orientation plus efficace de la production vers les catégories de produits les plus demandées par le marché, en particulier les autres produits (jus de tomates, passata, tomates pelées non entières) avec un degré plus ou moins élevé d'innovation.

Cependant, dans un contexte plus concurrentiel, la nécessité de conquérir ou de consolider les propres parts de marché a induit les industries à développer leurs stratégies d'investissement et de croissance sans tenir compte de manière suffisante des stratégies parallèles des industries concurrentes.

Cela les a conduit, dans l'ensemble, à:

- augmenter la production communautaire de produits transformés (de 2000 à 2004, +12% pour les concentrés, +0,7% pour les pelées, +58,4% pour les autres produits);
- négocier avec les OP une plus grande quantité de matière première, pour nourrir le processus d'expansion, ce qui a renforcé les effets de l'aide sur la croissance de la production agricole.

Compte tenu des dynamiques du commerce extérieur (diminution des exportations et augmentation des importations à partir de 2000), l'effet global a été un accroissement important de la disponibilité interne, qui a concerné toutes les catégories de produit. Bien qu'il n'ait pas été possible de calculer le rapport entre la disponibilité et la demande interne, tout cela porte à croire qu'après la réforme de 2000 se soit produit un déséquilibre du marché. Ce déséquilibre a été confirmé par les opérateurs, qui se plaignent des difficultés d'écoulement et de l'existence de stocks de produit invendu auprès des industries.

En ce qui concerne l'équilibre entre l'offre et la demande en termes de volume, on peut affirmer que:

- Avant la réforme de 2000, l'OCM n'a pas été ni cohérente, ni efficace vis-à-vis de l'objectif de stabilisation du marché communautaire en termes de volume.
- La réforme de 2000 n'a pas été efficace vis-à-vis de l'objectif de stabilisation du marché en termes de volume de matière première, surtout à cause de l'inefficacité du mécanisme de réduction de l'aide en fonction du dépassement des seuils. Cela a porté à un déséquilibre sur le marché de la matière première et des produits transformés.
- La réforme de 2000 a favorisé une meilleure adaptation de la production communautaire aux exigences de la demande de marché en matière de typologie de produits transformés.

### L'équilibre entre l'offre et la demande en termes de qualité

L'équilibre offre/demande en termes de qualité a été analysé au niveau du marché de la matière première (approvisionnement des industries) et au niveau du marché des produits transformés.

En ce qui concerne la matière première, deux aspects ont été examinés :

1. La qualité minimale prévue par les normes communautaires, dont le respect est une condition d'éligibilité à l'aide.
2. La qualité technique, c'est à dire l'ensemble des caractéristiques qui déterminent l'aptitude de la MP à la transformation en produits spécifiques (degré Brix, consistance de la pulpe, pelabilité, couleur, etc.). En particulier, le degré Brix de la MP est un des paramètres les plus importants dans les contrats entre OP et industries pour la détermination du prix de la MP (plus bas est le degré Brix de départ de la MP, plus haut est le volume de MP nécessaire pour obtenir 1 kg de produit transformé, et vice versa).

Pour évaluer l'éventuelle contribution des instruments de l'OCM en ce qui concerne l'équilibre offre/demande en termes de qualité de la matière première, nous avons analysé les rendements à la transformation, ainsi que le degré de satisfaction exprimé par les opérateurs. Les résultats sont contradictoires:

- Selon les opérateurs, les normes minimales de qualité sont respectées, même si parfois il y a des refus de lots de la part des industries, surtout à cause d'événements climatiques.
- L'analyse statistique a montré que l'aide aux producteurs via les OP a stimulé les investissements et l'adoption de méthodes agricoles de production visant à un accroissement de la productivité dans le but d'une maximisation de l'aide par hectare. Cela a déterminé une détérioration de la qualité de la matière première (degré Brix plus bas) et une conséquente détérioration généralisée des rendements de la matière première à la transformation.
- Le degré de satisfaction des opérateurs en thème de qualité technique (dans son acception la plus ample) s'est amélioré au fil du temps, et en particulier au cours des dernières années. Toutefois, ce résultat est attribuable à des facteurs exogènes aux instruments de l'OCM, tels que l'amélioration des techniques de production (grâce aussi aux activités de formation et d'assistance technique mises en place par les OP), et d'organisation. Par contre, selon les opérateurs, la contribution des instruments de l'OCM a été limitée.



Au niveau du marché des produits transformés, la vérification du respect des normes de qualité communautaires n'a pas été possible à cause de l'insuffisance des données. En tout cas, notre impression (confortée par les entretiens) est que ces normes, qui avant la réforme de 2000 étaient fonctionnelles à l'éligibilité à l'aide à la transformation du produit transformé, n'ont plus leur raison d'exister, car la mise en oeuvre de règles communautaires concernant la sécurité des denrées alimentaires devrait mieux correspondre aux préoccupations des consommateurs.

Au-delà de l'examen des normes, nous avons utilisé les indicateurs qualitatifs ressortissant de l'enquête sur le terrain et des entretiens avec les opérateurs. L'indication principale découlant de l'analyse est que l'appréciation de la qualité des produits transformés dépend des traditions alimentaires des pays consommateurs et, dans un même pays, des différentes cibles. Dans un scénario de plus grande compétitivité, à la suite de la réforme de 2000, la qualité des produits est utilisée comme un facteur de compétitivité (avec le prix) par les industries afin d'améliorer leur positionnement produit/marché. Par conséquent, le comportement stratégique des industries semblerait cohérent, en servant un produit de meilleure qualité dans les marchés où les attentes des consommateurs sont plus élevées. En général, selon la plupart des transformateurs (67%) la qualité des produits finis se serait améliorée après la réforme de 2000, grâce aux changements imputables à la suppression du système de quotas. Par contre, toujours selon les transformateurs, le passage de l'aide à la transformation à l'aide à la production aurait joué un rôle bien plus limité.

En ce qui concerne l'équilibre entre l'offre et la demande en termes de qualité, on peut affirmer avec une certaine prudence que:

- Au niveau du marché de la matière première, l'aide à la production n'a pas été efficace vis-à-vis de l'objectif d'un meilleur équilibre offre/demande sur le plan de la qualité technique, notamment en ce qui concerne le degré brix de la matière première. Cependant, selon l'avis des opérateurs agricoles et industriels, un meilleur équilibre a été atteint au fil du temps grâce à des facteurs indépendants de l'OCM
- La négociation a favorisé, d'une façon indirecte, un meilleur équilibre entre l'offre (agricole) et la demande (industrielle) de variétés plus aptes à la transformation.
- Au niveau du marché des produits transformés, la suppression du système de quotas a influencé positivement l'équilibre offre/demande, même si d'une façon indirecte. Le changement du système de soutien a joué un rôle marginal.
- Après la réforme de 2000, le maintien des normes de qualité des produits finis n'est plus nécessaire pour contrôler l'éligibilité à l'aide. La mise en oeuvre de règles communautaires concernant la sécurité des denrées alimentaires devrait mieux correspondre aux préoccupations des consommateurs.

### La fluctuation des prix

Nous avons examiné les fluctuations des prix de gros des produits transformés et des prix aux OP, ainsi que les rapports entre eux. Le manque de données officielles nous a obligé à estimer les prix sur la base des informations rassemblées sur le terrain, ce qui porte à évaluer les résultats avec prudence.

En ce qui concerne les prix de gros des produits transformés, l'analyse a mis en lumière l'existence d'une cyclicité autour d'un trend en légère diminution, plus accentuée pour les produits semi-finis et plus souple pour les produits finis. Cette cyclicité s'est interrompue après la réforme de 2000, lorsque s'est vérifiée une forte évolution à la baisse (en particulier dans le cas du concentré) par réaction à la rupture de l'équilibre demande/offre examinée auparavant.

En outre, les résultats de l'analyse ont montré que, surtout à partir de la réforme de 2000, l'évolution des prix de la matière première est influencée par les prix des produits transformés, bien que d'une façon retardée, à cause des mécanismes de formation du prix contractuel. Par

conséquent, avec la mise en œuvre de la négociation libre, les prix d'achat payés aux OP ont suivi une propension généralisée à la baisse, mais d'une façon très différenciée et avec une forte variabilité au niveau des pays et des régions de production.

Nous pouvons, donc, affirmer que la négociation libre des prix a engendré une forte différenciation régionale (masquée auparavant par l'existence du prix minimal) en fonction des spécificités territoriales, structurelles et d'organisation, qui s'ajoutent à l'existence d'un pouvoir de négociation non homogène entre les parties, à la fois plus ou moins favorable à l'industrie ou aux OP.

Finalement, les indications rassemblées par l'enquête sur le terrain soulignent des comportements très différenciés au sujet des prélèvements effectués par les OP sur les prix reçus et, donc, des prix effectivement payés aux producteurs.

En ce qui concerne la fluctuation des prix, compte tenu des limites concernant la fiabilité des données, on peut affirmer que:

- La mise en œuvre de la négociation libre a permis aux transformateurs de s'approvisionner en matière première à des prix d'achat plus bas, par rapport à la période précédente la réforme, et plus ajustés à la situation de marché des produits finis.
- Cependant, l'inefficacité du mécanisme de réduction de l'aide en fonction du dépassement des seuils s'est traduite par une baisse des prix des produits transformés et, par conséquent, une diminution des prix aux OP. En ce sens, l'objectif de l'atténuation des fluctuations des prix n'a pas été atteint.

### **L'objectif d'assurer aux consommateurs des produits à des prix raisonnables**

La disponibilité limitée de données n'a permis d'effectuer l'analyse que sur le marché de la consommation italien. Il faut cependant remarquer que l'Italie est le plus important marché de la consommation parmi les pays communautaires, aussi bien en ce qui concerne les volumes que l'ampleur de la gamme des produits. Compte tenu de cette limite, les résultats de l'analyse peuvent être considérés comme *proxy* du marché communautaire.

L'analyse a mis en lumière que, dans l'ensemble, le coût de la matière première a une incidence de 10% sur les prix au détail, ce qui porte à croire que des variations même importantes des prix de la matière première ne se traduisent, que dans une mesure très limitée, sur les prix au détail. De plus, les prix au détail ne sont influencés, que d'une mesure limitée, par les prix de gros des produits finis, dont les variations annuelles sont absorbées par les prix au détail, surtout dans la phase décroissante du cycle. Il en découle que les dynamiques des prix au détail résultent dépendantes surtout de la combinaison et de l'équilibre des stratégies de positionnement produit/marché de l'industrie (avec leur propre marque) et de la distribution.

Finalement, l'analyse a montré que l'évolution de l'indice des prix au détail des produits dérivés de la tomate se place, en général, à un niveau plus bas par rapport aux indices de prix de l'ensemble des conserves végétales et des produits alimentaires.

En ce qui concerne l'objectif d'assurer aux consommateurs des produits à des prix raisonnables, compte tenu des limites concernant l'étude du cas italien, on peut affirmer que:

- Le consommateur peut disposer d'un ample choix de prix en fonction de ses propensions à dépenser et de ses attentes.
- Les prix au détail des produits dérivés de la tomate sont considérés comme globalement raisonnables pour le consommateur.
- Toutefois, ces résultats ne dépendent pas de l'aide à la production.

## **L'objectif d'assurer la compétitivité de la filière: la position compétitive externe et la compétitivité interne**

Pour exprimer un jugement complet, l'analyse a concerné deux aspects clef:

1. La position compétitive externe, concernant la position des produits transformés communautaires dans le cadre du régime d'aide, du régime d'échange avec les pays tiers, des conditions préférentielles accordées par l'UE à certains pays tiers et du régime de trafic de perfectionnement actif (TPA).
2. La compétitivité interne, concernant: la coordination verticale dans la filière communautaire; la compétitivité de la phase industrielle de la filière; la compétitivité de la phase agricole de la filière

### **La position compétitive externe**

En ce qui concerne la position des produits transformés Ue dans le marché mondial, l'analyse a mis en évidence un scénario caractérisé par une compétition internationale croissante, imputable à:

- la surproduction mondiale, à laquelle a contribué la surproduction communautaire à partir de la réforme de 2000
- la réduction modérée de la protection à la frontière à la suite des accords commerciaux de 1994 (Uruguay Round)
- les accords préférentiels avec différents pays (système des préférences généralisées, accords avec les pays ACP, accords préférentiels spécifiques), qui ont aussi concerné le commerce de la tomate transformée
- l'augmentation, dans le marché communautaire, du flux des importations de tomate concentrée chinoise en régime TPA et à des prix bas
- l'arrivée, dans le scénario mondial, de nouveaux pays concurrents particulièrement compétitifs dans le secteur de la tomate concentrée (notamment la Chine);
- la réévaluation de l'Euro par rapport au Dollar au cours des trois dernières années.

Dans ce scénario, au cours de la période examinée (1994-2005):

- la part communautaire dans la production mondiale de tomate concentrée s'est maintenue constante et à celles de tomates pelées et d'autres produits transformés a augmentée.
- la part communautaire dans le marché mondial à l'exportation est augmentée jusqu'à 2002 (de 43,6 à 46,8 % en valeur), pour perdre, dans les années plus récentes, une partie du gain acquis.

L'analyse évaluative a mis en évidence que le régime d'échange avec les pays tiers (politiques de protection à la frontière et de soutien aux exportations, commerce en régime de Trafic de Perfectionnement Actif - TPA) n'a joué qu'un rôle marginal sur cette évolution.

En ce qui concerne la politique de protection à la frontière et les accords préférentiels, l'analyse a mis en évidence que, dans beaucoup de cas, les contingents à droit nul ont été complètement utilisés et que le niveau du droit n'est pas tel à empêcher des flux additionnels d'importations.

En ce qui concerne le commerce extérieur en régime de TPA, dont la croissance a été très importante dans les dernières années, l'analyse a montré qu'en termes de volume (exprimées en équivalent matière première) la possibilité des opérateurs de jouer sur le différentiel entre les degrés Brix du produit importé et exporté ne devrait avoir eu que des effets marginaux sur le marché communautaire.

Toutefois, à cause du critère d'équivalence, on ne peut pas exclure la possibilité qu'une partie de produit importé en régime de TPA (en général jugé de bonne qualité) soit écoulé dans le marché UE à la place du produit communautaire de deuxième ou troisième gamme (exporté en régime TPA dans des marchés moins exigeants en matière de qualité), avec des probables effets dépressifs sur les prix du produit communautaire. Ce régime a, de toute façon, permis aux industries de conserves

européennes, notamment italiennes, de maintenir ou de renforcer leur présence dans les marchés de l'Afrique et du Proche Orient.

D'après l'analyse, la diminution de la position compétitive de la production communautaire dans le marché mondial à l'exportation est imputable surtout à la concurrence chinoise et (dans les dernières trois années) à la réévaluation du change: les rapports prix à l'importation/prix à l'exportation, qui s'étaient maintenus plus ou moins constants jusqu'à 2001 (autour de 1 pour les tomates entières et en morceaux, et de 0,8 pour le double concentré), ont diminué progressivement au cours des années successives.

D'autre part, les éléments qui ont joué un rôle positif sur la position compétitive de la production communautaire sont:

- la mise en oeuvre par le secteur industriel de stratégies visant à diminuer les coûts de transformation et de stratégies produit/marché plus adaptées aux attentes de la demande
- l'alignement du coût d'achat de la matière première dans l'Ue et dans les principaux pays concurrents (à l'exception de la Chine): cet alignement a été permis par l'existence de l'aide communautaire à la production, qui représente en moyenne sur la période analysée environ 40% de la valeur unitaire de la matière première (prix +aide)<sup>184</sup>. En outre, le système de soutien a permis aux industries de capter partiellement l'aide.

Dans une hypothèse contrefactuelle d'absence d'aide à la production ou d'autres soutiens au revenus des producteurs agricoles, théoriquement les industries auraient dû payer la matière première à un coût plus élevé (autour 40%), avec des effets probables sur le prix des produits transformés communautaires. Cependant, étant données les différences de l'incidence des coûts unitaires de la matière première sur les prix des divers produits transformés, on peut affirmer que le rôle de l'aide sur la position compétitive de la production communautaire est beaucoup plus fort dans le cas des concentrés, qui sont aussi les plus exposés à la concurrence internationale<sup>185</sup>.

### **La compétitivité interne: la coordination verticale dans la filière communautaire**

Selon les avis des opérateurs, la coordination verticale dans la filière de la tomate transformée s'est améliorée sensiblement à la suite des réformes de l'OCM de 1996 et de 2000. En général, cette amélioration a été obtenue aussi par le rôle joué par les OP dans la contractualisation avec les industries de transformation, avec une baisse des coûts des transactions. Cependant, les informations reçues sur le terrain ont mis en évidence des situations diversifiées dans les pays, et dans certaines zones à l'intérieur des pays, à cause de quelques asymétries dans les rapports de force contractuelle et des comportements des parties:

- en Italie du nord, les opérateurs confirment les bons rapports OP/industrie, et leur capacité de travailler ensemble pour l'amélioration du système. Au contraire, en Italie du sud ils déplorent une qualité et une intensité basses des relations de coordination entre les parties, imputables aussi à la séparation spatiale entre la production (Pouilles) et la transformation (Campanie)
- en Espagne, (en particulier en Estrémadure et en Andalousie) une conflictualité existe entre le système coopératif lié aux OP et l'industrie
- au Portugal, les OP déplorent que les industries concertent entre elles (plus ou moins) le prix, qui est imposé aux OP. En outre, une faible transparence existerait dans l'évaluation qualitative de la matière première, effectuée unilatéralement par l'industrie sans contradictoire;
- en Grèce, certaines industries déplorent que la plupart des OP se limitent à effectuer des fonctions administratives pour la gestion des contrats et de l'aide, sans avoir une incidence sur une meilleure coordination de la filière.

<sup>184</sup> La valeur unitaire de la MP représente le prix auquel les industries devraient théoriquement payer la MP en absence de l'aide à la production.

<sup>185</sup> On souligne que le concentré est une commodity. Dans le marché des autres produits transformés, l'augmentation du coût d'achat de la matière première peut être plus facilement transférée sur le prix du produit fini

### *La compétitivité interne de la phase industrielle de la filière*

L'analyse évaluative a mis en évidence que la suppression du système de quotas a induit une plus grande libéralisation et une plus grande compétitivité, et notamment:

- Une concentration de l'industrie de transformation. Dans tous les pays le nombre des industries de transformation a diminué avec une augmentation parallèle de la capacité moyenne de transformation, bien que cette capacité moyenne soit encore trop basse par rapport aux industries des pays concurrents (notamment Chine et Etats Unis). Ce processus de rationalisation a favorisé une accélération de la polarisation territoriale de la transformation, en particulier en Italie (déplacement du barycentre productif vers les régions du nord) et en Espagne (vers l'Estrémadure et l'Andalousie).
- Une meilleure adaptation des stratégies productives, comme illustré auparavant. Cette adaptation a mené à des modifications de la gamme productive dans les divers systèmes-pays, et, donc, de leur rôle dans le contexte compétitif communautaire et international. En particulier, une plus grande orientation vers l'activité de fourniture de produits semi-finis (notamment de concentré) au Portugal et partiellement en Espagne, et une plus grande diversification en produits finis en Italie. Il faut, toutefois, remarquer que le choix stratégique vers la spécialisation dans la fourniture de concentré pourrait poser quelques problèmes dans un contexte de plus grande ouverture de la concurrence internationale.

Au niveau économique, le retard d'adaptation des prix de la matière première aux prix des produits transformés a été déjà souligné. Après la réforme de 2000, dans un contexte de surproduction mondiale et communautaire, de pressions compétitives internes et externes et (dans les dernières années) de réévaluation de l'Euro par rapport au Dollar, les prix internes des produits transformés ont chuté (surtout le prix du concentré). L'incidence des coûts de la matière première sur ces prix a augmenté, avec des difficultés croissantes de la part des industries à maintenir leur rentabilité économique et financière (en particulier, la rentabilité des ventes et la rentabilité du capital investi). Cependant, bien qu'en baisse, les indicateurs de rentabilité sont légèrement positifs, ce qui permet d'affirmer que les industries (en moyenne) restent faiblement compétitives.

### *La compétitivité interne de la phase agricole de la filière*

L'évaluation a concerné la capacité de l'OCM de maintenir la structure agricole de production et la capacité de permettre à la culture de la tomate d'obtenir des résultats économiques plus favorables par rapport aux autres secteurs de production (rentabilité relative entre les secteurs agricoles).

L'analyse a montré une évolution négative des recettes perçues par les producteurs. De 1995 à 2000 (prix minimal) la chute a été de -7,8% ; de 2000 à 2005 (prix+aide) elle a été différente selon les pays et les régions, dans une fourchette comprise entre -19,4% en Italie et - 11,8% en Espagne. Bien qu'avec des différences dans les pays et dans les régions, cette évolution a contribué à engendrer des dynamiques importantes dans la structure agricole et dans les stratégies des exploitations. Notamment:

- l'abandon de la culture, de la part des petites exploitations inefficaces et incapables de soutenir les investissements nécessaires pour baisser les coûts unitaires de production et d'augmenter la productivité, et le renforcement parallèle des exploitations de plus grande taille (éventuellement par le recours au fermage de terres) capables d'investir en mécanisation et en irrigation. Une plus grande concentration de la culture dans les exploitations plus performantes et plus efficaces s'est avérée
- l'augmentation de la productivité de la terre (intensification des méthodes de production, investissements en irrigation goutte à goutte, etc.) et du travail (substitution travail/capital par la mécanisation). Ce dernier aspect est bien confirmé par les données RICA concernant les exploitations spécialisées en tomate: le rapport entre les Unités de Travail Annuel (UTA) et la surface (Sau) montre une évolution à la baisse compensée par une augmentation du rapport Capital d'exercice/Sau.

Ces évolutions ont concerné tous les pays producteurs, même si avec une intensité différente (plus forte en Italie et en Espagne) et des dynamiques temporelles non coïncidentes (plus retardées au Portugal et en Grèce).

Ces dynamiques se sont accélérées suite à la réforme de 2000, lorsque le passage de l'aide à la transformation à l'aide à la production a ultérieurement stimulé la croissance des rendements (stratégie de maximisation de l'aide par hectare). En outre, surtout à partir de la réforme de 2000, une augmentation des surfaces en tomate s'est produite (en Italie et surtout dans certaines régions de l'Espagne), soit en vertu de l'élargissement des exploitations déjà existantes que par l'entrée dans le secteur de nouvelles exploitations (dans les zones traditionnelles et dans des nouvelles zones), en substitution de cultures alternatives (stratégie de réorientation de la production en fonction de la profitabilité relative).

Cette stratégie semble être en partie justifiée par les résultats de l'analyse de la profitabilité relative entre les secteurs agricoles, effectuée en rapportant la marge brute unitaire (aide comprise) de la tomate pour la transformation à la marge brute unitaire (soutien compris) de certaines cultures existantes dans les pays et dans les régions de production de la tomate.

L'analyse a mis en lumière que, sans soutien, la profitabilité de la tomate aurait été presque toujours plus élevée que celles des autres cultures alternatives. Toutefois, les limites concernant les données disponibles suggèrent de retenir ces résultats avec une certaine prudence.

En ce qui concerne l'objectif d'assurer la compétitivité de la filière, nous pouvons conclure que:

- Dans un scénario caractérisé par une concurrence internationale croissante, la part communautaire dans le marché mondial à l'exportation des produits transformés a augmenté jusqu'à 2002. Le régime d'échange avec les pays tiers n'a joué qu'un rôle marginal sur cette évolution.
- Cependant, la position compétitive externe des transformés communautaires a perdu depuis 2003 une partie du gain acquis, à cause surtout de la concurrence chinoise et de la réévaluation de l'Euro par rapport au Dollar. Cette diminution a été atténuée par:
  - la mise en œuvre par le secteur industriel de stratégies visant une plus grande efficacité et des stratégies produit/marché plus adaptées aux attentes de la demande.
  - l'alignement du coût d'achat de la matière première communautaires au coût d'achat dans les principaux pays concurrents (à l'exception de la Chine). Cet alignement a été permis grâce à l'aide à la production, qui représente environ 40% de la valeur unitaire de la matière première (prix +aide). Dans une hypothèse contrefactuelle d'absence d'aide à la production, ou d'autres systèmes de soutiens au revenu des producteurs agricoles, théoriquement les industries auraient dû payer la matière première à un coût plus élevé, avec des effets probables sur le prix des produits transformés communautaires et sur leur compétitivité. Le rôle de l'aide est beaucoup plus fort dans le cas des concentrés, qui sont les plus concernés par la concurrence internationale
  - la captation partielle de l'aide de la part des industries
- Au niveau industriel, depuis 2002 dans un contexte de surproduction mondiale et communautaire, de pressions compétitives croissantes et de réévaluation du change Euro/dollar, les prix internes des produits transformés ont chuté (surtout le prix du concentré). L'incidence des coûts de la matière première a augmenté, avec des difficultés croissantes, de la part des industries, à maintenir leur rentabilité économique et financière. Cependant, bien qu'en baisse, les indicateurs de rentabilité ont demeuré légèrement positifs, ce qui permet d'affirmer que les industries (en moyenne) restent faiblement compétitives.

- Au niveau agricole, la diminution du prix minimal (jusqu'à 2000) et des recettes unitaires (prix-aide à partir de 2001) a contribué à favoriser une concentration de la production dans un plus petit nombre d'exploitations de plus grande taille et plus performantes (et, donc, plus compétitives). Toutefois, ces résultats ont entraîné une intensification des méthodes de production.
- La plus grande profitabilité (aide comprise) de la tomate par rapport à certaines cultures alternatives a encouragé l'augmentation des surfaces en tomate dans certaines régions. Sans soutien, la profitabilité de la tomate aurait été presque toujours plus élevée par rapport aux cultures alternatives. Toutefois, les limites concernant les données disponibles suggèrent de retenir ces résultats avec une certaine prudence

### **L'objectif d'assurer un revenu équitable aux producteurs de tomates pour la transformation**

Pour exprimer un jugement d'efficacité, l'analyse (données RICA) se base sur la comparaison des résultats de rentabilité des exploitations spécialisées en tomates avec ceux des exploitations non spécialisées. L'indicateur utilisé a été la valeur ajoutée nette d'exploitation (VANE) rapportée à la surface (Sau). Pour mieux interpréter les différences observées, nous avons utilisé, en outre, les indicateurs d'intensité de travail (UTA/Sau) et de capital (Capital d'exercice/Sau).

Il faut tout d'abord souligner que les données du RICA présentent une série de limites: nous devons donc considérer avec une grande prudence les résultats obtenus.

L'analyse a mis en évidence qu'en général le VANE/Sau (rentabilité de la terre) est plus élevé dans les exploitations spécialisées en tomate par rapport à l'ensemble des exploitations en tomate (spécialisées et non spécialisées), ce qui s'explique par une plus forte substitution capital/travail.

Pourtant, au fil du temps le rapport VANE/Sau des exploitations spécialisées et de l'ensemble des exploitations en tomate montre une tendance à la baisse, même si d'une façon différenciée dans les pays (plus fortes en Espagne et au Portugal). En particulier, une contraction sensible pendant la période 1997-2000, une stabilisation de 2001 à 2002 et une légère hausse en 2003. Cela laisserait penser à une certaine inefficacité de la réforme de 1996 à maintenir la rentabilité des facteurs de production, même si les résultats peuvent être influencés par une intensification des méthodes de production dans les exploitations non spécialisées. Par contre, la période successive à la réforme de 2000, pour laquelle sont disponibles seulement les données relatives aux années 2001-2003, est trop courte pour exprimer un jugement.

En ce qui concerne l'objectif d'assurer un revenu équitable aux producteurs de tomates pour la transformation, on peut affirmer, avec beaucoup de prudence, que le soutien communautaire semble avoir permis aux exploitations spécialisées en tomate de réaliser une plus grande rentabilité des facteurs de la production, et un revenu plus élevé par rapport au total des exploitations en tomate, même si l'indicateur de la rentabilité relative est en diminution au fil du temps. Cependant les limites concernant les données ne permettent pas d'exprimer un jugement fiable à ce sujet.

### **L'objectif du maintien de l'activité de production/transformation et d'assurer une durabilité économique et sociale dans les régions, sans porter aucune atteinte à l'environnement**

Au niveau macroéconomique, la culture de la tomate pour la transformation est localisée dans les régions de l'Objectif 1, à l'exception des régions du Nord de l'Italie et de la vallée de l'Èbre en Espagne. Il s'agit, donc, pour la plupart, de régions économiquement fragiles avec un taux plus ou moins élevé de chômage, où l'existence et le maintien d'une filière intégrée et organisée (telle que la tomate-transformation) sont parfois critiques. Cette criticité est bien plus importante si l'on considère les retombées des activités de production et de transformation sur les autres secteurs

économiques de fourniture de biens et de services. A ce sujet, des études de cas effectuées dans certaines régions ont bien mis en évidence l'existence de réseaux d'activités industrielles et artisanales, commerciales et de service, liées à la filière tomate-transformation, ce qui contribue d'une façon non négligeable (même si non quantifiable) à l'économie et à l'emploi des régions.

En ce qui concerne le maintien de l'activité agricole, l'analyse effectuée au niveau régional (là où cela a été possible selon la disponibilité de données) a montré des situations différenciées par rapport aux dynamiques générales.

En termes absolus et surtout à partir de la réforme de 2000, des nouvelles régions de production ont apparu, ou ont nettement renforcé leur poids relatif en termes de surface et de production du fait de phénomène de substitution à d'autres cultures existantes, notamment dans le Nord de l'Italie (Lombardie et Piémont), en Espagne (Estrémadure, Andalousie) et en Grèce (Thessalie, Béotie). Par contre, certaines régions traditionnelles ont perdu leur poids. C'est le cas de la vallée de l'Èbre, où l'activité liée à la production de la tomate pour pelées entières a vu une chute importante (malgré le choix du gouvernement espagnol de réserver un seuil spécifique à cette production), de la Campanie en Italie, de l'Alentejo au Portugal et de la Macédoine et de la Thrace en Grèce.

En termes relatifs (incidence des surfaces en tomate et Sau régionale), l'analyse a mis en évidence une évolution positive dans presque toutes les régions, à l'exception de la vallée de l'Èbre et de l'Alentejo, ce qui montre le rôle de la culture de la tomate dans le ralentissement du processus d'abandon des surfaces, et donc du déclin agricole.

Même au niveau des structures, les dynamiques dans les régions suivent les tendances générales. D'après les données de l'enquête auprès les OP, entre 2000 et 2004 une plus forte concentration de la culture dans les exploitations de plus grande taille (> 20 ha) et d'une plus forte mécanisation (à l'exception partielle de l'Andalousie et des Pouilles) s'est avérée, tandis que les exploitations les plus petites (< 2 ha) ont abandonné la production.

Au niveau de l'industrie de transformation, les résultats de l'analyse au niveau régional confirment les tendances générales (diminution du nombre d'établissements et augmentation de la capacité moyenne), à l'exclusion de la vallée de l'Èbre, où la diminution des entreprises est accompagnée par une diminution de la production industrielle, et de l'Estrémadure et de l'Andalousie, où l'augmentation de la production est accompagnée par l'augmentation des industries (coopératives).

Ces dynamiques ont eu (et continuent à avoir) des répercussions sur l'emploi:

- au niveau agricole, l'intensité de la main d'œuvre est différenciée selon les régions et est en fonction de la structure et des méthodes d'organisation des exploitations. Étant données ces différences, l'enquête menée sur le terrain a montré la forte épargne en main d'œuvre obtenue avec le passage à la mécanisation de la culture (notamment en ce qui concerne la phase de récolte, ce qui permet l'emploi d'un plus bas nombre d'ouvriers et une baisse des coûts). A ce sujet, l'analyse a montré que l'augmentation des surfaces a eu lieu dans les zones où l'intensité d'emploi par hectare a baissé.
- au niveau de la transformation, l'intensité de la main d'œuvre est différenciée en fonction des technologies utilisées et de la typologie de produits réalisés (plus forte en Campanie, où la production de pelées est à forte intensité de main d'œuvre, plus basse dans les régions spécialisées en concentré). Toutefois, le processus de rationalisation de la structure de l'offre et de modernisation des équipements de transformation (investissements *labour saving*, ce qui permet une diminution du coût et une plus forte productivité du travail) devrait avoir mené à une réduction de l'emploi, bien qu'en présence d'une augmentation des volumes de production, modulée dans les régions en fonction de la vitesse des dynamiques (plus forte dans la vallée de l'Èbre, en Campanie, au Portugal). Par contre, une modeste augmentation de l'emploi s'est avérée en Extremadura et en Andalousie, grâce à la naissance de nouveaux établissements.

Les dynamiques au niveau agricole devraient avoir eu des effets sur l'environnement.



Les résultats de l'enquête sur le terrain ont mis en évidence une plus grande utilisation de produits chimiques et d'eau dans la culture de la tomate par rapport à d'autres cultures alternatives. Cela porte à retenir que l'expansion des surfaces en tomate a engendré des effets négatifs sur l'environnement par rapport à la situation préexistante. De même, la mise en œuvre de méthodes plus intensives de production (augmentation des rendements) dans des exploitations plus performantes devrait avoir eu des effets négatifs sur l'environnement.

Cependant, selon les opérateurs, dans les dernières années, une tendance vers une diminution de l'utilisation des produits chimiques et des volumes d'eau s'est avérée, notamment à cause :

- des exigences de l'industrie de disposer d'un produit plus propre, tel à permettre la minimisation des risques et la mise en œuvre de systèmes de traçabilité (Règl. (CE) 178/02);
- d'une plus grande sensibilité de la part de l'administration publique vers la réalisation d'une agriculture intégrée;
- de l'exigence des producteurs à rationaliser l'utilisation des intrants dans le but de maximiser l'efficacité et l'efficience économique des exploitations.

Tout cela a porté à l'adoption de cahiers des charges spécifiques et/ou à la mise en œuvre de BPA, orientés vers un plus bas impact environnemental. A ce sujet, l'enquête a mis en évidence le rôle positif joué par les OP.

En ce qui concerne l'objectif du maintien de l'activité de production/transformation sans porter aucune atteinte à l'environnement, on peut affirmer que:

- A l'exception de quelques régions, l'OCM a permis la sauvegarde, voire le développement, de la culture et de l'activité de transformation dans les régions traditionnelles et dans des nouvelles régions. Ce résultat a permis aussi le maintien, voire le développement, des activités non agricoles liées à la filière de la tomate-transformation: production d'équipements agricoles, transports de la matière première et du produit fini, production d'équipements pour la transformation, d'équipements pour le conditionnement et l'emballage, etc.
- Toutefois, les processus de rationalisation visant l'amélioration de la compétitivité, stimulés directement ou indirectement par l'OCM et sa réforme de 2000, a eu des répercussion sur l'emploi dans la plupart des régions, aussi bien dans la phase agricole (plus forte mécanisation, notamment de la récolte) que dans la phase de transformation de la filière (investissements en équipements *labour-saving*).
- En outre, l'adoption de méthodes de production plus intensives au but de maximiser l'aide, devrait avoir eu des effets négatifs sur l'environnement, limités, toutefois, par la mise en œuvre de cahiers des charges et de bonnes pratiques agricoles.

### **L'efficience et la durabilité financière de l'aide à la production**

L'article 27(2) du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (Règlement 1605/2002) définit le principe d'efficience comme la recherche du meilleur rapport entre les ressources employées et les résultats obtenus.

L'analyse de l'efficience et de la durabilité a concerné les dépenses budgétaires du soutien, en comparant la période précédente et successive à la réforme de 2000 et le coût du système de gestion et de contrôle de l'aide aux différents niveaux

Le mécanisme rigide de maîtrise de la production (quotas), établi par les normes en vigueur avant 2000, s'est avéré efficace pour maîtriser les dépenses, qui ont diminués progressivement de 1996 à 2001. Cette réduction, obtenue même en présence d'un quota global croissant, doit être attribuée à

l'action simultanée de deux éléments : l'absence de mécanismes de compensation entre les industries bénéficiaires du quota et le processus de réorganisation structurelle du secteur (volumes croissants de matière première hors-quota sans droit à l'aide).

Par contre, le système des seuils et l'aide à la production via les OP, introduits par le règl. 2699/2000, ne se sont pas avérés autant efficaces. En effet, le mécanisme de stabilisation mis en œuvre par la réforme de 2000 (diminution de l'aide en fonction du dépassement du seuil, et son retard d'application par rapport au moment du dépassement), s'est avéré inefficace vis-à-vis de la maîtrise de la dépense, qui a augmenté de 65% de 2001 à 2005, en dépassant les 367 Meuros en 2005.

A ce sujet, deux aspects ont été mis en évidence :

- Le premier concerne les répercussions de l'instabilité sur la ligne budgétaire générale du Feoga, étant donnée que toute la dépense est unie et que l'augmentation de la dépense d'un secteur influence négativement la dépense des autres secteurs agricoles.
- Le deuxième concerne le niveau relatif du soutien à la tomate-transformation par rapport au soutien octroyé aux autres secteurs de production agricole. A ce sujet, l'analyse a mis en évidence un niveau plus élevé de l'aide par hectare accordé à la tomate par rapport à certains produits réalisés dans les mêmes régions, notamment les céréales, les oléagineuses et la betterave à sucre. Seulement dans le cas du tabac (avant la réforme), le soutien par hectare est plus élevé, tandis qu'il est plus ou moins le même pour le coton (avant la réforme).

L'analyse du système de gestion et de contrôle de l'aide à la production a été effectuée aux niveaux des différents acteurs impliqués dans le dispositif (producteurs, OP, transformateurs, administrations publiques).

Les renseignements ont été obtenus principalement à partir d'une enquête par questionnaire adressé aux OP, aux transformateurs et aux organismes de gestion et de contrôle de la mise en œuvre des aides, dans les États membres et les régions concernés. Toutefois le peu de données obtenues n'ont pas permis d'estimer les coûts supportés. Par conséquent, il n'a pas été possible de dresser une analyse complète et fiable des coûts supportés par rapport aux résultats obtenus, ce qui n'a pas permis d'exprimer un jugement sur l'efficacité et la durabilité financière du dispositif.

#### **La durabilité internationale de l'aide à la production**

Actuellement, le niveau global du soutien (MGS) de l'OCM fruits et légumes est largement inférieur à la valeur prévue par les accords consolidés de l'Uruguay round. En ce qui concerne le Doha round actuellement en cours, il est prévisible que l'accord portera à une réduction ultérieure des droits à l'importation dans le prolongement des accords de l'Uruguay round. Cependant, à l'état actuel aucun jugement peut être formulé sur la durabilité internationale de l'aide à la production.

#### **La durabilité réglementaire de l'aide à la production**

La durabilité réglementaire concerne deux aspects: la durabilité de l'OCM actuel vis-à-vis des objectifs de la PAC réformée en 2003 et la durabilité réglementaire en relation au système de gestion et de contrôle

En ce qui concerne le premier aspect, l'analyse a mis en évidence l'incohérence des objectifs et des instruments de la mise en œuvre de l'OCM F&L mesure tomate par rapport aux objectifs et au système de soutien de la PAC réformée. Dans ce sens, on peut affirmer que l'OCM en vigueur n'est pas durable dans le contexte de la nouvelle politique.

En ce qui concerne le deuxième aspect, le peu de données recueillies ne permettent pas d'exprimer des conclusions fiables. Par conséquent, aucun jugement complet peut être formulé sur la durabilité réglementaire de l'aide à la production.

## Les conséquences possibles du découplage

La question concernait les effets de l'introduction d'un système d'aide découplée. Elle a été traitée au travers de l'analyse des résultats du régime d'aide actuel, et compte tenu de ces limites, les conclusions suivantes ont été tirées.

Le maintien d'un îlot d'aide couplée dans un contexte de découplage général du soutien peut fausser remarquablement l'allocation des ressources et la distribution du revenu. Le découplage de l'aide à la tomate pour l'industrie est, donc, un choix nécessaire pour achever la cohérence avec la réforme générale de la PAC de 2003. L'action conjointe du découplage et des mesures parallèles prévues par la réforme de 2003 devrait permettre la réalisation soit des objectifs de l'OCM soit de ceux, plus généraux, de la PAC réformée.

La réorientation vers le marché, stimulée par le découplage, devrait modifier la structure des incitations en faveur de cultures qui offrent les meilleures perspectives commerciales. L'intérêt à poursuivre la production de la tomate pour la transformation, par rapport aux cultures alternatives, pourra être déterminé par deux éléments cruciaux:

- la capacité des exploitations d'atteindre des niveaux d'efficacité plus élevés : à cet égard, on peut s'attendre à ce que les exploitations réagissent à travers la mise en oeuvre (ou la continuation) d'ajustements des structures et des techniques productives, orientés vers la réduction des coûts de production. Ce processus qui, théoriquement, est stimulé par la libéralisation du marché, pourra être favorisé par des mesures mises en oeuvre par le deuxième pilier de la PAC réformée.
- le niveau des prix dans un marché libéralisé, qui influencera la dimension de l'offre de la matière première : à cet égard, dans l'hypothèse d'une rigidité de la demande industrielle, une augmentation des prix de la matière première (par rapport aux prix actuels) est prévisible. L'augmentation éventuelle des prix (avec une diminution des coûts) pourra contribuer à maintenir ou atteindre des marges positives sur la culture.

Pour l'industrie (en moyenne), la capacité de soutenir une augmentation du prix de la matière première pourra dépendre de deux types de facteurs:

- l'évolution du marché des produits transformés : en général, la levée des causes qui ont mené à un déséquilibre de l'offre de produits transformés par rapport à la demande (notamment l'aide couplée) devrait favoriser une reprise généralisée des prix et, donc, la possibilité d'absorption d'une éventuelle augmentation du coût de la matière première. Toutefois, cette reprise pourrait être faible (ou nulle) dans le cas de produits dont le cours est plus influencé par la concurrence internationale, notamment le concentré de tomate.
- la capacité de réaction à travers le développement d'innovation de procédé, visant la réduction des coûts industriels de transformation et/ou le développement d'innovation de produit visant l'amélioration de leur positionnement produit/marché. Les industries qui sauront (ou pourront) suivre ce parcours pourront absorber plus facilement l'éventuelle augmentation du coût de la matière première et s'assurer des flux d'approvisionnement adéquats.

On peut s'attendre à ce que la libéralisation totale du marché de la matière première ait l'effet de stimuler un processus ultérieur de réorganisation du secteur. Toutefois, ce processus pourrait résulter très sélectif en fonction des différentiels technologiques, structurels et d'orientations stratégiques existants actuellement entre les entreprises. Dans ce scénario, on peut distinguer trois groupes d'entreprises:

- les entreprises qui seront efficaces et compétitives en vertu des dimensions atteintes et des stratégies productives déjà réalisées.
- les entreprises qui, à la suite d'une éventuelle augmentation des prix de la matière première, ne seront plus compétitives, mais qui peuvent le devenir à travers l'adoption d'une stratégie de croissance et de modernisation.
- les entreprises qui, actuellement, ne sont pas compétitives et qui ne sont pas susceptibles de le devenir. L'abandon du secteur de la transformation de la tomate sera, dans leur cas, inévitable.

## Recommandations

Une première considération concerne la réalisation de cette évaluation. Il est important de signaler que, malgré l'existence d'un dispositif extrêmement lourd d'enregistrement, de rapportage et de contrôle, les données de base nécessaires à cette évaluation ont été extrêmement difficiles à rassembler et que, souvent, elles n'existaient pas. Alors que chaque contrat est transmis aux États Membres avec les quantités et les prix, l'évaluateur n'a pas pu disposer d'aucune série de prix, ni auprès des EM, ni auprès de la Commission.

On recommande, donc, la mise en œuvre d'un système de monitoring (au moins en ce qui concerne les prix) qui puisse permettre à la Commission d'exercer son rôle de suivi du marché.

Les résultats de l'évaluation suggèrent d'autres considérations.

L'analyse a montré que la réforme de 2000 (à travers la suppression du prix minimal et des quotas) a contribué à mieux orienter les marchés de la matière première et des produits transformés (orientation à produire les produits demandés par le marché). En outre, la meilleure orientation au marché a contribué à modifier la structure de transformation (concentration) avec profit pour l'efficacité des entreprises.

Toutefois, la réforme a engendré un déséquilibre sur les deux marchés : l'objectif des agriculteurs de maximiser l'aide par hectare a causé une hausse de la production de matière première, qui, à son tour, a déterminé l'augmentation de produits transformés. Ceci a causé une diminution du prix des transformés et, par conséquent, du prix de la matière première. En outre, l'aide par hectare, a contribué à un accroissement de la rentabilité par hectare, qui a été accompagné par une aggravation de la qualité de la matière première.

En ce qui concerne le déséquilibre du marché, au-delà des effets déformants de l'aide couplée à la production, l'analyse a mis en lumière le rôle joué par la réactivité inefficace du mécanisme de stabilisation, avec également des effets sur l'instabilité des frais budgétaires. Dans l'hypothèse de maintien du status quo l'évaluateur recommande qu'on adopte une modification des procédures qui permette au mécanisme une meilleure réactivité ainsi qu'une meilleure capacité de décourager les phénomènes de surproduction.

Il est évident que, en principe, les déformations du marché et les effets pas souhaitables mentionnés ci-dessus pourraient être évités par l'introduction de l'aide découplée, qui ne fausse pas le marché, tout en assurant le soutien au revenu des agriculteurs. Dans une optique de découplage, le problème de l'équilibre demande/offre serait fondamentalement garanti par la capacité de auto-réglementation du marché (quantité, qualité, prix).

Toutefois, le passage éventuel d'un système couplé à un système découplé pourrait engendrer des difficultés à une partie de l'industrie de transformation, notamment à celle spécialisée dans la production de concentré semi-fini, visée d'une façon massive par la pression de la concurrence internationale. L'analyse a montré que, à cause de l'application du critère d'équivalence prévu par le régime de TPA, on ne peut pas exclure la possibilité qu'une partie de produit importé soit écoulé dans le marché Ue à la place du produit communautaire, avec des probables effets dépressifs sur les prix du produit communautaire.

A ce sujet, la suppression du principe d'équivalence du régime de TPA pour les produits dérivés de la tomate, et notamment pour le concentré, est recommandée.

L'évaluateur recommande, en outre, l'utilisation des instruments qui, dans le respect du principe de non-distorsion de la concurrence, puissent favoriser la restructuration et la modernisation des industries potentiellement compétitives, de façon à rivaliser avec les industries (de majeure dimension) des États-Unis et de la Chine et la reconversion productive des industries qui sont dans l'impossibilité d'atteindre l'objectif de la compétitivité.

Enfin, constatée l'intensification des méthodes de production de la tomate pour la transformation et l'utilisation élevée de produits chimiques (par rapport aux cultures alternatives), il faut accorder une attention particulière à la protection de l'environnement et de la santé.

Dans l'optique même du passage au système découplée et du respect du principe de conditionnalité, l'évaluateur recommande que les OP poursuivent à appuyer les mesures agro-environnementales et de salubrité du produit dans les zones où elles ont déjà été mises en œuvre, et à les encourager dans les zones où elles n'ont pas encore été réalisées.